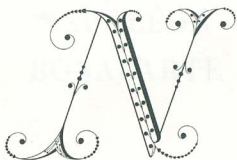


N

6-869c/275

8472



NAPOLÉON
BONAPARTE

NAPOLÉON BONAPARTE

Œuvres littéraires
et
écrits militaires

publiés par Jean Tulard

Préface de Marcel Dunan
membre de l'Institut



SOCIÉTÉ ENCYCLOPÉDIQUE FRANÇAISE
PARIS

III 540092

Première édition critique
sous la direction de
Jean Tulard
Directeur d'études
à l'École pratique des Hautes Études
(Section des sciences historiques et philologiques)



Portrait inachevé
de Napoléon I^{er}
par Jacques-Louis
David.

Musée Bonnat,
Bayonne. Giraudon.

PRÉFACE

En 1950 fut soutenue en Sorbonne sous ma présidence, une thèse de doctorat ès lettres sur Napoléon écrivain. L'influence des écrits de Napoléon, constatait l'auteur, n'a jamais été formellement reconnue. Son œuvre politique, sociale, économique, militaire ou juridique a retenu l'attention de ses contemporains aussi bien que celle de la postérité. Un critique aussi fin que Sainte-Beuve devine bien l'influence de Napoléon sur la littérature, mais c'est la seule personnalité du conquérant qui agit selon lui sur l'imagination et le style des poètes et des romanciers. Et pourtant, par certains aveux échappés à de grands hommes de lettres, on sent qu'ils ont lu et admiré les œuvres écrites ou dictées par l'Empereur. Ses proclamations jettent « à poignée les mots qu'il faut au cœur de ses soldats » (Maupassant). Elles ont bouleversé Victor Hugo, fils d'un général d'empire. Les bulletins de victoire, lus aux lycéens, au son du tambour, ont fait rêver Vigny. Thiers, qui avait quinze ans lors de la seconde abdication de Napoléon, voit en lui le plus grand écrivain de son temps, Sainte-Beuve, le plus grand écrivain du siècle. Balzac, né en 1799, rédige un livre entier de Maximes et pensées à la manière de l'Empereur et qu'il lui attribue. Stendhal admire jusqu'à « l'incorrection de son langage toujours un peu imprégné d'étrangeté ».

La postérité ne ménage pas davantage ses louanges. Aulard, peu suspect d'enthousiasme à son égard, voit en Napoléon « un écrivain de génie » et le difficile Barbey d'Aurevilly a un mot analogue sur « son don d'écrire avec génie ». Frédéric Masson relève en lui plus encore qu'en César « l'imperatoria brevitās, le martèlement des phrases claires, incisives et puissantes ». L'excellent critique Émile Henriot lui reconnaît « les qualités d'écrivain né, le don du style et le talent de s'exprimer avec une force, une justesse, une couleur et dans un tour, avec un accent et un rythme même qui ne sont qu'à lui ». Il n'est pas jusqu'à un commentateur universitaire du style de Napoléon, comme le grand historien de la langue française Ferdinand Brunot, qui, non sans insister sur ses fautes d'orthographe, son mépris des règles grammaticales, n'ait admiré « son éloquence d'instinct, brève, ramassée, impétueuse ; sa phrase attaque, enlève. Point de formules ni de figures usées, des métaphores hardies qui frappent l'imagination. Il entraîne et subjugue ».

Marcel Dunan.

Membre de l'Académie
des Sciences morales et politiques.
Professeur honoraire à la Sorbonne.
Président de l'Institut Napoléon.



1. Gravure allégorique sur Bonaparte, Premier Consul : « La Création de Bonaparte ». Gravure par Dufresne d'après un dessin de Raphaël. Bibliothèque Nationale.

INTRODUCTION

« J'ai lu avec attention ce qu'a écrit Bonaparte, note Chateaubriand dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, les premiers manuscrits de son enfance, ses romans, ensuite ses brochures à Buttafuoco, le *Souper de Beaucaire*, ses lettres privées à Joséphine, les cinq volumes de ses discours, de ses ordres et de ses bulletins, ses dépêches restées inédites et gâtées par la rédaction des bureaux de M. de Talleyrand. Je m'y connais; je n'ai guère trouvé que dans un méchant autographe laissé à l'île d'Elbe des pensées qui ressemblent à la nature du grand insulaire¹. »

En revanche, Thiers écrit : « Napoléon est le plus grand homme de son temps, on en convient, mais il en est aussi le plus grand écrivain². » Et Sainte-Beuve observe, dans ses *Causeries du Lundi*, que le style militaire de Napoléon offre un digne pendant aux styles les plus parfaits de l'Antiquité en ce genre³.

Napoléon fut-il aussi grand écrivain que grand capitaine?

Dans sa jeunesse, il paraît moins fasciné par l'éclat des armes que par le prestige de la plume; il est davantage homme de cabinet qu'officier, plus porté vers la méditation que vers l'action. Au soldat ambitieux, les dernières années de l'Ancien Régime n'offrent guère de possibilités de s'illustrer. La guerre

1. *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. Levaiillant, t. III, p. 643.

2. *Le National*, 24 juin 1830.

3. *Causeries du lundi*, éd. 1852, t. I, p. 144.

4. D'après Roederer (*Journal*, éd. 1853, p. 165), Bonaparte lui aurait confié avoir lu la *Nouvelle Héloïse* à l'âge de neuf ans. Il la reprendra et en corrigera le style sous l'empire [cf. Reverdon, *Napoléon correcteur de style de Rousseau, Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau* 1943-1945, pp. 143-148].

5. Healey, *Rousseau et Napoléon*. 1957.

6. Le projet de constitution ne fut pas publié et resta dans les carnets de Rousseau. Napoléon prétendit en avoir eu connaissance par l'abbé Raynal

d'Amérique s'achève en 1783, restaurant le prestige militaire de la France, mettant aussi provisoirement un terme à la rivalité franco-anglaise. La mort de Vergennes est suivie d'un effacement de la France dans le domaine international. Seul l'Orient, en perpétuelle agitation, offre au mercenaire des possibilités de fortune et d'aventure. En cette fin du XVIII^e, les grands hommes ne sont pas des militaires; ils ont nom Voltaire et Rousseau. Dès Brienne, Bonaparte les découvre⁴; il lit surtout Rousseau qui exercera sur sa jeunesse une grande influence avant le désenchantement de 1793⁵. Son rêve? Imiter Jean-Jacques qu'il défend dans ses brouillons contre les attaques de ses adversaires genevois. Pourquoi Jean-Jacques? Parce que sa passion pour les écrits de Rousseau rejoint son autre passion: la Corse qu'il quitte en 1778, mais qu'il retrouvera à cinq reprises entre 1786 et 1793. Invité par Paoli, héros de l'indépendance, à rédiger un projet de constitution pour la Corse, et affirmant dans le *Contrat social* que cette île étonnerait le monde, Rousseau s'était ainsi trouvé indirectement mêlé au mouvement nationaliste corse⁶. De là la ferveur de Bonaparte. Elle se tourne aussi vers l'abbé Raynal, philosophe de moindre envergure, mais qui a flétri l'oppression de la Corse par les Génois et prédit le rétablissement du gouvernement national de l'île.

Les premiers écrits de Bonaparte sont essentiellement consacrés à la Corse et à Rousseau. S'y ajoutent des réflexions sur deux thèmes de rêverie pour jeune homme désœuvré: le suicide et l'amour. Mais ses ambitions se précisent. Il lit beaucoup et aujourd'hui encore l'étendue et le choix de ses lectures étonnent: l'histoire, la géographie, les théories politiques et les doctrines économiques l'intéressent, mais il néglige les sciences. Des notes abondantes ne retenant que des faits précis, allant à l'essentiel, ou un résumé destiné à aider une

mémoire pourtant excellente prouvent qu'il lit la plume à la main⁷. Parfois il conteste les affirmations de l'auteur, montrant un esprit critique très développé chez un lecteur aussi jeune.

Ses premières tentatives sont pourtant des échecs : Paoli décourage son projet d'écrire une histoire de la Corse; son discours sur le bonheur n'est pas couronné par l'académie de Lyon; seule la lettre à Matteo Buttafuoco, du 23 janvier 1791, acclamée par le club patriotique d'Ajaccio, connaît les honneurs de l'impression. De ses écrits de jeunesse, un autre ouvrage sera également imprimé, le *Souper de Beaucaire*, publié en 1793, aux frais de la République. Bilan médiocre, sur lequel ironisera Chateaubriand : « Le style du jeune Napoléon est déclamatoire; il n'y a de digne d'observation que l'activité d'un vigoureux pionnier qui déblaie les sables. » Le jugement d'un confrère est rarement indulgent.

Napoléon ne partageait pas ce point de vue, puisqu'il se trouvait encore en possession en 1815 de toutes les pièces, notes et minutes écrites dans sa jeunesse, à l'exception du *Souper de Beaucaire*. Il leur accordait une importance suffisante pour se soucier de ne pas les voir tomber dans le domaine public. Il en fit deux lots : l'un, comprenant tous les papiers de 1785 à 1792, fut confié à son oncle, le cardinal Fesch; le second, couvrant la période de 1793 à 1795, fut conservé par l'Empereur et emporté par lui à Sainte-Hélène. Dès lors commence l'histoire étonnante des manuscrits de Napoléon⁸. Le cardinal Fesch emporta à Rome les papiers qui lui avaient été confiés. A sa mort en 1839, son premier grand vicaire, trouvant le paquet et en soupçonnant la valeur, les rapporte à Lyon où

7. Napoléon lit souvent trop vite et comprend mal (cf. Pariset, *Les notes de lecture de Napoléon Bonaparte, Mémoires de l'académie de Stanislas*, 1913, p. 270).

8. Masson et Biagi, *Napoléon inconnu*, intr., p. 111. J. Gallini, *L'étrange odyssée de Clisson et Eugénie, Revue de l'Institut Napoléon* 1955, pp. 88-92.

9. Cf. les lettres de l'abbé Lyonnet; B. N. Nouvelles acquisitions n° 3271, fol. 515 et 3276, fol. 56.

10. Repris dans *Souvenirs de la jeunesse de Napoléon tirés de ses manuscrits inédits*. Paris, 1842.

11. Des pièces précédemment dispersées, Masson ne cite que des notes de lecture concernant l'artillerie (*op. cit.*, p. iv). D'autres manuscrits, on le verra plus loin, ont été découverts. Enfin, Blanqui, lors d'une mission effectuée en Corse en 1838 pour l'Académie des sciences morales et politiques retrouva un mémoire sur la culture du mûrier (perdu depuis) et diverses lettres (cf. *Moniteur* du 29 octobre 1838).

12. Léopold Delisle, *Notice sur les manuscrits du fonds Libri conservés à la Laurentienne à Florence*. Paris, 1886.

13. Masson, *op. cit.*, p. xi.

il vient d'être nommé. Des indiscretions font connaître l'existence du dépôt au fameux Libri, mathématicien italien, devenu après sa naturalisation en 1833 inspecteur des bibliothèques de France. Il offre à l'abbé Lyonnet de les acquérir contre une modeste rétribution⁹. Devenu propriétaire des manuscrits, Libri en publia par la suite des fragments dans la *Revue des Deux Mondes* et l'*Illustration*¹⁰ dont Chateaubriand eut ainsi connaissance. Il semble avoir dispersé un certain nombre de documents à Londres avant de vendre son fonds, particulièrement riche en manuscrits dérobés dans les bibliothèques, à Lord Ashburnham contre huit mille livres¹¹. En 1878, lorsque meurt son père, le nouveau lord Ashburnham, pour échapper à l'accusation de recel concernant les collections qui lui avaient été léguées, préféra s'en débarrasser. Les œuvres de jeunesse de Napoléon furent acquises par la bibliothèque médicéo-laurentienne de Florence, ville qui fut le berceau de la famille des Bonaparte¹².

Ce sont ces manuscrits conservés sous la cote R 1873 que Masson a publiés avec l'aide de l'érudit italien Guido Biagi, inspecteur général de l'Instruction publique, dans son *Napoléon inconnu*. La méthode de lecture et de collationnement suivie par Masson¹³ fut aussi rigoureuse que possible. L'écriture particulièrement difficile de certains manuscrits laisse toutefois planer le doute sur l'exactitude de certains mots déchiffrés par Biagi. Masson reconnaît lui-même la possibilité d'erreurs. Une nouvelle lecture des papiers du fonds Libri permet de rectifier certains points litigieux, mais dans l'ensemble on ne saurait contester la valeur du travail de Frédéric Masson. En revanche, le collationnement des notes de lecture surprend : pourquoi avoir utilisé notamment pour les *Lettres de cachet* de Mirabeau une édition de 1821 et non l'édition de 1782 que Bonaparte eut

entre les mains? Enfin les textes de Napoléon ont été volontairement publiés sans index, ni appareil critique que n'appellent certes pas les notes de lecture, mais qui fait défaut aux œuvres originales.

Frédéric Masson avait arrêté sa publication en 1793, aucun document du fonds Libri ne dépassant cette date. Il ignorait le destin des autres papiers de jeunesse de Napoléon que celui-ci avait emportés à Sainte-Hélène. C'est dans des conditions restées inconnues que le médecin de l'Empereur, Antommarchi, pourtant évincé du testament de Napoléon, s'en rendit possesseur¹⁴. Peut-être Montholon, toujours empressé à satisfaire l'étrange médecin, les lui a-t-il offerts. En 1822, Antommarchi les vendait au comte polonais Titus Dzialynski¹⁵; ils furent incorporés à ses collections du domaine de Kornik, en Posnanie. Un siècle plus tard, un érudit polonais, Simon Askenazy, qui faisait des recherches dans les papiers de la famille Dzialynski, découvrait un recueil relié en velours vert aux armes impériales, contenant une quinzaine de manuscrits datés de 1793 à 1795, pour la plupart de la main de Napoléon. Y figurait un roman jusqu'alors ignoré : *Clisson et Eugénie*. Askenazy publia cet ensemble en 1929. Tiré à 790 exemplaires sur papier au filigrane impérial préparé spécialement pour cette édition¹⁶, l'ouvrage ne connut qu'une diffusion restreinte et seul Émile Dard attira l'attention sur ces inédits napoléoniens¹⁷. Ces manuscrits sont aujourd'hui propriété de l'État polonais, mais Askenazy en avait publié des fac-similés qui facilitent un nouveau collationnement.

Clisson et Eugénie présentait toutefois dans le cours du récit une importante lacune que l'on crut pendant longtemps volontaire. En réalité, quatre pages du roman en avaient été détachées dans des conditions inconnues et étaient entrées dans la collection André de Coppet. A la mort de celui-ci, elles furent

14. Il reste discret dans ses Mémoires.

15. La vente fut signalée par le *Correspondant de Hambourg*, en mars 1822. On y mentionnait un mémoire sur le perfectionnement de l'artillerie turque et un plan de la première campagne d'Espagne (*sic*) qui ne figurent pas dans le recueil retrouvé par Askenazy.

16. *Manuscrits de Napoléon, 1793-1795, en Pologne*. Varsovie, 1929.

17. Son article *Napoléon romancier*, paru dans la *Revue des Deux Mondes* en 1939, a été repris dans son livre *Dans l'entourage de l'Empereur*. 1940.

18. *Catalogue of the André de Coppel collection*. Part. II, p. 47. Sotheby, 1955.

19. Cf. N. Tomiche, *Napoléon écrivain*, p. 312.

20. Quérard, *Les Bonaparte et leurs œuvres littéraires*. 1845.

21. Cf. Healey, *The literary culture of Napoleon*. 1959.

vendues aux enchères en 1955¹⁸. D'autres manuscrits existent à Londres, soit dans des collections privées, soit au British Museum¹⁹.

L'intérêt de ces manuscrits — même des simples notes de lecture où le jeune Bonaparte glisse des développements personnels comme sa prosopopée sur la Constitution d'Athènes dans les extraits tirés de l'*Histoire ancienne* de Rollin — n'est plus à démontrer.

On y découvre la volonté de Napoléon de prendre place parmi les littérateurs de son temps. Désir qui fut également partagé par ses frères : Lucien écrira trois poèmes épiques ; Joseph, un roman *Moïna ou la villageoise du Mont-Cenis* ; Louis, des écrits politiques et de nombreuses poésies²⁰.

Sans doute ne faut-il pas exagérer la culture de Napoléon²¹ : il ignore une partie des œuvres de Rousseau, la majeure partie de celles de Voltaire dont il ne connaît que le théâtre et l'*Essai sur les mœurs* ; il n'a lu que les trois premiers volumes de l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* de l'abbé Raynal ; Montesquieu et Diderot lui sont peu familiers ; il méprise Sade, jalouse Laclos, mais fera lire Restif à Marie-Louise.

Du moins les notes de lecture nous révèlent-elles un esprit ouvert aux problèmes de son temps, soucieux de comprendre le mécanisme des sociétés, l'évolution des institutions, les mœurs des pays étrangers. Loin d'être un lecteur passif, Napoléon tire de ses lectures les thèmes d'œuvres personnelles. L'*Histoire des Arabes* de l'abbé Marigny lui inspire le *Masque prophète* ; l'*Histoire d'Angleterre* de Barrow, le *Comte d'Essex* ; il réfute l'ouvrage du pasteur Roustan sur la religion qu'il vient de lire avec colère.

Ses lectures n'ont qu'un but : justifier une thèse formée à priori dans l'imagination ardente du jeune insulaire égaré sous le ciel peu clément de la France. La Corse a atteint sous Paoli, dans cette constitution de 1755 qu'ont admirée les philosophes, un idéal gouvernemental et social comparable à ce que furent dans l'Antiquité les lois de Lycurgue pour Sparte. Telle est la pensée de Bonaparte en 1789. Et, parce que Rousseau et Raynal ont exalté le gouvernement national de la Corse, ils deviennent ses auteurs de prédilection.

Les premiers écrits de Bonaparte ont pour thème la Corse. La lutte menée par ses compatriotes pour leur indépendance est exaltée sous forme de lettres, de nouvelles ou de récit historique. Un parallèle entre l'amour de la patrie et l'amour de la gloire n'a pour but que d'exalter Paoli, Gaffori et Rivorella, héros des annales « de cette petite île trop peu connue sans doute pour l'honneur des temps modernes ». Survient la déception de 1793. Ni la Corse libérée ni son grand homme retrouvé ne correspondent à l'image idéalisée qu'avait pu s'en faire Bonaparte dans sa garnison de province. A partir de 1789, la Corse se livre aux luttes stériles des factions, comme jadis les républiques italiennes. Bientôt se découvrent les hésitations et les compromissions de Paoli qui d'ailleurs repousse Bonaparte. Celui-ci se détache de la Corse comme il se détourne de Rousseau ; il regarde vers la France de la Révolution : « La Révolution, c'est le champ ouvert à toutes les ambitions ; on arrive vite et Bonaparte veut arriver. Le théâtre en est autrement large que celui de la Corse ; ce n'est plus un rêve à la façon de Cyrus qu'on peut y faire ; à qui a la France, il suffit de vouloir²². »

La Corse disparaît des écrits de Napoléon au profit de la Révolution et de ses éléments avancés. Le *Souper de Beaucaire* est un pamphlet montagnard ; Augustin Robespierre ne

22. Masson et Bingi, *op. cit.*, t. II, p. 503.

23. J. Tulard, *Robespierre vu par Napoléon. Actes du colloque Robespierre*, 1965, pp. 35-45.

24. Périvier, *Napoléon journaliste*, 1918.

25. Holtmann, *Napoleonic propaganda* (1950); M. Reinhard, *L'historiographie militaire officielle sous Napoléon I^{er}*, *Revue historique*, 1946, pp. 164-184.

s'y trompe pas; « le citoyen Bonaparte, écrit-il à son frère, est d'un mérite transcendant²³ ». Rousseau est délaissé. Un désespoir amoureux inspire encore à Bonaparte en 1795 un mauvais pastiche de *la Nouvelle Héloïse : Clisson et Eugénie*. Moment de désarroi vite surmonté. La journée du 13 vendémiaire ouvre à Bonaparte une carrière politique et militaire qui lui fera oublier Désirée Clary.

En 1796, lorsque Bonaparte part pour l'Italie, sa personnalité est déjà formée.

Limiter l'œuvre littéraire de Napoléon aux manuscrits de la jeunesse serait n'en donner qu'une image incomplète. Ni *le Comte d'Essex*, ni *le Masque prophète* (bien que repris récemment par Borgès dans son *Histoire de l'infamie, histoire de l'éternité*), ni *Clisson et Eugénie* (publié avec succès par le *Nouveau Fémina* en septembre 1955) ne permettraient à leur auteur d'accéder au panthéon de la littérature française. C'est quand il cesse d'écrire que Napoléon devient écrivain. Il dicte et la phrase jaillit, claire, précise, impérieuse, sous la plume du secrétaire.

Écartons toutefois la correspondance. À l'exception des admirables lettres d'amour à Joséphine, pleines de fougue et de passion, écrites pourtant à la diable, sous la tente, entre deux mouvements de l'armée d'Italie, les lettres de Napoléon relèvent moins de la littérature que de l'Histoire; elles nous livrent seulement l'homme d'État aux prises avec les problèmes de son temps.

En revanche, il convient de s'attacher au journaliste²⁴ et à l'écrivain militaire²⁵.

Dès la campagne d'Italie, Bonaparte a compris l'importance de la presse. En juillet

1797, il fonde deux journaux : le *Courrier de l'armée d'Italie*, dont se charge Jullien, et *La France vue de l'armée d'Italie*, que rédige Régnault de Saint-Jean d'Angély. La même année paraît à Paris, du 19 février au 31 mars, un *Journal de Bonaparte et des hommes vertueux* dont le titre résume les intentions. En 1798, au Caire, Bonaparte fonde le *Courrier d'Égypte*. Tous ces journaux ont pour mission d'entretenir la propagande en faveur de Bonaparte.

Napoléon ne se veut pas seulement créateur de journaux. Sous le Consulat, il prend lui-même la plume pour insérer dans le *Moniteur*, devenu journal officiel, des articles anonymes. « Napoléon, révèle Chaptal, se servait lui-même des journaux pour faire la guerre à ses ennemis, surtout aux Anglais. Il rédigeait personnellement toutes les notes qu'on insérerait dans le *Moniteur* en réponse aux diatribes et aux assertions qu'on publiait dans les gazettes anglaises²⁶. » Napoléon s'y révèle un grand journaliste. « Nous connaissons dans le *Moniteur*, rapporte Thiers, de 1800 à 1803, des articles écrits par lui-même pour répondre aux attaques des journaux étrangers qui sont des chefs-d'œuvre de raison, d'éloquence et de style²⁷. » Sous le couvert de l'anonymat, le Premier Consul fait preuve d'un talent redoutable. Le trait acéré frappe l'endroit sensible. En avril 1801 est annoncée la mort tragique du tsar francophile Paul I^{er}, assassiné vraisemblablement à l'instigation d'agents anglais. Bonaparte fait aussitôt publier dans le *Moniteur* une courte note qui en dit plus qu'un long article : « Paul I^{er} est mort dans la nuit du 24 au 25 mars. L'escadre anglaise a passé le Sund le 31. L'Histoire nous apprendra les rapports qui peuvent exister entre ces deux événements. »

A Sainte-Hélène, parlant à Las Cases du *Moniteur*, il déclarait qu'il en avait fait l'âme et la force de son gouvernement, son inter-

26. Cité par Périvier, *op. cit.*, p. 130.

27. Article cité note 2.

28. *Mémorial de Sainte-Hélène*, éd. Dunan, t. I, p. 724.

médiaire et ses communications avec l'opinion publique du dedans et du dehors. Et, pensant à la postérité : « Ces *Moniteurs*, si terribles, si à charge à tant de réputations, ne sont constamment utiles et favorables qu'à moi seul. C'est avec les pièces officielles que les gens sages, les vrais talents écriront l'Histoire; or ces pièces sont pleines de moi et ce sont celles que je sollicite et que j'invoque²⁸. »

Au moment où disparaissaient les grands orateurs de la Révolution, « naquit dans les camps une autre éloquence inconnue jusqu'alors aux peuples modernes. Elles partirent de l'armée d'Italie — écrit Marie-Joseph Chenier, frère du poète — ces belles proclamations où le vainqueur de Lodi et d'Arcole, en même temps qu'il créait un nouvel art de la guerre, créa l'éloquence militaire dont il restera le modèle ».

Les proclamations aux armées ont éclipsé celles que Napoléon adressa au peuple français. Napoléon se sentait plus à l'aise pour parler à ses soldats. Sans doute parce qu'il est plus facile de réveiller l'enthousiasme d'une armée qui s'apprête au combat.

Brève, nerveuse, souvent imagée, la forme de ces proclamations est immuable. Ouverte sur la fameuse apostrophe « Soldats », elle se poursuit par le rappel des opérations précédentes, justifie celle qui est entreprise et s'achève par la promesse de la victoire. Seul le ton évolue : lyrique à Austerlitz, joyeux à Léna, tranquille à Wagram, pathétique à Lutzen.

A l'inverse des allocutions, les proclamations ne sont pas improvisées mais écrites. Elles se rattachent donc à l'œuvre littéraire de Napoléon. Les bulletins de la Grande Armée en sont le complément indispensable. Il est difficile en effet au soldat de suivre le déroulement

d'une bataille. Le bulletin lui fournit le récit des opérations auxquelles il a participé. Les manœuvres y sont expliquées et les actions d'éclat citées. Mais loin d'être un simple exposé, un froid rapport, Napoléon élève le bulletin de la Grande Armée au niveau d'une épopée militaire « pleine de bruit et de fureur », où revivent les principaux moments de la bataille. Images, anecdotes, considérations morales, propos de l'Empereur brisent le cours du récit, lui donnent vie et mouvement. « Ces bulletins ont l'éloquence de la victoire », dira Chateaubriand²⁹.

Napoléon leur accordait une grande importance. Le 30 novembre 1811, il chargeait Berthier de faire « une relation de tous les événements des campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland et de celles d'Eckmühl et de Wagram... Il faudra d'abord faire imprimer une collection de ces bulletins en les retouchant, en faisant disparaître les choses qui ont été reconnues fausses, en corrigeant quelques fautes de style. » En effet, ils n'étaient pas seulement destinés aux soldats, mais à la nation, et au-delà à la postérité. « Dans les lycées, rappelle Vigny, les maîtres ne cessaient de nous lire les bulletins de la Grande Armée et nos cris de *Vive l'Empereur!* interrompaient Tacite et Platon. » Ces bulletins bouleversèrent Victor Hugo, fils d'un général d'empire, et Sainte-Beuve, âgé de dix ans en 1814. Le romantisme en fut imprégné.

29. *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. Levaillant, t. II, p. 642.

Dans cette fascination exercée sur le romantisme par le mythe napoléonien, les écrits de Sainte-Hélène ont joué un rôle décisif. Le programme est contenu dans les adieux à la Garde : « Si j'ai consenti à me survivre, c'est pour servir encore à votre gloire. Je veux écrire les grandes choses que nous avons faites ensemble. »

30. Sur le problème, cf. N. Tomiche, *op. cit.*, p. 241.

31. Nous avons dû renoncer à publier dans le cadre de cette édition les écrits de Sainte-Hélène qui forment un ensemble trop important. Nous nous réservons la possibilité d'en faire par la suite une édition critique.

Napoléon tient promesse : ce sont les fameuses dictées aux « évangélistes » de Longwood, Gourgaud, Las Cases, Montholon et Bertrand. Mais jusqu'à quel point les *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon I^{er} écrits à Sainte-Hélène par les généraux qui ont partagé sa captivité et publiés sur les manuscrits entièrement corrigés de la main de Napoléon* sont-ils de Napoléon lui-même ? Las Cases et Gourgaud s'attribuent une partie de la rédaction³⁰. Une chose est certaine : dans ces œuvres qui visent la postérité, on ne retrouve pas les éclats qui illuminent le *Mémorial* de Las Cases, le *Journal* de Gourgaud, les *Récits* de Montholon ou les *Cahiers* de Bertrand. Dans la formation de la légende, les dictées de Sainte-Hélène n'ont pas l'importance du *Mémorial* ; Napoléon n'y retrouve pas le style fulgurant des articles du *Moniteur* ou des bulletins de la Grande Armée. Il en prend conscience lorsqu'il relit ses proclamations. Las Cases observe qu'elles agissaient sur lui ; il s'y complaisait ; il en était ému. « Et ils ont osé dire que je ne savais pas écrire ! » se serait-il écrié³¹.

Ne faut-il pas, en conclusion, souscrire à ce jugement des *Causeries du lundi* : « En général, la volonté se marque dans le style de Napoléon. Pascal, dans les immortelles *Pensées* qu'on a trouvées chez lui à l'état de notes, et qu'il écrivait dans cette forme pour lui seul, rappelle souvent, par la brusquerie même, par cet accent despotique, le caractère des dictées et des lettres de Napoléon. Leur parole, à tous deux, est gravée à la pointe du compas, et certes l'imagination non plus n'y fait pas défaut. Du vivant de Napoléon, l'action couvrait tout ; on ne se doutait pas qu'il y aurait là, plus tard, matière à admirer la parole même. Aujourd'hui que l'action est plus éloi-

gnée et que la parole reste, celle-ci se montre avec ses qualités propres et en même temps le souvenir de l'action y projette un reflet et comme un rayon. Napoléon, quand il écrit, est la simplicité même. C'est un plaisir de voir celui qui a été le sujet de tant de phrases en faire si peu³². »

32. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, éd. 1852, t. I, p. 144.

TOME I

MANUSCRITS
I
(1786-1789)

Avertissement

A l'exception des textes n^{os} 1, 2, 3, 11, les manuscrits reproduits dans ce tome sont conservés à la Bibliothèque laurentienne de Florence. Ils ont déjà été reproduits par Masson et Biagi, Napoléon inconnu, 1895.

Il a été procédé dans cette édition à un nouveau collationnement pour éliminer les erreurs de lecture, d'ailleurs peu nombreuses, de Biagi. Quand Bonaparte a pris des notes sur un ouvrage, on s'est reporté pour le collationnement à l'édition qu'il avait consultée, ce que n'a pas toujours fait Frédéric Masson. De même avons-nous constamment rapproché, dans le cas de Mirabeau ou de Tott, par exemple, le texte de l'auteur et les notes prises par Bonaparte. L'idéal eût été de mettre en parallèle les deux textes ; mais, comme Bonaparte résume souvent deux pages en une ligne, on se serait heurté à des difficultés matérielles.

A l'inverse de Masson, on a classé les œuvres dans un ordre rigoureusement chronologique ; la plupart des manuscrits portent en effet des dates de la main de Napoléon lui-même. Ainsi peut-on suivre plus facilement l'évolution de sa pensée et l'ordre de ses lectures.

Masson s'était contenté d'indiquer des variantes ; on a ajouté dans les notes de cette édition les éclaircissements historiques que nécessitent les écrits de jeunesse de Bonaparte.

En revanche, on n'a pas conservé l'orthographe parfois fantaisiste de Bonaparte, on a ajouté la ponctuation nécessaire et rétabli les majuscules ; la lecture des textes deviendra ainsi plus facile. On n'oubliera pas que s'ils avaient été imprimés la plupart des fautes en auraient disparu. Toutefois on a conservé dans le tome suivant l'orthographe exacte des éditions originales des écrits de Napoléon qui connurent l'impression. Par ailleurs, des fac-similés permettront de se faire une idée de l'écriture et de l'orthographe du jeune Bonaparte.

Un index figure à la fin du tome III.

Chronologie (Août 1768 - Avril 1789)

Pour permettre de replacer œuvres littéraires et écrits militaires dans la vie de Napoléon, il a paru utile de présenter au lecteur une chronologie sommaire, correspondant à la période envisagée dans chaque volume.

On trouvera une chronologie plus détaillée dans :

Albert Schuermans, *Itinéraire général de Napoléon*. 1908.

Louis Garros, *Itinéraire de Napoléon Bonaparte*. 1947.

Jean Massin, *Almanach de la Révolution française*. 1963.

Jean Massin, *Almanach du Premier Empire*. 1966.

15 mai 1768	par le traité de Compiègne, Gênes cède ses droits sur la Corse à la France.
4 septembre 1768	naissance de Chateaubriand.
15 août 1769	naissance de Napoléon Bonaparte à Ajaccio.
21 juillet 1771	baptême de Napoléon dans la cathédrale d'Ajaccio.
19 août 1771	attestation de noblesse délivrée à Charles Bonaparte.
Octobre 1775	<i>le Paysan perversi</i> , premier chef-d'œuvre de Restif de La Bretonne.
Septembre 1777	Saint-Germain quitte le ministère de la Guerre.
2 juillet 1778	mort de Jean-Jacques Rousseau.
7 septembre 1778	le marquis de Sade est incarcéré à Vincennes.
15 décembre 1778	Charles Bonaparte, député de la noblesse des états généraux de Corse à Versailles, part pour le continent, emmenant ses deux fils aînés, Joseph et Napoléon.

- 1^{er} janvier 1779 Joseph et Napoléon entrent au collège d'Autun.
15 mai 1779 date probable de l'entrée de Napoléon à l'école militaire de Brienne. Il y a pour maîtres le père Dupuy pour la grammaire et le père Patrault pour les mathématiques. Il a pour condisciple Bourrienne.
- Mars 1782 Choderlos de Laclos, officier d'artillerie, publie *les Liaisons dangereuses*.
- 29 février 1784 Sade est transféré à la Bastille.
25 juin 1784 première lettre connue de Napoléon.
22 septembre 1784 Napoléon est jugé apte à entrer à l'École militaire de Paris.
- 19 octobre 1784 Napoléon arrive à Paris. Parmi ses condisciples de l'École militaire : des Mazis, Philippeaux et Armand de Polignac.
- 24 février 1785 mort de Charles Bonaparte.
Septembre 1785 examen de sortie de l'École militaire.
28 octobre 1785 Bonaparte quitte l'École militaire pour être affecté comme lieutenant en second à Valence, au régiment d'artillerie de La Fère.
- 26 avril 1786 Napoléon écrit sa première œuvre connue, une esquisse de l'histoire de Corse.
- 3 mai 1786 au cours d'un moment de dépression, il écrit ses impressions sur le suicide.
- 9 mai 1786 il prend la défense de Rousseau contre le pasteur Roustan dans un manuscrit qu'il ne publiera pas.
- 15 août 1786 son régiment se transporte à Lyon pour mater une émeute.
- 1^{er} septembre 1786 Napoléon obtient un congé pour se rendre en Corse.
- 15 septembre 1786 arrivée en Corse.
Février 1787 réunion de l'assemblée des notables à Versailles.
- 1^{er} avril 1787 Napoléon écrit au célèbre docteur Tissot.
12 septembre 1787 Napoléon quitte la Corse.
Octobre 1787 arrivée à Paris. Bref voyage peut-être à Douai.
- 22 novembre 1787 Napoléon consigne à l'hôtel de Cherbourg où il est descendu sa rencontre au Palais-Royal avec une prostituée.
- 27 novembre 1787 il esquisse l'introduction d'une histoire de la Corse puis l'abandonne pour un parallèle

- entre l'amour de la patrie et l'amour de la gloire.
- 1^{er} décembre 1787 il obtient un congé.
- 1^{er} janvier 1788 arrivée en Corse.
- Mai 1788 il part pour Auxonne rejoindre son régiment. En débarquant à Marseille, peut-être a-t-il eu l'occasion d'entendre la Saint-Huberti.
- 7 juin 1788 journée des Tuiles à Grenoble.
- 14 juin 1788 Bonaparte arrive à Auxonne. Il est chargé par ses camarades de rédiger le règlement de la Calotte du régiment.
- 25 août 1788 rappel de Necker.
- 23 octobre 1788 Bonaparte rédige une dissertation sur l'autorité royale. Peu après, il tombe malade, victime de fièvres paludéennes.
- Janvier 1789 il suit les cours d'artillerie, prend des notes sur le mémoire du marquis de Vallière, les principes d'artillerie de Robbins. Il lit les *Mémoires* de Tott et les *Lettres de cachet* de Mirabeau.
- Février 1789 il lit Surirey de Saint-Rémy et *l'Espion anglais*.
- 18 mars 1789 Napoléon écrit à son oncle à propos des premiers troubles de la Révolution.
- 30 mars 1789 il rédige un mémoire sur la manière de disposer les canons pour le jet des bombes.
- 1^{er} avril 1789 il participe à la répression d'une émeute à Seurre.
- Vers la mi-avril il commence la lecture de *l'Histoire des Arabes* de Marigny qui lui inspirera en mai sa nouvelle *le Masque prophète*.

I.

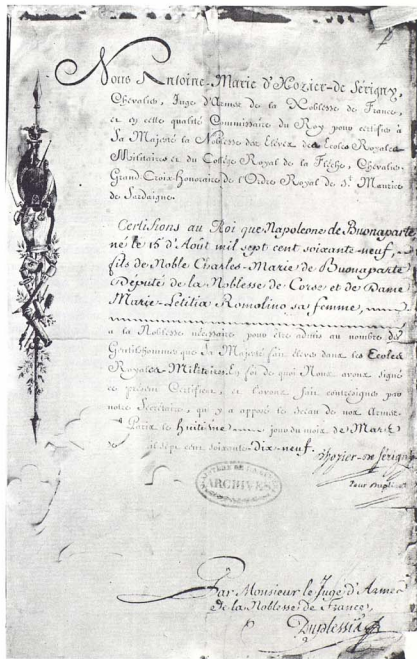
Le chien, le lapin et le chasseur

Première œuvre attribuée à Napoléon : la fable du lapin, du chien et du chasseur. Tirée des papiers du « comte de Weimars » (sic), elle figure dans le recueil du Bibliophile Jacob (1840). Ce trop habile pastiche de La Fontaine, composé selon Coston (Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte, t. I, p. 37) en 1782, à Brienne, paraît d'une authenticité douteuse. On ne l'a fait figurer ici qu'à titre de curiosité.

César, chien d'arrêt renommé,
Mais trop enflé de son mérite,
Tenait arrêté dans son gîte
Un malheureux lapin de peur inanimé.
« Rends-toi », lui cria-t-il d'une voix de tonnerre
Qui fit au loin trembler les peuplades des bois.
« Je suis César, connu par ses exploits
Et dont le nom remplit toute la Terre. »
A ce grand nom, Jeannot Lapin,
Recommandant à Dieu son âme pénitente,
Demanda d'une voix tremblante :
« Très Sérénissime mâtin,
Si je me rends, quel sera mon destin?
— Tu mourras — Je mourrai! dit la bête
innocente,
Et si je fuis? — Ton trépas est certain.
— Quoi! reprit l'animal qui se nourrit de thym,
Des deux côtés je dois perdre la vie!
Que Votre Illustre Seigneurie
Veuille me pardonner, puisqu'il me faut mourir,
Si j'ose tenter de m'enfuir. »
Il dit, et fuit en héros de garenne.
Caton l'aurait blâmé; je dis qu'il n'eut pas
tort,
Car le chasseur le voit à peine,
Qu'il l'ajuste, le tire... et le chien tombe mort!
Que dirait de ceci notre bon La Fontaine?
Aide-toi, le ciel t'aidera.
J'approuve fort cette morale-là.

2. Certificat de noblesse délivré par le Chevalier A.M. d'Hozier de Serigny, juge d'armes de la noblesse de France, à Napoléon de Buonaparte, en vue de son admission à l'École de Brienne. Musée de Malmaison. Bulloz.

Le 13 septembre 1771, le Conseil supérieur de la Corse avait déclaré la famille Buonaparte noble de noblesse prouvée au-delà de deux cents ans. Au lieu de quatre degrés requis pour l'entrée à l'École militaire, Bonaparte en avançait onze, sa filiation remontant au XVI^e siècle.



II.

Mémoire

sur les écoles militaires

Au commencement de 1785, le jeune Napoléon aurait adressé au sous-principal Berton un mémoire dénonçant « le luxe » qui régnait à l'École militaire et les abus auxquels devait mettre fin un règlement royal. Ce texte connu par Coston (Biographie des premières années de Napoléon, t. I, pp. 63-65) et repris par Iung (Napoléon et son temps, t. I, p. 117) paraît, malgré le témoignage de l'auteur des Mémoires de Bourrienne, d'une authenticité douteuse. On le reproduit ici, faute de manuscrit, d'après Coston, qui n'en donne qu'un texte incomplet.

Les élèves du roi, tous pauvres gentils-hommes, n'y pouvaient puiser (dans les écoles militaires), au lieu des qualités du cœur, que l'amour de la gloriole ou plutôt des sentiments de suffisance et de vanité tels qu'en regagnant leurs pénates, loin de partager avec plaisir la modique aisance de leurs familles, ils rougiraient peut-être des auteurs de leurs jours et dédaigneraient probablement leur modeste manoir.

Au lieu d'entretenir un nombreux domestique autour de ces élèves, de leur donner journellement des repas à deux services, de faire parade d'un manège très coûteux, tant pour les chevaux que pour les écuyers, ne vaudrait-il pas mieux, sans toutefois interrompre le cours de leurs études, les astreindre à se suffire à eux-mêmes, c'est-à-dire moins leur petite cuisine qu'ils ne feraient pas, leur faire manger du pain de munition ou d'un qui en approcherait; les habituer à battre, brosser leurs habits, nettoyer leurs souliers et leurs bottes, etc.?

Puisqu'ils sont loin d'être riches et que tous sont destinés au service militaire, n'est-ce pas la seule et véritable éducation qu'il faudrait leur donner? Assujettis à une vie sobre, à soigner leur tenue, ils en deviendraient plus robustes, sauraient braver les intem-

péries des saisons, supporter avec courage les fatigues de la guerre, enfin inspirer le respect et un dévouement aveugle aux soldats qui seraient sous leurs ordres.

3. Bonaparte vu par un de ses camarades à l'École militaire. « Bonaparte, cours, vole au secours de Paoli pour le tirer des mains de ses ennemis ». Un professeur cherche à le retenir aux cheveux.
Archives Nationales.

Dès son séjour à Brienne, puis à l'École militaire de Paris, il affecte une grande admiration pour son île natale et son héros Paoli. Il eut alors l'idée de composer un poème sur la libération de la Corse. Cet enthousiasme ne passait pas inaperçu. « Un cadet qui couvrait de caricatures les pages blanches de son atlas fit alors une charge amusante de Bonaparte. Il le représentait marchant au secours de Paoli. Un vieux professeur essaie de retenir Napoléon par la perruque, mais le jeune homme, le regard torve, l'air déterminé, s'éloigne d'un pas ferme, les deux mains appuyées sur un bâton ».
(Chuquet).



III.

Sur le cours de mathématiques de Bezout

*Du séjour à l'École militaire, il faut retenir
quelques vers inscrits en 1785 sur son exem-
plaire du Cours de mathématiques de Bezout
par le jeune élève.*

Grand Bezout, achève ton cours,
Mais avant permets-moi de dire
Qu'aux aspirants tu donnes secours.
Cela est parfaitement vrai,
Mais je ne cesserai pas de rire
Lorsque je l'aurai achevé
Pour le plus tard au mois de mai;
Je ferai alors le conseiller¹.

1. Reproduit par Masson
et Biagi, *Napoléon inconnu*,
t. I, p. 122, d'après l'exem-
plaire appartenant à la
collection Ramolino.

IV.

Sur la Corse

C'est à Valence que Bonaparte écrit ce fragment, daté du 26 avril 1786, le plus ancien que l'on rencontre dans le fonds Libri. Il aurait écrit auparavant, d'après Roger Peyre, un mémoire sur l'éducation des jeunes maînotes dont nous n'avons pu retrouver le manuscrit. L'esprit de Bonaparte est alors absorbé par les problèmes de son île natale, « cette île de Corse qui, avouera-t-il à Bertrand (Cahiers de Sainte-Hélène, mars 1819, p. 315), si éloignée de la civilisation de l'Europe, si différente de la Barbarie d'Afrique, a ouvert des fenêtres sur mon intelligence ». Dans une lettre du 29 juillet 1786 adressée au libraire Borde de Genève, il écrit : « Je vous serais obligé de me donner note des ouvrages que vous avez sur l'île de Corse ou que vous pourriez me procurer promptement. » L'influence de son séjour à Brienne, où ses origines avaient suscité les railleries de ses condisciples, demeure encore profonde. Son héros est toujours Paoli qu'il rêve d'aider dans sa lutte contre les Français. Pour expliquer la francophobie de Bonaparte, il faut souligner que les conditions de l'annexion de 1768 avaient été mal accueillies même par les Corses dévoués à la France : ils ne pouvaient admettre sans humiliation d'être ainsi cédés par Gênes aux Français.

La justification de la révolte des Corses contre

Gênes, telle que l'esquisse Bonaparte, vient directement du Contrat social (cf. Healey, Rousseau et Napoléon, p. 21); Rousseau imprègne alors profondément la pensée du jeune officier.

4. Pascal de Paoli, Généralissime des Armées des Corsees.
Bibliothèque Nationale.

C'est le héros de l'indépendance corse que Napoléon s'est fixé pour modèle dans sa jeunesse : « Et moi aussi, je serai Paoli ». « On admirera, écrit-il, les ressources de Paoli, sa fermeté, son éloquence; au milieu des guerres civiles et étrangères, il fait face à tout; d'un bras ferme, il pose les bases de la constitution et fait trembler jusque dans Gênes nos fiers tyrans ».



Le 26 avril 1786.

C'est aujourd'hui que Paoli¹ entre dans sa soixante-unième année. Son père Hiacinto Paoli² aurait-il jamais cru, lorsqu'il vint au monde, qu'il serait compté un jour au nombre des plus braves hommes de l'Italie moderne! Les Corses étaient, dans ces temps malheureux, écrasés plus que jamais par la tyrannie génoise. Avilis plus que des bêtes, ils traînaient dans un trouble continuél une vie malheureuse et avilissante pour l'humanité. Dès 1715, cependant, quelques pièves³ avaient pris les armes contre les tyrans, mais ce ne fut qu'en 1729 que commença proprement cette révolution où se sont passés tant d'actes d'une intrépidité signalée et d'un patriotisme comparable à celui des Romains. Eh bien! voyons, discutons un peu. Les Corses ont-ils eu droit de secouer le joug génois? Écoutons le cri des préjugés : les peuples ont toujours tort de se révolter contre leurs souverains. Les lois divines le défendent. Qu'ont de commun les lois divines dans une chose purement humaine? Mais concevez-vous l'absurdité de cette défense générale que font les lois divines de jamais secouer le joug même d'un usurpateur? Ainsi, un assassin assez habile pour s'emparer du trône après l'assassinat

1. Pascal Paoli était né à la Stretta-de-Morosaglia en 1725. Héros de l'indépendance corse, il fut l'idole de Bonaparte. La meilleure étude sur Paoli est en italien : L. Ravenna, *Pasquale Paoli* (Florence, 1928). Son retour en Corse à la faveur des événements révolutionnaires a été bien étudié par Christian Ambrosi, *Pascal Paoli et la Corse de 1789 à 1791* (*Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, juillet-sept. 1955, pp. 161-185).

2. Hyacinthe Paoli (1690-1763) joua un rôle important dans le soulèvement de la Corse en 1734. Vaincu, après l'intervention des troupes françaises, il se retira à Naples où son fils fit ses études.

3. Paroisses.

du prince légitime est aussitôt protégé par les lois divines et tandis que, s'il n'eût pas réussi, il aurait été condamné à perdre, sur l'échafaud, sa tête criminelle. Ne me dites pas qu'il sera puni dans l'autre monde, parce que j'en dirais autant de tous les criminels civils. S'en suivrait de là qu'ils ne doivent pas être punis dans celui-ci. Il est d'ailleurs simple qu'une loi est toujours indépendante du succès du crime qu'elle condamne.

Quant aux lois humaines, il ne peut pas y en avoir dès que le prince les viole.

Ou c'est le peuple qui a établi ces lois en se soumettant au prince, ou c'est le prince qui les a établies. Dans le premier cas, le prince est inviolablement obligé d'exécuter les conventions par la nature même de sa principauté. Dans le second, ces lois doivent tendre au but du gouvernement qui est la tranquillité et le bonheur des peuples. S'il ne [le fait] pas, il est clair que le peuple rentre dans sa nature primitive et que le gouvernement, ne pourvoyant pas au but du pacte social, se dissout par lui-même; mais disons plus : le pacte par lequel un peuple établit l'autorité souveraine dans les mains d'un corps quelconque n'est pas un contrat, c'est-à-dire que le peuple peut reprendre à volonté la souveraineté qu'il avait communiquée. Les hommes dans l'état de nature ne forment pas de gouvernement. Pour en établir un, il a fallu que chaque individu consentît au changement. L'acte constituant cette convention est nécessairement un contrat réciproque. Tous les hommes ainsi engagés ont fait des lois. Ils étaient donc souverains. Soit par la difficulté [de s'assembler] souvent, soit pour toute autre cause, le peuple aura remis son autorité à un corps ou homme particulier. Or nul n'est tenu aux engagements qu'il [contracte contre son gré]. Il n'y a pas de lois antérieures que le peuple (qui, dans quel que gouvernement [que ce soit], doit être

foncièrement regardé comme le souverain) ne puisse abroger. (Il n'en est pas) de même quant aux liens qu'il peut avoir avec les peuples voisins.

Ouvrez les Annales de Corse, lisez les Mémoires de ses braves insulaires, ceux de Michele Merello⁴, etc.; mais, bien plus, lisez les projets de paix proposés par la République⁵ même, et, par les remèdes qu'ils y apportent, vous jugerez des abus qui devaient y régner. Vous y verrez que les accroissements de la République dans l'île furent commencés par la trahison et la violation du droit de l'hospitalité surprise de Bonifacio et des gens les législateurs de Capo Corso. Vous y verrez qu'ils soutinrent par la force de leur marine plusieurs [mécomptes] des habitants des pièves d'Istria contre la République de Pise qui en possédait quelque partie. Enfin, si à force de ruse, de perfidie et de bonheur ils vinrent à faire consentir les ordres de l'État à déclarer Prince la République de Gênes, vous y verrez le pacte tant réclamé par les Corses, quelles étaient les conditions qui devaient constituer leur souveraine principauté.

Mais, de quelque nation que vous soyez, seriez-vous même un ex-eunuque du sérail, retenez votre indignation au détail des cruautés qu'ils employèrent pour se soutenir. Paolo⁶, Colombano⁷, Sampietro⁸, Pompiliani⁹, Gafforio¹⁰, illustres vengeurs de l'humanité, héros qui délivrâtes vos compatriotes des fureurs du despotisme, quelles furent les récompenses de vos vertus? Des poignards, oui, des poignards!

Efféminés modernes qui languissez presque tous dans un doux esclavage, ces héros sont trop au-dessus de vos lâches âmes; mais considérez le tableau du jeune Leonardo, jeune martyr de la patrie et de l'amour paternel. Quel genre de mort termina ton héroïque carrière au printemps de tes ans? Une corde¹¹.

Montagnards, qui a troublé votre bonheur?

4. Michel Merello, auteur en 1609, *Della Guerra fatta da Francesi e de' tumulti suscitati poi da Sampiero dalla Bastelica nella Corsica*.

5. La république de Gênes. La Corse avait été placée au XI^e siècle sous le protectorat de Pise par le pape Pascal II. Les Génois, qui convoitaient l'île, profitèrent de la querelle du Sacerdoce et de l'Empire pour s'y installer. En 1195, ils établirent leur base de pénétration à Bonifacio.

6. Paolo della Rocca dirigea la révolte des seigneurs de la Cinarca contre les Génois en 1450.

7. Cet adversaire des Génois fut assassiné sur leur ordre au milieu du XV^e siècle.

8. Lire Sampiero-Corso. Condottiere au service de la famille des Médicis puis de François I^{er}, il tenta de libérer la Corse du joug génois en 1564. Après de brillantes victoires, il périt dans un guet-apens en 1567.

9. Pompiliani fut le chef de l'insurrection de 1729.

10. Protecteur de l'île en 1744, il dirigea la lutte contre Gênes, et devint général des Corses. Il est assassiné en 1753.

11. En marge de la main de Napoléon : 28 avril.

12. Spinola ravagea la campagne depuis les rives du Golo jusqu'à Calvi, brûlant les villages et conviant les Cinarchesi à un festin pour les faire décapiter au mépris de la foi jurée. (Villat, *Histoire de la Corse*, p. 101.)

Hommes paisibles et vertueux qui couliez des jours heureux au sein de votre patrie, quel tyran barbare a détruit vos habitations? Quatre mille familles furent obligées de sortir en peu de temps. Vous qui n'aviez que votre patrie, par quel événement imprévenant vous vois-je transportés dans des climats étrangers? Le feu consume vos demeures rustiques et vous n'avez plus l'espoir de vivre avec vos dieux domestiques. Puissent les furies vengeresses te faire expier dans les plus affreux tourments le meurtre des Zucci, des Rafaelli et des autres illustres patriotes que tu fis massacrer malgré les lois de l'hospitalité qui les avaient appelés dans ton palais, misérable Spinola¹²! Par quel genre de mort la République tarderait-elle de faire périr les soutiens de la liberté corse?

Si, par la nature du contrat social, il est prouvé que, sans même aucune raison, un corps de nation peut déposer le prince, que serait-ce d'un privé qui, en violant toutes les lois naturelles, en commettant des crimes, des atrocités, va contre l'institution du gouvernement? Cette raison ne vient-elle pas au secours des Corses en particulier, puisque la souveraineté ou plutôt la principauté des Génois n'était que conventionnelle? Ainsi, les Corses ont pu, en suivant toutes les lois de la justice, secouer le joug génois et peuvent en faire autant de celui des Français. *Amen.*

V.

Sur le suicide

Ce fragment sur le suicide fut publié par Libri en 1842. Chateaubriand, qui en eut connaissance par l'édition de Libri, se montre sévère pour un texte d'une inspiration proche de René : « Vers ce temps-là, Bonaparte semblerait avoir été tenté de se tuer. Mille béjaunes sont obsédés de l'idée du suicide, qu'ils pensent être la preuve de leur supériorité... Ce sont là les rêveries de tous les romans. Le fond et le tour des idées se trouvent dans Rousseau dont Bonaparte aura altéré le texte par quelques phrases de sa façon. » (Mémoires d'outre-tombe, éd. Levaillant, t. II, p. 307.) Il semble que Bonaparte ait éprouvé alors un moment de dépression, peut-être à la suite d'une blessure d'amour-propre ressentie lors d'une réunion (Tomiche, Napoléon écrivain, p. 128), plus vraisemblablement à l'annonce de nouvelles venues de son île natale. On y retrouve en effet la nostalgie de l'indépendance corse et pour la première fois l'obsession de la femme. Jung, dans Bonaparte et son temps (t. I, p. 168), date ce texte de 1787 ; Frédéric Masson lui a redonné sa vraie place, immédiatement après l'essai sur la Corse en 1786.

3 mai.

Toujours seul au milieu des hommes, je rentre pour rêver avec moi-même et me livrer à toute la vivacité de ma mélancolie. De quel côté est-elle tournée aujourd'hui? Du côté de la mort. Dans l'aurore de mes jours je puis encore espérer de vivre longtemps. Je suis absent depuis six à sept ans de ma patrie. Quels plaisirs ne goûterai-je pas à revoir dans quatre mois et mes compatriotes et mes parents! Des tendres sensations que me fait éprouver le souvenir des plaisirs de mon enfance, ne puis-je pas conclure que mon bonheur sera complet? Quelle fureur me porte donc à vouloir ma destruction? Sans doute, que faire dans ce monde? Puisque je dois mourir, ne vaut-il pas autant se tuer? Si j'avais déjà passé soixante ans, je respecterais le préjugé de mes contemporains et j'attendrais patiemment que la nature eût achevé son cours; mais puisque je commence à éprouver des malheurs, que rien n'est plaisir pour moi, pourquoi supporterais-je des jours que rien ne me prospère? Que les hommes sont éloignés de la nature! Qu'ils sont lâches, vils, rampants! Quel spectacle verrai-je dans mon pays? Mes compatriotes chargés de chaînes et qui baissent en tremblant la main qui les opprime! Ce ne

1. A rapprocher des propos qu'il tiendra à Sainte-Hélène : « C'est une lâcheté de se tuer. » (*Journal de Gourgaud*, t. II, p. 100.) « Il faut envisager la question au lieu de la présenter comme elle l'est ordinairement par Jean-Jacques et autres. Il n'y a nul doute que l'homme n'ait le droit de se tuer, mais que le moment n'est jamais arrivé. » (Bertrand, *Cahiers de Sainte-Hélène*, avril 1818, p. 127.) Voir aussi le très beau texte dicté à Marchand et repris dans le tome XXXI de la *Correspondance*.

sont plus ces braves Corses qu'un héros aimait de ses vertus, ennemis des tyrans, du luxe, des vils courtisans. Fier, plein d'un noble sentiment de son importance particulière, un Corse vivait heureux s'il avait employé le jour aux affaires publiques. La nuit s'écoulait dans les tendres bras d'une épouse chérie? La raison et son enthousiasme effaçaient toutes les peines du jour. La tendresse, la nature rendaient ses nuits comparables à celles des dieux. Mais, avec la liberté, ils se sont évanouis comme des songes, ces jours heureux! Français, non contents de nous avoir ravi tout ce que nous chérissions, vous avez encore corrompu nos mœurs. Le tableau actuel de ma patrie et l'impuissance de le changer est donc une nouvelle raison de fuir une terre où je suis obligé par devoir de louer des hommes que je dois haïr par vertu. Quand j'arriverai dans ma patrie, quelle figure faire, quel langage tenir! Quand la patrie n'est plus, un bon patriote doit mourir. Si je n'avais qu'un homme à détruire pour délivrer mes compatriotes, je partirais au moment même et j'enfoncerais dans le sein des tyrans le glaive vengeur de la patrie et des lois violées. La vie m'est à charge parce que je ne goûte aucun plaisir et que tout est peine pour moi. Elle m'est à charge parce que les hommes avec qui je vis et vivrai probablement toujours ont des mœurs aussi éloignées des miennes que la clarté de la lune diffère de celle du soleil. Je ne peux donc pas suivre la seule manière de vivre qui pourrait me faire supporter la vie, d'où s'ensuit un dégoût pour tout¹.

VI.

Défense de Rousseau

Ce fragment fut inspiré à Bonaparte par la lecture du livre de Roustan, pasteur genevois, intitulé Offrande aux autels et à la patrie (Amsterdam, 1764). Dans ce volume figurait une Défense du christianisme considéré du côté politique où l'on répond en particulier au chapitre VIII du quatrième livre du Contrat social. L'Église était accusée par les philosophes d'avoir « détruit l'unité de l'État », « détaché les citoyens de la Patrie », « favorisé la tyrannie » et « affaibli les vertus guerrières ». Roustan s'efforçait de montrer comment la doctrine de l'Église réformée pouvait s'accorder avec la constitution politique d'un État. Avec une impétuosité qui le conduisit parfois à la diatribe, Bonaparte réfute les démonstrations de Roustan. On aperçoit déjà dans sa pensée les grandes lignes du concordat de 1801 et plus encore des articles organiques. « Il est constant, écrit Bonaparte, que le christianisme même réformé détruit l'unité de l'État : 1^o parce qu'il inspire ou diminue la confiance que l'on doit avoir aux ministres de la loi ; 2^o parce que, dans sa constitution, il y a un corps particulier qui non seulement partage le cœur du citoyen, mais encore peut contrarier les vues du gouvernement. » Healey a fait remarquer (Rousseau et Napoléon, p. 89) que, pour réfuter Roustan, Bonaparte ne fait pas seulement appel à Rous-

seau mais aux théories de l'abbé Raynal sur la constitution du clergé en « une gendarmerie sacrée » et sur l'inutilité dans l'État des ordres monastiques. « Rousseau, tout en proclamant la nécessité d'une religion dans l'État, ne concevait pas cette idée de prêtres organisés sous le contrôle du souverain; il voulait se débarrasser tout à fait des prêtres et abandonner les affaires religieuses à la conscience individuelle, tandis que Raynal voulait conserver la religion comme elle existait mais en soumettant le corps du clergé à l'État. »

9 mai. 4 heures après midi.

Rousseau¹ ! un de tes compatriotes, de tes amis, un homme vertueux qui se dit au-dessus des préjugés des hommes voudrait détruire ceux qu'il prétend que tu as sur la religion considérée du côté politique. Ce n'est par aucune passion, si souvent le motif secret des actions des humains. Ni l'orgueil de la haine ni la jalousie ne l'anime, mais l'auguste vérité. Il fléchit devant elle et, persuadé de ton respect pour son flambeau sacré, il publie ses réflexions sur le huitième chapitre de ton *Contrat social*. Mais non, sans doute, il ne suffit pas d'être vertueux et d'aimer la vérité pour lutter contre Rousseau. Il était homme, aussi je crois facilement qu'il n'a pas tout bien vu. Aussi ne s'agit-il pas d'une de ses idées isolées, mais d'un des principaux chapitres du *Contrat social* et d'une idée nécessaire à approfondir pour trouver en partie la différence des gouvernements modernes et anciens.

La religion chrétienne est-elle bonne pour la constitution politique d'un État? Rousseau en doute si peu qu'il dit : « La troisième² est si évidemment mauvaise que c'est perdre le temps que de s'amuser à le démontrer. » Tout ce qui rompt l'unité sociale ne vaut rien. Toutes les institutions qui mettent l'homme en

1. Sur les sentiments qu'éprouvait alors Bonaparte à l'égard de Rousseau, cf. *Mémoires et correspondance du roi Joseph*, t. 1, p. 32. D'après son frère, Napoléon était un admirateur passionné de Jean-Jacques.

2. « La troisième, c'est-à-dire la religion catholique romaine. C'est la deuxième que nous tous comptons, mais il ne veut pas. » (Note de Napoléon.)

contradiction avec lui-même ne valent rien. Comme ces principes sont incontestables, M. Roustan ne peut les rétracter, mais il nie que les religions catholiques réformées soient dans ce cas.

Pour la religion romaine, il est de la dernière évidence que l'unité de l'État est rompue.

Approfondissons donc les raisons qu'il donne contre Rousseau. Il est vrai que le christianisme et les gouvernements ont pour but commun le bonheur des hommes, mais suit-il de là que l'unité de l'État n'est pas contrariée? Non sans doute. Ils parviennent au même but mais par des routes opposées. Le christianisme rend heureux par le mépris qu'il inspire aux maux qui nous affligent dans ce monde. « Qu'est-ce que la vie en comparaison de l'éternité? Je suis [malheureux] et vous, méchant, vous prospérez; mais je vous attends au tribunal de l'Être suprême. C'est alors que l'échéance tournera et tournera une fois pour toujours. » Le gouvernement veille à la sûreté des citoyens : « Tu m'as lésé, tu as violé les lois à mon égard, viens me rendre compte devant les ministres de la justice, les vengeurs du crime et les soutiens des lois. » Vous voyez donc bien que l'esprit qui inspire le christianisme et le gouvernement sont contraires quoique atteignant au même but, mais si, dans quelqu'un de ces moments de crise qu'éprouve chaque État, l'on se trouve obligé de rendre pour un instant le peuple malheureux pour sauver la patrie, le christianisme vous résisterait et contrarierait les vues du gouvernement. La question est donc résolue.

Le christianisme défend aux hommes d'obéir à tout ordre opposé à ses lois, à tout ordre injuste émané de la part même du peuple. Il va donc contre le premier article du pacte social, base des gouvernements, car il substitue sa confiance particulière à la volonté générale constituant la souveraineté. Comme nous par-

lons politique, les inconvénients doivent être comptés. L'inconvénient de cette défense que fait l'Évangile est si dangereux dans l'État chrétien qu'il rompt totalement l'unité de l'État puisque les ministres de la loi et les ministres de la religion ne sont pas les mêmes. L'esprit particulier à ce dernier corps se conduisant selon la plus stricte règle sera de s'ingérer à contredire indirectement les ordres du souverain. En effet, quel est le tribunal qui décidera si tel ou tel ordre est injuste? La conscience, me dites-vous. Qu'est-ce qui dirige la conscience? Vous voyez donc bien que l'État n'est plus un. Suivez ce raisonnement et vous verrez que la réponse du vicomte d'Orthe³ est bien différente dans un État chrétien. Vous concevez donc vous-même l'influence que peuvent avoir les ministres de la religion contre les lois, puisque, pour prévenir les abus des élections, vous conseillez des ecclésiastiques éclairés et vertueux. Vous sentez donc qu'ils ont dans l'État plus d'influence que les ministres des lois même; or, comme les corps des ministres de religion ne sont jamais ou presque jamais citoyens, mais toujours ministres, conflit d'influences.

Je ne relèverai pas un grand nombre de contradictions réelles ou d'inconséquences où tombe M. Roustan. J'en ai suffisamment relevé. Il est donc constant que le christianisme, même réformé, détruit l'unité de l'État : 1^o parce qu'il inspire ou diminue la confiance que l'on doit avoir aux ministres de la loi⁴; 2^o parce que, par sa constitution, il a un corps particulier qui non seulement partage le cœur du citoyen, mais encore peut souvent contrarier les vues du gouvernement. Et d'ailleurs ce corps n'est-il pas indépendant de l'État? Il l'est, puisqu'il n'est pas soumis aux mêmes maximes. Le voit-on défendre la patrie, les lois, la liberté? Non. Son empire n'est pas de ce monde. Il n'est donc jamais citoyen.

De ce que le christianisme rompt l'unité

3. Gouverneur de Bayonne, le vicomte d'Orthe refusa de faire massacrer les protestants lors de la Saint-Barthélemy.

4. En marge, de la main de Bonaparte : 10 mai, matin.

5. Cette distinction demeure capitale pour comprendre la politique religieuse de Napoléon, différente de ses propres croyances, encore qu'il ait été vraisemblablement sinon athée, du moins sceptique [opinion inverse dans Guerrini, *Napoléon devant Dieu*].

de l'État, peut-on conclure qu'il a été la cause de tant de troubles qui ont agité les États chrétiens? Ainsi le prétend Rousseau et c'est ce qu'il s'agit d'approfondir. Que, en suivant les routes tortueuses de la métaphysique, l'esprit s'égare dans un aperçu, une supposition, un principe, c'est le propre de l'humanité que l'expérience nous montre tous les jours. Mais que J.-J., que l'auteur de l'*Émile*, du *Contrat social*, cet homme profond et pénétrant qui avait employé sa vie à étudier les hommes, que Rousseau qui nous a si bien dévoilé les petits ressorts des grandes actions, ait tiré une conséquence fautive; qu'il ait mal connu les principes qui ont livré les États chrétiens à toute la fureur des dissensions civiles, c'est ce que M. Roustan me persuadera difficilement. Cependant, ne soyons pas enthousiaste. Qui peut connaître la vicissitude de l'esprit humain? Tel bon plongeur qui a sondé le superbe océan, qui a vu sans frémir les précipices qui menaçaient ses jours, les a terminés malheureusement dans une onde tranquille. Il faut distinguer l'esprit que le christianisme a donné par sa constitution au clergé d'avec le sens précis de la loi. « Tu es plus puissant que le souverain même, dit l'un, tu as besoin des richesses pour soutenir ton rang et en imposer aux autres classes de l'État », cette voix qui se fait entendre sans cesse ne tarde pas à l'emporter. Avant, l'Évangile leur dit : « Restez pauvres »; ils éludent bientôt le conseil. Or Rousseau n'attaque que l'esprit de la constitution qui, en rompant l'unité de l'État, en rendant les ministres de la religion puissants, riches, zélés pour leurs dogmes intolérants, fut la cause de toutes ces guerres qui ont divisé les États chrétiens ⁵.

Le reproche que vous faites aux empereurs chrétiens, il faut le faire plutôt au christianisme puisque c'en est une suite naturelle. De deux avis sur un dogme, il n'y en a nécessairement qu'un de bon qui est celui de Jésus-

Christ. Chaque parti soutient son avis avec le même entêtement. On en vient aux insultes parce qu'il s'agit de gagner le peuple. Chacun se regarde avec horreur et croit voir sur le front de son adversaire l'enfer et ses supplices. Qui est-ce qui cédera? Non seulement la honte, l'amour-propre empêchent de se reconnaître vaincu : mais le crédit, mais les richesses, mais la faveur du peuple. On s'obstine donc. Celui qui n'est pas dans la voie du Seigneur ne doit pas jouir des avantages de ses créatures. Il faut tout au moins le dépouiller des biens temporels. Que feront les ministres de la loi dans tout ceci? Iront-ils porter leur jugement aux deux partis? Quelle témérité! « De quoi vous avisez-vous? Cette question n'est pas de votre ressort. Il s'agit de l'autre monde. » Voici les lois méprisées. Audacieux mortels, vous respirez et vous ne vous croyez pas soumis aux lois! Votre empire est de l'autre monde, et vous troublez celui-ci! Voilà comme le christianisme a rompu l'unité de l'État, voilà comment il a enfanté les guerres qui ont déchiré le sein de presque tous les royaumes de l'Europe.

La politique, dites-vous, y a eu beaucoup de part. J'y consens. Que s'ensuit-il? N'est-il pas dangereux dans un État que des ambitieux puissent trouver des prétextes de le troubler? Ainsi, l'esprit de la constitution chrétienne, bien loin d'affermir l'État, ne l'a jamais qu'ébranlé en rompant l'unité de gouvernement et en fournissant des prétextes puissants sur la multitude pour colorer les démarches des ambitieux. Mais la raison que vous nous donnez pour appuyer votre sentiment est plaisante.

D'un air triomphant, vous demandez pourquoi la Suisse protestante, les calvinistes français⁶ et piémontais n'ont pas été agités par les dissensions civiles. Pourquoi? Parce qu'ils avaient un ennemi commun, le papiste. Tant que les chrétiens ont été persécutés, bridés par les

6. Le 17 août 1816, Napoléon observe devant Las Cases : « Si François 1^{er} eût embrassé le luthéranisme si favorable à la suprématie royale, il eût épargné à la France les terribles convulsions religieuses amenées plus tard par les calvinistes dont l'atteinte (*sic*) toute républicaine fut sur le point de renverser le trône et de dissoudre notre belle monarchie. » (*Mémorial*, t. II, p. 196.)

7. Ce qui détruit l'hypothèse que Napoléon ait éprouvé une sympathie pour la religion protestante qui l'aurait conduit à envisager d'en faire à la veille du concordat une religion d'État (cf. D. Robert, *les Églises réformées en France*, p. 49).

païens, c'étaient les humbles, les bons. L'esprit de la constitution, qui s'est montré depuis, était enseveli par l'impuissance. Les guerres politiques, la vigilance dont la nation avait besoin pour que le prince n'envahît pas le reste de ses libertés, les anciens papistes qui étaient encore nombreux, le besoin qu'avaient les protestants d'Allemagne de secours contre les ligues romaines furent autant de motifs qui garantirent les Suédois des guerres de religion. Mais n'ouvrons pas les annales de l'Europe, nous y verrions bien d'autres maux qu'ont enfantés les différentes sectes réformées⁷.

Avant de vouloir relever les erreurs où est tombé Jean-Jacques, il aurait fallu le lire. Vous prenez au pied de la lettre le sens de ses phrases, lorsqu'il dit que l'idée d'un royaume de l'autre monde ne put jamais entrer dans la tête des païens : c'est-à-dire qu'ils ne purent jamais concevoir que des hommes assemblés formassent société simplement pour des motifs religieux. Ils connaissaient trop le cœur humain pour ne pas voir visiblement que cela tendait à la destruction et de leur religion et de leur gouvernement, et que ces chrétiens un jour seraient despotes dans ce monde, quoi qu'ils en disent.

L'ineptie de ce que vous nous dites page 26 est telle qu'il est impossible de le mieux rétracter que de renvoyer à la lecture de votre projet. Attend-on que le feu eût embrasé la cité pour arrêter les incendiaires? Mais, d'ailleurs, vous ne comprenez donc pas qu'il était impossible de prouver les effets de la constitution chrétienne, vu que, par sa nature, elle n'est développée que lorsqu'elle est la plus puissante? Ils étaient faibles sans doute parce qu'ils étaient dispersés, parce qu'ils manquaient encore d'union, d'énergie, vu que la constitution n'était pas achevée. L'énergie qu'il faut pour se préparer à repousser de vive force des souverains qui vous attaquent, et à qui

vous êtes accoutumés d'obéir, est bien différente de cette fureur qu'inspire l'enthousiasme de se laisser martyriser. L'un marque de la grandeur d'âme, l'autre le fanatisme.

Si un empereur n'est pas plus tôt chrétien, si la prospérité n'a pas plus tôt joué sur le christianisme que tous les ressorts [de l'État] n'en soient rompus, il est clair que cette religion ne pourra en rien aider le gouvernement et que, au contraire par sa prompte corruption, [elle] ne pourra que nuire infiniment à la société.

Voyez-vous cela dans les religions anciennes? Non sans doute. Tout au moins la religion suit le degré de corruption du gouvernement. Méditez la constitution chrétienne et vous y trouverez la source des guerres et, l'oserai-je dire, du peu de respect que nous avons pour la religion.

Vous avouez donc que vous ne comprenez pas comment le clergé est maître et législateur dans sa patrie. Croyez-vous par là nous faire soupçonner que Rousseau n'avait aucune idée en disant cela? Non! non! vous nous faites plutôt croire qu'il aurait bien mieux valu pour vous de ne pas écrire. Le clergé, partout où il fait un corps attenant à plusieurs États, est maître, en ce que ses décisions sont indépendantes de tous les autres corps de l'État. Il est législateur, en ce qu'il règne sur les consciences. Enfin, tout ce qu'il fait, il le fait despotiquement.

Nous venons d'approfondir les raisons que M. de Roustan donne pour prouver que le christianisme ne rompait point l'unité de l'État et n'était point la cause des guerres qui avaient agité les États chrétiens.

Le christianisme détache-t-il les citoyens de la patrie est la seconde question qu'il faut approfondir. Rousseau prouve pour l'affirmative. M. de Roustan commence par s'appuyer de l'autorité de Montesquieu qui non seulement ne décide rien, mais encore est contre lui.

Tout ce qu'il dit depuis la page 42 jusqu'à 44 est absolument pour fortifier l'avis de Jean-Jacques ou plutôt est absolument inutile. Il veut justifier le christianisme. Qui est-ce qui l'attaque dans le sens où il le défend? car il ne s'agit pas de savoir si Jésus-Christ a bien ou mal fait, mais simplement si le christianisme détache le citoyen de l'État.

« La liberté étant perdue, il ne s'agissait plus que d'empêcher les esclaves de dégénérer encore, ne pouvant plus s'aimer comme compatriotes, de leur apprendre à s'aimer en tant qu'hommes. » Si le but de l'Évangile était de discipliner les esclaves, la question est résolue. S'ils apprirent que l'on pouvait « encore mériter le respect en mourant pour la liberté morale, comme on s'immortalisait autrefois en mourant pour la liberté politique », il est clair que, dans leurs âmes, un désir fut substitué à l'autre et adieu la patrie. S'ils apprirent que ces superbes tyrans qui ne mettaient de bornes à leur pouvoir que celle de leurs caprices, que leur gloire n'était qu'un éclair et leur puissance que faiblesse, qu'un Dieu devant qui ils n'étaient que des vermineux éclairait de près toute leur conduite, que la mort était à ses ordres et les amènerait bientôt à son tribunal pour y recevoir les peines ou les récompenses que leur administration méritait, ils en conclurent donc qu'un tyran leur était donné par Dieu, ils apprirent donc que la punition n'appartenait qu'à celui qui l'avait placé. Adieu l'estime de sa propre existence si nécessaire dans un gouvernement. S'attendrait-on après cela que M. de Roustan nous dirait que « la religion chrétienne préparait les peuples à recouvrer leur liberté politique s'ils en trouvaient l'occasion? Une nation qui a des mœurs et est unie n'a qu'à vouloir secouer le joug pour le rompre ». Mais vous nous avez dit que l'Évangile avait pour but de discipliner des esclaves. Dans cette attention, ç'aurait été bien gauche à lui de leur

donner l'énergie et inspirer la volonté de secouer le joug du souverain. Quelles contradictions étonnantes! Mais approfondissons votre maxime : « Une nation, dites-vous, qui a des mœurs et est unie n'a qu'à vouloir secouer le joug pour le rompre. » Les chrétiens être unis! ne dites donc pas cela. Les chrétiens peuvent bien n'être jamais divisés. La tranquillité est son élément, mais l'unité politique au contraire est un sentiment chaud qui se comporte bien peu avec la froideur et le pyrrhonisme chrétien. Mais quand on admettrait votre maxime, la volonté lui manquerait toujours, car aussitôt que la volonté [...]. Non seulement l'unité de l'État consiste en ce qu'il n'y ait ni corps ni particuliers qui puissent croiser les moyens qu'il emploie pour parvenir au but du gouvernement, mais encore il faut que les sentiments qu'inspirent les différentes institutions tendent au même but. Or le christianisme ne nous inspire-t-il pas une indifférence marquée pour des actions purement humaines?

Le christianisme, il est vrai, tend à nous rendre heureux. Le but du gouvernement tend à nous rendre heureux. S'ensuit-il de là que le christianisme ne détruit pas l'unité de l'État, nous en doutons. Ils peuvent venir au même but, mais par des routes entièrement opposées et qui se contrarient. Le christianisme nous rend heureux en nous faisant regarder tout le mal que nous éprouvons comme une punition de Dieu et qui sera récompensée dans l'autre vie. Il dit : cette vie est donc heureuse par l'espoir d'une vie future. Le but du gouvernement, au contraire, est de prêter main-forte au faible contre le fort et, par ce moyen, faire goûter à chacun une douce tranquillité, route du bonheur. Mais, d'ailleurs, dès que les ministres de la loi ne sont pas en même temps ministres de la religion, il s'ensuit donc un esprit particulier à ce corps, et cet esprit est d'autant plus fort

que son empire est purement métaphysique. Le cœur du citoyen est donc partagé entre les ministres de la loi et ceux de la religion. Or l'esprit naturel à l'homme est de vouloir dominer. Jugez si un corps, qui est tout-puissant sans puissance, ne voudra pas en avoir une réelle. Et c'est ce qui est arrivé. Ainsi je dis que le christianisme détruit l'unité de l'État parce qu'il existe un corps qui a un esprit particulier et indépendant de l'esprit de l'État : les jésuites.

Mais vous avouez vous-même que Jésus dit aux hommes que Dieu est le premier roi et qu'ils ne doivent pas obéir à des ordres injustes. Vous rendez donc le sujet juge des actes du souverain. La conscience, dites-vous, sera son tribunal. Mais qui est-ce qui régit la conscience? Ce sont les ministres de la religion. Vous voyez donc bien que voici l'unité de l'État détruite.

Vous dites qu'il aurait été à souhaiter pour les monarchies du paganisme que cette maxime eût été reçue. Je veux bien le croire. Le christianisme peut avoir adouci les mœurs, mais cela n'a aucun rapport à notre question.

Mais ne voyez-vous pas que ce que vous me dites pour le vicomte d'Orthe est d'une nature bien différente dans le paganisme ou dans une autre religion? L'unité aurait existé de même, parce qu'il n'y avait qu'un corps qui pût regarder cela comme son fait, au lieu qu'ici les ministres de la religion se regardent comme autorisés à la protéger ou du moins à l'approuver. Que cela soit bon ou mauvais, cela sortirait de la question. Mais vous avouez donc ce que vous voulez nier, puisque vous dites tacitement que le prêtre serait prêt à rendre le peuple rebelle à des ordres injustes, quand vous nous dites que le prince pourra éviter cet inconvénient en choisissant des prêtres vertueux. Cela sort de la question. Je vous dirai cependant que vous tombez en contradiction avec vous-même. Voici

comment : vous nous avez dit que Jésus avait exhorté à ne pas obéir à un ordre injuste. Plus un ministre de la religion sera vertueux, plus il suivra les maximes de Jésus-Christ. Or j'entends par rebelle un homme qui n'obéit pas aux ordres du souverain.

Vous nous dites que les empereurs firent une grande faute en enrichissant [les prêtres], vous ne voyez donc pas que c'était une suite naturelle, d'abord du pouvoir qu'ils avaient sur la conscience du prince, et ensuite du bien ou du mal qu'ils pouvaient faire dans l'État. Quoi! vous voulez qu'un homme, qu'un corps qui est plus puissant que personne ne soit pas riche. Entrez donc un peu dans le cœur humain! Ainsi donc la richesse du clergé était une suite naturelle de son esprit de ne pas dépendre du gouvernement et, conséquemment, doit être mise sur le compte du christianisme ainsi que les abus et les guerres qu'il a enfantés. Je dis : indépendance du gouvernement. Cela est clair. D'abord parce que, étant indépendant pour le spirituel, nécessairement [il] devait avoir de l'influence sur le temporel.

Les Évangiles ont beau dire : « Obéissez au souverain », que m'importent à moi ces paroles? Ce n'est pas elles que je cherche, mais le ressort et la constitution qui disent le contraire. De même, ils ont beau dire : « Reste pauvre et sage »; mais les ressorts de leur institution disent : soyez riches. Mais, en suivant même le strict esprit du christianisme, l'unité est rompue dans l'État. Cela est prouvé et par cette raison et par les suites de l'esprit de la constitution. Rousseau a eu raison de dire que la doctrine de Jésus causa des divisions intestines qui n'ont jamais cessé d'agiter le monde chrétien. Ces soupçons d'hérésie ne sont-ils pas une suite de l'intolérance et du minutieux du christianisme. Voyez si le paganisme opéra rien de pareil. [Il] ne m'importe si les Églises se sont conduites ou non chrétiennement, pourvu simplement que ces guerres

8. En réalité, Napoléon ne comprend pas toujours lui aussi Rousseau (cf. le commentaire de la réfutation de Roustan par Henley, *Rousseau et Napoléon*, p. 25).

soient une suite de la constitution du christianisme. C'est tout ce qu'il me faut. C'est justement là ce que Rousseau dit : que l'unité rompue, les guerres civiles s'en sont suivies parce que l'on est autorisé des ministres de la religion. Mais il paraît que vous n'avez pas compris Rousseau⁸ ! Il ne dit pas que c'est l'Évangile directement qui occasionne ces abus, mais la suite des abus de la constitution politique du christianisme. Mais supposons que Rousseau eût dit en effet que l'Évangile inspire la discorde. La raison que [vous] lui opposez est plaisante. Le despotisme se change toujours en tyrannie : s'ensuit-il de là que quelques bons princes ne puissent pas rendre leurs sujets heureux ? La Suisse n'a pas été agitée par des guerres intestines parce qu'ils avaient des Romains à combattre et, d'ailleurs, à cause que la petitesse de chaque canton est d'ailleurs suite de la constitution helvétique. Les protestants de Suède, de Danemark, de France ne se sont pas fait la guerre entre eux parce qu'ils avaient des Romains à combattre.

Mais pourquoi, je vous prie, défendez-vous plutôt les protestants d'Augsbourg que les chrétiens romains ? L'un et l'autre ne veulent pas vous admettre.

Malgré le titre d'ami que vous donnez à Rousseau, vous n'êtes pas fait pour lire ses ouvrages. Pour prouver que les païens peuvent avoir l'idée d'un royaume de l'autre monde, vous nous dites que plusieurs [...] par là je crois bien que vous n'entendez pas ce que veut dire Rousseau. Les politiques et les Césars du paganisme ne purent jamais croire que les chrétiens parlassent sincèrement et puissent jamais se contenter d'un empire métaphysique. Et en cela se voit qu'une profonde politique cèle son œuvre. Les païens auraient dû attendre que les chrétiens eussent manifesté ? Supposez qu'une armée vienne pour entrer dans votre ville, cependant elle n'a pas manifesté aucun mauvais dessein....

VII.

Une rencontre au Palais-Royal

Après Douai, puis un séjour d'un an en Corse où il aurait écrit, d'après Blanqui, un mémoire sur la culture du mûrier (Courrier français du 14 octobre 1838), Bonaparte se rend à Paris où il réside d'octobre à décembre 1787. Il ne connaissait la capitale qu'à travers les promenades accompagnées que faisaient dans Paris les élèves de l'École militaire. Pour la première fois, il parcourt la ville en toute liberté. Le centre de Paris est alors le Palais-Royal, réputé pour ses boutiques et plus encore pour ses filles. Sous le couvert de la curiosité philosophique, à travers un dialogue savoureux, Napoléon raconte comment il y fut déniaisé par une jeune prostituée. Il avait alors dix-huit ans. Le ton du récit évoque davantage Restif de La Bretonne que Rousseau.

Jeudi 22 novembre 1787, à Paris.
Hôtel de Cherbourg,
rue du Four-Saint-Honoré¹.

Je sortais des Italiens et me promenais à grands pas par les allées du Palais-Royal. Mon âme, agitée par les sentiments vigoureux qui la caractérisent, me faisait supporter le froid avec indifférence; mais, l'imagination refroidie, je sentis les rigueurs de la saison et gagnai les galeries. J'étais sur le seuil de ces portes de fer quand mes regards errèrent sur une personne du sexe. L'heure, la taille, sa grande jeunesse ne me firent pas douter qu'elle ne fût une fille. Je la regardais : elle s'arrêta non pas avec cet air grenadier² [des autres], mais un air convenant parfaitement à l'allure de sa personne. Ce rapport me frappa. Sa timidité m'encouragea et je lui parlai... Je lui parlai, moi qui, pénétré plus que personne de l'odieux de son état, me suis toujours cru souillé par un seul regard... Mais son teint pâle, son physique faible, son organe doux ne me firent pas un moment en suspens. Ou c'est, me dis-je, une personne qui me sera utile à l'observation que je veux faire, ou elle n'est qu'une bûche.

— Vous aurez bien froid, lui dis-je; comment pouvez-vous vous résoudre à passer dans les allées?

1. Sur cet hôtel, cf. Lenôtre, *Vieilles maisons, vieux papiers* (1^{re} série), *Deux étapes de Napoléon, l'hôtel de Cherbourg*, pp. 175-182.

2. L'expression est empruntée à Rousseau.

3. Les points de suspension sont dans le manuscrit.

— Ah! monsieur, l'espoir m'anime. Il faut terminer ma soirée.

L'indifférence avec laquelle elle prononça ces mots, le flegmatique de cette réponse me gagna et je passai avec elle.

— Vous avez l'air d'une constitution bien faible. Je suis étonné que vous ne soyez pas fatiguée du métier.

— Ah! dame! monsieur, il faut bien faire quelque chose.

— Cela peut être, mais n'y a-t-il pas de métier plus propre à votre santé?

— Non, monsieur, il faut vivre.

Je fus enchanté, je vis qu'elle me répondait au moins, succès qui n'avait pas couronné toutes les tentatives que j'avais faites.

— Il faut que vous soyez de quelque pays septentrional, car vous bravez le froid.

— Je suis de Nantes, en Bretagne.

— Je connais ce pays-là... Il faut, mademoiselle, que vous me fassiez le plaisir de me raconter la perte de votre p.....³.

— C'est un officier qui me l'a pris.

— En êtes-vous fâchée?

— Oh! oui, je vous en réponds. Sa voix prenait une saveur, une onction que je n'avais pas encore remarquée. Je vous en réponds. Ma sœur est bien établie actuellement. Pourquoi ne l'eus-je pas été?

— Comment êtes-vous venue à Paris?

— L'officier qui m'avilit, que je déteste, m'abandonna. Il fallut fuir l'indignation d'une mère. Un second se présenta, me conduisit à Paris, m'abandonna, et un troisième, avec lequel je viens de vivre trois ans, lui a succédé. Quoique français, ses affaires l'ont appelé à Londres et il y est. Allons chez vous.

— Mais qu'y ferons-nous?

— Allons, nous nous chaufferons et vous assouvirez votre plaisir.

J'étais bien loin de devenir scrupuleux;

je l'avais agacée pour qu'elle ne se sauvât point quand elle serait pressée par le raisonnement que je lui préparais en contrefaisant une honnêteté que je voulais lui prouver ne pas avoir...

6. Le Palais Royal, tel qu'il était lorsque Bonaparte y rencontra la jeune prostituée nantaise. Bibliothèque Nationale. Bulloz.

« J'étais sur le seuil de ces portes de fer quand mes regards errèrent sur une personne du sexe. L'heure, la taille, sa grande jeunesse ne me firent pas douter qu'elle ne fut une fille... »



VIII.

Introduction

à une

histoire de la Corse

Après son escapade au Palais-Royal, Bonaparte se ressaisit. Provisoirement libéré de l'obsession de la femme, il repense à la Corse qu'il a quittée depuis deux mois. Il rêve d'écrire l'histoire de l'île et de ses malheurs dont il aurait tiré la documentation de l'ouvrage de Boswell. On ne possède que les fragments de l'introduction.

27 novembre. Paris, 11 heures du soir.

J'ai à peine atteint l'âge... et cependant je manie le pinceau de l'histoire. Je connais ma faiblesse... mais¹, peut-être pour le genre d'écrits que je compose, c'est la meilleure situation d'âme et d'esprit. J'ai l'enthousiasme qu'une étude plus profonde des hommes détruit souvent dans nos cœurs. La vénalité de l'âge viril ne salira pas ma plume. Je ne respire que la vérité; je me sens la force de la dire, et, en lisant cette légère esquisse de nos malheurs, je vois vos pleurs couler. Chers compatriotes, nous avons toujours été malheureux. Aujourd'hui, membres d'une puissante monarchie, nous ne ressentons de son gouvernement que les vices de sa constitution; et, aussi malheureux peut-être, nous ne voyons de soulagement à nos maux que dans la suite des siècles.

1. Entre les lignes :
« Comme une connaissance
trop sincère du cœur hu-
main détruit... »

7. Lettre de Bonaparte à M. Le Saucquer, premier commis de la guerre.

Recto : « Monsieur, Étranger à Paris, sans aucune connaissance, ce n'est que dans vous que j'espère.

L'amitié que vous voulez bien avoir pour mon père me fait espérer que vous voudrez bien vous employer pour moi... »

Verso : « Si le travail avait déjà paru je ne vous importunerai pas. Je sais qu'alors il ne reste plus qu'à obéir, mais dans l'état des choses je me flatte que vous daignerez vous intéresser à moi. Je conserverai de votre bonté un souvenir reconnaissant. Avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Buonaparte. Lieutenant au régiment de la Fère. Auxonne, le 3 juin.

Ministère de la Guerre. Bulloz.

Monsieur



Cher Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser ce petit
livre que j'ai écrit pour vous. J'espère
qu'il vous sera utile. Je vous prie de m'en
faire part. Je vous prie de m'en faire part.

Dans le travail du camp d'été, j'ai
l'honneur de vous adresser ce petit
livre que j'ai écrit pour vous. J'espère
qu'il vous sera utile. Je vous prie de m'en
faire part. Je vous prie de m'en faire part.

M. Le Saucquer

IX.
Parallèle entre
l'amour de la patrie
et l'amour de la gloire

Si le travail avec de la peine
je ne vous importunerai pas. Je sais qu'il
il ne reste plus qu'à écrire. mais dans tout
des choses je me flatte que vous m'excuserez, mais
intéresser moi
je concevrai de me bouter en

Monseigneur reconnaissant

Avec respect

Monseigneur

aux vœux de 3 juin

Votre humble et
très obéissant serviteur

Bonaparte
l'attaché au département de la guerre

Bonaparte modifie son projet d'une histoire de Corse. S'inspirant de Diderot et de son Rêve de d'Alembert, il feint de s'adresser à une jeune fille. Sa passion pour la Corse le conduit à un parallèle souvent excessif entre l'amour de la gloire qui anime Alexandre, Charlemagne ou Condé et l'amour de la patrie qui est le seul guide de Paoli et de Gaffori. On y retrouve ce style déclamatoire que Rousseau avait mis à la mode et qui séduit Bonaparte. « Ce ne sont qu'exclamations, que sublimes larmes de stoïques yeux, tigres altérés de sang... Dans ce fatras, on parvient difficilement à deviner ses conceptions pourtant très nobles de l'action, du désintéressement et son amour de la liberté qui sont la base de sa philosophie juvénile. Le jeune homme se corrigera à mesure que la rapidité de l'action militaire le contraindra à écrire brièvement et clairement. » (Tomiche, op. cit., p. 103.)

J'ai à peine atteint l'âge de l'aurore des passions; mon cœur est encore agité de la révolution que cette première connaissance des hommes produit dans nos idées et cependant vous exigez, mademoiselle¹, que je discute une question qui exigerait une connaissance profonde du cœur humain. Mais vous obéir n'est-il pas le seul titre qui puisse me maintenir digne membre de cette société intime? Considérez donc ce discours moins comme une production de l'esprit et des connaissances que comme le tableau fidèle des sentiments qui agitent ce cœur où toute la perversité des hommes n'a peut-être pas encore pénétré.

Si j'avais à comparer les siècles de Sparte et de Rome avec nos temps modernes, je dirais : régna ici l'amour et là l'amour de la patrie. Par les effets opposés que produisent ces passions, on sera autorisé sans doute à les croire incompatibles. Ce qu'il y a de sûr du moins, c'est qu'un peuple livré à la galanterie a même perdu le degré d'énergie nécessaire pour concevoir qu'un patriote puisse exister. C'est le point où nous sommes parvenus aujourd'hui. Peu de personnes croient à l'amour de la patrie. Quelle foule d'ouvrages n'a-t-il pas paru pour en montrer le chimérique? Sentiments que produit l'action sublime du grand Brutus, n'êtes-vous donc qu'une

1. Il s'agit en réalité d'une personne fictive.

2. Cette partie est rayée dans le manuscrit.

chimère? [Romains, premier peuple de la terre par la simplicité de vos vertus, la force de vos âmes et l'étendue de vos connaissances naturelles, vous vous êtes tous trompés. Vous avez élevé des autels à Brutus comme à un héros. Eh bien! apprenez de moi que ce grand homme n'est qu'un fou qu'égara l'amour-propre, lorsque, au milieu de votre place publique, il enfonça dans le sein de ses fils le glaive vengeur des lois. Vous crûtes qu'il était animé de cette passion qui vous transportait tous. Eh bien! cette passion sublime que vous nous vantez tant n'est que l'amour-propre, et vous avez été assez peu habiles pour [vous laisser séduire] ainsi par une férocité sans exemple. L'on vit la vanité l'emporter sur l'amour paternel. Voilà, messieurs, la sensation que j'éprouve à la vue de la question que je dois approfondir. L'amour de la gloire, dit-on, a produit cette foule d'actions que la postérité a célébrées à juste titre, mais auxquelles nos histoires opposent [les produits de l'amour de la patrie²...]

L'amour de l'estime des hommes ou de la gloire peut-il avoir produit cette foule d'actions que la postérité a célébrées sous le nom d'amour de la patrie, ainsi le prétendent nos sophistes modernes. Si cependant nous venons à en démontrer l'insuffisance, que sera-ce donc? Quel aura donc été le mobile des célèbres patriotes qui tiennent une place si distinguée dans les annales de l'univers, quelles seront les passions primitives constituant le patriotisme?

Tel, mademoiselle, serait l'objet des idées que je vais développer sous vos auspices. Puissent-elles en être dignes, heureux toutefois de m'avoir procuré le plaisir de captiver l'attention de la société intime.

Ouvrons les annales des monarchies. Notre âme s'enflamme sans doute au récit des actions de Philippe, Alexandre, Charlemagne, Turenne, Condé, Machiavelli et tant d'autres hommes

illustres qui, dans leur héroïque carrière, eurent pour guide l'estime des hommes; mais quel sentiment maîtrise notre âme à l'aspect de Léonidas et de ses trois cents Spartiates? Ils ne vont pas à un combat, ils courent à la mort pour le sort qui menace leur patrie; ils affrontent les forces réunies de l'Orient pour obéir, premiers soutiens de la liberté; mais toi, qui aujourd'hui enchaînes à ton char le cœur des hommes, sexe dont tout le mérite consiste dans un extérieur brillant, considère ici ton triomphe et rougis de ce que tu n'es plus. C'est dans tes annales que je vais trouver la plus grande preuve de l'insuffisance de la gloire. Quelles sont les héroïnes qui triomphent au milieu de Sparte? Je les vois, à la tête des autres citoyens, célébrer par des cris d'allégresse le bonheur de la patrie. « O Thermopyles, vous renfermez le tombeau de mon époux, puissiez-vous rendre le même office à mon fils si des tyrans menaçaient jamais ma patrie. » Quoi! vous que je vois couronnées de myrte, vous êtes les efforts sublimes du plus grand héroïsme? Quoi! ce ne serait donc autre que le vil amour de la gloire? Mais l'amour de la gloire n'est-il pas l'envie d'avoir son nom chanté par la renommée! Avaient-elles rien de pareil à espérer, les femmes spartiates? [N'étaient-ce pas les effets ordinaires que produisait la nouvelle d'une bataille que l'envie de leurs proches d'y être?] Ceux-là, dit Plutarque, se montraient triomphant dans les temples et les places publiques, tandis que les mères et femmes de ceux qui étaient échappés n'osaient se montrer. Oui, voilà des choses dignes de la patrie. Vous voyez donc bien que l'amour de la gloire ne peut pas avoir été le moteur des Spartiates.

Mais, si l'amour de la gloire a été le principe des actions des républicains et des monarchistes, d'où vient la différence étonnante des sentiments qui nous animent au seul

3. Aristide (540-468), rival de Thémistocle (525-460), fut victime de l'ostracisme en 484. Il se réconcilia avec Thémistocle; ils combattirent ensemble à Salamine. Thémistocle fut banni en 471. C'est dans Plutarque que Napoléon s'est familiarisé avec leur vie.

4. Robert d'Artois troubla la France par ses intrigues au début du xiv^e siècle.

5. Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, à l'origine des conspirations qui agitérent alors la France.

6. Allusion à la Fronde.

7. Dion de Syracuse (409-354) qui chassa le tyran Denys en 357.

récit, d'où vient la différence même des actions? Aristide³, le plus sage des Athéniens, Thémistocle, le plus ambitieux, encore la terreur du grand roi, et tous deux sauveurs et restaurateurs de leur patrie, sont récompensés par un exil ignominieux. « O dieux, puissiez-vous oublier l'injustice de mes compatriotes autant que moi-même je leur pardonne », dit Aristide en jetant un dernier regard sur son ingrate et chère patrie. « Dis à mon fils, disait Cimon en subissant son arrêt ignominieux, que, n'étant plus citoyen, je ne lui suis plus rien et qu'Athènes est toujours sa mère et sa patrie. »

Thémistocle préfère avaler la coupe fatale à se voir à la tête des troupes de l'Orient et à se trouver à portée de venger son outrage particulier. Il pouvait espérer sans doute de subjuguier la Grèce. Quelle gloire dans la postérité et quelle satisfaction pour son ambition! Mais non, il vivait au milieu des fastes de la Perse en regrettant toujours son pays. « O mon fils, nous périssons si nous n'avions péri! » Phrase énergique qui doit être à jamais écrite dans le cœur d'un vrai patriote.

A ces traits d'héroïsme comparerons-nous les actions de Robert d'Artois⁴, de Gaston d'Orléans⁵, du grand Condé⁶ et de cette foule de Français qui ne rougirent pas de dévaster les campagnes qui les avaient vu naître. Les uns avaient été nourris dans les préceptes du patriotisme et les autres de l'amour de la gloire. Osez prononcer que le patriotisme n'est rien. Rien produisit-il jamais quelque chose?

[Dion⁷ possède une grande fortune, une race distinguée, une considération acquise. Que manque-t-il à son bonheur? Ames éternuées, vous ne pouvez deviner et vous osez parler! Sa patrie est esclave d'un tyran qui est son allié, d'un tyran qui l'aime et le considère, mais enfin d'un tyran. Les feux brûlants du patriotisme embrasent sa grande âme.]

Enflammé par le feu brûlant du patriotisme, le disciple du grand Platon, le sévère Dion quitte les lieux fortunés de l'Attique. Adieu, plaisirs qui charmez sa philosophie. Il sacrifie sa tranquillité. Un tyran règne dans sa patrie. Fuis, Denys, fuis donc de ces rives, ci-devant le théâtre de tes cruautés. Dion a déjà arboré dans Syracuse l'étendard de la Liberté, mais l'effet surprenant de la jalousie, ce monstre effroyable que vomirent les Enfers dans leurs fureurs, se glisse dans le cœur des Syracusains. Les insensés ! ils osent prendre les armes contre leur sauveur ; ils attaquent de toutes parts la légion qui vient de les délivrer et qui reste fidèle à ce héros qui la conduit. Quels sont cependant les sentiments qui l'animent ? « Étrangers, qui prenez ici la défense de mes jours, s'écrie Dion, ne versez pas, je vous en conjure, le sang de mes compatriotes ! » Est-ce l'amour de la gloire qui lui a dicté cette harangue sublime ? Qu'eût fait le grand Condé ?... Dites, messieurs, que croyez-vous qu'eût fait le grand Condé dans cette circonstance ? Syracuse ! Syracuse, tu aurais porté longtemps la peine de ton ingratitude. Liée à son char, tu eusses servi à jamais de monument à sa gloire et la postérité n'aurait sans doute qu'applaudi sa bravoure. Mais ce ne sont pas là les sentiments qui agitent un cœur où n'est que l'amour de la patrie. Tandis que ses barbares concitoyens font usage, pour lui ravir la vie, de ces armes que lui-même leur a fournies : « Étrangers, s'écriait Dion, qui défendez ici mes jours, je vous en conjure, ne versez pas le sang de mes concitoyens. » Le protecteur de la liberté n'est plus dans la cité. Déjà les satellites des tyrans font couler des flots de sang. La liberté chancelle dans sa dernière forteresse. Dion jouit de son triomphe, voit à ses genoux ces ingrats qui, parjures, en voulaient à sa vie. Mais quoi ! tu pleures ; des larmes ont coulé de tes stoïques yeux ! Quoi ! ces tigres qui, pour prix de ta première

défaite, sont altérés de ton sang, ces tigres arrachent tes larmes! Sentiment de la patrie, que tu es puissant sur les cœurs! Ainsi que le soleil dissipe le plus épais brouillard, ainsi, ô grand Dion, ton aspect dissipa la nombreuse cohorte du tyran. Qu'avec plaisir tu vis couler ton sang! Il scella pour longtemps la liberté de Syracuse. Vous voulez que l'amour de la gloire ait produit ces sublimes larmes! Vous voulez qu'il ait produit cette courte harangue où règne un sentiment que Jésus-Christ a seul depuis renouvelé! Mais non! non! L'amour de l'immortalité est un sentiment personnel qui céda toujours à l'amour-propre blessé. Turenne, le héros de la France, cède à un intérêt personnel et se rue contre la patrie — mais, que dis-je, cède? — donne une nouvelle force aux effets de la vengeance de l'amour-propre. C'est un sentiment liable avec les passions les plus opposées! Condé [aux Dunes] était animé par l'amour de la gloire tout comme à Rocroi et à Nördlingen.

Faut-il chercher encore des preuves de l'insuffisance de l'amour de la gloire? Ouvrons les annales de cette petite île trop peu connue sans doute pour l'honneur des temps modernes : un Corse est condamné à périr sur l'échafaud. Ainsi l'ont voulu les lois de la République. Outre les liens du sang, ceux de la reconnaissance et de la plus tendre amitié liaient étroitement son neveu à son sort. Dans le transport qui l'anime, il se jette aux genoux du premier magistrat, du grand Paoli. « M'est-il permis de plaider pour mon oncle? Les lois sont-elles faites pour faire notre malheur? Il n'est que trop coupable sans doute, mais nous offrons 2 000 sequins pour le racheter. Jamais il ne rentrera dans l'île. Nous en fournirons 400 tant que durera le siège de Furiani. — Jeune homme, lui répond Paoli, vous êtes corse. Si vous croyez que cela puisse faire honneur à la patrie, ce jugement va se prononcer et je vous accorde sa grâce. » Ce bon jeune homme

se lève. Les convulsions de son visage expriment assez le désordre de son âme. « Non! non! je ne veux pas acheter l'honneur de la patrie pour 2 000 sequins. O mon oncle, je périrais plutôt dans tes bras. » Sous quelle face que j'envisage cette héroïque réponse, je ne puis y apercevoir aucune trace de gloire.

Si je continuais, mademoiselle, à parcourir les annales de cette illustre nation, quels traits de patriotisme n'y trouverais-je pas? Gaffori, qui joignis à l'âme de Brutus l'éloquence de Cicéron, tu fais au patriotisme le sacrifice de ton amour paternel⁸. Ni l'ambition, ni l'attachement à ses propriétés, ni même ses fils prisonniers des tyrans ne purent tenter Rivorella. « Quant à mes fils, il faudra bien sans doute qu'on me les rende. Je considère le reste comme indigne, m'étant personnel et incomparablement au-dessous des engagements que j'ai contractés avec mes compatriotes; je meurs content puisque je meurs pour mon pays. Paoli, dans mes bras! je serai à côté de Gaffori et des autres illustres patriotes. » Quelques Amphipolitains⁹ firent [part] à Argileonis de la mort de son fils Brasidas qu'ils avaient vu périr : « Sans doute, non, Sparte n'en a point encore un pareil. — Ne dites point cela, mes amis; mon fils était un digne citoyen, je veux le croire, mais Sparte en compte dans ses murs encore plus de soixante-dix encore plus dignes d'elle. »

Ce sont dans ces réponses privées où se peint le sentiment. Chaque trait, chaque mot d'un Spartiate peint un cœur embrasé du plus sublime patriotisme. [Vous qui prétendez au titre de bons patriotes, qui aspirez à en avoir le sentiment, voici votre baptême.] Il n'appartient sans doute qu'à ces âmes privilégiées de la vertu, à ces hommes qui, par la force de leurs organes, peuvent maîtriser toutes leurs passions et [par] l'étendue de leur vue gouverner les États, de marcher sur les traces

8. Le fils unique de Gaffori combattit avec Paoli.

9. Habitants d'Amphipolis, ville de Macédoine, sur le Strymon, qu'attaqua le Lacédémonien Brasidas en 424.

10. En dehors de Plutarque, Bonaparte s'était familiarisé avec les personnages de l'Antiquité à travers le *De viris illustribus* de Lhomond.

11. Bonaparte a pris cet exemple dans Rousseau qui écrit de Pédarète : « Voilà le vrai citoyen. »

des Cincinnatus, des Fabricius, des Caton, des Thrasybule¹⁰; mais vous, qui prétendez simplement au titre de bons citoyens, méditez Pédaratus. Un vain titre est refusé aux Bouillon et Turenne, le héros de la France, Turenne, le rempart invincible de la patrie, Turenne, qu'elle a comblé de ses faveurs; eh bien, Turenne réduit en cendres les chaumières qu'il avait si longtemps défendues. Des honneurs refusés à Condé blessent sa gloire, et Condé déploie l'étendard de la révolution. Voilà ce que produisit, dans les deux plus grands hommes de la France, la soif de l'ambition. Que Pédarète¹¹, simple citoyen d'une république célèbre, est dans ce moment au-dessus de ces illustres monarchistes! Il demande avec instance au tribunal du peuple d'être élu un des Trois Cents, première magistrature de la République. Il est refusé. Sparte, chère patrie, tu renfermes donc trois cents citoyens plus [honnêtes] hommes que moi. Dieux, soyez témoins de mon allégresse! Ah! puissé-je être le dernier en [amour] que je consentirai volontiers à ce prix à n'être que citoyen. Demeurez enfin confondus, prônistes de la gloire. Rendez hommage à la vérité. Car les Spartiates affectaient-ils tous ces sentiments sublimes pour s'acquérir de la gloire? C'était donc un sentiment joué et joué par toute une ville? Mais, pour peu que vous connaissiez le génie des hommes, vous verrez que cette imposture n'aurait pas duré longtemps. Le ridicule de l'ennui même d'affecter un sentiment que l'on n'a pas aurait bientôt fait que le peuple au moins aurait secoué le joug inutile...

X.

Théodore à milord Walpole

D'après Frédéric Masson, ce fragment qui devait certainement prendre place dans une Histoire de la Corse ne peut être daté avec précision, mais figure dans le fonds Libri après le discours précédent, d'une inspiration identique. Il fait allusion à un épisode célèbre des annales corses. (Cf. A. Legeay, Théodore de Neuhoff, roi de Corse, Monaco, 1907.) Le baron de Neuhoff, diplomate ruiné par le système de Law, se fit proclamer roi de Corse en 1736 sous le nom de Théodore I^{er} et parvint à libérer l'île de la domination génoise. De là la sympathie que lui porte Bonaparte. Parti chercher du secours, il ne put débarquer à son retour et dut se réfugier en Angleterre où il fut emprisonné pour dettes. Horace Walpole ouvrit une souscription pour obtenir sa libération. Ce trait paraît avoir frappé Bonaparte. Faut-il comme Frédéric Masson voir dans cette foi en « la générosité du peuple anglais » éprouvée par Théodore et Paoli l'origine de la décision que prendra Napoléon à Rochefort en 1815?

Voltaire avait mis en scène Théodore dans Candide (chapitre XXVI) et en parle longuement dans son Précis du siècle de Louis XV (chapitre XL). Bonaparte ne paraît pas avoir eu connaissance de ces œuvres.

Des prisons de Londres.

Milord, pourquoi m'avoir tiré de l'obscurité où je vivais? Je gémissais dans un cachot... mais j'y gémissais inconnu. Mon nom et mon rang connus de peu de personnes, ignorés de mes gardes, ignorés de mes compagnons d'esclavage, me laissaient encore goûter la triste consolation d'être révééré par les criminels ou les malheureux qui m'entouraient.

Si leur âme, oppressée par l'horreur de la prison, formait des projets de délivrance, j'en étais le premier instruit. Il n'y en avait pas un qui dît : nous rompons nos chaînes et vous serez à notre tête.

Mais depuis ce jour, milord, où vous leur fîtes connaître ce que j'étais, je suis redescendu le dernier dans leur estime et suis l'objet de leur risée... Hommes injustes! J'ai voulu contribuer au bonheur d'une nation. J'y ai réussi un moment et vous m'admiriez. Le sort a changé. Je suis dans un cachot et vous me méprisez.

MILORD A THÉODORE

[Malheureux qui gémissiez dans nos prisons], vous souffrez et êtes malheureux. Ce sont bien deux titres pour avoir droit à la pitié d'un Anglais. Sortez donc de votre prison et recevez 3 000 livres de pension pour subsistance.

XI.

A la Saint-Huberti

En 1788, Napoléon se serait trouvé à Strasbourg (cf. G. Pariset, Le lieutenant Bonaparte à Strasbourg, Revue historique, 1917, t. CXXV, pp. 78-92) où il aurait applaudi la célèbre cantatrice, la Saint-Huberti, alors dans sa gloire naissante. Il lui aurait dédié un madrigal reproduit par la duchesse d'Abrantès dans ses Mémoires (t. XV, p. 353). Frédéric Masson ne croit pas à ce séjour à Strasbourg. Mais la rencontre a pu se produire à Marseille. L'authenticité du madrigal reste toutefois douteuse. Pour en comprendre les allusions, il faut rappeler que la Saint-Huberti jouait dans Didon de Piccinni; elle interprétait le rôle de la reine de Carthage impuissante à retenir Énée en route pour l'Italie où il devait fonder Rome.

Romains, qui vous vantez d'une illustre origine,
Voyez d'où dépendait votre empire naissant;
Didon n'a pas d'attrait assez puissant
Pour retarder la fuite où son amant s'obstine,
Mais si l'autre Didon, ornement de ces lieux,
Eût été reine de Carthage,
Il eût pour la servir abandonné ses dieux
Et votre beau pays serait encore sauvage.

XII.

Constitution de la Calotte du régiment de La Fère

Après un séjour de cinq mois en Corse (janvier-juin 1788), Bonaparte rejoint son régiment à Auxonne. Lieutenant en second, il est alors chargé par ses camarades de rédiger un projet de constitution de la Calotte du régiment. La Calotte? C'était, lit-on dans les souvenirs d'un officier, cités par Frédéric Masson (op. cit., p. 227), « une institution qui existait dans tous les régiments avant la Révolution et au moyen de laquelle le premier lieutenant exerçait une sorte de police sur ses camarades (tous les officiers au-dessous du grade de capitaine) avec le droit, transmis pour ainsi dire par tradition, de porter la parole au nom du corps et de faire une mercuriale à celui dont la conduite méritait d'être blâmée, soit pour une action équivoque sur le point d'honneur, une conduite crapuleuse indigne d'un officier, un manque d'égards ou de politesse envers ses camarades ou toutes autres personnes, principalement les dames ». Le blâme pouvait aussi bien toucher un officier supérieur ou de haute naissance qu'un officier de rang inférieur. On comprend l'intérêt qu'un petit noble comme Bonaparte a porté à la Calotte. De plus, Healey a été l'un des premiers à montrer que Bonaparte avait tiré son inspiration du Contrat social de Rousseau : égalité des calottins, méfiance à l'égard du pouvoir exécutif que détient le premier lieutenant...

Messieurs,

Vous nous avez chargés de rédiger les principaux points de la constitution de la *Calotte*. Nous nous sommes empressés de nous rendre dignes de votre confiance et nous soumettons aujourd'hui à votre profonde sagesse les idées que nous a inspirées l'amour de l'ordre public.

Il est, Messieurs, des lois constitutives auxquelles il n'est pas permis de déroger. Elles doivent dériver directement de la nature du Pacte primitif. Leur développement sera le premier objet sur lequel nous fixerons votre attention.

Il est des lois qui ne sont que fondamentales. L'unanimité des suffrages peut alors les anéantir. Celles-ci, Messieurs, nous découvriront la nature de l'autorité du plus ancien lieutenant.

Entrant ensuite dans les détails des formes à donner à notre administration, nous désignerons la portion d'autorité que vous devez accorder au chef et aux infallibles pour éviter à la fois les inconvénients de l'anarchie et les abus du pouvoir arbitraire.

La police de vos assemblées, les formes à suivre dans vos procédures, ce qui nous portera à vous parler et à discuter l'institution d'un grand maître des cérémonies, terminera la tâche glorieuse et pénible que vous nous avez imposée.

1. Napoléon suit de près Rousseau qui met en tête de chaque chapitre une phrase qui indique le contenu du chapitre.

Heureux si notre travail peut mériter votre agrément, heureux s'il peut être de quelque utilité à la chose publique!

ARTICLE PREMIER

INSTITUTION PRIMITIVE

DE LA CALOTTE

ET DE SES LOIS CONSTITUTIVES¹

Nos ordonnances, Messieurs, nous prescrivent une obéissance aveugle aux officiers supérieurs. De là est né le tribunal fraternel de la Calotte. La défense commune fut le premier régime qui éleva le tribunal, et son premier bienfait fut de faire respecter aux chefs des jeunes gens sans doute, mais des jeunes gens qui, remplis des préceptes de l'honneur et non encore avilis par les fureurs de l'ambition, ne le cèdent à aucun corps par leurs sentiments.

Il fallait être respectable pour être respecté et l'on ne tarda pas à sentir la nécessité de soumettre à la volonté générale les rebelles inexécutions particulières qui nuisaient à l'intérêt commun. Par quelle fatalité étrange une constitution aussi avantageuse devint-elle l'instrument des fantaisies des particuliers? Par quelle fatalité ce qui n'avait été imaginé que pour l'avantage de tous devint-il dans plusieurs corps la source des vexations les moins pardonnables? Ainsi, Messieurs, dans la main des hommes tout se corrompt! Ainsi le monde languit aujourd'hui dans l'esclavage!

C'est en réfléchissant sur cet exposé que vous verrez, Messieurs, que la Calotte doit être composée de tout ce qui a le grade de lieutenant. On voudrait en vain mitiger les prérogatives de quelques membres : tous sont égaux, tous sont animés par l'intérêt du corps, tous doivent avoir voix délibérative. La date du brevet, l'ancienneté du grade : distinctions puériles. Tous ceux qui partagent également le danger doivent partager également des

honneurs. Ceci peut être cependant susceptible de quelques faibles restrictions.

2. Cf. *Contrat social*, livre II, chapitre VI.

ARTICLE 2

LOIS FONDAMENTALES²

Les lois qui dérivent de la nature du pacte sont lois constitutives. Aucun législateur, aucune autorité ne peut y déroger. Nous n'en connaissons qu'une. C'est l'égalité dans les membres qui composent la Calotte.

Les lois qui dérivent des rapports qu'ont les corps entre eux sont ce que nous appelons lois fondamentales. Telle est l'institution qui confère au plus ancien lieutenant la dignité de chef de la Calotte. Toutefois, toutes les personnes étrangères à votre Assemblée sont accoutumées à considérer le plus ancien lieutenant comme votre chef. Ceci est consacré par une longue suite d'années. Vous ne pouvez donc l'en déchoir sans lui faire le plus grand tort. C'est pourquoi il faut qu'il soit convaincu d'une incapacité absolue, ce qui ne peut être que par l'unanimité des suffrages.

Nous distinguons, Messieurs, deux sortes de chefs de Calotte. Le chef de Calotte premier lieutenant et le chef de Calotte le plus ancien lieutenant. Le chef de Calotte premier lieutenant ne peut être déposé que par les grandes assemblées où tous les calottins assistent. Le chef de Calotte plus ancien lieutenant peut l'être par la Calotte particulière où il préside.

ARTICLE 3

DE L'AUTORITÉ DU CHEF DE CALOTTE ET DES INFALLIBLES

Tout gouvernement doit avoir un chef et nous venons de prouver que le plus ancien lieutenant est chef né de la Calotte. Toute

l'autorité attribuée aux puissances exécutives est de son ressort. Le droit de convoquer l'Assemblée, d'y présider, de la représenter dans toutes les occasions, la charge de veiller au maintien des intérêts et des égards qui nous sont dus, le droit de faire des démarches relatives, de parler au nom de tous sans y être autorisé, dans les occasions imprévues, ne peut lui être contesté.

Il est auprès de chaque individu particulier l'organe de l'opinion publique. La nuit n'a point pour lui de ténèbres; il ne doit rien ignorer de tout ce qui pourrait compromettre votre rang et votre habit.

Les yeux perçants de l'aigle, les cent têtes d'Argus lui suffiraient à peine pour satisfaire à toutes ses obligations, aux devoirs que lui impose sa charge. Si jamais, Messieurs, il s'endormait comme celui-ci, il faudrait alors lui faire subir la même destinée et s'armer du glaive de la Loi. Son élévation ne le rend que plus comptable de sa conduite. La Loi toujours passive ne reconnaît jamais aucun respect humain. Vous recommanderez sans doute, Messieurs, à vos membres de lui porter les plus grands égards; vous réprimerez la fougue, de vos éloquents et parfois braves orateurs. Mais nous entendons déjà leurs véhémentes réclamations. Ils vous représentent la Liberté sur le point de succomber sous le faix de la colossale autorité du chef.

Son autorité n'est pas trop étendue, son droit, tant qu'il sera fidèle à l'esprit de la Loi; mais si jamais il prétendait s'en affranchir, si jamais, Messieurs, contre l'esprit de l'association, le chef voulait s'ingérer dans des affaires étrangères à l'intérêt public; si jamais, par cet esprit de partialité qui caractérise si souvent les hommes en place, il vexait les uns pour en obliger d'autres; si jamais, par oubli des lois constitutives, il refusait de convoquer l'Assemblée à la réquisition d'un ou de plusieurs membres, il faut pourvoir aux moyens

de la réprimer sans tomber dans le chaos de l'anarchie. Établissez deux infaillibles. Donnez-leur le pouvoir, lorsqu'ils sont d'accord de s'opposer à l'exécution journalière de sa charge moyennant la formule : « Nous nous opposons au nom de la Chambre au projet que vous avez ou comme inutile ou contraire à soutenir. » Donnez-leur le pouvoir de convoquer l'Assemblée si absolument le premier lieutenant s'y refusait. Donnez à chaque infaillible la faculté de proposer une motion contre le chef sans courir aucun risque et soyez sûrs que, moyennant leur activité, votre constitution est assurée à jamais.

Qui appellerez-vous à remplir les places importantes d'infailibles? Y appellerez-vous les deux lieutenants qui suivent le premier? Nous n'avons pas besoin de renouveler des plaies qui saignent encore. Trop près du trône et [appelés à y monter] ils auraient le même intérêt à la propagation du despotisme. Liés par une longue connaissance, éloignés par leur âge du commun de l'Assemblée, ils seraient moins propres à en être les défenseurs. Ces raisons nous engageront sans doute à appeler pour occuper ce poste l'ancien lieutenant en premier et le plus ancien lieutenant en second. Par ce moyen, les deux ordres qui composent la République seront liés entre eux, auront plus de raisons de se ménager et auront chacun leur organe pour être l'expression de leur opinion. Vous ne craignez plus alors, Messieurs, qu'un intérêt contraire au vôtre ne les lie. D'ailleurs, il est indispensable d'accorder une certaine prépondérance à l'ancien lieutenant afin qu'il commence de bonne heure à apprendre l'art difficile de gouverner avec équité. Vous sentez qu'il est indispensable d'accorder une certaine dignité au premier lieutenant en second qui, étant membre de la députation dans vos discussions avec les corps étrangers, doit participer aux honneurs, participant aux dangers.

ARTICLE 4

POLICE DES ASSEMBLÉES

3. L'office de grand maître n'existait pas auparavant : on y reconnaît le goût de Napoléon pour les titres.

Le chef de Calotte qui seul peut convoquer l'Assemblée en désignera l'heure et le lieu. Il aura soin autant que cela se pourra de choisir le moment le plus convenable aux calottins. S'il manquait souvent à cette convenance, tout comme s'il convoquait l'Assemblée pour des choses futiles, la Chambre lui donnerait un des infaillibles pour le conseiller. La convocation se fera par le moyen du junior qui sera accompagné pour la première fois de celui qui le précède. L'on accordera six minutes de grâce au-delà du temps désigné et tout membre venant après se placera à la sellette pour être jugé. Si le chef outrepassait les six minutes, les deux infaillibles iraient occuper leur place ordinaire et feraient siéger sur le trône le plus ancien lieutenant présent. Le grand maître des cérémonies³ ferait une courte harangue et exposerait le sujet de la convocation de l'Assemblée et tout se ferait comme à l'ordinaire. Si le premier lieutenant arrivait dans ces circonstances, il siégerait au milieu de la Chambre sans avoir la faculté de parler. Si l'on n'avait pas encore été aux voix, on le rétablirait avec les cérémonies usitées et, dès ce moment, il aurait sa voix prépondérante.

Le chef sera placé entre les deux infaillibles. Les deux plus anciens les suivront l'un d'un côté et l'autre de l'autre. Si alors il y avait à la Chambre plus de quatre nouveaux votants qui n'auraient pas vu les assemblées d'été, les deux premiers d'entre eux seront placés immédiatement après; ensuite, l'on se placera par rang. Les sièges seront placés à peu près en rond autant que cela se pourra, en laissant seulement l'espace de quatre places, pour désigner la barre, et, au-delà, se placera la sellette. Le junior de la dernière promotion, aidé

du junior de tous et sous l'inspection du grand maître, sera chargé de disposer l'emplacement. Le junior de tous sera chargé de crier silence au signe que lui fera le chef. Le junior de la dernière promotion sera placé à côté du grand maître.

Ce serait le lieu, Messieurs, d'entrer dans les détails des différentes cérémonies, soit pour recevoir le chef, soit pour le déposer, soit pour le réhabiliter, soit pour les punitions, soit pour rétablir un membre qui a siégé à la barre, etc. Tous ces détails sont trop minutieux et fatigueraient votre attention. Le grand maître des cérémonies qui aura l'inspection de toutes ces affaires pourra être par vous chargé de ce travail, afin que, par la suite, ceci soit arrêté incontestablement ainsi que les différentes formules des serments ou autres discours d'usage.

ARTICLE 5

DES PROCÉDURES ET DU GRAND MAÎTRE DES CÉRÉMONIES

La Chambre peut s'assembler pour tant d'objets différents, les objets discutables sont en si grand nombre que, si l'on voulait déterminer les différents procédés à suivre dans les différentes discussions, nous n'aurions jamais tout prévu; ce qui nous a principalement portés à vous proposer l'institution d'un grand maître des cérémonies.

Les anciens connaissent toujours assez la Loi. S'ils l'oublient, ce n'est que pour leur avantage. C'est pourquoi il faudrait que le grand maître des cérémonies ne soit pas trop ancien et soit éloigné des puissants. Il serait élu à la pluralité des voix et par scrutin, et devrait être au corps depuis deux promotions. La Loi serait déposée chez lui. Il devrait la connaître, en avoir saisi l'esprit. La direction de toutes les cérémonies serait un des objets

de son occupation. C'est lui qui aurait le droit de représenter le texte de la Loi lorsqu'il serait violé. Dans les discussions épineuses, il serait consulté sur les moyens de procéder pour discuter de manière à éclairer la Chambre et d'en connaître l'avis. Le grand maître des cérémonies n'aurait aucune autorité. Il n'aurait que le droit de parler sans pouvoir être jamais pris à partie de ses discours, surtout s'il s'agissait de représenter à l'Assemblée les vexations qu'éprouve quelque membre nouveau arrivé de la part de quelques anciens.

Il serait à la fois grand maître des cérémonies, orateur et conseiller de la Calotte.

L'intelligence, l'activité, la chaleur et une bonne poitrine sont des qualités requises pour parvenir à cette place. Vous sentez tous, Messieurs, combien le manque de cet emploi faisait tort à l'ancienne législation. A tous les moments, l'on était arrêté et il fallait deux heures de préliminaires avant d'épuiser une discussion de l'objet principal et jamais l'on ne suivait des procédés réguliers.

Le bon choix seul pourrait rendre cette charge utile à la République.

Il pourrait d'ailleurs être déposé, pourvu qu'il eût les trois quarts des voix contre lui, et tout votant qui proposerait de le déposer et qui n'en aurait pas la moitié serait chassé, à l'exception du premier lieutenant et des infailibles. Vous engagerez sans doute, Messieurs, vos orateurs à le ménager dans leurs discours et la jeunesse [à avoir] quelques égards pour sa personne.

Le premier lieutenant ne pourrait jamais convoquer l'Assemblée sans avertir [le grand maître] des objets à discuter.

Il sera placé de manière à être vu de tout le monde.

Le choix de l'hiver ne pourrait pas avoir lieu pour l'été, à moins d'être...

Tout membre qui voudra consulter la Loi ira chez lui et la lira sans pouvoir l'emporter.

Il pourra donner des ordres aux juniors qui seront tenus de lui obéir.

Le grand maître des cérémonies est le seul en charge qui soit au choix de la Chambre. Cette seule raison peut rendre son ministère très utile dans certaines circonstances. Vous ne balancerez donc pas, Messieurs, à adopter cette institution sans laquelle vos assemblées seront toujours confuses.

Toute personne, Messieurs, dénoncée à votre tribunal par le chef sera d'abord reconnue par la visite des infaillibles. S'il avoue la plainte, il passera à la barre. Le chef fera aussitôt choix d'un avocat qui sera un de ceux instruits à fond du délit. Aucun membre ne pourra refuser d'être avocat de la Chambre. L'accusé nommera également son avocat. Si celui-ci y consent, il pourrait l'entretenir en particulier l'espace de cinq minutes ou plus si le cas l'exigeait. Après quoi, on discutera l'affaire. Aucun membre ne pourra parler que les avocats. L'accusé, après les plaidoyers, pourra faire encore ses réflexions; après quoi, l'on ira aux voix de la manière suivante. Le grand maître des cérémonies aura toujours sur lui la liste des votants et un crayon. Le premier infaillible dira son sentiment et, selon qu'il est favorable ou contraire à l'accusé, le grand maître des cérémonies écrira à côté de son nom la lettre initiale de l'avocat pour [...]. Si un membre avait ouvert un troisième avis, le nom de ceux qui le suivraient serait apostillé par la lettre initiale du membre qui aurait ouvert l'avis. Après quoi, il fera le résumé et le présentera au criminel.

Il y a une autre manière d'aller aux voix : c'est le scrutin. Le grand maître des cérémonies aura autant de petits billets qu'il y a de membres. Le junior les distribuera et ensuite l'on repassera encore ou l'on écrira son avis. Le junior repassera avec un chapeau et chacun y jettera le billet. Le maître des cérémo-

4. Bonaparte fait certainement allusion à sa propre expérience. Il ne fut reçu officier que le 10 janvier 1786, alors que son brevet était daté du 1^{er} septembre 1785.

nies seul vérifiera et en publiera le résumé.

Cette manière d'exprimer par scrutin aura lieu pour l'élection ou la déposition des dignitaires et pour toutes autres choses qui pourraient donner du respect.

ARTICLE 6

OBSERVATIONS DIVERSES

Tous les membres sont égaux. L'on ne peut sans doute porter atteinte à cette loi qu'en renversant la constitution. Vous jugerez cependant, Messieurs, que si le nombre des nouveaux arrivés était trop considérable ils auraient avis prépondérant et, par leur union et leur inexpérience, pourraient jeter le navire du public sur quelque roche malfaisante.

C'est pourquoi vous arrêterez que si le chef et les deux infailibles sont d'accord et d'un avis opposé à celui des nouveaux votants, ceux-ci, seraient-ils dix, ne pourraient avoir que trois voix contraires. Nous entendons, Messieurs, par nouveau votant tout membre qui n'aurait pas vu les assemblées d'été, ces assemblées majestueuses, sublimes où la Calotte entière se voit.

Cette loi vous paraîtra dure, mais considérez, Messieurs, qu'il est rare que, d'une promotion, il vienne plus de cinq ou six officiers et qu'ils ne peuvent être unis que par corruption. Considérez que les trois premiers mois ils n'ont pas voix comme n'étant pas reçus⁴, de sorte que leur temps de juniors n'est que de trois ou quatre mois.

L'unanimité des suffrages est requise, Messieurs, pour pouvoir déposer le chef. Bien entendu cependant que les parents n'y sont pas compris et, comme les liens de l'amitié ne sont pas moins sacrés, l'on ne comprendra ni ses proches parents ni ceux de ses amis. C'est pourquoi, avant de procéder à la déposition du chef, l'Assemblée exclura deux

votants comme censés amis du chef des calottins. Quel est l'infortuné qui n'a point deux connaissances intimes parmi ses camarades?

Il est, quoique rarement, des sujets dont toute la conduite est une contradiction continue à la dignité de votre habit. Il faut alors accorder au premier lieutenant une autorité plus marquée. Vous arrêterez donc que moyennant cette formule : *La Chambre vous charge, illustre chef, de prendre les moyens les plus expéditifs pour ramener au ton général M. Un tel*, moyennant cette formule, dis-je, le premier lieutenant acquerra sur le calottin qui en est le sujet toute l'autorité de la Chambre et celui-ci sera obligé de lui obéir comme si tous parlaient.

Vous pourrez, Messieurs, déposer les infailibles pourvu qu'il y ait les trois quarts des voix contre eux.

Lorsque la Calotte serait mécontente du premier lieutenant, elle pourra le lui témoigner par injonction de mieux se conduire. Le second infailible sera l'organe de l'Assemblée par injonction d'être plus fidèle au sens de la Loi. Le grand maître des cérémonies [sera] chargé de lui porter la parole. Le mécontentement de la Chambre pourrait se manifester en ordonnant aux deux infailibles de veiller à sa conduite, en lui en associant un pour le conseiller dans toutes ses fonctions, finalement en le chassant. Pour cette dernière punition, ne s'insurgera que lorsqu'il aura les trois quarts des voix contre lui.

Tout membre qui proposera de déposer ou de chasser le chef sera, s'il ne réussit pas, puni du dernier supplice, à l'exception cependant des deux infailibles et du grand maître des cérémonies.

Nous avons à vous proposer une loi peu nécessaire au moment actuel, mais qui peut le devenir d'un moment à l'autre. C'est, Messieurs, que le lieutenant qui n'aura pas deux ans de services ne pourra se battre sans avoir

pour témoin une personne de trois promotions avant lui. Vous sentez l'avantage de cette loi. Si c'est une pique mal entendue, l'ancien procure de l'apaiser. Si le combat est contre une personne étrangère, quel avantage pour un jeune homme d'avoir un ancien pour le conseiller. Si l'on transgressait cette loi, il faudrait une punition exemplaire, mais non, cela n'arrivera jamais. L'activité du premier lieutenant saura contenir cette brûlante jeunesse. La sévérité de la Chambre le secondera et, moyennant leur prévoyance, l'on ne verra plus de ces scènes à la fois ridicules et barbares.

Telles sont, Messieurs, les lois que vous devez adopter. Si elles ne sont pas les meilleures que l'on pourrait donner à une association sans préjugés, ce sont à notre avis les meilleures qui vous conviennent. Puissent-elles ne pas être des toiles d'araignée! Puissent-elles, respectées du faible, craintes du puissant, assurer à jamais le bonheur, la prospérité, la félicité de notre très chère République!

Ce sont les sentiments qui nous ont animés, ceux qui nous animent en ce moment. Vos lumières, votre expérience ajouteront ce que mes faibles talents n'ont peut-être fait qu'imparfaitement. Souvenez-vous cependant, Messieurs, que ces lois méditées dans la profondeur de la retraite, éclairées par l'amour du bien, ont captivé dans tous leurs points l'unanimité des suffrages des trois commissaires que vous avez nommés.

Pour faciliter mieux votre discussion, vous aurez ici le capital du contenu des articles que nous venons de vous lire.

Après avoir fait lecture à haute et intelligible voix desdites lois à la Calotte assemblée et présidée par son chef, nous tous déclarons devoir être lesdites lois reçues et mises en exécution comme tendant au bien de l'Association, dérivant de l'original et imaginées en tout pour faire prospérer la Calotte.

L'Assemblée de la Calotte composée de tout ce qui a le grade de lieutenant est le corps législatif qui a le droit de tout entreprendre et de ne recevoir d'autre loi que son intérêt.

Tous les membres qui ne sont pas en place ne sont pas égaux. Les nouveaux votants n'auront tous ensemble que trois voix à opposer au chef et aux infailibles quand ceux-ci seront unis.

Le premier lieutenant est le chef de la Calotte et a tout pouvoir exécutif.

XIII.

Notes tirées de l'*Histoire ancienne* de Rollin

Dans le courant de 1788, Bonaparte lit, la plume à la main, l'*Histoire ancienne* de l'abbé Rollin, compilation habile mais sans esprit critique parue entre 1730 et 1738. Bonaparte a lu d'abord l'ensemble de l'œuvre, puis il a relevé les traits et les exemples qui l'ont frappé. De Rollin, il retient surtout les formes de gouvernement, les aspects sociaux, les renseignements géographiques, écartant les problèmes relatifs à la guerre ou à l'astronomie sur lesquels s'étendait l'auteur. Au milieu de ces notes alignées le plus souvent sans ligne directrice, prend place un développement personnel sur le gouvernement d'Athènes qui ne doit rien à Rollin. Dans cette analyse de la dégradation de la royauté en despotisme, on devine non seulement l'influence de Rousseau mais celle des philosophes révolutionnaires. A la question qu'il pose : « le gouvernement monarchique est-il plus naturel? », il n'hésite pas à répondre par la négative. Nous sommes à la fin de 1788, la Révolution est en marche.

Les notes prises par Bonaparte dans Rollin sont souvent inexactes et traduisent une lecture hâtive (cf. G. Pariset, les Notes de lecture de Napoléon Bonaparte, officier d'artillerie, in *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1913, pp. 261-277). Elles forment deux cahiers dont Frédéric Masson a, pour des raisons inconnues,

inversé l'ordre. Les notes qu'il a publiées sous le numéro 15 proviennent en effet du livre IV (Commencement de l'Empire des Perses et des Mèdes) et du livre V (Origine et commencements des différents États de la Grèce). Les notes publiées sous le numéro 16 sont extraites des livres I (Histoire ancienne des Égyptiens), II (Histoire des Carthaginois), III (Histoire des Assyriens). On les a rétablies dans l'ordre normal qui fut aussi celui de la lecture de Napoléon.

8. Page de titre de l'*Histoire ancienne des Égyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes et des Perses, des Macédoniens, des Grecs*, par l'Abbé Rollin. 1734-1735. Bibliothèque Nationale.

« A quoi aboutit une science indigeste? Qu'ai-je à faire de ce qui s'est passé il y a mille ans? Que m'importe le minutieux détail des discussions puériles des hommes? Ne sentez-vous pas au milieu de votre cabinet le vide de votre cœur? » (*Propos de Des Mazis à Bonaparte dans le Dialogue sur l'Amour*).

HISTOIRE 'ANCIENNE DES EGYPTIENS, DES CARTHAGINOIS, DES ASSYRIENS, DES BABYLONIENS, DES MEDES ET DES PERSES, DES MACEDONIENS, DES GRECS.

Par M. ROLLIN, ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collège Royal, & Associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

TOME QUATRIEME.



A AMSTERDAM,
Chez J. WETSTEIN & G. SMITH.
M. DCC. XXXV.



Mesure de la célèbre pyramide d'Égypte ¹.

Côté de la base qui est carrée	110	toises
Surface	12 400	—
Hauteur perpendiculaire ...	77 ³ / ₄	—
Solidité	313 590	t.t.t.

1. Ces observations, extraites des deux premiers tomes de l'*Histoire ancienne* de Rollin, forment un manuscrit distinct de dix-huit pages in-folio.

L'on voit encore aujourd'hui au milieu de la plus grande un sépulcre vide de trois pieds sur six.

Cent mille hommes travaillaient à cet ouvrage et étaient relevés de trois mois en trois mois... Dix années furent employées à couper les pierres et les transporter et vingt ans à la construire. L'on ignore les noms des rois qui l'ont fait bâtir; ils n'ont pu jouir de leur sépulture. La haine publique que l'on leur portait les obligea de se faire inhumer dans des lieux inconnus afin de dérober leur corps à la vengeance publique. Quel cas doit-on faire d'un peuple qui souffrait une tyrannie pareille?

Le Labyrinthe

1 500 chambres s'arrangeaient autour de 12 salles et autant sous terre. Cet immense édifice était destiné à la nourriture des crocodiles.

2. Bonaparte en recherchera les traces lors de l'expédition d'Égypte.

3. En marge : les noms des principaux souverains d'Égypte. On y trouve mentionnés les noms de quatre historiens : Hérodote, Strabon, Plin, Diodore.

Lac de Mœris

180 lieues de tour, 300 pieds de profondeur, selon les auteurs mentionnés à la marge, formaient les dimensions du lac : sept à huit lieues, dimension confirmée par les relations modernes. Un canal de quatre lieues et de cinquante pieds de large le joignait au Nil.

Le débordement du Nil s'élève à 24 pieds. Plus, il y a danger; moins de 18, il y a famine.

Le canal qui joignait les deux mers fut commencé, selon les uns par Sésostris, et, selon d'autres, par Psamméticus. L'on dit que plus de 120 000 Égyptiens périrent dans cette entreprise. Continué par Néchao qui l'abandonna ainsi que Darius I^{er}, il fut terminé par Ptolémée. Ce canal avait 25 toises de large et plus de 50 lieues de longueur. Il commençait près du delta et il n'en reste plus que des vestiges très légers².

Gouvernement

Il est difficile de pouvoir concevoir une idée nette de la distribution des pouvoirs par les notions qui nous restent de la législation égyptienne³.

Il y avait un roi qui héréditait par la loi du sang. De quelle autorité jouissait-il? L'on n'entend parler d'aucun corps intermédiaire. Il fallait donc qu'il unît les trois pouvoirs. Trente sujets dont il faisait choix étaient chargés de la justice civile et criminelle.

Le mobile, le principe du gouvernement paraît avoir été la religion. Le législateur avait, dans des codes sacrés, réglé toutes les différentes classes de citoyens. Tout était prévu jusqu'au régime de vie que devait mener le souverain, la frugalité de sa table, la distribution des heures de sa journée, les officiers qui devaient l'environner, etc. Les laboureurs, les pasteurs, les militaires formaient autant d'ordres différents et chacun héréditait du métier de son père, voyait sa carrière bornée

à l'ambition. Toutes ces classes se regardaient égales entre elles. Quelle distance immense n'y avait-il pas entre le souverain et ses sujets? Quel corps pouvait donc le reprocher? Et quelle puissance ne doit pas avoir ce corps? Les prêtres conduisaient la machine et l'on n'en était pas mieux gouverné. Ce peuple paraît avoir eu en général plus de sentiment que de raison. Les inondations du Nil frappaient son esprit de terreur et de joie. Les inondations du Nil produisant à la terre une grande fertilité les mettaient dans le cas de travailler peu pour obtenir leur nourriture. C'est la raison, je crois, de tous les grands travaux que leurs rois leur faisaient faire. Un peuple spirituel, contemplatif et oisif, ne devait pas être longtemps dans les chaînes de la superstition et de l'esclavage. Leur grand respect pour les vieillards était une suite de l'estime qu'ils faisaient de la loi de mort. Aussi inhumaient-ils magnifiquement les défunts et les monuments d'Égypte sont encore célèbres. Il n'y avait point de noblesse et les principes d'honneur qui semblent être le soutien de la monarchie et être sa barrière contre le despotisme n'existaient [pas], mais un corps nombreux, instruit et, à bien des égards, respectable, de prêtres se regardant comme vicaires de dieux dont il enseignait les dogmes, avait été choisi par le législateur pour tenir le dépôt des lois⁴.

Je ne vois dans les historiens aucun détail sur l'espèce d'impôt que percevait le souverain, sur la manière de le lever et de le répandre sur l'État. Ils n'entrent dans aucun détail sur la manière dont le souverain se servait pour faire connaître sa volonté à ses sujets.

Les obstacles que ces peuples avaient eus à vaincre, les précautions continuelles qu'il fallait qu'ils prissent contre les eaux, la sérénité du ciel, les rendirent sociables et leur firent mettre en grande vénération la reconnaissance.

4. Note de Bonaparte : Les Égyptiens soutenus par les Athéniens se révoltèrent contre Artaxerce, 459. Leur révolte dura six ans au bout duquel temps ils se soumirent. La première révolte des Égyptiens ne fut jamais bien étouffée et les principaux fauteurs ou leurs descendants étaient toujours restés cachés dans les marais; en 414, Amyrtée Saïte parvint à chasser les Perses, fut couronné roi. Son règne fut de six ans. Pausiris son fils lui succéda, mais il se reconnut vassal des Perses et par ce moyen il obtint la confirmation de sa couronne.

5. Note de Bonaparte :
Ils avaient aussi deux divi-
nités principales, Isis et
Osiris, que l'on croit être le
soleil et la lune.

Leur oisiveté et leur ciel fit naître l'astro-
nomie, la nécessité fit inventer la géométrie.

Le mariage de la sœur et du frère était
permis et la polygamie en usage.

Leurs lois criminelles étaient de sang. Le
parjure, la calomnie, la poltronnerie, les fausses
dépositions étaient tous également punis de
mort. Cela ne cadre pas avec la douceur de
leurs mœurs, mais bien avec leurs mœurs reli-
gieuses et leurs idées de superstition.

L'on ne pouvait emprunter qu'en engageant
le corps de son père et qui mourait insolvable
était privé des honneurs de la sépulture. Il
y avait un tribunal assez original pour juger
les hommes après leur mort. Si on les jugeait
bons, on leur accordait la sépulture, sans quoi
l'on notait leur mémoire d'infamie.

La métempsycose était le système religieux
cru en Égypte⁵. Les crocodiles, les chiens,
chats, mais surtout le bœuf Apis étaient les
symboles sous lesquels ils célébraient leur
reconnaissance pour la nature. Il faut croire
que, dans l'origine, ce n'était pas autre chose,
mais, depuis, l'ambition des prêtres, l'amour
du merveilleux du peuple leur a fait adorer
comme Dieu même ce qui n'était que son
symbole.

Quatre cent mille soldats à qui l'on fournis-
sait 5 livres de pain, 2 livres de viande, une
pinte de vin par jour et un demi-arpent de
terre étaient la défense de l'État.

Les Anciens ont écrit d'abord sur des feuilles
de palmier, depuis sur des écorces d'arbres,
et finalement sur des tablettes enduites de
cire. L'usage du papier, plante qui croissait
en Égypte, a été introduit fort tard. Cette
plante pousse des tiges triangulaires de 9 à
10 pieds.

C'est à Alexandrie, bâtie par Alexandre
sur le Nil, que se faisait le commerce de l'Orient.
L'on déchargeait les marchandises à Portus-
Muris, sur la côte occidentale de la mer Rouge.
On les conduisait jusqu'à Copht sur des cha-

meaux où on les embarquait sur le Nil jusqu'à Alexandrie.

Salomon faisait ce commerce par la voie des ports qu'il avait sur la mer Rouge. David, subjuguant l'Idumée, se trouvant maître d'Elath et d'Asiongaber, envoyait des flottes sur Ophir et Tarsis qui retournaient chargées de marchandises précieuses.

Ce commerce passa dans les mains des rois de Syrie qui reconquirent l'Idumée et, depuis, dans les mains des Tyriens. Ils faisaient venir par Rhinocolure leurs marchandises à Tyr.

C'est sous les Ptolémées que ce commerce vint enrichir l'Égypte. Ils firent bâtir Bérénice sur la mer Rouge. Ainsi, le commerce de la Perse, de l'Inde, de l'Arabie s'est fait pendant plusieurs siècles par la voie de la mer Rouge et du Nil. Le passage par le cap de Bonne-Espérance que les Portugais ont découvert a fait négliger absolument l'ancienne voie. Les Égyptiens avaient des manufactures de toiles très célèbres qui, jointes aux exportations de leurs grains, devaient leur faire un commerce fort avantageux.

L'on peut diviser l'histoire égyptienne en trois époques principales :

La première commence à l'établissement de la monarchie fondée par Ménès en 1816 du monde jusqu'à sa destruction par Cambyse, en 3479, et comprend 1 663 années. La seconde s'étend jusqu'à la mort d'Alexandre en 368 et comprend 202 ans. La troisième date depuis le nouveau royaume fondé par les Lagides jusqu'à la mort de Cléopâtre en 3974 et comprend l'espace de 293 ans.

Sous le nom de Jupiter Ammon, les Égyptiens adoraient Cham, fils de Noé.

Diodore remarque qu'il y avait une ancienne tradition, transmise de père en fils, que la mer Rouge, par un reflux, se fût séchée au point que l'on en voyait le fond, mais que bientôt après les eaux avaient repris leur ancienne place.

6. Ces notes ne proviennent pas de Rollin.

Sésostris soumit l'Asie entière et arriva aux Indes par terre et par mer.

Un débordement du Nil monta jusqu'à 29 pieds. Phéron, roi, indigné lança un javelot contre le fleuve et en fut puni par la perte de la vue.

Chéops et Chéphren, princes cruels, régnèrent longtemps; Mycerinus, fils du premier prince, juste, ne régna que sept ans. Séthon, roi et prêtre de Vulcain, par la protection de son dieu fit détruire l'armée de Sennachérib, roi, accablée par une multitude effroyable de rats. Il fit élever une statue à Vulcain avec un rat et cette inscription : *Qu'en me voyant l'on apprenne à respecter les dieux.*

Sous Néchao, d'habiles mariniers phéniciens doublèrent le cap de Bonne-Espérance après trois ans de navigation.

Les prêtres à Cochîn, à Calicut, jouissent du droit de posséder les premiers les vierges⁶. Ces peuples croient en faire le sacrifice à leurs idoles. Les habitants des îles Canaries, du royaume du Congo, font les mêmes sacrifices à leurs seigneurs. Dans plusieurs parties de la Perse, de la Turquie, de l'Asie, de l'Afrique, les grands seigneurs se trouvent trop honorés de [recevoir] de la main de leur maître les femmes dont il s'est dégoûté.

Au royaume [d'Aracan] et aux îles Philippines, un homme se croirait déshonoré s'il épousait une fille qui n'eût pas été déflorée par un autre et ce n'est qu'à prix d'argent que l'on peut engager quelqu'un à prévenir l'époux. Dans la province de Tibet, les mères prient les étrangers de mettre leurs filles en effet d'être mariées.

A Madagascar, les filles les plus débauchées et les plus libertines sont plus tôt mariées.

Les Lapons estiment celles qui ont eu commerce avec les étrangers et les préfèrent.

CARTHAGE

Gouvernement ⁷

Le mépris que les Carthaginois ont toujours affecté pour les lettres fait que nous n'avons d'autre notion de leur gouvernement que ce qu'en dit Aristote très succinctement et ce qu'on peut interpréter de différents passages des auteurs romains. Leurs guerres, les différentes branches de leur commerce sont connues, sauf les détails de leur administration, c'est-à-dire la partie la plus intéressante et la plus instructive, qui est presque ignorée.

Y avait-il des patriciens ou une noblesse héréditaire? Composaient-ils le Sénat par loi du sang? par le choix seul du peuple rendu sénat même? Voilà ce qu'il nous est impossible de pénétrer. Il y avait un Sénat et il était très nombreux. Il y avait une magistrature annuelle composée de deux sujets, nommés suffètes, présidents nés du Sénat et des assemblées du peuple. A leur sortie de magistrature, on les nommait prêteurs, charge qui, entre plusieurs droits, leur donnait celui de faire rendre compte aux financiers de leurs manœuvres.

Le peuple, occupé de son commerce, se reposa sur le Sénat des soins du gouvernement, se réservant probablement le pouvoir législatif. Quand il n'y avait pas d'unanimité dans les sénateurs, le peuple alors était assemblé. Sur les derniers temps cependant, il paraît qu'il passa à l'excès contraire et voulait tout faire par lui-même.

Alarmés de l'autorité excessive dont jouissaient les généraux, les Carthaginois créèrent cent quatre sénateurs pour leur faire rendre compte de leur conduite au retour de leurs expéditions. Sur ces cent quatre, il y en avait cinq qui réunissaient une autorité supérieure. L'on dit que ceux-ci avaient le droit de nommer aux charges vacantes, ce qui n'a probablement pas duré longtemps.

7. En marge, les principales dates de l'histoire de Carthage : fondation (846), première guerre punique (280-241), seconde guerre punique (217-200), troisième guerre punique (149), destruction de Carthage (145).

Religion

La religion carthaginoise était sanguinaire. Ils sacrifiaient à leurs idoles des créatures humaines. Ils adoraient la lune sous le nom de Uranie, et Saturne sous celui de Moloch. C'est à cette dernière qu'ils immolaient les enfants des principaux de la ville, soit en les jetant dans des brasiers, soit en les enfermant dans une statue d'airain enflammée. Il fallait que les mères assistassent à ces sacrifices sans donner aucune marque de faiblesse, sans quoi le sacrifice était moins agréable aux dieux.

Durant le combat qu'Amilcar soutint en Sicile, il ne se contenta pas d'immoler des hommes jusqu'à la fin du combat, où il se jeta lui-même dans le brasier qu'il avait fait allumer.

Lors de l'expédition d'Agathocle, ils immolèrent 200 enfants des meilleures maisons et plus de 300 [citoyens] qui se sentirent la force de se présenter volontairement. Les Carthaginois ont donc poussé la superstition jusqu'à l'extrême. Les peuples marins et commerçants sont disposés au merveilleux, sentent à chaque moment leur dépendance et sont toujours sur le point d'être engloutis sous les flots, ce qui leur donne une grande vénération pour des chimères qu'ils croient pouvoir les soutenir. L'homme aime à espérer, à avoir un appui où il sent sa faiblesse.

Commerce

Le commerce que faisaient les Carthaginois était un commerce d'économie. Ils étaient les facteurs universels, prenaient en Égypte les lins, le blé, le papier, les cordages, les épices, l'encens, les aromates, les parfums des côtes de la mer Rouge; la pourpre, l'écarlate, les riches étoffes et les ouvrages de main de Tyr; le fer, l'étain, le plomb, le cuivre des côtes occidentales; les mines d'or et d'argent

qu'ils exploitaient en Espagne leur fournissaient abondamment de ces métaux. Ainsi ils s'enrichissaient aux dépens du monde entier. Les mines situées près de Carthagène occupaient 40 000 hommes et produisaient aux Romains douze mille cinq cents livres par jour (12 500 livres), ce qui fait 4 562 500 livres par an du temps de Strabon.

8. Note de Bonaparte :
L'on dit Annibal avoir sa-
cagé 400 villes, fait périr
300 000 [hommes].

Administration

La république de Carthage n'avait qu'un très petit corps de troupes nationales où se prenaient les généraux et autres officiers. Leurs armées étaient composées de mercenaires : la Numidie leur fournissait une cavalerie légère et hardie, les îles Baléares les plus adroits frondeurs de l'univers, l'Espagne une infanterie ferme, la Gaule et la Ligurie des troupes d'une valeur reconnue et la Grèce même lui fournissait des soldats exercés dans toute sorte de guerre.

Sa puissance ne se bornait pas au seul territoire de Carthage : presque toute l'Afrique, c'est-à-dire depuis l'Égypte jusqu'à l'Océan, lui était soumise, soit à titre d'alliée, de tributaire ou de colonie; une grande partie de la Sicile, la Corse, la Sardaigne, une grande partie de l'Espagne étaient immédiatement sous sa puissance. Leur gouvernement était dur, tyrannique. C'était [] des négociants qui ne gouvernaient que pour s'enrichir; c'est à peu près le même régime de gouvernement que la Compagnie des Indes d'Angleterre exerce sur le Bengale.

Notice sur Annibal ⁸

La seule raison qui fit succomber Annibal et mit fin à ses brillants succès en Italie fut le défaut de recrues. Il partit de Carthagène avec 100 000 hommes et 40 éléphants. Arrivé aux Pyrénées, il laissa Hannon avec 15 000 hommes et en renvoya autant chez

g. Note de Bonaparte :
Vingt stades font une lieue,
c'est-à-dire 120 toises. Et
selon d'autres seulement
104 toises.

eux, de sorte que, passé les monts, il n'avait que 50 000 hommes et 9 000 chevaux. Il avait 400 lieues de pays à traverser pour arriver en Italie. Il avait plusieurs nations ennemies en Espagne à subjuguier, les Pyrénées à passer, le Rhône à traverser, les Alpes à franchir. Il fit tout cela dans l'espace de cinq mois et demi. Il fut quinze jours à passer les Alpes et arriva sur les rives du Pô dans le mois de septembre. Son armée était réduite à cette époque à 20 000 fantassins et 6 000 chevaux. A la bataille de Cannes, Annibal avait 40 000 hommes et 10 000 chevaux, parmi lesquels une partie était gauloise; il eut 4 000 de ceux-ci de tués, 1 500 de ses anciennes troupes et 200 chevaux, tandis que les Romains qui avaient 86 000 hommes en perdirent plus [de] 70 000 et plus de 10 000 prisonniers. Comment donc, avec 26 000 [hommes] qu'il pouvait rester à Annibal en état de marcher, pouvait-il espérer de prendre Rome ? Cependant, avec une armée si inférieure, il se soutint quatorze ans contre toutes les forces romaines et il avait toujours en tête deux armées qui se succédaient tous les ans. Il ne reçut jamais rien : ni argent, ni éléphants, ni hommes, de Carthage. Il mourut exilé de sa patrie, trahi par le roi Prusias auquel il avait rendu les plus grands services en lui faisant remporter des victoires contre ses ennemis. Ce Prusias, roi de Bithynie, le voulant livrer à Flaminius, personnage consulaire, que les Romains avaient député, Annibal, âgé de soixante-dix ans, périt du poison dans l'an 182 avant J.-C.

Remarques diverses

La seule ville de Leptis, du territoire de Syrte, payait aux Carthaginois 3 000 livres tous les jours de tribut, ce qui faisait 1 095 000 livres tournois.

Les députés carthaginois représentaient à Rome que Massinissa, outre les terres qu'il

avait usurpées les années précédentes, s'était emparé de plus de 70 places ou châteaux forts.

Pour connaître l'état des choses lorsqu'elles étaient éloignées de Rome, le Sénat ne se contentait pas d'en demander des nouvelles au chef qui en était chargé, mais y envoyait des députés s'en informer par leurs yeux. Ainsi, pour connaître l'état du siège de Carthage, il y envoya des commissaires.

Le médecin de Pyrrhus proposa de l'empoisonner. Pyrrhus faisait la guerre presque aux portes de Rome et avait déjà emporté plusieurs avantages. Annibal était âgé de soixantedix ans. Les mêmes Romains qui avertirent Pyrrhus de la trahison de son médecin le poursuivirent partout, le firent proscrire de Carthage, enfin obligèrent Prusias de trahir les lois de l'hospitalité et de la reconnaissance et de leur livrer Annibal.

Que de bassesses ne découvre-t-on pas dans la conduite des Romains lors de la troisième guerre punique? Ils se plaignent. Le Sénat de Carthage exile les généraux qui avaient donné lieu aux plaintes de Rome. Ils envoient demander ce qu'il faut faire pour les apaiser. Ils font plus : ils se jettent dans les bras du Sénat et se déclarent prêts à exécuter leur volonté ; on leur promet de vivre selon leurs lois, de leur conserver enfin le droit de citoyens et de cité. L'on demande des otages : les Carthaginois les envoient. Ils demandent toutes les armes : elles sont envoyées dans le camp romain et, après leur dépôt, on déclare que le peuple romain a promis de leur conserver leur droit de souveraineté, mais non pas leur ville, et leur ordonne de l'évacuer, ou qu'elle est destinée à être brûlée. Le désespoir de ces pauvres habitants est facile à se peindre.

Carthage, lors de sa destruction, contenait 700 000 habitants.

Gracque, tribun du peuple, établit une colonie à Carthage de 6 000 hommes. Jules César

10. En marge, chronologie assyrienne : suite de dates de 2204 à 595.

la rebâtit et en fit la capitale de l'Afrique. Elle dura dans cet état encore sept cents ans, à laquelle époque les sarrasins la détruisirent entièrement.

ASSYRIE

Notes diverses ¹⁰

Nemrod fut un grand chasseur. Par ce moyen, il s'attirait l'affection des peuples en les délivrant de la crainte et de l'attaque des bêtes féroces. Il s'attacha aussi par cette voie beaucoup de jeunes gens, les endurcit au travail et les accoutuma à lui obéir. Tel fut le ressort dont se servit le premier homme pour subjuguier ses semblables. Les conquêtes de ce Nemrod paraissent incroyables. Il se trouva maître de la Mésopotamie, de l'Assyrie et du pays d'Assur. Il fit bâtir Babylone et Ninive qu'il appela ainsi à cause du nom de son fils Ninus. Après sa mort, soit par reconnaissance, soit par politique, ce Ninus, son fils, le fit reconnaître comme dieu et lui dressa des autels et des temples.

Ninus conquit tous les pays depuis l'Égypte jusqu'à l'Indus. Au temps de Ninus, Ninive avait vingt-quatre lieues de tour, sept de long, quatre et demie de large, les murs cent pieds de haut et d'une largeur incroyable.

Du temps de Sémiramis, Babylone avait également vingt-quatre lieues de circuit, 6 sur 6, des murailles de douze toises sur cinquante de haut, cent portes d'airain massif. Les quais, les ponts, le lac qui avait vingt et une lieues de long sur autant de large et vingt et un pieds de profondeur, le palais qui avait trois lieues de tour, les jardins suspendus, le temple de Bel, ses richesses immenses, cette statue qui pesait trois à quatre millions? et qui avait quarante pieds de haut, les autres richesses qui équivalaient à 220 millions de livres, c'est-à-dire 6 300 talents d'or babyloniens, et qui

pour la plupart étaient faits du temps de Sémiramis, me paraissent sinon absolument fabuleux, du moins extrêmement exagérés ¹¹.

Le temple de Jupiter Ammon était donc bien ancien, puisque Sémiramis le consulta.

Deux millions d'hommes travaillèrent à la construction de Babylone. L'année de la guerre de Ninus contre les Bactriens, ce prince avait 1 700 000 hommes, 200 000 chevaux, 60 000 chariots. Les Arabes avaient un roi très puissant. Les Indiens en avaient un qui battit Sémiramis. Les Bactriens devaient avoir des troupes nombreuses. Sémiramis avait une armée de 3 millions. Les Assyriens adorèrent Sémiramis sous la figure d'une colombe.

Athénée dit que le trésor de Sardanapale consistait en mille myriades de talents d'or, ce qui fait 300 milliards de livres, et en 300 milliards de livres en argent.

Nous sommes si ignorants sur le gouvernement des empereurs d'Assyrie que nous ne connaissons pas s'il y avait ou non un corps intermédiaire.

Des débris de ce vaste empire se formèrent trois grands royaumes : celui des Mèdes, qu'Arsace, le principal chef de la conjuration, rétablit dans leur liberté; celui des Assyriens de Babylone, qui fut donné à Bélésis qui en était gouverneur; et celui des Assyriens de Ninive, dont le premier roi se fit appeler Ninus le Jeune.

C'est sous Salmanazar, roi des Assyriens de Ninive, que commença la première captivité des juifs de Samarie. Tobie vécut à cette époque.

L'Ange exterminateur fit périr 180 000 hommes dans une nuit à Sennachérib.

Nabopolassar, babylonien, général des armées de Saracus, s'étant révolté, s'allia avec le roi de Médie et détruisit la fameuse ville de Ninive.

Première captivité des juifs à Babylone

11. Note de Bonaparte : Le talent babylonien vaut 7 000 drachmes. Le talent attique n'en vaut que 6 000. Le myriade vaut 10 000. Le talent d'or vaut 10 talents d'argent. Le talent d'argent attique valait 1 000 drachmes grecques. Le darique vaut 10 l.

12. En marge, liste de souverains de Lydie.

sous le règne de Nabuchodonosor II. Daniel était du nombre.

Le royaume d'Assyrie comprenait, à l'époque de Nabuchodonosor II, la Chaldée, l'Assyrie, l'Arabie, la Syrie, la Palestine.

Ananias, Misaël, Azarias, noms de trois jeunes israélites qui résistèrent à la fournaise ardente. C'est Nabuchodonosor II qui fut changé en bœuf.

La Médie, après la mort d'Arsace, tomba dans l'anarchie et fut dès lors composée de villages épars, sans liaison entre eux, qui sentirent bientôt le besoin d'un gouvernement.

Déjocle, fils de Phaorte, assez ambitieux pour désirer l'autorité suprême, mais non assez généreux pour contribuer plutôt au rétablissement de la République, devint bientôt, par sa justice et son intégrité, le médiateur des querelles qui naissaient dans son village et bientôt après de presque tout l'empire. Son activité avait un peu remédié aux maux qui affligeaient pour lors cette infortunée contrée, lorsque, prétextant ses affaires domestiques, il refusa de se mêler des différends qu'il était accoutumé à décider. Le trouble augmenta alors et les Mèdes assemblés reconnurent pour roi celui qui s'en était déjà montré si digne. Il fit bâtir Ecbatane, et obligea les Mèdes à y demeurer, s'entoura de gardes, se rendit invisible.

Sous le règne de Cyaxare, les Scythes firent une irruption dans l'Asie et tinrent pendant vingt-huit ans l'empire des Mèdes, la Cappadoce, le Pont, la Colchide, l'Ibérie. Les Mèdes s'en défirent en les massacrant dans un festin.

L'empire des Mèdes fut enrichi, sous le règne du même prince, des dépouilles de Ninive et augmenté d'une partie des provinces qui formaient l'empire des Assyriens de Ninive.

Candaule, roi de Lydie, fut détrôné par Gygès. C'est le même qui est le sujet de la fable si connue de la bague racontée par Platon¹².

Le roi d'Arménie, que Cyrus vainquit, avait 9 millions de livres en trésor, dont une partie il avait hérité de son père. C'était l'usage des princes d'avoir toujours des trésors bien fournis.

Le roi des Indes envoya des ambassadeurs pour s'informer du sujet de la guerre qui divisait les Babyloniens et les Mèdes, afin qu'il pût se déclarer pour ceux qui auraient la justice de leur côté.

Astyage avait les yeux peints, le visage fardé. Les Anciens, pour relever la beauté du visage, formaient les sourcils en arcs parfaits et les teignaient en noir ainsi que les paupières. Ils y mettaient une drogue qui, en retroussant les paupières, faisait paraître les yeux plus grands. Les Hébreux se servaient également de cet artifice.

Gobryas vint demander vengeance à Cyrus. Le roi de Babylone, qui en connaissait tout le mérite, avait résolu de marier sa fille avec son fils. Dans une partie de chasse où ce jeune seigneur avait été invité, ayant percé de son dard une bête sauvage que le fils du roi avait manquée, celui-ci, de dépit, le perça lui-même et le jeta mort d'un coup de lance.

A Thymbrée, Cyrus disposait de 180 000 [hommes¹³]. Il avait un très grand nombre de chameaux montés chacun par deux Arabes adossés, en sorte que l'un regardait la tête et l'autre la croupe. L'armée de Crésus montait à 420 000.

Le grand empire de Perse commença en 536 et Cyrus en fut le premier empereur. Ce vaste empire était borné à l'orient par l'Inde, au nord par la mer Caspienne et le Pont-Euxin, au couchant par la mer Égée, au midi par l'Éthiopie et la mer d'Arabie. C'est à peu près les mêmes bornes qu'avait l'entier empire d'Assyrie. Ainsi, cette contrée, après avoir été 1457 ans sous la domination des descendants de Nemrod, fut divisée, après Sardanapale, en trois royaumes et, après

13. Lecture inexacte de Bonaparte ; Rollin écrit 196 000.

14. Note de Bonaparte :
Le parasange valait 30 stades. Le stade, mesure grecque, est composé, selon la plus commune opinion, de 120 pas géométriques.

212 ans de durée, ces trois royaumes furent unis en un seul empire.

Cambyse, ayant échoué dans son entreprise contre les Éthiopiens, de retour en Égypte, fut outré de trouver tout le monde en fête; et, ayant su que c'était parce qu'ils avaient trouvé leur dieu Apis, il le fit venir et le blessa d'un coup de poignard. Depuis ce temps-là, dit-on, il devint frénétique.

Cambyse, transporté de jalousie contre son frère qui avait bandé l'arc des Éthiopiens, le fit mourir. Sa sœur, Méroé, le pleurant, il la tua d'un coup de pied, ainsi que l'enfant qu'elle portait.

Le même prince ordonna au fils de Prexaspe un de ses courtisans, de se placer à l'extrémité de la salle où il mangeait, et puis, prenant son arc, il le perça au cœur, lui fit ouvrir le côté et, appelant son père : « Ai-je la main bien sûre? — Apollon lui-même ne tirerait pas plus juste », répondit le père.

C'est dans ce temps que vécut le tyran Polycrate qui, après une vie constamment heureuse, mourut impotent.

Darius tomba de cheval. Ses médecins égyptiens furent consultés et ne purent rendre la santé au roi. Démocède de Crotone la lui rendit. Ce prince fit aussitôt mettre en prison les Égyptiens et les condamna à être pendus.

Zopyre. Siègè de Babylone.

Le gouvernement des Indes était le vingtième de l'empire de Perse. Il rendait à peu près onze millions de notre monnaie aux rois ¹⁴.

Darius sur le point de partir pour l'expédition de Scythie, Cebazus, vieillard respectable qui avait trois enfants, lui demanda de lui en laisser un pour consoler sa vieillesse. « Ce n'est pas assez d'un, répondit le roi, je vais vous les laisser tous les trois. » Et, sur-le-champ, il les fit mourir.

Pythius, roi de Lydie, offrit à Xerxès ses trésors, montant à six millions en argent et

à quatre d'or, et l'on appelait cela un trésor considérable. Quelque temps après, ce même Pythius ayant demandé à Xerxès, de cinq fils qui servaient dans ses armées, de lui laisser l'aîné, le roi fit égorger ce même fils à ses yeux.

L'armée de Xerxès sortant d'Asie était forte de 1 700 000 hommes et de 80 000 chevaux. Quand il eut passé l'Hellespont, les alliés fortifièrent son armée de 300 000 hommes, plus 20 000 pour conduire les bagages : cela faisait 2 100 000 hommes.

Sa flotte était composée de 1 200 vaisseaux de combat, portant chacun 200 hommes, faisant 277 600¹⁵. Les peuples d'Europe augmentèrent sa flotte de 100 vaisseaux, faisant 24 000 hommes. Les petits vaisseaux étaient au nombre de 3 000 portant 240 000 hommes. Les deux armées réunies faisaient 2 640 000 hommes. Les valets eunuques, femmes, eunuques, etc., montaient à un nombre égal, ce qui faisait 5 200 000 personnes. Pour nourrir toutes ces personnes, il fallait 110 340 médimnes de blé.

Le roi des Bisaltes en Thrace refusa de se soumettre à Xerxès et se sauva dans les montagnes. Six de ses enfants, par curiosité, servirent dans l'armée perse, malgré la défense de leur père, qui leur fit crever les yeux.

Les troupes grecques ne faisaient que 11 000 hommes.

Mégabyse avait défait les Égyptiens révoltés et fait rentrer cette province sous la domination perse; le roi livra Inarus, chef de la révolte, à sa mère qui le fit mourir par le supplice de la croix pour se venger de ce qu'il avait défait son fils. Cependant Mégabyse, qui lui avait promis la vie, en fut outré; il se révolta contre le roi et battit par deux fois deux armées de 200 000 hommes et, à la sollicitation de ses parents, il fit la paix et rentra dans les bonnes grâces du monarque; lorsque, un jour, un lion était sur le point

15. Lecture inexacte de Bonaparte. Rollin parle de 1 207 vaisseaux avec 230 hommes chacun. Bonaparte simplifie en 1 200 vaisseaux de 200 hommes mais maintient le total de Rollin : 277 600 hommes alors que ses chiffres ne donneraient que 240 000 hommes.

16. Note de Bonaparte : Xerxès II tué par Sogdien. Ce prince règne 45 jours. Sogdien lui succède. Il règne six mois et est tué par son frère qui lui succède. Nothus veut dire bâtard.

17. Note de Bonaparte : Ce jour-là, la femme du roi avait le droit d'exiger une grâce du monarque.

de déchirer le roi, Mégabyse, par zèle, lui lance une flèche, tue le lion. Ce qu'ayant vu, le roi le condamne à être mis à mort, comme ayant manqué de respect. La peine fut cependant mitigée¹⁶.

Sogdien, fils d'Artaxerxès du côté d'une concubine, périt par le supplice des cendres. L'on remplissait une tour de cendres et l'on y jetait le coupable la tête la première. Avec une roue, l'on remuait la cendre jusqu'à ce que le criminel fût mort.

Ochus, après avoir fait tuer son frère, prit le nom de Darius Nothus et lui succéda.

Le satrape de Lydie se révolta, l'Égypte se révolta, les Mèdes se révoltèrent sous le règne de Darius.

Parysatis, femme de Darius, était très cruelle. C'est une observation assez constante que dans cet empire les femmes de la cour se montrèrent toujours plus avides des supplices des malheureux ou criminels. L'eunuque Artoxare conjura contre l'empereur. L'on le livra entre les mains de la reine. Artyphius, son frère, se révolta : le roi lui voulait faire grâce, mais la reine le força de le faire mourir. Amestris, femme de Xerxès, jalouse d'Artainte, femme de Masiste, son frère, la demanda au roi le jour de la grande fête et, l'ayant fait saisir, lui fit couper les mamelles, les oreilles, les lèvres, etc¹⁷.

Inarus, célèbre patriote égyptien, battu par Mégabyse, se rendit à condition qu'on lui sauverait la vie. Il est conduit en Perse, il y reste cinq ans et Artaxerxès refuse toujours de le livrer à sa mère qui voulait venger la mort de son fils Achéménide, battu et tué dans un combat contre les Égyptiens. Cette vindicative princesse conserve le ressentiment aussi longtemps, profite de la faiblesse du roi, fait saisir Inarus et le fait mourir après avoir fait trancher la tête aux autres Égyptiens, ses compatriotes.

Parysatis, femme de Darius Nothus, fit

prendre la belle Roxane et toute la famille d'Hidarne et les fit scier pour se venger du traitement qu'on avait fait ou voulu faire à sa fille.

Statira, femme d'Artaxerxès, qui était de la famille d'Hidarne et sœur de Roxane, fit souffrir les plus grands supplices à Udiaste. Cet Udiaste, à la sollicitation de Parysatis, avait tué son père. Parysatis, à son tour, fit mettre en prison le frère de Statira.

Cyrus le Jeune, frère d'Artaxerxès, après la mort de son père Darius, disputa le trône à son frère et le voulut assassiner. Depuis, ayant manqué son coup, il fut créé satrape des provinces méridionales et conçut le projet de détrôner de vive force Artaxerxès. Il partit de Sardes avec 100 000 hommes d'infanterie barbares et 10 000 Grecs et quelques cavaliers. Il fit 535 lieues en quatre-vingt-treize jours de marche. Arrivé à Cunaxa, il rencontra son frère qui avait 1200 000 hommes. Il fut tué dans le combat. Les Grecs, qui étaient à une aile, remportèrent la victoire et, malgré les efforts des Perses et les trahisons de Tissapherne, ils retraversèrent l'empire depuis Babylone, firent 625 lieues en cent vingt-deux jours au milieu d'un pays ennemi et des neiges. Ces Grecs étaient 10 000 et ils furent réduits à 8 000, arrivés en Grèce.

Cyrus le Jeune était, ainsi qu'Artaxerxès, fils de Parysatis, mais avait la principale part dans l'affection de sa mère qui fut désespérée de sa mort. Le roi disait l'avoir tué de sa propre main et, pour conserver cette gloire sans partage, avait donné de l'argent à un soldat carien qui se vantait de l'avoir tué, à condition qu'il garderait le silence. L'imprudent soldat parla et le roi, outré, le livra entre les mains de Parysatis qui lui fit souffrir les plus grands supplices. Mithridate, qui s'était vanté du même honneur, périt par les mêmes ordres par le supplice des auge. L'eunuque Mesabate, qui avait coupé

18. Les passages qui suivent forment un cahier distinct.

[à Cyrus] sa tête et son bras droit, selon l'usage, fut en butte à la vengeance de cette cruelle princesse. Elle joua d'adresse et, l'ayant en sa disposition, le fit périr dans les plus affreux tourments. Elle finit enfin par immoler à sa haine la reine Statira. Pour cela, elle se réconcilia avec son fils, qu'elle flatta, se lia avec la reine, et, un jour que celle-ci mangeait avec elle, elle fut empoisonnée par un couteau dont un des côtés était garni de venin, de sorte que les deux reines mangèrent la même volaille et Statira seule mourut. Son crime fut prouvé et demeura impuni. Elle fut seulement exilée à Babylone.

Mania, veuve de Zénis le Dardanien, se distingua dans l'armée du satrape Pharnabaze.

Tissapherne, battu par Agésilas, accusé par ses ennemis et surtout par la reine Parysatis qui lui en voulait comme à l'ennemi particulier et la cause de la mort de Cyrus, fut mis à mort sans autre forme de procès par le satrape Tithrauste qui en avait reçu la commission de la cour.

Datame, [ayant vaincu] Thyus, le fit prisonnier, le mena au roi lié comme une bête, lui tenant la corde comme un chasseur armé d'une massue... La même chose il fit d'Aspis. Une intrigue de cour sembla menacer un si grand homme. Il se révolta et le prince le fit assassiner après qu'il eut fait sa paix.

Les pierreries qui brillaient sur la personne du roi dans une guerre montaient à 36 millions.

Les Perses, divisés en douze tribus, étaient alors renfermés dans une seule province de cette vaste région qui depuis a porté leur nom et ne faisaient tous ensemble que 120 000 hommes¹⁸.

Le bien public et l'utilité commune étaient le principe et le but de toutes les lois. L'édu-

cation des enfants était regardée comme l'affaire la plus importante. Ils étaient élevés en commun, d'une manière uniforme. Leur principale nourriture était du pain, du cresson et de l'eau. Ils étaient dans la classe des enfants jusqu'à l'âge de seize à dix-sept ans, dans celle des jeunes gens jusqu'à vingt-six ou vingt-sept ans. Ceux de cette classe passaient une partie de leurs nuits dans le corps de garde, accompagnaient le roi lorsqu'il allait à la chasse, etc.¹⁹.

La troisième classe était composée des hommes faits. Ils y demeuraient vingt-cinq ans; c'est de là qu'on tirait tous les officiers. Quand un homme avait passé cinquante ans, il n'était plus obligé de porter les armes en dehors du pays. C'est dans la dernière classe que l'on choisissait les plus sages et les plus expérimentés pour former le conseil public. Ces classes étaient ouvertes à tous, mais il n'y avait que ceux qui avaient assez de fortune pour vivre sans travailler qui y entrassent.

Cyrus, dit-on, marcha à la tête de 30 000 hommes, au secours de son oncle et de 30 000 hommes d'élite; 40 000 Perses vinrent recruter les premiers. A la bataille de Thymbrée, il y avait 70 000 Perses naturels. Quelle contradiction! Comment un pays qui ne contient que 120 000 habitants pouvait-il produire 70 000 combattants²⁰?

Gouvernement de l'empire de Perse

Le gouvernement de l'empire de Perse était-il despotique ou monarchique? Le prince avait un conseil composé de sept sujets qui le suivaient partout et qu'il consultait en toute occasion. La justice était rendue par des hommes que le roi nommait. Il paraît, par quelques endroits des historiens, que ces charges de juges royaux étaient héréditaires. Il paraît même qu'ils avaient un code criminel et des lois fondamentales, des registres publics où

19. Bonaparte a mis en regard la source de Rollin : *Cyropédie* de Xénophon. Probablement envisageait-il de s'y reporter.

20. Cette observation personnelle de Bonaparte montre qu'il a lu Rollin avec un esprit critique développé.

tous les arrêts, toutes les ordonnances du prince, tous les privilèges accordés au peuple étaient inscrits. Un particulier ne pouvait pas faire mourir un esclave, ni le prince un homme pour une première faute.

Les Perses avaient coutume, en jugeant un homme, de considérer le mérite et le bien qu'il avait fait, et il n'était pas juste, disaient-ils, qu'un crime effaçât les bonnes actions d'une vie entière.

Perse. Gouvernement

L'empire était divisé en 127 provinces dont ceux qui en étaient chargés se nommaient satrapes, qui rendaient compte à trois surintendants ou principaux ministres de tout ce qui se passait dans leur province.

Ces satrapes avaient une cour sur le ton de celle du roi. Ils exerçaient dans leur province à peu près la même autorité. Ils rendaient la justice, ils étaient chargés de la police et de l'embellissement des villes, du commerce, des finances, etc. Ils avaient à peu près les mêmes fonctions que les vizirs en Turquie. Les gouverneurs des places fortes, les commandants des troupes recevaient leurs ordres directement du roi. Quelquefois le roi faisait des voyages dans leurs provinces ou y envoyait des grands que l'on appelait les *yeux du roi*.

Les rois percevaient deux espèces de tribut sur les peuples : l'un, en argent, que chaque satrape payait au roi, et l'autre en nature. Les satrapes, qui étaient des rois dans leurs départements, levaient un impôt, gardaient pour eux ce qui était nécessaire à leur entretien, payaient les frais d'administration de leur département et envoyaient au Trésor le surplus. Hérodote évalue à 44 millions de livres l'or ou argent qui entraient tous les ans dans les coffres du roi. Le second tribut se percevait en nature. Chaque satrapie fournissait :

les unes à l'entretien du roi, tant sa table que son écurie, etc., chacune à leur tour et selon leur faculté. Celle de Babylone fournissait à son entretien pendant quatre mois de l'année. Les autres fournissaient soit à l'entretien de la toilette de la reine, soit à l'entretien des personnes que le roi avait gratifiées ou qui étaient en charge. Les satrapes ensuite avaient un certain nombre de villes pour fournir à leur entretien. Il y avait des cantons assignés pour la ceinture, pour le voile, etc., de la reine. Ces cantons étaient fort considérables puisque l'un était aussi grand que l'espace que pouvait traverser un homme. Quand Thémistocle passa en Perse, on lui assigna quatre villes. L'une devait lui fournir le pain, la deuxième le vin, la troisième les mets de sa table, la quatrième ses vêtements et meubles.

Les *Immortels* étaient composés de dix mille soldats d'élite destinés à la garde du prince.

Les Babyloniens exposaient leurs malades à la vue des passants pour s'informer d'eux s'ils n'avaient pas été attaqués d'un mal pareil²¹.

L'astronomie était en honneur chez les Babyloniens. Ce sont les premiers qui ont observé. Ils avaient une suite d'observations de 720 ans et Callisthène, disciple d'Aristote, rend compte à son maître d'une suite d'observations de 1 903 ans qu'il a trouvée chez ces peuples.

Perse. Religion

Zoroastre fut le prophète ou le chef de la religion des Assyriens, Perses, etc. L'on prétend qu'il vivait en 1144 avant J.-C. Il y a eu un autre Zoroastre qui a réformé qui vivait environ en 544.

Les Perses adoraient le soleil levant. Ils lui consacraient un char magnifique avec des chevaux. Ils lui donnaient le nom de Mithra. Ils adoraient aussi l'étincelle ou le symbole du feu, l'invoquaient toujours le premier dans

21. Bonaparte a mis en regard les sources de Rollin : Hérodote et Strabon.

les sacrifices, le portaient par respect devant le prince, et les mages étaient chargés de veiller nuit et jour afin que le feu sacré, qu'ils croyaient être descendu du ciel, ne s'éteignît point. Ils sacrifiaient des enfants dans le feu. Ils avaient encore deux divinités, savoir Oromasde et Arimanius. Le premier était regardé comme l'auteur du bien qui leur arrivait et l'autre comme l'auteur du mal. Ils n'érigeaient ni statues ni temples, mais (faisaient) leurs sacrifices en pleine campagne, élevés sur des montagnes.

Les mages, dépositaires des cérémonies, jouissaient du plus grand crédit. Ils formaient une tribu qui se succédait et nul autre qu'un fils de prêtre ne pouvait prétendre au sacerdoce. Les mages étaient les sages, les savants de la Perse.

Après avoir dit que les Perses n'avaient pas de temples, Hérodote nous dit que, tous les ans, on célébrait la fête de Vénus sous le nom de Mylitta, et que, dans son temple, toutes les femmes se prostituaient.

La polygamie était établie en Perse. Ils se mariaient avec leurs sœurs. Un père épousait sa fille.

Les Perses enterraient leurs morts sans autre cérémonie, c'est-à-dire sans les brûler ni les embaumer.

Tout Perse qui paraissait devant son roi était obligé de se prosterner.

Supplices

Le supplice des auges consistait à mettre un criminel dans une fosse jusqu'au cou. Les [] le servaient à manger, jusqu'à ce qu'il fût mangé par les vers. Il vivait quelquefois jusqu'à 17 jours, souffrant les plus grands supplices.

Le supplice des cendres consistait à remplir une tour de cendres et y jeter le criminel la tête la première jusqu'à ce qu'il fût étouffé.

Quand un roi ou une princesse croyait avoir reçu un affront et se croyait obligé de venger son injure, elle demandait que le malheureux lui fût livré, et alors elle le faisait souffrir dans les plus grands tourments, tels que de lui introduire du plomb fondu dans les oreilles, etc.²².

(401.) Cyrus, écrivant aux Lacédémoniens pour les engager à prendre son parti contre son père, leur dit qu'il est plus exercé à la magie et supporte mieux le vin que lui.

GRÈCE

GÉOGRAPHIE ²³

Grèce

La Grèce ancienne était bornée au nord par l'Illyrie et la Thrace, au midi par la mer de Crète et de Candie, au levant par la mer Égée, au couchant par la mer d'Ionie.

1^o L'Épire; 2^o le Péloponnèse; 3^o la Grèce proprement dite; 4^o la Thessalie; 5^o la Macédoine sont les principales parties.

L'Épire

L'Épire, située au couchant, séparée de la Thessalie par les monts Acrocérauniens. Les peuples les plus connus qui l'habitaient sont :

1^o Les Molosses. Capitale : Dodone, célèbre par l'oracle de Jupiter;

2^o Les Chaoniens. Capitale : Orique;

3^o Les Thesprotiens. — Buthrote; dans cette ville était le palais de Pyrrhus;

4^o Les Acarnaniens. Capitale : Ambracie, qui donne son nom au golfe. Là se trouve Actium.

Le Cocyte et l'Achéron étaient deux petites rivières d'Épire.

22. On notera le goût de Bonaparte pour les supplices anciens. Il ne fut pourtant pas un souverain cruel. Peut-être faut-il mettre cette curiosité en rapport avec les préoccupations de l'époque (problème de l'abolition de la torture...).

23. Tout ce développement est exactement tiré de Rollin.

Le Péloponnèse

Le Péloponnèse était la presqu'île que l'on nomme aujourd'hui Morée qui ne tient au continent que par l'isthme de Corinthe.

1^o Achaïe : les principales villes sont Corinthe, Sicyone, Patras, etc.;

2^o L'Élide : Olympia ou Pisa, située sur l'Alphée où se célébraient les Jeux;

3^o La Messénie : Messène, Pyle, la ville de Nestor, Corone;

4^o L'Arcadie : Cyllène, Tégée, Stymphale, Mantinée, Mégalopolis, patrie de Polybe.

5^o La Laconie : Sparte, Amyclée, le mont Taygète, Sparte sur l'Eurotas;

6^o L'Argolide : Argos, célèbre par le temple de Junon, Némée, Mycènes, Trézen, Épidaure ou était le temple d'Esculape.

Grèce propre

Les parties principales de la Grèce proprement dite sont :

1^o L'Étolie : Chalcis, Calydon, Olénus;

2^o La Doride : Naupacte, maintenant Lépante;

3^o La Phocide : Anticyre, Delphes, le mont Parnasse et l'Hélicon;

4^o La Béotie : Cithéron, Orchomène, Thespies, Chéronée, Platée, Thèbes, Aulide, Leuctre;

5^o L'Attique : Mégare, Éleusis, Décélie, Marathon, Athènes, le mont Hymette connu par l'excellent miel;

6^o La Locride.

Thessalie

Les villes principales de la Thessalie sont : Gomphi..., les Thermopyles, Tempé, les agréables vallons sur les bords du Pénée, Pharsale (bataille de), Phtie, Magnésie, Méthone, Thèbes, Larisse, Démétriade, Olympe, Pélion, Ossa, trois montagnes célèbres par le combat des Géants.

La Macédoine

Épidame, Apollonie, Pella capitale, Égée, Édesse, Pallène, Olynthe, Torone, Acanthe, Thessalonique; Stagire, patrie d'Aristote, Amphipolis, Philippes.

Mer Ionienne

Les îles adjacentes à la Grèce sont, dans la mer Ionienne :

1° Corcyre, maintenant Corfou; 2° Céphalène, maintenant Céphalonie; 3° Zacynthe, maintenant Zante; 4° Ithaque; 5° Cythère; 6° Égine et Salamine; 7° les Sporades; 8° Cyclades, dont les plus connues sont Andros, Délos, Paros.

Dans la mer Égée :

1° L'Eubée, Négrepont, séparée de la terre par l'Euripe; 2° Scyros; 3° Lemnos; 4° Lesbos; 5° Chio; 6° Samos.

L'île de Crète ou de Candie. Ses principales villes : Gortyne, Cydon, Cnossos. Ses montagnes : Dictée, Ida, Corycus, — le [Labyrinthe].

Les Grecs avaient des établissements en Asie, dans la Doride et l'Éolie : Cume, Phocée, Élée étaient les principales villes de l'Éolie. Smyrne, Clazomène, Téos, Lébédus, Colophon, Éphèse dans l'Ionie, et, pour la Doride, Halicarnasse et Cnidus.

HISTOIRE

Les quatre âges de l'histoire grecque comprennent l'espace de 2 154 années.

Le premier va jusqu'au siège de Troie et comprend 1 000 ans (1820 du monde à 2820).

Le second va jusqu'au règne de Darius, fils d'Hystaspe, et comprend 663 ans (2820 à 3483).

Le troisième va jusqu'à la mort d'Alexandre et comprend 198 années (3483 à 3681).

Le quatrième va jusqu'à la destruction des républiques grecques par les Romains et

24. Note de Bonaparte :
1556 avant J.-C., déluge de
Deucalion. Déluge d'Ogy-
gès, 1796.

25. Tout ce développement
est l'œuvre de Bonaparte.
Rollin a simplement écrit :
« Cécrops, originaire
d'Égypte, fut le fondateur
de ce royaume. S'étant
établi dans l'Attique, il
divisa tout ce qui lui était
soumis en douze cantons. »

comprend à peu près 293 ans (3681 à 3974).

Selon leurs propres historiens, les premiers Grecs vivaient absolument en sauvages, brou-taient l'herbe et n'avaient d'autre loi que la force. Celui qui leur apprit à se nourrir de glands, ils lui décernèrent les honneurs divins.

Les Phéniciens apprirent aux Grecs la navi-gation. Les Égyptiens leur donnèrent leur religion, leurs lois, arts, sciences, etc.

Royaume de Sicyone (2089)

Il dura 1 000 ans.

Argos

1856 av. J.-C., Inachus premier roi; Phoro-née, Apis, Argus, Danaus, Lyncée 1474 (av. J.-C.)²⁴. Persée. Ce prince transféra sa demeure à Mycènes; Amphitryon; Euristée, frère d'Her-cule; Atrée, fils de Pélops 1^{er}; Agamemnon.

Cécrops fut le premier roi d'Athènes. Ce fut lui qui établit l'Aréopage.

Sous le règne d'Amphictyon, douze peuples se confédérèrent et ils s'assemblaient deux fois l'an aux Thermopyles. Elle fut nommée assemblée des amphictyons.

Égée régna en 1284. Les travaux d'Hercule, la guerre de Minos sont de son règne.

Le dialecte attique a été suivi par Thu-cydide, Aristophane, Platon, Socrate, Xéno-phon et Démosthène.

L'ionien a été suivi par Hippocrate et Hérodote.

Le dorique : Archimède, Théocrite et Pin-dare.

L'éolien : Sapho, Alcée. On le trouve aussi mêlé dans Homère.

ATHÈNES

NOTIONS SUR SON GOUVERNEMENT ²⁵

Le premier roi est toujours le premier homme de son peuple. La cause qui l'éleva au-dessus

de ses semblables doit l'y maintenir, et son autorité a toujours été plus absolue que celle de ses successeurs, jusqu'à ce que la corruption, introduisant dans le gouvernement la religion prêchée par des hommes vendus, ait enfin fait oublier aux hommes leur dignité et les causes premières de l'institution de tout gouvernement, jusqu'à ce que les préjugés des instituteurs aient dégradé les facultés naturelles. Alors le despotisme élève sa tête hideuse et l'homme dégradé, perdant sa liberté et son énergie, ne sent plus en lui que des goûts dépravés. Rien n'arrête plus ce torrent débordé et l'on voit coexister des hommes sans pain et d'autres qui consomment la subsistance de mille familles. Un Caligula, un Claude, un Néron peuvent gouverner alors parce que la classe qui a intérêt au maintien du gouvernement a su ôter, aux malheureux qui y vivent victimes, jusqu'à la volonté d'en sortir. Comment le Créateur a-t-il pu permettre que son ouvrage fût ainsi défiguré?

Cécrops régna à Athènes et en fut le premier roi (1556). Pourrait-on donc en conclure que le gouvernement monarchique soit le plus naturel et le primordial? Non, sans doute. Quelle différence totale entre le premier pas fait par le peuple qui confie à un magistrat la conduite de l'État avec les principes introduits dans les gouvernements modernes? Mais l'on ne tarda pas cependant à sentir les inconvénients de cette magistrature unique et l'on créa l'Aréopage. Le premier gouvernement d'Athènes fut aristocratique et le nom de roi ne doit pas nous faire prendre le change. La confédération des douze peuples qui s'assemblaient aux Thermopyles n'en laisse pas de doute.

Après Codrus (1070), l'administration avait besoin de plus de ressort pour conduire l'État. Les arts, le commerce avaient disproportionné les fortunes. La population était incomparablement plus nombreuse. Le magistrat unique

26. Depuis, le peuple fut partagé en 10 classes (note de Bonaparte). Bonaparte ne suit pas l'ordre de Rollin. Il regroupe en un chapitre tout ce qui concerne le gouvernement d'Athènes.

devenait dangereux. Le peuple n'avait plus un seul intérêt, mais bien autant de différents qu'il y avait de différentes classes. Il fallut donc changer non seulement la forme de l'administration, mais même le nom du premier magistrat, et on l'appela archonte, que l'on élut d'abord pour la vie, depuis pour dix ans et, enfin, pour un an seulement.

Gouvernement

Le gouvernement, ainsi établi peu à peu, ne devait pas produire de bons effets. Les particuliers ne savaient pas jusqu'à quel point ils devaient obéir aux magistrats. Les magistrats entre eux ne connaissaient pas les limites de leur autorité. Il fallut refondre la constitution ou se résigner à toujours vivre dans les dissensions civiles. Le peuple fit choix de Dracon pour cet effet. Mais les lois de celui-ci, marquées en lettres de sang, ne furent pas longtemps en honneur. Solon fut donc élu législateur d'Athènes. Ses lois furent longtemps respectées.

Lois de Solon, 604

La puissance législative fut confiée au peuple ainsi qu'une partie de l'exécution. Il fut partagé en quatre classes²⁶. Ceux qui avaient 500 mesures de blé ou vin, huile, etc., de revenu annuel composèrent la première classe. Ceux qui en avaient 300 composèrent la deuxième et ceux qui n'en possédaient que 200 formèrent la troisième. Tous les autres citoyens furent classés dans la quatrième. Cent de chaque classe, choisis par le peuple, formèrent un Sénat qui avait le droit de préparer les matières qui doivent être présentées au peuple et probablement celui de veiller au maintien de ses intérêts et de ses délibérations.

Le premier magistrat de la République se nommait l'archonte : il était chef du conseil de neuf personnes toutes nommées par le

peuple. Leur autorité était annuelle. L'Aréopage était composé par les archontes sortant de charge. Ce corps était chargé du dépôt des lois, de veiller à leur maintien, de rendre la justice et de surveiller les bonnes mœurs. Telle était la constitution du gouvernement que Solon donna à Athènes.

Il permit à tout le monde d'épouser la querelle de quiconque aurait été outragé; il déclara infâme et condamna à l'exil et à la perte de ses biens celui qui ne se mêlerait pas des dissensions, des querelles de l'État. Il abolit la dot des mariages par rapport aux filles. Il autorisa l'Aréopage à demander compte de ses moyens de vivre à tout homme oisif. Il dispensa le fils de nourrir son père si celui-ci ne lui avait fait apprendre aucun métier.

Après quelques changements dans la forme du gouvernement, il paraît qu'une partie de la puissance exécutive était confiée à neuf magistrats annuels. Le premier s'appelait archonte, un autre roi, le troisième polémarque, et les six autres s'appelaient thesmothètes. Les sacrifices, la police, le commandement des armées ou plutôt leur formation étaient de leur ressort.

LACÉDÉMONE

Gouvernement

Xuthus, contraint d'abandonner la Thessalie, se retira à Athènes où il eut deux fils : Achæus et Ion. Achæus se retira dans le Péloponnèse qui était nommé pour lors Égialée et donna son nom à une partie. Ion régna à Athènes et l'Attique se nomma Ionie. Une colonie ayant été s'établir en Péloponnèse donna son nom à la contrée qu'elle occupa. Les Héraclides, quatre-vingts ans après la guerre de Troie, rentrèrent dans leur ancienne patrie. Les Ioniens alors, après avoir débarqué à Athènes, passèrent en Asie.

Lelex (1516) fut, dit-on, le premier roi de

27. Bonaparte note la source de Rollin : Plutarque.

28. Plutarque.

Laconie. Castor, Pollux, Hélène, Clytemnestre étaient lacédémoniens.

1184 fut le siège de Troie. Quatre-vingts ans après, les Héraclides vinrent et s'emparèrent du Péloponnèse.

Eurysthène et Proclès furent les deux princes qui régnèrent ensemble et d'eux descendirent les deux races qui partagèrent toujours le trône de Sparte.

Lacédémone ²⁷

Le luxe qui, privant une partie des citoyens de leur subsistance, donne à l'autre des richesses immenses, cette fantaisie, avant-coureur de la destruction des États, qui fait imaginer tant d'arts et qui emploie sans cesse le travail d'un corps nombreux d'artisans pour se satisfaire, n'était pas sans doute encore introduit à Sparte lorsque Lycurgue y donna ses lois. Il y avait des magistrats, mais le peuple ne les croyait pas despotes et ne regardait pas leur personne comme sacrée. Tantôt, dit l'historien ²⁸, le gouvernement devenait despotique par l'empire que l'habileté des rois savait se donner, tantôt le peuple s'emparait de toute l'autorité et la démocratie régnait. Il n'y avait point de législation positive, point de corps intermédiaire, point de religion avilissante. Les Lacédémoniens usaient du ressort de l'énergie et les rois de l'ambition, et ceux qui avaient l'habileté gouvernaient seulement l'État.

Lois de Lycurgue

Lycurgue parut et sentit que les choses ne pouvaient durer longtemps dans cet état. Le peuple se corrompait par la civilisation. Les rois s'éclairaient par l'exemple de leurs prédécesseurs. Les ressorts de l'administration se multipliant, les rois avaient plus de bras attachés à leurs intérêts. Il fallut donc des dignes à l'autorité royale ou se résoudre à voir

le despotisme régner. Il fallait entretenir l'énergie du peuple et la modérer pour qu'il ne fût ni esclave, ni se jetât dans l'anarchie.

Les deux rois, héréditaires par les lois du sang, continuèrent à gouverner la République. Un Sénat composé de vingt-huit personnes participait à la puissance exécutive. Ces vingt-huit sénateurs étaient élus par le peuple qui se conserva la puissance législative.

Le Sénat agitait les affaires, proposait les lois, mais le peuple seul les constituait.

Cent cinquante ans après Lycurgue²⁹, l'on trouva que le Sénat était encore trop puissant et que l'entier exercice de la puissance exécutive le rendait trop redoutable au peuple.

L'on créa donc cinq éphores. Éphore veut dire inspecteur, contrôleur. Ils étaient tirés du peuple et étaient un an en charge. C'était la commission intermédiaire qui travaillait toujours au maintien des privilèges du peuple, à l'exécution des lois et au maintien de l'égalité.

Mais la partie la plus brillante des lois de Lycurgue fut dans les moyens qu'il prit pour inspirer les sentiments de patriotisme au peuple, lui donner de l'énergie et le contenir dans de justes bornes. Point d'égalité, point de démocratie. Il le sentit et les terres furent partagées également. L'on fit 30 000 parts des terres de la Laconie, qui furent distribuées aux habitants des campagnes, et 9 000 du territoire de Sparte furent données à autant de citoyens. Craignant cependant avec raison que l'inégalité ne s'introduisît par d'autres voies, il anéantit les monnaies d'or et d'argent et sa monnaie de fer était si pesante qu'il fallait deux bœufs pour porter 500 livres.

Des repas publics furent institués et il était défendu de manger chez soi en particulier. Les tables étaient composées de 15 personnes et l'on n'était reçu qu'au gré de la compagnie. Chacun portait par mois un boisseau de farine, huit mesures de vin, cinq livres de fromage,

29. Bonaparte a recopié inexactement : en réalité, cent trente ans.

30. En regard : Hérodote.
Mœurs.

deux livres et demie de figues et quelque peu de monnaie.

Sitôt qu'un enfant était né, les anciens de chaque tribu le visitaient. S'ils le trouvaient bien fait, annonçant une bonne corpulence, il était aussitôt nourri par l'État et on lui assignait une des neuf mille parts pour sa subsistance. Si, au contraire, il paraissait annoncer une mauvaise santé, on le laissait mourir en l'exposant sans secours. A l'âge de sept ans, ils étaient distribués dans les classes où ils étaient élevés tous ensemble. Le but du législateur était d'en faire des guerriers. Aussi les accoutumait-on à l'adresse, à la course, etc. On leur faisait supporter les tourments les plus affreux et il fallait qu'ils les supportassent avec courage. « Les lois sont plus fortes à Sparte que les rois, disait Démarate : les lois seules commandent. » Comme l'on demandait à Pausanias pourquoi il n'était pas permis à Sparte de changer quelque chose : « C'est qu'à Sparte, répondit-il, les lois commandent aux hommes et non les hommes aux lois. »

THRACE

Coutumes³⁰

Dans certains cantons de la Thrace, quand un enfant venait au monde, tous les proches s'abandonnaient à la douleur et répandaient des larmes dans la vue des maux auxquels il allait être exposé. Ce n'était que joie au contraire à la mort de leurs proches, parce que ce n'était que de ce moment qu'ils les croyaient heureux, les voyant délivrés pour toujours des misères de la vie.

La polygamie établie dans certains cantons produisait une coutume non moins étrange. Quand un homme était mort, ses femmes se disputaient à celle qui avait été la plus aimée. Celle à qui cet honneur était [offert] avait

l'avantage d'être immolée, par le plus proche parent, sur le tombeau du défunt.

31. En regard : Strabon.

SCYTHES

Des Scythes, qui habitaient sur les bords du Pont-Euxin ³¹, égorgeaient les hommes qui arrivaient chez eux, se nourrissaient de leur chair et, après avoir fait dessécher leurs crânes, s'en servaient comme de vases pour boire. Ils immolaient des victimes humaines au dieu Mars... Leur manière de contracter des alliances n'était pas moins barbare : ils versaient du vin dans une coupe, après quoi se découpaient le bras et l'emplissaient du mélange du sang des parties contractantes qui était avalé par les assistants après en avoir teint leurs armes et fait des imprécations contre les contrevenants.

Leur roi mort, ils l'embaument, l'enduisent de cire et le promènent sur un char, de ville en ville, dans toute l'étendue de l'empire. La course finie, ils font une large fosse où ils enterrent le roi, une de ses femmes, son grand échanson, son maître d'hôtel, son grand écuyer, le chancelier, le secrétaire d'État, après les avoir tous égorgés. Le jour de l'anniversaire arrivé, ils égorgent encore cinquante officiers de la maison de l'ancien roi, autant de chevaux, leur emplissent le ventre de paille et les mettent de garde autour de la fosse. Voilà les Scythes tels que Strabon, Hérodote nous les peignent. Justin, Horace, etc., nous les peignent tout différemment. Il faut sans doute que ce soient des cantons différents.

Les arts, l'agriculture même était inconnue à ces peuples. Quelques-uns cependant cultivent la terre, mais la propriété ne dure qu'un an. Ils n'ont ni maison ni demeure fixe, errant avec leur famille dans des chariots couverts de peau. Ils habitent les terres qui offrent le plus de nourriture à leurs immenses troupeaux,

couverts de peaux de bêtes, nourris du lait de leurs bêtes et du miel de leurs abeilles.

SUPPLÉMENT
AU GOUVERNEMENT D'ATHÈNES

Le peuple fut partagé en quatre classes, comme nous l'avons dit. La première s'appelait *Pentacosiomédimnes*, la seconde *Chevaliers*, la troisième *Zeugites* et la quatrième *Thètes*. Les trois premières classes seules étaient admises aux magistratures jusqu'au temps d'Aristide où ils changèrent et le peuple voulut être admis à tous les emplois. Cette division ne doit s'entendre que des citoyens; car il y avait, à Athènes, trois sortes d'habitants : les citoyens, les étrangers et les serviteurs. Du temps de Cécrops, les premiers étaient au nombre de vingt et un mille. Du temps de Périclès, ils n'étaient plus que quatorze mille et du temps de Démétrius de Phalère ils étaient également vingt et un mille. Pour être citoyen d'Athènes, il fallait être né de père et de mère libres et athéniens. Quelquefois le peuple naturalisait les étrangers. Il fallait au moins avoir 6 000 voix. Dès l'âge de vingt ans, l'on prêtait le serment et l'on était inscrit dans le catalogue des citoyens. Voici la formule de ce serment : « Je ne déshonorerai
« point la profession des armes et ne sauverai
« jamais ma vie par une fuite honteuse. Je
« combattrai jusqu'au dernier soupir pour les
« intérêts de la religion et de l'État, de concert
« avec les autres citoyens, et seul, s'il le faut.
« Je ne mettrai jamais ma patrie dans un état
« pire que celui où je l'ai trouvée, mais je ferai
« tous mes efforts pour la rendre encore plus
« florissante. Je serai soumis aux magistrats
« et aux lois et à tout ce qui sera réglé par le
« commun consentement du peuple. Si quel-
« qu'un viole ou tâche d'anéantir les lois, je
« ne dissimulerai point un tel attentat, mais
« je m'y opposerai, ou seul, ou conjointement

« avec mes concitoyens. Enfin je demeurerai
 « constamment attaché à la religion de mes
 « pères. Je prends sur tout ceci à témoin
 « Agraule, Enyalios, Mars, Jupiter. »

Une tribu était divisée en *pagi*.

Les étrangers se mettaient sous la protection de quelque citoyen. Ils étaient sous la protection des lois et payaient un tribut de six livres par an. Du temps de Démétrius, les étrangers étaient au nombre de 10 000 et les serviteurs montaient à celui de 40 000. Ils étaient traités avec les plus grands égards. C'était le lieu de la terre où l'esclavage était le plus doux. La douceur naturelle des Athéniens est connue. Ils ordonnèrent par un décret qu'une bête de somme qui, après avoir été employée au travail du temple *Hécatonpédon*, avait été lâchée dans de bons pâturages, vint cependant se mettre à la tête des autres bêtes qui charriaient des matériaux à la citadelle comme pour les encourager, ils ordonnèrent, dis-je, qu'elle serait nourrie aux dépens du public toute sa vie.

Le peuple avait deux assemblées. Les unes ordinaires et les autres extraordinaires. Les jours des premières étaient fixes. Ceux des secondes étaient fixés par les prytanes. Quelques jours avant l'assemblée, l'on affichait des placards où était contenu le sujet que l'on devait traiter. Il y avait une peine contre ceux qui se rendaient trop tard et l'on donnait d'abord une obole, puis trois oboles³² à ceux qui assistaient. L'assemblée commençait par des prières. Ensuite, le président proposait l'affaire et lisait ce qui avait été arrêté par le Sénat. Les orateurs alors montaient à la tribune pour haranguer le peuple. Ceux qui voulaient parler y allaient par rang d'âge. Le suffrage se donnait en levant les mains³³.

Chaque tribu nommait cent sujets qui formaient le Sénat. Depuis qu'il y eut dix tribus, elles n'en nommèrent plus que cinquante. Ainsi le Sénat était composé de 500 sujets.

32. Note de Bonaparte :
 L'obole valait le sixième
 d'une drachme. Trois obo-
 les = 5 sols.

33. Note de Bonaparte :
 Il y avait à Athènes une
 loi qui ordonnait que ceux
 qui avaient été estropiés à
 la guerre seraient nourris
 aux dépens du public.

Il fallait avoir trente ans pour y être admis et avoir de bonnes mœurs. Ils faisaient serment ensuite de ne donner que de bons conseils et de suivre les lois.

Chaque tribu présidait à son tour. Le sort décidait de ceux qui devaient commencer. Quand il était arrêté que telle tribu devait présider, on tirait au sort dans les cinquante et on en faisait sortir sept, lesquels présidaient chacun son jour : opération qui se répétait tous les sept jours. Les clefs du trésor de la citadelle et le droit de convoquer le peuple appartenaient au président de semaine. Toute loi qui passait au Sénat n'avait force que pour un an, à moins qu'elle ne fût confirmée par le peuple. Ce Sénat était par conséquent chargé de tous les détails de la puissance législative. Ce n'était qu'un conseil préparatoire : finances, guerre, paix, marine, lois, alliances, rendements de comptes, création des généraux, jugement de ses chefs, tout était du ressort du peuple.

Il y avait aussi une magistrature composée de neuf officiers annuels. L'archonte, qui était à la tête, donnait le nom à l'année. Le roi, qui était le second, présidait aux sacrifices. Le polémarque avait eu le droit de commander les armées, mais il paraît que, depuis, il n'eut plus que celui d'assister au conseil de guerre des dix généraux. Je crois aussi qu'il était chargé des armes de la ville et que, s'il avait fallu se défendre d'une surprise, il eût commandé l'armée. Ce n'est qu'une de mes conjectures. Ces magistrats étaient une espèce de conseil municipal. Je le crois chargé principalement de la police.

L'Aréopage était le tribunal qui rendait la justice criminelle et recevait l'appel des civils. Tout ce qui concernait les mœurs, la religion était de son ressort.

Rollin, toujours superficiel, n'explique pas le ressort des jugements ordinaires. Il y avait, dit-il, six mille juges. Tous les citoyens étaient

admis pourvu qu'ils eussent trente ans. Ils avaient trois oboles par jour.

Le revenu d'Athènes montait à six millions provenant du revenu des terres, mines et bois publics, les droits d'entrée et de sortie, les contributions que les alliés fournissaient pour les frais communs de la guerre qui étaient de 400 talents sous Aristide, de 600 sous Périclès, et finalement ils furent portés jusqu'à 1 300 talents, les taxes par tête dans les besoins de l'État, les taxes provenant des jugements, etc.

SUPPLÉMENT

AU GOUVERNEMENT DE SPARTE

Les éphores présidaient à l'élection des magistrats et leur faisaient rendre compte de leur administration. Leur pouvoir s'étendait jusque sur les personnes des rois et des princes qu'ils avaient droit de faire mettre en prison comme ils firent à l'égard de Pausanias. Ils ne se levaient jamais à l'arrivée des rois.

Les décrets du Sénat n'avaient point de force s'ils n'étaient ratifiés par le peuple.

« Les Lacédémoniens, disait Démarate, sont libres et indépendants de tout homme. Mais ils ont au-dessus d'eux la loi. Les lois sont plus fortes que les rois. »

Les rois, à Sparte, n'étaient autre chose que des généraux absolument subordonnés.

AMPHICTYONS

L'amphictyonie était l'assemblée confédérative de la Grèce. Amphictyon, roi d'Athènes, en était, dit-on, l'instituteur. Du temps de Thémistocle, il paraît qu'il n'y avait que trente et une villes qui y envoyassent des députés. Chaque ville envoyait deux députés sans distinction. Ils s'assemblaient deux fois par an à Delphes ou aux Thermopyles.

Les amphictyons avaient le pouvoir de discuter et de juger les différends qui naissent

entre les villes et de les condamner à de grosses amendes. Les trois Guerres sacrées furent entreprises par leurs ordres. Avant d'être installés dans la compagnie, ils prêtaient un serment qui est remarquable : « Je jure de ne
 « jamais renverser aucune des villes honorées
 « du droit d'amphictyonie et de ne jamais
 « détourner les eaux courantes ni en temps de
 « paix ni en temps de guerre : que, si quelque
 « peuple venait à faire une pareille entreprise,
 « je m'engage à porter la guerre en son pays,
 « à raser ses villes, ses bourgs et ses villages
 « et à les traiter en toutes choses comme mon
 « plus cruel ennemi. De plus, s'il se trouvait
 « un homme assez impie pour oser dérober
 « quelques-unes des riches offrandes conservées
 « à Delphes, dans le temple d'Apollon, ou
 « pour faciliter à quelque autre les moyens
 « de commettre ce crime, soit en lui prêtant
 « aide pour cela, soit même en ne faisant que le
 « lui conseiller, j'emploierais mes pieds, mes
 « mains, ma voix, en un mot toutes mes
 « forces pour tirer vengeance de ce sacrilège. »

L'autorité de l'amphictyonie déchet du moment que Philippe y fut admis. Il y présidait par ses esclaves, comme dit énergiquement Démosthène.

NOTIONS MILITAIRES SUR LES GRECS

Les armées à Sparte et à Athènes étaient composées de quatre sortes de troupes : citoyens, alliés, mercenaires, esclaves. Les citoyens de Lacédémone étaient de deux sortes : Spartiates, ou habitants de la ville et habitants de la campagne. Du temps de Démarate, il n'y avait que 8 000 Spartiates. Les alliés faisaient le grand nombre des troupes des deux républiques. Les mercenaires étaient des troupes étrangères soudoyées. Les Spartiates ne marchaient jamais sans quelques ilotes, autant apparemment pour les empêcher d'être

en trop grand nombre pendant leur absence que pour en retirer quelques services. Un régiment était composé de quatre compagnies; chaque compagnie était composée de 128 hommes et se divisait en quatre escouades. Ils étaient rangés sur quatre hommes de front. La cavalerie était rare, surtout chez les Athéniens, qui, du temps de la guerre des Perses, n'en eurent jamais que 300 et depuis jusqu'à 1200. Les Anciens n'avaient point d'étriers. Les Lacédémoniens avaient une meilleure cavalerie.

Les vaisseaux ordinaires étaient avec trois, quatre, cinq rangs de rames. Il y en avait jusqu'à quarante rangées de rames.

Marine des Grecs

Les vaisseaux au siège de Troie étaient plats et sans pont. Les Corinthiens furent, à ce qu'on dit, les premiers qui construisirent des vaisseaux à trois rangs de rames.

Il n'y avait dans leurs vaisseaux que des gens libres, point d'esclaves. Le pilote était le second officier du navire. Il y avait environ 200 hommes par vaisseau. La paie des matelots n'était que de cinq sols; quelquefois elle montait jusqu'à dix sols. La paie ordinaire des gens de pied était de trois oboles.

GRANDE GRÈCE

Gouvernement

Gélon, de la ville de Géla, s'empara de Syracuse³⁴ par le moyen de quelques bannis qui engagèrent la populace à leur en ouvrir les portes. Il battit les Carthaginois à Himère (479). Après la bataille, il remit à l'assemblée du peuple la liberté de lui conférer l'autorité souveraine ou de le châtier. Il se rendit pour cela sur la place sans armes. Il régna avec beaucoup de sagesse pendant sept ans.

34. Note de Bonaparte : Syracuse fut fondée par Archias le Corinthien (709).

35. Note de Bonaparte : La fontaine d'Aréthuse. Les prêtres disaient que le fleuve Alphée d'Eulide conduisait ses eaux à travers les flots de la mer jusqu'à Aréthuse. Le miel d'Hybla, en Sicile, était renommé.

Dénombrement des peuples qui habitaient la Sicile : les Lestrygons, les Cyclopes; les Sicanien, venus d'Espagne, lui donnèrent le nom de Sicile, auparavant appelée Trinacrie.

36. Note de Bonaparte : Le statère attique était une monnaie d'or du poids de 2 drachmes. Le mine attique valait 100 drachmes et le drachme 10 sols de notre monnaie.

37. Note de Bonaparte : Naxe fut fondée par les Chalcidiens. Une année après, Archias fonda Syracuse; Bronte et Catane furent bâties par les habitants de Naxe. Agrigente et Zancle ou Messine furent fondées par Anaxilas, tyran de Rhège.

Hiéron, son frère, lui succéda et Thrasybule, son troisième frère, succéda à celui-ci (460), qui fut chassé par le peuple et se retira à Locres³⁵.

Crotone, bâtie par Myscellus, était fameuse par la longue vie de ses habitants et leur force. Sept Crotoniates furent couronnés aux mêmes Jeux olympiques³⁶.

Sybaris, à dix lieues de la première, avait des mœurs très différentes³⁷. Cette ville avait quatre peuples sous sa domination et plus de vingt-cinq villes. Elle pouvait mettre 300 000 hommes sur pied. Ils s'adonnèrent bientôt au luxe et à la volupté. Il y avait des récompenses publiques pour ceux qui donnaient les plus magnifiques repas et même pour les cuisiniers. Les métiers qui font du bruit furent prohibés dans la ville et les coqs chassés pour même cause.

En 520 à peu près, elle fut détruite par les Crotoniates qui rendirent la ville déserte.

Thursium, colonie d'Athènes (444), fut par la suite peuplée par les esclaves des habitants de Sybaris.

Lois de Charondas

Charondas, disciple de Pythagore, fut élu pour donner des lois à la ville. Les citoyens furent divisés en dix classes à l'imitation d'Athènes, métropole.

Leur constitution politique m'est inconnue. Voilà quelques fragments de leurs lois.

Charondas donna exclusion du Sénat et de toute dignité publique à quiconque passerait à des secondes noces ayant des enfants du premier lit.

Les calomniateurs furent condamnés à être promenés couverts de bruyère par la ville.

Il confia les orphelins aux parents du côté de la mère et leurs biens à ceux du côté du père.

Les déserteurs et ceux qui fuyaient à l'armée étaient condamnés à paraître pendant trois

jours dans la ville revêtus d'un habit de femme.

Tout citoyen qui voulait proposer des changements aux lois devait se présenter dans l'assemblée, une corde au cou, et, si le changement proposé ne passait pas, il devait être étranglé sur-le-champ. Dans la suite, il n'arriva que trois fois de proposer des changements qui furent acceptés.

Charondas s'immola de lui-même pour sceller ses lois par son sang. Comme il venait un jour de la chasse des voleurs, il trouva la ville en tumulte, il entra tout armé dans l'assemblée contre ses lois, et, comme on le lui reprocha, il se tua sur-le-champ.

Zealeucus, législateur des Locriens, disciple de Pythagore, a joui d'une grande réputation. Il ne nous reste d'autre trace de ses lois que son préambule. C'est lui qui, pour empêcher le luxe de corrompre les mœurs de ses habitants, défendit aux femmes de porter ni habits brodés, étoffes riches, pierreries, pendants d'oreilles, colliers, etc., et n'exceptant de cette loi que les femmes prostituées.

Lois de Minos (1284)

Minos, roi de Crète, régnait en 1284. La fable nous le représente comme fils de Jupiter.

Le gouvernement était républicain. Le peuple avait donc l'autorité législative. Un Sénat composé de trente membres était le premier corps intermédiaire. Les sénateurs étaient choisis dans certaines familles seulement. Cela n'est qu'une conjecture. Les cosmes, au nombre de dix, étaient à Crète ce que les rois étaient à Sparte. Ils étaient, ainsi que les rois, choisis dans certaines familles. Ils commandaient les armées, et leur magistrature était à vie; ils ne rendaient compte à personne de leur administration.

Aucune résolution prise dans le Sénat n'avait force de loi sans le consentement du peuple.

38. Membre de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1673-1741). On lui doit la *Mythologie et la fable expliquées par l'Histoire* (1738) et *Cérémonies et coutumes religieuses des différents peuples du monde* (1741).

39. Dans les marges de son texte, Bonaparte a mentionné les sages de la Grèce, des noms de poète et d'écrivains (Sapho, Anacréon) ou encore d'hommes politiques (Aristide, Thémistocle, Périclès) et de batailles (Marathon, Salamine...).

Les enfants étaient nourris et élevés ensemble par bandes. Leur vie était dure et sobre. C'était une éducation militaire. Le public fournissait à la table des citoyens qui mangeaient tous ensemble, image de l'égalité et de la guerre. Une partie des revenus publics était destinée aux frais des repas. L'on inspirait aux jeunes gens un grand respect pour les maximes d'État.

Les Crétois faisaient cultiver leurs terres par des esclaves ou des mercenaires qui étaient tenus de leur payer tous les ans une certaine somme. On les appelait *porioia*. Les fêtes de Mercure où des maîtres servaient les esclaves étaient en usage.

M. l'abbé Banier³⁸ prouve dans une dissertation insérée dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* que le tribut de sept jeunes hommes et de sept jeunes filles que les Athéniens étaient obligés de payer à Crète ne fut pas imposé par le grand Minos, mais par un second Minos qui régna après le premier.

TRAITS DIVERS DE L'HISTOIRE GRECQUE

Thalès (547) est le premier qui ait fixé la durée de l'année solaire. Il remerciait les dieux de trois choses : de ce qu'il était né créature raisonnable, homme et grec.

Chilon dit en mourant qu'il n'avait commis aucune faute pendant sa vie, que celle d'avoir usé de détours dans un jugement pour favoriser un ami, ce en quoi il ne savait s'il avait bien ou mal fait.

Périandre, tyran de Corinthe, demanda à Thrasybule, tyran de Milet, comment il devait se conduire. Il lui fit la même réponse qu'on attribue à Tarquin le Superbe³⁹.

Hipponax, poète satirique, en fit une contre Bupalus, sculpteur, pour se venger, (tel) que celui-ci se pendit de désespoir. L'on dit que sa

plume atrabilaire n'épargna même pas ceux auxquels il devait la vie.

Lors de la guerre des Argiens contre les Lacédémoniens, il y eut un combat de trois cents contre trois cents de chaque parti qui devait décider du sort des deux armées. Ils se firent tous tuer.

Il y eut deux grandes guerres de Messénie (743). La première dura vingt ans, et les Lacédémoniens en restèrent vainqueurs. Ils assiégèrent huit ans la petite ville d'Ithomé et, comme ils avaient fait serment de ne pas retourner à Sparte que vainqueurs, ils craignirent que la ville ne dépérît dans leur absence. Aussi envoyèrent-ils tous les soldats qui étaient venus au camp depuis le serment et leur prostituèrent leurs femmes.

La seconde guerre de Messénie dura quatorze ans. Aristomène, second du nom, commandait les Messéniens. Ils battirent souvent les Lacédémoniens, mais ils finirent par être vaincus. Ils se sauvèrent en partie en Sicile et fondèrent Messine.

Pausanias occupait le trône de Sparte lorsqu'il fut condamné à mort par les éphores pour avoir trahi la patrie; le vainqueur de Platées mourut accablé par les pierres que ses parents mêmes envers lui jetèrent.

Le temple de Minerve, appelé le Parthénon, coûta 3 millions de livres. Périclès qui le fit bâtir, ainsi que bien d'autres monuments également beaux et chers, prenait pour cela le fonds que les alliés avaient déposé à Délos pour soutenir la guerre. Ces contributions montèrent à dix mille millions et à 1 400 000 livres par an. La statue de Pallas, si estimée, que fit Phidias, était d'ivoire et d'or, haute de vingt-six coudées, 39 pieds.

En s'emparant de la mer, les Athéniens prirent un [avantage] marqué sur toutes les villes de la Grèce. Soixante vaisseaux, du temps de Périclès, étaient équipés tous les ans pour exercer le peuple et former des mate-

lots. L'imprudence des alliés, qui préférèrent donner de l'argent plutôt que des hommes pour faire la guerre aux Barbares, acheva de mettre le comble à la grandeur d'Athènes. Elle établit des colonies dans la Chersonèse, à Naxe, à Andros, dans le pays des Bisaltes, en Thrace, en Italie... Les expéditions de Cimon, les courses de Périclès parcourant les mers de Grèce, en accordant des privilèges partout où il passait, en défendant et protégeant les Grecs contre les Barbares, ses courses autour du Péloponnèse, le respect dont il remplit les nations barbares pour une nation aussi puissante...

Les peuples ont deux voies de parvenir à une grande puissance : une grande égalité, frugalité, sagesse, un grand courage, des institutions constantes et des principes suivis avec vigueur et, par-dessus tout, un grand mépris pour les richesses. Rome, Sparte, Crotone, les Perses sont parvenus par cette voie.

Un commerce florissant soutenu avec intelligence, encouragé par une grande liberté, forme une bonne marine, accroît la population, enrichit les habitants, remplit le trésor public et offre des ressources intarissables. Alors, il faut que le but principal soit d'entretenir une grande activité dans la circulation. Les arts, les sciences, les monuments paraissent être plus particulièrement le ressort de ces gouvernements sans cependant qu'ils soient entrés dans les premiers : Tyr, Carthage, Athènes, Sybaris, Syracuse, etc.

L'expérience prouve assez constamment que lorsque les peuples de cette seconde classe ont eu affaire à ceux de la première ils ont presque toujours été vaincus parce que la guerre ruine le commerce de ceux-ci, les consume insensiblement, au lieu que les autres s'aguerrissent, se fortifient et sont pour ainsi dire dans leur élément pourvu toutefois que le guerre ne soit pas sur leur territoire parce

qu'il faut vivre et qu'ils n'ont d'autre ressource ⁴⁰.

Lors de la guerre du Péloponnèse, il se trouva dans le trésor public que l'on avait transporté à Athènes 28 millions. L'or que l'on pouvait ôter de la statue de Minerve montait à 1 500 000 francs.

30 000 hommes de terre, 300 galères formaient les forces d'Athènes à cette époque.

Millon ceignait sa tête d'une corde, et, en retenant son haleine fortement, il la rompait par l'accroissement que prenaient ses veines. Un jour qu'il écoutait Pythagore, la colonne qui soutenait le plafond vint à manquer. Millon, (parvenant) à le soutenir tout seul, donna le temps aux disciples de se sauver.

Millon mangea un bœuf de quatre ans après l'avoir porté la longueur du stade. Vingt livres de viande, autant de pain, quinze pintes de vin étaient sa nourriture.

431. — La guerre du Péloponnèse dura vingt-sept ans et commença par les hostilités des Thébains. La jalousie de tous les Grecs contre les Athéniens en était la véritable cause. La guerre de Corcyre contre Corinthe, le décret de Mégare, l'affaire de Platées en furent le prétexte.

Les Lacédémoniens et tout le Péloponnèse, excepté Argos qui était neutre, les Achéens, les Mégariens, les Locriens, les Béotiens, les Phocéens, les Ambraciotes, les Leucadiens, les Anachoriens étaient ligués contre Athènes; (celle-ci avait pour elle :) Chio, Lesbos, Platées, les Messéniens, les Acarnaniens, les Corcyréens, les Céphaloniens, les Zacynthiens, et tous les peuples tributaires qui étaient très nombreux, mais ces alliés étaient la plupart impatients de la domination athénienne et n'étaient tenus en respect que par la flotte d'Athènes.

Plistonax, roi de Lacédémone, fut exilé. Démarate, roi de Lacédémone, fut chassé. C'est que les rois n'avaient point la faculté de faire la loi le moins et nous ne pouvons

⁴⁰. Observation personnelle de Bonaparte.

41. En regard de son texte, Bonaparte a consigné une série de noms d'hommes politiques ou de batailles.

pas concevoir comment ils étaient, avec ce titre, si subordonnés.

Alcibiade avait un chien qui lui coûtait 3 500 livres⁴¹.

Les Athéniens condamnèrent à mort Diagore l'Émilien qui enseignait l'athéisme. Protagore s'attira une pareille affaire pour avoir traité la chose de problématique.

Alcibiade, frugal à Sparte, joyeux et voluptueux en Ionie, actif en Thrace, passant la vie à cheval et à boire, magnifique avec Tissapherne, c'était un véritable caméléon.

Syracuse était perdue. Gylippe, lacédémonien, avec très peu de monde se jette dans la ville et fait changer de face aux affaires. Xantippe, général spartiate, eut le même succès à Carthage contre Régulus. Sa venue seule rendit la victoire aux Carthaginois.

L'expédition de Syracuse fut fatale à Athènes et est l'époque de sa ruine. Nicias, étant naturellement lent et tourmenté par une maladie, commit sans doute de grandes fautes. Peut-être, si Alcibiade eût commandé, que l'événement eût été différent.

L'escadre partant d'Athènes était de 136 galères. Eurymédon amena un secours de 10 galères; Démosthène amena 73 galères, ce qui fait en tout 219 galères qui périrent toutes ou furent prises par l'ennemi; 5 000 hommes pesamment armés parmi lesquels il y avait 2 500 citoyens d'Athènes étaient embarqués sur la première escadre, 5 000 étaient sur celle de Démosthène. Quand Nicias prit le parti de se réfugier par terre, il avait 40 000 hommes, qui cependant n'étaient que les débris de son armée. Tous périrent ou furent faits prisonniers et ne retournèrent plus à Athènes. Cette expédition commença en 415 au combat des îles Arginuses. Les Lacédémoniens ne fournirent que 10 galères sur 120 dont leur flotte était composée. Sur ces dix galères, neuf périrent dans l'action. Après ce combat, huit des dix généraux furent

condamnés à mort pour avoir laissé les morts sans sépulture. Diomédon était de ce nombre.

A la bataille d'Ægos-Potamos, Lysandre prit trois mille Athéniens et les fit tous mourir par représailles.

La guerre du Péloponnèse finit par la capitulation d'Athènes assiégée par Lysandre. Cette guerre avait duré vingt-sept ans.

Les Lacédémoniens alors avaient toute la principale prépondérance dans la Grèce. Ils déclarèrent la guerre au grand roi pour soutenir les villes d'Ionie. Agésilas battit en plusieurs rencontres les satrapes du roi et porta la terreur jusqu'au cœur de l'empire, mais une conjuration des alliés, soutenus par les Athéniens et encouragés par les Perses, fit diversion à cette guerre.

Les éphores condamnèrent le père d'Agésilas, Archidamus, à une amende pour avoir épousé une petite femme, car, disaient-ils, elle ne nous donnera pas des rois, mais des roitelets.

La dîme du butin qu'Agésilas avait fait en Asie montait à 100 000 écus.

Les Grecs se firent sans doute plusieurs guerres entre eux : les Lacédémoniens contre les Messéniens, les Athéniens contre les habitants de Mégare, etc. Cependant la première guerre qui les distingua des autres peuples — je ne compte pas la guerre de Troie ni les événements des temps fabuleux — fut la guerre des Mèdes et, en général, celle contre le grand roi qui commença en 490 et finit en 449; la guerre du Péloponnèse où la Grèce entière fut en guerre, les uns contre les autres, qui commença en 431 et finit en 404; la guerre des Lacédémoniens contre le grand roi qui commença en 399 et finit en 387 par la paix d'Antalcide; la guerre des Athéniens, Thébains, etc., contre les Lacédémoniens qui commença en 394 et finit en [].

Les Lacédémoniens avaient la principale prépondérance avant la guerre de Médie. Les

Athéniens leur enlevèrent alors et la perdirent au temps de la guerre du Péloponnèse. Les Lacédémoniens la perdirent à leur tour. Thèbes brilla un moment depuis.

Les Grecs qui suivirent Cyrus dans son expédition avaient une darique, 10 livres, par jour. Cyrus les augmenta en chemin et leur donna deux dariques. Les capitaines en avaient deux et les colonels quatre.

COUTUMES. — MŒURS GRECQUES

Religion. Fêtes Panathénées

L'on célébrait à Athènes en honneur de Minerve une fête appelée Panathénée. Les grandes Panathénées se célébraient tous les quatre ans; les petites tous les ans. L'on représentait dans ces fêtes trois sortes de combats : la course, les gymniques, ceux de musique. L'on comprend dans ces derniers les combats de poésie. Dix commissaires choisis des dix tribus présidaient à ces combats. La fête durait plusieurs jours. Le premier prix était pour celui qui arrivait sans laisser éteindre le cierge.

Le sujet du prix de la musique était l'éloge d'Harmodius et d'Aristogiton. Dans la suite l'on y joignit celui de Thrasybule. Eschyle mourut de regret d'avoir vu la palme adjudgée à Sophocle. Plusieurs vierges portaient des choses sacrées et étaient suivies par les vierges étrangères qui portaient des sièges et des parasols.

Fêtes de Bacchus

Il y avait deux fêtes, les grandes et les petites : les petites se célébraient au printemps, les grandes à l'automne.

Les initiés se couvraient de peaux de bêtes, de lierre, de vignes, couraient la ville avec des cors, des tymbales, poussant des hurlements... C'était à ces fêtes que l'on jouait des tragédies, que l'on jugeait de leur mérite.

Fête d'Éleusis...

XIV.

Notes tirées de l'*Histoire d'Angleterre* de Barrow

Parmi les nombreuses lectures de Bonaparte à Auxonne figure l'Histoire nouvelle et impartiale d'Angleterre depuis l'invasion de Jules César jusqu'aux préliminaires de la paix de 1763, d'un médiocre compilateur anglais du XVIII^e, John Barrow. L'ouvrage avait été traduit en 1771, mais s'arrête dans l'édition française à 1689. Bonaparte en a retiré en juillet 1788 un épais cahier de notes de 59 pages in-folio. Il n'y fait aucune remarque personnelle, se contentant de suivre la chronologie. Mais ce tableau récapitulatif, qu'il établit pour son usage personnel, fait preuve d'une étonnante clarté, comparé au livre confus de John Barrow. D'autre part, il ne reproduit pas toujours textuellement l'auteur, mais n'en retient que l'essentiel. Comme dans le cas de Rollin, on n'a pas voulu alourdir les notes d'une constante comparaison entre les deux textes (cf. ce parallèle pour les notes tirées du baron de Tott et de Mirabeau); un exemple suffira à faire comprendre la méthode suivie par Bonaparte. Quand Barrow écrit : « On ignore si les États étaient héréditaires ou électifs; quoi qu'il en soit, lorsque l'île était menacée de quelque danger imminent, un de leurs chefs était élu général de toutes leurs forces », Bonaparte condense : « On ignore les détails de leur administration, et au premier danger on élisait un chef commun. »

HISTOIRE
NOUVELLE ET IMPARTIALE
D'ANGLETERRE,

*DEPUIS l'invasion de JULES-
CESAR, jusqu'aux préliminaires
de la paix de 1763.*

Traduite de l'Anglois de J. BARROW.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez J. P. COSTARD, rue Saint-Jean-de-
Beauvais, la premiere porte cochere
au-dessus du College.

M. DCC. LXXI.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

9. Page de titre de l'*Histoire nouvelle et impartiale
d'Angleterre depuis l'invasion de Jules César jus-
qu'aux préliminaires de la paix de 1763*, traduite
de l'anglais de John Barrow. Paris 1771-1773.
Bibliothèque Nationale.

*C'est dans ce livre que Bonaparte apprit l'histoire
de ses futurs ennemis.*

Il est probable que les îles Britanniques furent peuplées par des colonies gauloises. Les conformités des coutumes, de religion, etc., que les peuples méridionaux de l'île avaient avec les Gaulois n'en laissent aucun doute; mais l'orient, vers le nord de la rivière de Tine, paraît avoir été habité par des Scythes ou des Scandinaves. Les Écossais vinrent d'Irlande avant même l'invasion de Jules César. Leurs cabanes étaient petites et construites de branches d'arbres couvertes avec de la boue; leurs villages étaient situés au milieu des bois. Les habitants du comté de Kent connaissaient l'agriculture, tandis que les autres peuples de l'intérieur vivaient de laitage, des fruits de leur chasse. L'usage des habits était peu connu. Les habitants du midi, commerçant avec les Phéniciens, se couvraient le corps de peaux de bêtes. Diodore de Sicile nous fait l'éloge de leur probité et de leur frugalité. Les femmes chez eux étaient communes.

Gouvernement

Le pays était divisé en différents petits États. Chacun avait son chef auquel les auteurs ont donné le nom de roi. On ignore les détails de leur administration et de la constitution. Ils formaient tous ensemble une confédération

1. L'expression est du traducteur de Barrow.

et, au premier danger, l'on élisait un chef commun. Leur commerce avec les Phéniciens consistait en étain que ces habiles navigateurs revendaient aux Grecs.

Religion

Ils adoraient l'Être suprême¹ sous le nom d'Ésus ou Hésus dont le chêne était le symbole. Les bois étaient leurs temples. Le chêne était regardé comme la résidence du Tout-Puissant. Des fleurs arrosées d'eau salée étaient la seule offrande qu'ils vouaient à leurs dieux, mais, bientôt après adorant tous les dieux des Phéniciens, ils finirent par immoler des hommes même.

Leurs prêtres s'appelaient druides, du terme celtique *Deru* qui veut dire chêne. La puissance annexée au sacerdoce ne fut pas capable de contenter les druides et ils étendirent bientôt leur autorité sur tous les actes publics. Eux (seuls) éalisaient les magistrats qui ne pouvaient s'assembler, lever des troupes, percevoir des impôts sans leur consentement. Quiconque refusait de se soumettre à leur décision judiciaire était exclu des sacrifices publics. Leur chef, l'archidruide, était élu à la pluralité des voix. Il avait le droit de déposer les rois ou de les élire à son choix. Les femmes étaient regardées comme douées de l'esprit de prophétie et, comme telles, elles assistaient les druides dans leurs fonctions. Les bardes ou poètes jouissaient du plus grand crédit.

Boadicée ayant réclamé l'héritage de son mari Prasutagus, Catus Décianus, préteur romain, la fit fouetter en public et livra les princesses ses filles à ses soldats. Furieuse, elle fit bien payer aux Romains leur indignité. On compte qu'elle en fit massacrer 80 000 dans un seul saccage de ville à... Finalement elle fut défaite dans une bataille et se donna du poison.

Les Romains quittèrent l'île en 446.

Vortigern, chef des Silures, fut élu général et roi des Bretons. Il assembla un concile et se fit autoriser à appeler les Saxons pour les opposer aux Pictes.

Saint Germain, député de l'Église gallicane, prononça anathème contre Vortigern. Vortimer, son fils, s'oppose aux Saxons.

La paix qui se fait cette année assure à Hengist le domaine de Kent. Ambroise Aurèle, prince de Galles, fut élu chef ou roi pour remplacer (Vortigern). Dans l'espace de 460 à 500, les Saxons vinrent de tous côtés dans l'île. Il en aborda sur les côtes d'Essex; Kerdic vint s'établir dans le Norfolk. Ida aborda à Porstmouth. Esca, fils de Hengist, régnait à Kent et à Northumberland.

Arthur, neveu d'Ambroise, fut élu général, battit l'ennemi en douze actions, mais, battu à son tour, il vit les succès de Kerdic et, après sa mort, les Bretons se réfugièrent dans les montagnes de Galles.

1^o Le royaume saxon à l'orient était gouverné dans ce temps par Echerwin; 2^o celui de Kent par Emeric, petit-fils d'Esca; 3^o d'East Anglie était composé par les comtés de Norfolk, Suffolk et Cambridge; 4^o Ida forma le royaume de Northumberland; il comprenait une partie de la province d'York, Lancastre, Durham, Cumberland, Westmoreland, Northumberland et une partie de l'Écosse; 5^o celui de Wessex, gouverné par Cynric, fils de Kerdic; les plus courageux des Bretons occupaient la province de Galles, les Écossais qui occupaient tout le nord de l'île et les Pictes, telle était la division de la Grande-Bretagne à cette époque.

Crida fonda le royaume saxon nommé le royaume de Mercie.

Leur gouvernement était aristocratique; ils avaient des jours fixes d'assemblée publique. Ils s'y rendaient armés. Un préfet y présidait. Des chefs étaient nommés pour l'inspection

Aide-mémoire de Bonaparte sur les origines

WESSEX

Cerdic, 465.
 Cynric.
 Ceawlin, 597.
 Ceobric.
 Ceolwulf.
 Cinegils.
 Cenwald, 643.
 Sexburga, femme, 672.
 Eswine, 673.
 Centwine.
 Cœadwalla, 685.
 Ina, 689.
 Ethelard, 727.
 Cuthred.
 Sigebert, 754.
 Kenwulf.
 Bertric, 784.
 Egbert, 799.

Bornes.

Le royaume de Wessex était borné à l'occident par le royaume de Sussex; à l'orient par la rivière de Thames; au midi par le canal de Bretagne et encore par la Tamise. Winchester capitale, Southampton, Portsmouth, Salisbury, Dorchester, Sherborn, etc.

ESSEX

Erechwin, 527.
 Hedda, 587.
 Sebert, 597.
 Ce roi se fait catholique.
 Les trois frères Sigbert, 623.
 Swithelm, 661.
 Sigher.
 Sebba.
 Offa, 704.
 Selved, 709.
 Swithead.
 Ce prince fut le dernier roi d'Essex. Egbert soumit le royaume et le réunit à ses États.

Bornes de ce royaume.

A l'orient par la mer Germanique, au midi par la Tamise, à l'ouest par le royaume de Mercie et au nord par celui d'East Anglie. Il comprenait Essex, Middlesex et une partie du comté d'Herford. Londres en était la capitale.

NORTHUMBERLAND

Ida.
 Adda, 569.
 Adda régna sur le royaume de Bernicia et Ella, second fils d'Ida, régna sur le royaume de Deira.

Bernicia.

Adda	} Ella régna 29 ans, c'est-à-dire pendant le temps que les 5 autres régnaient en Bernicia.
Clappa	
Theodwulf	
Theodric	
Edelric	
Ehtelfrith	

Ethelfrith, 586.
 Edwin fils d'Ella, 617.
 Afrid | Osric.
 Oswald, 634.
 Oswy, 643.
 Igfrid, 670.
 Alcfid, 686.
 Osred, 705.
 Cenred, 716.
 Egbert, 745.
 Osulf.
 Ethelwald.
 Mollo, 757.
 Ethelred.
 Celwold, 778.
 Osred, 788.
 Ardulf, 795.
 Otfwold.
 Egbert, roi de Wessex, s'en empare pour lors, 802.

Bornes du royaume de Northumberland.

Ce royaume était séparé de la Mercie par la rivière d'Humber et du côté du midi. A l'orient il était borné par la mer Germanique, à l'occident et au nord par la Tweed en Écosse. York, capitale, Durham, Lancastre.

de l'histoire d'Angleterre².

MERCIE

Crida.
 Ethelbert, roi de Kent.
 Wibba, 616.
 Penda.
 Peada.
 Wulfhere, 660.
 Ethelred, 673.
 Kenred, 704.
 Ceolred, 709.
 Ethelbald, 716.
 Offa.
 Egfrid, 796.
 Kenulf.
 Ceolwulf, 819.
 Ralvulf.
 Withlufe, 825.

A cette époque, le roi Egbert, déjà maître des royaumes d'Essex et de Sussex, de Northumberland, s'empara du royaume de Mercie qui alors comprenait les royaumes de Kent et d'East Anglie.

A l'époque de 825, les 7 royaumes saxons furent unis en un seul. Ainsi fut finie l'heptarchie saxonne.

Bornes.

Au midi par le Kent, le royaume de Sussex et celui de Wessex dont il était séparé par la Tamise. L'Humber le bornait au nord, à l'orient par l'Essex et l'East Anglie. Lincoln, Nottingham, Warwick, Leicester, Coventry, Worcester, Darby, Oxford.

EAST ANGLIE

Uffa.
 Titel.
 Redwald, 601.
 Erpwald se fit chrétien.
 Sigebert, 633.
 Egric, 634.
 Annas.
 Ethelric, 654.
 Ethelwald.
 Ardulf.
 Alphald.
 Beorn Ethelbert.
 Ethelbert, assassiné par Offa. Son royaume fut réuni à celui de Mercie en 792.

Bornes de ce royaume.

Au nord et à l'est par l'Humber et la mer Germanique. Au midi, le royaume d'Essex et à l'occident par celui de Mercie. Norwich, Ely, Cambridge, Hetford.

SUSSEX

ou Saxons du Midi.

Ella, 514.
 Cissa.
 Ils furent pendant l'espace de 50 ans sous la domination des rois de Wessex qu'ils secoururent en élisant : Adelwach, 648.
 Ils retombèrent encore sous le même joug.
 Authum, 722.
 En 780, ce royaume devint un apanage du royaume de Wessex.
 Le royaume de Sussex était d'une petite étendue. Il comprenait les comtés de Sussex et de Surrey et une grande partie était couverte d'une grande forêt appelée Andredes Wahld.

KENT

Hengist, 457.
 Esca, 484.
 Emeric, 542.
 Ethelbert, 560, épouse Berthe, fille de Childebert, roi de Paris, 597.
 Eadbald, 610.
 Erombert, 660.
 Egbert, 664.
 Lothair, 673.
 Edric, 685.
 Withred, 694.
 Edbert, 725.
 Edelbert, 748.
 Aldaric, 760.
 Edelbert, 794.

A cette époque il devint tributaire du royaume de Mercie dont il fit partie.

2. Le tableau est l'œuvre de Bonaparte qui introduit ainsi quelque clarté dans l'œuvre confuse de Barrow.

des provinces, etc. Cent membres les secondaient. Les enfants héritaient de leurs pères sans aucun testament, les liaisons des pères et leurs querelles étaient laissées pour héritage à leurs enfants qui les embrassaient toujours.

Il y avait un coût du prix du sang répandu, depuis celui du paysan jusqu'à celui du roi dont la vie était portée au plus haut prix.

Les maris, au lieu de recevoir de dot de leurs femmes, leur assuraient un douaire. Si elles étaient convaincues d'adultère, ils leurs coupaient les cheveux et les renvoyaient en présence de leurs parents, les faisant fustiger tout le long des rues.

Religion

Le soleil, la lune, le dieu de la guerre, Vodin, son fils Thor, sa femme Frigga, Tuisco, Teutatès, Hésus étaient les objets de leur culte. Thor était le dieu de l'air, présidait aux tempêtes, aux vents, à la pluie, etc. Tuisco, femme de Thor, présidait à la justice. Herthus ou la Terre était selon eux la mère de tout, celle qui dirigeait les choses humaines. Son temple était un char couvert d'un vêtement sacré. Il était placé dans un bois révérend dans une île de l'Océan, traîné par des vaches. Quand il plaisait à la déesse d'honorer quelque lieu de sa présence, la joie y régnait aussitôt.

Tels étaient les Saxons qui, appelés en Angleterre en 460, s'en trouvèrent les maîtres en 580. Leurs établissements étaient divisés en sept royaumes.

Ethelbert, roi de Kent, épouse Berthe, fille de Childebert, roi de Paris. Devant jouir de la liberté de professer sa religion catholique, on lui donna Luidbard, prélat gaulois, pour l'accompagner. Elle persuada son mari qui se fit catholique. Le moine Augustin, envoyé par Grégoire le Grand, acheva la conversion et fut fait archevêque de Cantorbéry.

(627.) Edwin, roi de Northumberland, épousa Ethelburge, sœur de Eadbald, roi de Kent, et qui fut accompagnée par Paulin, et Edwin se convertit au christianisme.

(600.) Sebert, roi d'Essex, ayant été converti par les persuasions de son oncle et l'éloquence de Mellitus, il fit bâtir l'église cathédrale de Saint-Paul et l'en fit évêque.

(685.) Cædwalla, roi de Wessex, ravagea l'île de Wight et, par la raison que les habitants étaient idolâtres, il les extermina tous à l'exception de deux cents familles. Wilfred, évêque de Selley, était son premier ministre. Ce prince, quelques années après, se rendit à Rome pour se faire baptiser par le pape Sergius II et il y mourut.

(664.) Sebba, roi d'Essex. Sur ses vieux jours, il quitta le trône et prit l'habit de moine dans le monastère de Saint-Paul.

(673.) Les évêques bretons rejetèrent la juridiction d'Augustin de Calabre, apôtre envoyé pour convertir la Grande-Bretagne. (II) aigrit l'esprit d'Ethelfrith, roi de Northumberland, qui ravagea les terres bretonnes. Douze cents moines sortirent alors du monastère de Bangor et vinrent devant l'armée ennemie prier pour leurs compatriotes : ce qu'ayant pris Ethelfrith, il les fit tous passer au fil de l'épée.

Oswy, roi de Northumberland, devant engager une bataille contre les Merciens, fit vœu de bâtir douze monastères et d'obliger ses deux filles à prendre le voile; il obtint la victoire et accomplit son vœu.

Osred, roi de la même contrée, avait une aversion invincible pour les moines; aussi ils ne cessèrent de fomenter sa destruction et il fut tué dans une conspiration.

Ceolwulf descendit du trône pour embrasser la vie monastique.

Kinewulf, évêque de Lindisfarm, éleva une guerre civile. Le roi assiégea le prélat dans sa propre église et l'envoya au château de

Raibury. Ce roi était Egbert, le plus grand prince qui ait occupé ce trône.

Wilfred, évêque, était dans ce temps le chef de faction dans ce même royaume.

Egbert, prince bon, pour rendre ses sujets heureux, se retira dans un monastère.

Sigebert, roi d'East Anglie, fonda des écoles pour l'instruction de la jeunesse à Cambridge et il se retira dans un couvent; lorsque l'incapacité de son cousin fit que ses sujets le prièrent de remonter sur le trône pour défendre la patrie attaquée par Penda, il refusa et n'accepta que lorsqu'il vit que l'on l'obligerait. Il ne voulut aller à la bataille qu'armé d'une baguette et se contenta de prier, croyant que Dieu rendrait vaine l'activité des ennemis. Il se trompa et fut tué.

Kenred, roi de Mercie, la princesse Ciniswertha et le roi Offa d'Essex se retirèrent à Rome et prirent l'habit religieux.

Les moines noircissent la réputation de tous les grands princes.

Le moine Ceolred.

Offa fit tuer Ethelbert, roi d'East Anglie. Il l'avait attiré à sa cour sous prétexte de lui faire épouser sa fille. Dans la suite, sentant des remords, il alla à Rome pour obtenir l'absolution du pape. Ce fut l'époque de l'imposition du Romescot ou sol de Saint-Pierre qui s'est constamment perçu jusqu'au règne de Henri VIII.

Le *vertueux Sigebert*, roi d'Essex, fut assassiné dans le sein de la paix et adoré de ses peuples!

Eadbert, roi de Kent, fit assassiner ses deux cousins qui avaient plus de droit que lui à la couronne.

Egbert assembla un concile à Winchester. Cette assemblée était composée de clergé et de laïcs. Il y fut couronné roi, ordonna que désormais toute distinction de nom n'eût plus lieu et appela le nouveau royaume *Angleterre*.

Les Danois avaient des vaisseaux qui conte-

naient cinq cents hommes et qui marchaient à voile et à rames. Ils commencèrent cette année leurs courses en Angleterre. Osbert, profitant de l'occupation que les Danois donnaient au roi de Wessex, se fit roi de Northumberland. Retournant un jour de la chasse, il vit la femme d'un gentilhomme, Bryen Brocard, et la viola. Brocard non seulement le détrôna, mais encore alla en Danemark et amena les Danois dans le royaume.

Les Danois, rendus maîtres du Northumberland, pillèrent tous les monastères. Une abbesse, Ebba, de la province d'York, rassembla ses religieuses et, avec un rasoir, se coupa le visage pour se mettre à l'abri des tentations des Barbares. Les autres religieuses en firent autant, ce qu'ayant vu les Danois, ils mirent le feu au couvent.

Alfred désigne la ville de Londres pour métropole de l'Angleterre et la désigne pour l'assemblée des États, puis fonde l'université d'Oxford (882). Le code des lois qui porte son nom, il le rédigea alors. Il institua les jurés, il introduisit l'usage de donner caution, il abolit la juridiction civile des nobles et des aldermen. Il divisa son peuple en comtés, les comtés en centaines et les centaines en dizaines. Il créa une marine qui en imposa aux Danois et mit son royaume à l'abri de leurs incursions. Les Anglais le regardent comme le restaurateur de leur monarchie et l'instituteur de leur liberté.

Ethelfleda, sœur d'Arthur, princesse de Mercie, gouvernait son royaume avec la plus grande intrépidité. Elle fut le modèle de son frère.

Édouard érige l'université de Cambridge (912).

Édouard 1^{er} fut assassiné par un seigneur qu'il voulut chasser de sa présence. Les gardes n'étant pas assez forts, il courut lui-même et le prit par les cheveux; ce que ayant vu, l'autre lui donna un coup de poignard dans le cœur.

Edred fut le premier qui porta le titre de roi de Grande-Bretagne.

Ethelwulf était gouverné par deux évêques : l'un lui prêchait la gloire et l'autre l'humilité chrétienne. Il envoya à Rome son fils pour recevoir la confirmation de la main du pape. Il alla à Rome et à son retour établit dans tout son royaume la taxe du sol de Saint-Pierre et s'obligea de payer un tribut de 300 marcs pour défrayer de cire les églises Saint-Pierre et Saint-Paul de Rome et le reste pour l'entretien du pape.

L'évêque Dalstan se mit à la tête d'un parti puissant contre le roi. Tandis qu'Alfred combattait avec sa division, son père, roi, s'amusait à prier dans sa tente, sans s'embarasser du danger imminent que courait une partie de l'armée non secourue.

Buthred, roi de Mercie, laissa son royaume à la merci des Danois et se sauva à Rome.

Alfred avait conjuré contre le roi Athelstan. Il protesta de son innocence et en appela à Rome. On l'y envoya aussitôt et le Vatican, pour s'en débarrasser, le fit probablement empoisonner.

Athelstan soupçonna son frère Edwin d'avoir conjuré contre lui et le fit mettre avec un esclave dans un bateau puis il l'abandonna à la merci des flots. Pour expier son fratricide, il accabla les églises de biens.

Wolstan, archevêque d'York, conspira contre Edred.

Edwy, jeune et malheureux prince, conçut contre les moines une aversion méritée. Comme il parlait un jour avec Ethelgive, jeune dame dont il était amoureux, Dunstan, abbé de Glastonbury, l'aperçut et, entrant en fureur, se déchaîna contre son prétendu crime. Ce Dunstan, si délicat, était le même qui s'était approprié les trésors d'Edred. Le conseil de la nation se déclara donc contre lui. Comme il méditait le projet d'agrandir les monastères, le monarque s'y opposa. Quelques moines

levèrent l'étendard de la révolte, mais le roi les chassa et Dunstan fut obligé de se sauver en Flandre où les moines le citèrent comme un apôtre et Edwy comme un apostat. Mais bientôt tous les ordres religieux se liguèrent. L'archevêque de Cantorbéry excommunia Ethelgive. Le roi fut obligé de s'en séparer. Les moines, d'un autre côté, cabalèrent, soulevèrent le peuple et placèrent la couronne sur la tête d'Edgar, frère du roi actuel. Ils poussèrent l'hypocrisie plus loin encore et publièrent qu'Edgar, placé par Dieu même, était un miracle fait en leur faveur. L'infortuné Edwy, détrôné, mourut de chagrin de voir triompher la fourberie, la méchanceté monacale.

Edgar, qui lui succéda, (fut) idolé des moines auxquels il fut toujours favorable. Dunstan fut rappelé et fait évêque de Worcester, et, depuis, archevêque de Cantorbéry. Edgar fit bâtir quarante monastères, en répara autant et les enrichit aux dépens même des biens de la couronne. Dans le seul monastère de Croyland on déposa une somme de 10 000 livres pour la vaisselle d'or, d'argent, etc. Dans le concile qu'Edgar assemblea, il tint un long discours pour procurer de réformer le clergé qu'il représenta comme négligent dans le service divin : « Leurs jours se passent dans les plaisirs les plus licencieux; leurs maisons sont autant de lieux infâmes et de réceptacles publics de libertins. Ce n'est parmi eux que danses, jeux, chansons obscènes. Leurs revenus sont consumés à servir la gourmandise et l'ivresse. Tel est l'usage que l'on fait des bontés de mes prédécesseurs envers l'Église, des fruits de leurs charités pour le soutien des malheureux... Un de mes ancêtres, vous le savez, légua à l'Église le dixième des revenus du royaume; le généreux Alfred, mon grand-père, dépensa les siens pour la religion. Les autels sont encore décorés des bienfaits de mon père et de mon oncle... Quel empire

[n'avez-vous] pas sur moi? (Il apostrophait Dunstan.) Vous parliez et mes trésors vous étaient ouverts. Les besoins étaient aussitôt remplis qu'exposés. Vous plaigniez-vous que les religieux n'avaient pas tout ce qui était nécessaire? Quel empressement ne vous ai-je pas fait voir pour y satisfaire? Vous me disiez que ces largesses produiraient des fruits immortels et seraient d'autant plus méritoires aux yeux de Dieu qu'elles étaient répandues sur ses serviteurs et pour le soulagement des pauvres. N'est-il pas honteux qu'elles servent aujourd'hui à la parure d'une foule de viles créatures? Sont-ce là les fruits de mes bienfaits et l'effet de vos glorieuses promesses? » Ce discours contient sans doute des assertions vraies. Il n'était d'ailleurs fait que pour achever de détruire le clergé séculier. En conséquence, Dunstan et deux autres évêques de ses parents commencèrent la réforme, toute en faveur des moines. Quel moyen après cela qu'Edgar ne soit pas regardé comme un saint par les historiens, qui sont presque tous moines?

Ce saint, cependant, enleva par force une religieuse et en eut une fille que l'on a aussi sanctifiée. Ce saint tua de sa propre main Ethelwold, son confident, qui l'avait trahi dans une affaire galante. Il le tua à la chasse et épousa sa femme. Aussi tel historien impartial peint-il ce prince comme ouvertement méchant quoique l'on ait donné à son corps le pouvoir de faire des miracles.

Edgar, voyant que les loups faisaient beaucoup de ravages, convertit le tribut des Gallois en trois cents têtes de loups.

Édouard fut assassiné par les ordres d'Elfrida, femme d'Edgar, qui voulait faire régner son fils à sa place. Ce prince, qui avait régné quatre ans, était dans sa plus grande jeunesse lors de son avènement au trône. Il avait douze ans. Son règne fut celui de Dunstan et des moines qui le firent préférer

à son frère Ethelred dans l'assemblée de la nation, et, comme il y avait cependant [divergence] parmi les peuples, les moines eurent recours aux miracles. Un crucifix parla, etc.

Sous le règne d'Ethelred, les Danois commencèrent leurs invasions. Ils furent, dit-on, appelés par Dunstan pour faire accomplir la prédiction qu'il avait faite, lors du couronnement d'Ethelred, que son règne serait une suite de calamités. Le peuple, dit l'historien, commença à revenir de son enthousiasme pour les moines, car, quoiqu'ils lui prêchassent des miracles que Dieu opérait en leur faveur, ils ne pouvaient cependant pas se garantir des fureurs des Danois qui pillaient leurs monastères et les massacraient.

Le jour de la fête de Saint-Brice, le 13 novembre, tous les Danois qui étaient en Angleterre furent assassinés par ordre du roi et du conseil de la nation. Edric, breton, créé duc de Mercie par Ethelred, trahit sa nation et son roi et, après avoir changé plusieurs fois de parti, il finit par être pendu par les ordres de Canut.

Au commencement du règne, le clergé, au lieu de donner l'exemple d'obéissance et d'exhorter les peuples à la défense de la patrie, passa du côté des Danois. Il fut assassiné par le traître Edric son beau-frère.

Ce prince était en même temps roi de Danemark, de Norvège et d'Angleterre.

Édouard, du sang de Cerdic, ayant succédé à son frère maternel, Canut II, prêta l'oreille aux calomnies des moines, persécuta sa mère Emma aux soins de laquelle il devait la couronne et la fit passer par l'épreuve du feu.

Robert, archevêque de Cantorbéry, fut banni par une sentence des États comme la cause principale de la guerre civile.

Édouard fit un code de lois pour tout son royaume. Il fut sanctifié après sa mort. On lui donna la vertu de guérir les écrouelles.

3. Note de Bonaparte : Guillaume le Conquérant est le seul roi qui ait régné sur toute l'Angleterre.

C'était un prince indolent, faible, irrésolu. Élevé par une mère sainte, cependant il fut cruel envers elle à un point inouï. Il laissa sa femme vierge. Il fit mépriser son gouvernement qui fut celui des moines.

Harold fut élu par l'assemblée des États roi d'Angleterre. Guillaume, duc de Normandie, s'y opposa en vertu d'un testament d'Édouard et de la bulle du pape qui excommunia tous ceux qui s'opposeraient à sa conquête. Il est vrai que pour obtenir cette bulle Guillaume avait promis au pape de faire de l'Angleterre un fief du Saint-Siège.

Après la bataille d'Hastings, Stigand, archevêque de Cantorbéry, se rendit à Guillaume à condition qu'il n'enfreindrait pas ses privilèges. Dans cette révolution le clergé fut le premier à se soumettre³.

L'abbé de Saint-Alban, zélé patriote, fut à la tête d'une conspiration contre le tyran Guillaume.

L'intrépide Hereward de Wake s'était fortifié dans l'île d'Ely et avait bravé la fortune de Guillaume; ce qu'ayant vu celui-ci, il confisqua les terres que les moines de cette île avaient en Angleterre et, pour lors, les moines livrèrent un poste par lequel les Normands s'emparèrent de l'île. Ainsi, pour ravoïr leurs biens temporels, les moines trahirent le reste des patriotes anglais. (Cette île d'Ely, dans le canton de Cambridge, a servi souvent de refuge aux patriotes. [...])

Les vexations de Walcher, évêque de Durham, sont connues dans l'Histoire par leur tragique fin. Les peuples, ultimement irrités de ce qu'il voulait justifier le meurtre que ses gens avaient fait d'un gentilhomme, s'émeutèrent et le massacrèrent ainsi que sa suite.

L'évêque de Bayeux, frère de Guillaume, commit tant de rapines qu'il amassa des richesses immenses et conçut le projet de se faire élire pape, mais Guillaume le fit arrêter.

Gilbert, évêque de Lisieux, et l'abbé de Jumièges étaient médecins de Guillaume.

Guillaume mourant donna une partie de tous ses immenses trésors, fruit des vexations d'un règne de vingt-neuf ans, aux moines et aux églises.

Si l'avarice de Guillaume était la ruine de son peuple et s'il percevait 1 200 mille livres sterling de ce temps qui font 12 millions sterling d'aujourd'hui, en Angleterre seulement, sa passion pour la chasse n'était pas moins ruineuse et il dévasta dans le Hampshire un canton de près de 30 milles d'étendue, en détruisit les habitants et en rasa les maisons et les plantations pour en faire le séjour des bêtes fauves. Il institua la cour de l'Échiquier pour examiner et contrôler les comptes de tous les officiers employés à lever les revenus de la couronne et pour juger les délais et le défaut de paiement des redevables. Guillaume fit commencer et achever le cadastre connu sous le nom de grand terrier d'Angleterre qui dura six ans à finir. Ce cadastre fut déposé dans le bureau de l'Échiquier⁴.

Depuis la mort de Guillaume, ses fils, Guillaume et Robert, se disputèrent le royaume. Le premier, pour obtenir la prépondérance, fit distribuer de l'argent aux monastères et, en gagnant les moines, obtint la couronne.

Othon, évêque de Bayeux, et l'évêque de Durham étaient tous les deux à la tête des factions.

C'est du règne de Henri que datent les chartes des privilèges de la nation anglaise⁵.

En vertu des décrets du concile de Lambeth, Mathilde, sœur d'Edgar l'Atheling et seul rejeton du sang de Cerdic, fut dispensée de ses vœux et placée sur le trône. Elle épousa Henri I^{er}.

C'est alors que naquit la dispute sur l'investiture des évêchés et abbayes que les rois avaient toujours donnée. Anselme, archevêque

4. Note de Bonaparte : Guillaume II dit le Roux. 1087. Il mourut à la chasse d'une flèche destinée à un cerf.

5. Note de Bonaparte : Henri I^{er} dit Beauclerc. 1100. Ce prince mourut sans enfant mâle, laissa Mathilde, mariée d'abord à l'empereur et depuis à un Plantagenet. Henri II est son fils.

6. Note de Bonaparte : Étienne. 1135. Bataille de l'Étendard gagnée sur les Écossais. 1138. Bataille de Lincoln gagnée par Mathilde sur Étienne.

7. Note de Bonaparte : Race des Plantagenets. Henri II était fils d'une fille de Henri I^{er} et du duc d'Anjou.

de Cantorbéry, refusa de sacrer des évêques nommés par le roi à moins qu'ils ne le fussent par le pape. Enfin, Pascal occupant la chaire pontificale, l'on accommoda tout, et le roi en se désistant de l'investiture, et les évêques en accordant l'hommage. Ce fut aussi dans ce temps-là que l'on obligea le clergé à ne plus se marier, à l'exemple des moines.

Les moines de Cantorbéry élisaient leur archevêque, les évêques le confirmaient et les rois le mettaient en possession, témoin l'élection de Raoul.

Cette année, le pape envoya en Angleterre le cardinal Crema en qualité de légat. Dans un concile tenu à Londres, il établit un statut contre le mariage du clergé qu'il assura être un crime énorme et, la nuit venue, lui fut surpris dans le lit d'une concubine.

L'évêque de Winchester, frère du roi Étienne⁶ et légat, se laissa corrompre par l'impératrice Mathilde, sur ce que celle-ci lui promit de laisser à sa disposition les abbayes et les évêchés vacants, et il prit les armes contre son frère. Quelque temps après, il retraits de nouveau l'impératrice.

Milon, comte de Hertford, ayant été excommunié, fut tué d'un coup de flèche par un de ses vassaux.

L'archevêque de Cantorbéry, ayant mis les États d'Étienne en interdit, [condamna] tout le peuple et, quoiqu'il fût du parti ennemi, son interdit eut lieu et les services divins cessèrent.

Étienne signa une chartre par laquelle il reconnut avoir été élu du consentement du clergé et du peuple⁷.

Adrien IV pape, anglais de naissance, accorda une bulle à Henri II pour réduire l'Irlande sous son obéissance.

Un clerc, ayant débauché la fille d'un gentilhomme du comté de Worcester, tua le père dans le moment que celui-ci venait pour saisir le séducteur. Il fut arrêté dans les

prisons royales, mais Becket, archevêque de Cantorbéry, le fit enfermer dans ses prisons.

Quelques ecclésiastiques avaient en très peu de temps assassiné plus de cent personnes et avaient été soustraits au châtement prescrit par les lois. Le roi Henri se plaignit de la corruption des juges ecclésiastiques qui, à force d'argent, palliaient les délits les plus énormes. Ce fut alors que l'archevêque soutint qu'ils ne devaient jamais exposer à une punition de mort aucun ecclésiastique quelque coupable qu'il fût. Les constitutions de Clarendon furent alors arrêtées par les évêques, mais désavouées par le pape et l'archevêque Thomas Becket. Le pape Alexandre alors occupait la chaire de Saint-Pierre. Il désapprouva dix articles de seize, comme contraires aux canons de l'Église. Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry et légat du pape, ayant irrité le roi contre lui par toutes sortes de voies, fut condamné à voir confisqués tous ses biens temporels. On l'accusa de s'être approprié 300 livres. On lui demanda compte de 500 marcs qui lui avaient été prêtés lorsque l'armée était à Toulouse. On l'accusa d'avoir détourné les revenus de l'archevêché d'York et de plusieurs autres évêchés ou abbayes lorsqu'il était chancelier. Comme la première sentence était comme contumace, l'archevêque passe, la croix devant lui; il ne parut que pour en appeler au pape et, comme on lui envoyait le comte de Leicester ordonner de se présenter devant la cour du roi, il se retira et, à la vue de la croix, les gardes n'osèrent pas lui refuser la porte. Becket, retiré auprès du pape à Sens, tâchait de soulever tous les esprits. Il disait que sa cause était celle de Dieu, que le Christ était jugé en sa personne par un tribunal laïc et crucifié une seconde fois. Il écrivit au roi une lettre dans laquelle il lui disait que le roi tenait toute sa puissance de l'Église, que les prêtres étaient exemptés des lois humaines et que les séculiers étaient

assujettis à la puissance ecclésiastique. Henri devait renoncer aux anciennes coutumes et prérogatives de la couronne.

Les armes redoutables de l'excommunication étaient encore redoutées dans ce siècle. L'usage que l'on commençait à en faire cependant affaiblit bientôt la crainte qu'elles avaient inspirée et l'on se (moqua) que l'archevêque de Cantorbéry excommuniât deux gentils-hommes pour avoir coupé la queue à leurs chevaux.

L'évêque de Lincoln et celui de Pusey et de Durham étaient à la tête de factions différentes et commandaient les troupes en personne.

Henri se soumit à recevoir la discipline par la main des moines de Cantorbéry après avoir traversé la ville pieds nus.

L'on voit dans le traité qui fut fait cette année entre les deux rois que la reine de France, sœur du roi d'Angleterre, retournerait à Paris et qu'on lui donnerait 7 livres par jour.

Henri, fils du roi, fit sa paix, à la condition qu'on lui donnerait 110 livres par jour pour sa subsistance.

Ce fut sous le règne de Henri II que l'Irlande fut unie à la couronne d'Angleterre. L'Irlande était divisée alors en cinq royaumes : Connaught, Leinster, Limerick, Meath et Ulster. Outre ces rois il y avait un grand nombre de princes indépendants. Le roi de Connaught était le chef de la confédération.

Les Celtes furent ceux qui peuplèrent l'Irlande et l'Angleterre. Vers le ^v^e siècle, le christianisme s'introduisit. Les Danois et les Norvégiens s'étaient établis sur les côtes et habitaient Dublin, Limerick, Waterford, Wexford, Cork, etc. Les naturels du pays vivaient dans des cabanes couvertes de joncs et faites de claies.

Dermot Mac Morrough, roi de Leinster, enleva Dervorgil, fille de Melachtin prince de

Meath et femme du seigneur de Breffny. Le roi de Connaught, Roderic, ayant uni ses forces au seigneur de Breffny, parvint à le chasser. Dermot se réfugia en Angleterre et demanda du secours à Henri qui lui permit de traiter avec ses barons. Richard, comte de Pembroke, surnommé Strongbow, s'engagea à secourir Dermot à condition que ce prince lui donnerait sa fille et le nommerait héritier de ses États. Il fit aussi des traités particuliers avec quelques autres puissants Anglais et partit pour l'Irlande où il se cacha l'hiver dans un monastère, parvint à chasser les ennemis de ses terres. Il donna à Hervé Montmorency deux districts près de la mer, par qui ils sont passés dans la maison d'Ormond. Dermot étant mort, le comte de Pembroke, époux de sa fille, lui succéda au royaume de Leinster. Cependant les Irlandais se confédérèrent et auraient probablement écrasé les Anglais établis si Henri, à la tête d'une puissante armée, n'eût pris le parti de débarquer en Irlande. Tous les rois du pays lui jurèrent hommage et, après avoir eu le serment du clergé, il repassa en Angleterre. Depuis les rois d'Angleterre y régnèrent toujours : ils y envoyaient un grand justicier.

La seconde année du règne de Richard⁸, on prêcha de tous côtés la croisade. Dans cet enthousiasme, les juifs n'étaient pas à l'abri des persécutions, la défaite avait été horrible. L'on se [souvent] de ceux d'York qui, obligés de se sauver dans la citadelle, sur ce que le gouverneur menaçait lui-même de les livrer à la fureur populaire, ils s'emparèrent de la garnison et résistèrent longtemps aux forces réunies du shérif de la province et finalement mirent le feu au château et périrent tous dans les flammes.

Richard, de retour de sa captivité, se fit recouronner et reprit toutes les terres de la Couronne qui étaient entre les mains des engagistes. Sous le règne de Richard, il exigea

8. Note de Bonaparte :
Richard 1^{er} Cœur de Lion.
1189.

9. Note de Bonaparte :
Jean sans Terre. 1199.

par quatre fois que les chartes fussent scellées avec autant de nouveaux sceaux, pour en retirer le produit : abus étonnant de l'autorité arbitraire.

Richard, voulant élever un château aux Andelys, demanda à l'archevêque de Rouen de lui en céder le terrain moyennant l'équivalent. Ce château était nécessaire pour empêcher le passage [de la rivière]. Mais le prélat opiniâtre mit en interdit le duché.

L'évêque de Beauvais ayant été fait prisonnier, le pape sollicita sa sortie. Richard (lui envoya) la cuirasse que portait le prêtre le jour du combat avec cette inscription : « Reconnaissez-vous la tunique de votre fils? »

Le pape mit la France et la Normandie en interdit parce que son ancien précepteur, l'évêque de Cambrai, avait été fait prisonnier les armes à la main par le roi de France.

Jean⁹ obtint une sentence de divorce sous prétexte d'impuissance. L'archevêque de Bordeaux la lui accorda.

Une intrigue des moines de Cantorbéry contribua plus aux malheurs de Jean sans Terre que son despotisme et sa tyrannie. L'archevêque de Cantorbéry étant mort, les moines du couvent de Christ s'assemblèrent de nuit pour élire Reginald et, craignant l'opposition des évêques suffragants, l'envoyèrent à Rome pour obtenir la confirmation. Mécontents ensuite de leur choix, ils élurent l'évêque de Norwich à la recommandation du roi. Innocent, qui voulait placer sa créature, fit élire Langton par les moines qui étaient à Rome. Jean, furieux, chassa d'Angleterre les moines de Christ. Innocent alors fit jeter l'interdit par l'évêque de Londres et trois ou quatre autres qui, immédiatement après, se sauvèrent en France. Leur temporel fut saisi, l'on excommunia le roi.

Cette année, les choses étaient si empirées que le pape donna une bulle par laquelle l'on dispensait les Anglais du serment de

fidélité et l'on excommunait quiconque hanterait le roi.

Cependant les barons exilés par les moines et par le despotisme de Jean se liguèrent et résolurent de le détrôner. Pandolfe, légat du pape, vint dans ces circonstances lui offrir la paix de l'Église. Philippe, roi de France, avec 60 000 hommes et une flotte considérable, attendait le moment de passer les mers et se joindre aux ligués lorsque le vil monarque fit la paix avec Rome, mit son royaume sous la protection du Vatican et prêta hommage au pape le 15 mai à Douvres et s'obligea à payer un tribut annuel de 700 marcs pour l'Angleterre et de 300 pour l'Irlande. Cette démarche ignominieuse fit mépriser le roi au-delà de l'imaginable. Un ermite, à cette époque, lui prédit la perte de la couronne avant la fin de l'année. Il le fit pendre. Les barons et généralement la nation demanda à être réintégrée dans les libertés accordées par Étienne et Henri I^{er}. Ils prirent les armes, s'emparèrent de Londres et le roi fugitif leur accorda leur demande et la charte, nommée *Magna Charta* ou la Grande Charte, fondement de la liberté anglaise¹⁰.

Magna Charta confirme la liberté des élections pour le clergé; dit que les ecclésiastiques ne seront pas mis à l'amende proportionnellement à leurs bénéfices, mais dans le rapport de leurs biens patrimoniaux; fixe la redevance des comtés et baronnies et autres fiefs; ordonne que les barons rentreront dans les terres de leurs vassaux confisquées pour félonie un an et un jour après qu'elles auront été entre les mains du roi; que les veuves ne pourront être contraintes à se marier sans leur inclination ni à payer aucun droit pour leur douaire; qu'il ne sera levé aucun scutage ou droit d'aide sans le consentement du conseil d'État, excepté le cas de paiement de rançon du roi, ou s'il s'agissait de faire son fils chevalier ou de marier sa fille aînée; qu'aucun homme libre

10. Note de Bonaparte (particulièrement significative si l'on songe au futur Trafalgar) : Dès cette époque, la marine anglaise était formidable. Celle de Philippe Auguste fut détruite en plusieurs combats. Le comte de Pembroke était à la tête des patriotes.

11. Note de Bonaparte : Henri III dit de Winchester, 1216. Ce prince avait épousé une Française.

ne pourra être arrêté, emprisonné et dépouillé de ses francs-fiefs, libertés ou coutumes libres que par un jugement légal de ses pairs; que les shérifs ne tiendront leur cour qu'une fois par mois et que, ainsi que les châtelains, les officiers enquêteurs et les baillis du roi, ils ne pourront tenir les plaids de la couronne; que les shérifs chargés de l'administration des revenus de la couronne dans les différents districts ne pourront augmenter à leur gré le prix des fermes dans les comtés, centaines et dizaines, excepté dans les manoirs des domaines du roi; que le peuple ne pourra être malicieusement poursuivi ni inquiété sans une preuve légale pour ce qui regarde la fourniture des vivres et autres services; que les amendes pécuniaires seront proportionnelles à l'offense et aux moyens du coupable, en sorte qu'elles ne puissent être prises sur les biens fonds ni sur ce qui pourrait l'empêcher de suivre sa vocation, mais qu'elles seront imposées sur le rapport de douze notables du voisinage.

La *Charta foresta*, outre plusieurs règlements sur les forêts, convertit les peines de ceux qui avaient tué une bête féroce en une amende ou, en cas d'insolvabilité, en un an de prison. Le pape anathématisa la Grande Charte et ordonna aux barons par une lettre impérieuse et ridicule de se soumettre à leur souverain. Un corps de 40 000 hommes qui passait de France en Angleterre fut englouti dans les flots.

Les confédérés offrirent la couronne à Louis, fils de Philippe roi de France, qui, malgré les défenses du pape, débarqua à Sandwich le 21 mai.

Le roi avait accordé au pape le dixième de ses biens meubles, mais la nation assemblée à Winchester refusa d'y acquiescer et lui donna seulement un don gratuit.

Le roi¹¹ demanda de nouveaux subsides à la nation. C'est depuis le règne de ce prince que l'on voit que la nation eut la faculté de refuser les impôts.

Les Barons assemblés envoyèrent dire au roi d'éloigner de ses conseils et États Pierre, évêque de Winchester, sans quoi ils seraient obligés de le chasser lui-même du trône. Le parlement de Westminster jugea l'évêque de Winchester, quoique premier ministre, et le grand trésorier [Lovel] que, par la crainte du pape, l'on craignit de condamner, mais on les expulsa du royaume. L'évêque de Chichester remplaça l'évêque de Winchester et, comme le roi lui fit redemander les sceaux, il refusa de les donner sans un ordre du conseil. Le Parlement refusa d'accorder les subsides au roi sous prétexte du mauvais usage qu'il avait fait de ceux qui lui avaient été accordés précédemment, mais, sur ses promesses réitérées d'un changement de conduite, sur ce qu'il jura de nouveau d'être fidèle à la Grande Charte, sur ce qu'il désavoua une bulle du pape qui lui était favorable, on lui accorda sa demande. L'évêque de Valence gouvernait alors le royaume comme oncle de la reine, mais les seigneurs, outrés de ses vexations, l'obligèrent à se sauver en France.

Au parlement tenu cette année, Henri demanda encore des subsides qui lui furent refusés en lui demandant compte de ceux qui lui avaient été accordés précédemment.

Le Parlement, outré de la mauvaise conduite du roi et du mauvais usage qu'il faisait des subsides que l'on lui avait accordés, demanda de nommer à l'avenir aux dignités de chancelier et de justicier, proposa d'établir les seigneurs du conseil du roi en qualité de conservateurs des libertés du royaume avec pouvoir d'employer les deniers publics. Il proposa encore de nommer deux barons pour la cour de l'Échiquier, etc.

Les barons députèrent de leur propre autorité vers le nonce du pape pour lui enjoindre de sortir du royaume. Ils envoyèrent aussi des députés au concile de Lyon.

Pour avoir des subsides du Parlement, Henri

fit mine de vouloir intimider le Parlement, mais il ne réussit pas et on lui refusa tout secours, ce qui le força à vendre ses bijoux et sa vaisselle que les habitants de Londres achetèrent.

La ville de Londres acheta 5 000 marcs le privilège de faire prêter à son maire serment devant les barons de l'Échiquier et non devant le roi.

Au parlement tenu cette année à Westminster, l'on accorda au roi un subside pour rétablir les affaires de Gascogne et, en conséquence, il jura de maintenir les deux fameuses chartes. Il appela tous les seigneurs tant spirituels que temporels. Chacun d'eux parut dans la salle de Westminster, un cierge allumé à la main, pendant que le roi tenait sa main droite sur son cœur pour marquer sa sincérité. Alors, l'archevêque de Cantorbéry prononça à haute voix le plus terrible anathème contre tous ceux qui s'opposeraient directement ou indirectement à l'exécution des deux chartes ou qui altéreraient la constitution du royaume. Après quoi, tous les assistants jetèrent leur cierge en s'écriant : « Que tous les infracteurs des deux chartes puissent être ainsi consumés par le feu des Enfers. »

Il demanda des subsides à son Parlement qui les lui refusa et promit de les lui accorder s'il voulait leur abandonner désormais le lord grand trésorier, sans qu'il dépendît désormais de l'autorité royale.

C'est cette année que furent arrêtés les célèbres statuts d'Oxford. Ils contenaient que la place de grand justicier serait donnée à un homme dont on connaîtrait les talents et l'équité, que le Conseil des 24, moitié élu par le Parlement et moitié par le roi, nommerait aux places de trésoriers et de juges, que le Parlement s'assemblerait trois fois par an et d'autres clauses de cette nature.

Cependant le parti de la cour résolut de s'opposer aux entreprises des barons. Simon de

Montfort, comte de Leicester, était à la tête des patriotes. Après différentes révolutions, la guerre enfin se déclara entre les barons et le roi; mais la paix se fit en chassant tous les étrangers du royaume et moyennant la promesse que fit le roi d'observer les statuts d'Oxford, etc.

Le roi fut fait prisonnier à cette bataille¹² et, depuis, Montfort gouverna sous son nom. Cependant, le plus bel acte de son administration fut la participation qu'il donna au peuple en l'admettant au Parlement. C'est l'époque où les communes furent admises au pouvoir législatif. Les barons et le clergé [gardaient] seulement le droit d'y siéger.

Ce parlement établit une nouvelle espèce de gouvernement. Il partagea la puissance exécutive entre le roi et un conseil composé de trois commissaires et de neuf seigneurs à leur choix. Ceux-ci avaient le droit de nommer aux charges. Le roi, du consentement du Parlement, aurait pu changer les commissaires. Les délibérations des conseillers devaient passer avec six voix et, dans le cas qu'elles n'y fussent pas, les affaires étaient adjugées aux trois commissaires. En conséquence le comte de Leicester, le comte de Gloucester avec l'évêque de Chichester commencèrent à choisir neuf conseillers et gouvernèrent l'État.

Au parlement que le comte de Leicester convoqua l'année suivante, chaque comté y eut deux chevaliers pour représentants, chaque ville et bourg y députa deux bourgeois.

Mais le roi, ayant été vainqueur par la défection du comte de Gloucester à la cause commune, rentra dans tous ses droits primitifs¹³.

Les histoires sont pleines des vexations du clergé italien qui possédait les plus beaux bénéfices du royaume. Cette année, le peuple se révolta et les Italiens furent vexés de tous côtés.

Le pape Grégoire fit un marché avec le

12. Note de Bonaparte : Bataille de Lewes gagnée par les patriotes sur les royalistes. 1264. Le peuple admis au Parlement. Le comte de Pembroke obtint la Grande Charte, 1258, le comte de Leicester les statuts d'Oxford, 1258.

13. Bataille d'Evesham. Le comte de Leicester y est tué. Ainsi périt un des plus grands hommes d'Angleterre et avec lui l'espoir qu'avait eu sa nation de voir l'autorité royale diminuée.

peuple de Rome pour qu'il lui prêtât des secours contre l'empereur, et il leur promettait que leurs parents seraient pourvus des bénéfices anglais et, en conséquence, envoya ordre aux évêques de Londres de réserver pour le clergé romain trois cents des premiers bénéfices sous peine d'être suspendus. Il n'y eut pas de voie que le légat Othon ne prit pour faire de l'argent jusqu'à forcer ceux qui avaient pris la croix à s'en désister moyennant de l'argent.

Le légat Martin avait des pouvoirs qui l'autorisaient à excommunier tous ceux qu'il trouverait rebelles à ses ordres. Il avait entre autres commissions celle de faire pourvoir les partisans de la cour de Rome de 30 marcs de pension.

« Je vois bien, dit le pape Innocent, qu'il faut faire ma paix avec l'empereur pour humilier ces petits princes; car, lorsque le grand dragon sera apaisé, nous n'aurons pas de peine à dévorer ces petits serpents. »

Le pape réclamait comme son bien les biens personnels des ecclésiastiques qui mouraient *ab intestat* : toutes les richesses acquises par fraude, tous les effets accumulés par usure, tous les legs faits pour restitution ou pour œuvres pies. Comme l'on hésitait d'acquiescer à ces demandes exorbitantes, il excommunia le roi qui céda aussitôt.

Lorsque le roi se crut en force pour manquer impunément aux statuts d'Oxford, il s'adressa au pape et lui demanda d'être relevé du serment qu'il avait fait d'observer ces statuts. Urbain IV lui accorda une bulle en conséquence.

Clément IV excommuniait les patriotes morts ou vivants et mettait leurs terres en interdit.

Lorsque le comte de Gloucester vit que le roi ne voulait pas observer les statuts d'Oxford, il se repentit d'avoir été opposé aux patriotes et leva l'étendard de la liberté; le légat l'excommunia aussitôt.

Le système municipal des lois anglaises est dû à Édouard. Elles furent arrêtées au parlement de Gloucester sous le nom de statuts de Winchester (1278).

A celui de Westminster, on établit un nouveau code de lois contre les vols et les coupes des bois, etc. Statuts de Westminster et de Winchester.

Le Parlement refusa d'accorder des subsides si le roi ne les [demandait] en personne. Édouard, qui était depuis longtemps en Gascogne, fut obligé de retourner dans l'île.

La mort de Lewellyn et le supplice de David soumirent le pays de Galles au roi d'Angleterre; depuis cette époque, ce pays a toujours été une province du royaume. Les habitants de Galles descendaient des anciens Bretons qui, obligés d'abandonner leur pays après les victoires de Cerdic et des autres Saxons, se retirèrent dans cette province.

L'on conclut un traité de mariage entre Édouard et la fille de Philippe le Hardi, roi de France, et les clauses étaient que le fils qui proviendrait de ce mariage aurait pour lui et ses descendants la Guienne. En conséquence, il fallut que le roi d'Angleterre rendît la Guienne au roi de France qui devait la garder quarante jours, après cela la rendre, en mettant dans l'acte la clause ci-dessus mentionnée. Le roi de France la garda et ne voulut plus rendre la Guienne, ce qui fut la cause de la guerre qui s'alluma entre les deux nations.

L'équipage d'un vaisseau anglais fut pendu à la grande vergue sans excepter aucun matelot.

Dès ce temps-là, la marine anglaise était supérieure à la française; les flottes qu'équipèrent les cinq ports interceptèrent absolument le commerce de cette nation et celle que le roi fit équiper ravagea toute la côte de France.

Le Parlement, assemblé à Westminster, était composé des députés des villes et bourgs, ce qui était en pratique depuis bien des années,

14. Note de Bonaparte :
A Falkirk, les Écossais
perdirent 13 000 hommes
et les Anglais 100.

mais, disent les historiens, ce fut à celui-ci où cela fut exécuté très parfaitement.

Après la mort d'Alexandre III, roi d'Écosse, il y eut douze prétendants qui ayant remis leurs causes entre les mains d'Édouard, celui-ci choisit Baliol et le couronna roi. Baliol lui jura hommage et quelque temps après se ligua avec le roi de France, mais, battu par Édouard, il fut obligé de renoncer à la couronne et de céder ses droits au roi d'Angleterre dans le château de Kincardin. Après quoi le roi convoqua un parlement à Berwick, lequel renonça à l'alliance de la France et prêta serment de fidélité au roi. L'Écosse fut unie à la couronne anglaise.

Comme le roi avait commis quelque chose contre les privilèges de la nation, les barons refusèrent de marcher contre le roi de France.

Cette année parut en Écosse le célèbre patriote Wallace, homme rare, comparable à tout ce que le monde a jamais produit de plus grand. Il déploya parmi ses compatriotes le drapeau de la liberté. Il battit les Anglais à la bataille de Stirling, leur tua cinq mille hommes, fut déclaré régent du royaume, fut battu à Falkirk par la trahison des Comyns et des Stuarts et se démit de la régence pour ne pas donner de jalousie aux seigneurs. Comyn fut déclaré régent, fut d'abord battu par le roi en personne et ensuite par trois armées anglaises à Roslin (1302)¹⁴.

La paix se fit cette année. Les Écossais rentrèrent sous le joug et tout fut pardonné. Wallace seul fut excepté. L'année suivante, le célèbre Wallace fut pris par Monteith et mourut par le supplice des criminels.

Édouard, pour encourager la nation contre les Écossais et engager le Parlement à lui accorder un subside, fit publier la Grande Charte et les statuts constitutifs de la liberté nationale.

Bruce avait été un des prétendants à la couronne d'Écosse. Voyant Baliol mort, Wallace prisonnier, il conçut le projet de rendre

la liberté à sa patrie, communiqua son plan à Comyn qui le trahit et l'envoya au roi. Tandis que Bruce était à Londres, il parvint à se sauver et, arrivé en Écosse, prit les armes, tua de sa propre main le traître Comyn et fortifia son parti. Les évêques se déclarèrent pour lui. Les troupes qui avaient servi sous Wallace le joignirent et il se fit couronner par la comtesse de Buchan, sœur du comte de Fife, d'après une maxime sacrée que ce serait une personne de cette famille qui placerait la couronne sur la tête d'un de leurs rois; est battu par le comte de Pembroke; il revient encore, rallie son parti, bat Pembroke, bat le comte de Gloucester; battu à son tour, il était perdu sans ressource si à cette époque ne fût mort le roi Édouard.

Les juifs furent chassés du royaume et plusieurs milliers périrent par les fureurs de la populace. Le clergé fut si satisfait de cette expulsion qu'il accorda un dixième de ses revenus au roi et engagea la noblesse à lui accorder le quinzième en forme de dédommagement.

Baliol, roi d'Écosse, avait juré fidélité à Édouard. Il obtint la dispense de son serment de la cour de Rome.

Le pape défendit à l'archevêque de Cantorbéry d'accorder des subsides au roi. Celui-ci, indigné, sut si bien employer son pouvoir qu'il l'obligea de payer de fortes amendes après les soumissions les plus humiliantes.

Les Écossais, battus, envoyèrent des ambassadeurs à Rome pour implorer la protection du pape et lui offrir la souveraineté de leur royaume, ce qui fut accepté, et aussitôt on expédia une bulle en Angleterre pour défendre de passer outre, mais le Parlement écrivit au pape et lui fit passer l'envie de se mêler de cette affaire.

Comme l'évêque de Winchelsea refusait de contribuer au subside, Édouard s'adressa au pape qui lui accorda le dixième des biens

15. Note de Bonaparte :
Édouard II surnommé de
Caernarvon, 1307. Épousa
une Française. 1310.

temporels moyennant qu'ils partageraient.

Le trésor gardé dans l'abbaye de Westminster fut volé et l'Échiquier perdit plus de 100 000 livres sterling. L'abbé, cinquante moines et trente frères furent mis en prison.

Gaveston, favori du monarque, fut chargé d'honneurs et devint bientôt le sujet de la haine des barons et du peuple. Son ignorance de la constitution — il était gascon — son orgueil lui attira bientôt la haine du Parlement. Le roi fut forcé de confier à douze personnes élues par le Parlement le pouvoir de régler le royaume¹⁵.

Ce comité montra bientôt sa haine pour Gaveston. Il fut déclaré ennemi du roi et banni à perpétuité. D'autres mauvais conseillers furent éloignés du roi. Le roi eut défense de sortir du royaume, qu'il ne pourrait déclarer la guerre. S'il passait dans le continent, le Parlement aurait la liberté de nommer un régent; que le Parlement nommerait aux grandes charges de la couronne, etc.; qu'il serait choisi dans chaque Parlement un évêque, deux comtes et autant de barons pour recevoir des plaintes contre les ministres du roi.

Le favori du roi ayant eu l'imprudence de retourner, les patriotes sous les ordres de Lancastre le prirent et le firent mourir et la paix se fit.

Robert Bruce, plein de ressources, se releva bientôt de sa défaite et conclut une trêve où il acheva de raffermir son autorité, battit à Inverary ses rivaux, les Comyns, bat le roi Édouard à Stirling, lui tue 20 000 hommes et remporte avec 30 000 hommes une victoire complète sur 100 000. En 1321, il battit encore une fois l'armée royale près de l'abbaye de Byeland.

La célèbre affaire des Templiers est de cette année. Philippe le Bel les fit arrêter dans tout son royaume. On les accusa au concile de Vienne d'hérésie. Ils possédaient alors 16 000 seigneuries dans les différents États

chrétiens. On leur chercha en vain des crimes. L'archevêque de Winchelsey, à la tête du synode, les déclara innocents, ce qui n'empêcha pas d'exécuter la bulle du pape Clément IV. Leurs biens furent donnés aux chevaliers de Malte par le pape.

Le roi confirma les Grandes Chartes et nomma des commissaires pour la vente des forêts, ressource ordinaire des monarques anglais, pour exciter le patriotisme. Aussi le Parlement lui donna-t-il un subside.

La description que les historiens nous ont laissée de la famine que l'on éprouva cette année fait frémir.

Huit évêques, quatre comtes et quatre barons furent choisis pour régler les affaires de la nation dans la distance d'un Parlement à l'autre.

Les barons, irrités de l'orgueil du favori Despencer, s'unirent pour le perdre. Hugues d'Andeley, Roger d'Amory, Roger Mortimer, Jean Mowbray, le comte d'Hereford, Roger Clifford, etc., demandèrent à main armée le favori pour l'immoler à la haine publique. Le prince refusa et fut aussitôt assiégé dans Londres. Le comte de Lancastre s'unit aux confédérés, le parlement de Westminster condamna les favoris à l'exil et leurs biens à être confisqués. Mais les favoris revinrent : on recourut aux armes. Hereford fut pris ; Lancastre pris fut condamné, par une espèce de conseil militaire, à mort avec neuf pairs de son parti. Ainsi périt l'élite des patriotes.

La reine Isabelle, sœur du roi de France, Charles le Bel, ennemie jurée de son mari et des favoris, de concert avec Mortimer avec qui elle vivait intimement, passa en Angleterre et au nom du roi, le jeune Édouard, fils du roi régnant, elle leva une armée et marcha contre son mari, prit le vieux Despencer alors âgé de quatre-vingt-dix ans et le fit mourir, prit le roi lui-même, ainsi que Hugues

Despencer le favori, objet de la haine publique, qui subit le même châtimement que son père.

Le parlement de Westminster déposa Édouard II, le déclara déchu de la couronne. On fit alors le procès du roi. L'évêque de Winchester dressa les six chefs d'accusation portant : 1^o qu'il manquait de capacité puisqu'il s'était laissé gouverner par des favoris sans honneur ni probité; 2^o qu'il n'avait pas voulu prêter les oreilles aux sages avis des hommes les plus éclairés; 3^o qu'il avait employé son temps d'une manière indigne d'un monarque; 4^o que par sa mauvaise conduite il avait perdu le royaume d'Écosse; 5^o qu'il avait opprimé la sainte Église; 6^o qu'il avait ruiné ses peuples et les avait abandonnés, et, d'autant plus qu'il n'y avait pas à espérer qu'il se corrigeât, il fallait le déposer. Le jeune Édouard fut donc couronné et son père ne s'appela plus que Édouard de Caernarvon, père du roi.

L'Histoire accuse l'évêque d'Hereford d'avoir imaginé de faire périr Édouard par le supplice le plus horrible. On lui introduisit un fer rouge par le fondement afin qu'il ne restât aucune trace.

Édouard II déposé, son fils Édouard III fut couronné. Comme il n'avait que quatorze ans, on lui nomma un conseil de régence.

La paix avec Bruce, roi d'Écosse, fut conclue et lui fut reconnu roi indépendant et la couronne rétablie dans ses anciens privilèges. Mortimer, le courtisan de la reine Isabelle, voulut faire violence au parlement de Salisbury, ce qui acheva de le perdre dans l'esprit de la nation. Sa hauteur, sa prodigalité. — Le comte de Lancastre, secondé de l'archevêque de Cantorbéry, de l'évêque de Londres, etc., rallie les patriotes et la guerre s'allume. — Cependant Mortimer triomphait. Le comte de Kent, son ennemi particulier, est accusé et condamné par le Parlement à perdre la tête, mais la nation fut si indignée que l'on ne trouva

pas un seul homme pour l'exécuter et, après être resté une journée entière sur l'échafaud, un criminel lui servit de bourreau. Le comte de Kent était oncle du roi. Mais bientôt lui-même arrêté par les ordres du roi à Nottingham est condamné par le parlement de Westminster. Il périt sur l'échafaud.

Dans les plaines de Halidon Hill, Édouard battit les Écossais, leur tua vingt mille hommes et n'eut que quatorze hommes de tués. Cette victoire rétablit Baliol sur le trône et valut à Édouard le renouvellement d'hommage.

Les Flamands ne suivaient Édouard qu'avec répugnance lorsque celui-ci s'avisa de prendre le titre de roi de France, ce qui détruisit leurs scrupules.

Cette année, Édouard en personne remporta la bataille navale de Blackemberg où vingt mille Français et deux amiraux furent tués et deux cent trente de leurs vaisseaux pris.

Jean Stratford, archevêque de Cantorbéry, fut accusé et refusa de répondre qu'au Parlement.

Le Parlement de cette année fut le premier où l'on aperçoit des distinctions de chambres. Les comtes, barons, prélats délibèrent dans la Chambre blanche pendant que les chevaliers des comtés et les députés des villes et bourgs les examinèrent dans la Chambre peinte du palais.

Bataille de Crécy¹⁶ où deux rois, plusieurs autres seigneurs indépendants et seigneurs bannerets, 1 200 chevaliers, 150 gentilshommes, 4 000 hommes d'armes et 3 000 hommes d'infanterie restèrent du côté des Français sur le champ de bataille. Trois chevaliers et un petit nombre de soldats furent toute la perte des Anglais.

Bataille de Bear Park remportée par la reine, femme d'Édouard, sur les Écossais. 13 000 de ces derniers restèrent sur le champ de bataille et le roi fut fait prisonnier. C'était David.

Institution de l'ordre de la Jarretière, en

16. Note de Bonaparte :
1346. 23 000 hommes,
1 200 chevaliers, 1 600 fantassins. L'armée française forte de 100 000 hommes.

17. Note de Bonaparte : Richard II surnommé de Bordeaux. Il avait épousé une Française. Il était fils du célèbre Prince Noir.

l'honneur de saint Georges, patron d'Angleterre.

Combat naval de Winchesley. Édouard en personne, avec quarante-trois vaisseaux, détruisit quarante-quatre vaisseaux espagnols et en prit vingt-quatre.

Bataille de Poitiers où Jean, roi de France, à la tête de 60 000 cavaliers et d'un plus grand nombre de fantassins, fut battu par le Prince Noir, fut fait prisonnier : 2 ducs, 19 comtes, 5 000 hommes d'armes, 8 000 fantassins (furent tués), 2 000 furent faits prisonniers, entre autres l'archevêque de Sens.

Édouard Baliol résigna la couronne à Édouard, roi d'Angleterre, qui lui fit une pension de 2 000 livres sterling.

Une flotte flamande fut battue par les Anglais.

Le grand Édouard, tombé en enfance, se faisait gouverner par une femme nommée Alice Perrers, mais le Parlement de cette année remédia aux abus affreux qui s'introduisaient dans l'administration. La favorite fut exilée et ses biens confisqués. Plusieurs favoris furent condamnés à des amendes considérables et Richard Lyons fut accusé également pour avoir affermé les droits du roi.

Mort du Prince Noir, l'espérance de la nation, vainqueur à Crécy, à Poitiers. La Guyenne et l'Espagne furent le théâtre de ses exploits.

Mort du roi, abandonné de tout le monde. Alice Perrers le dépouilla de ses bijoux et de ses joyaux et le quitta¹⁷.

Les tenanciers en nature, qui s'étaient enrichis par le commerce, avaient déjà fait plusieurs tentatives pour recouvrer leur liberté. L'impôt que le Parlement accorda pour payer les 160 000 livres sterling que le roi devait tombait principalement sur eux. Les collecteurs l'ayant perçu, commettant des vexations, les mirent au désespoir et, animés par un

nommé Walter, tuilier, ou Wat-Tyler qui, ayant refusé de payer pour sa fille comme n'ayant pas l'âge, le collecteur voulut voir si elle était nubile; le père, indigné, le tua. Les peuples d'Essex, de Kent, de Sussex, Surrey, Herford, Suffolk se joignirent à lui et, bientôt au nombre de 100 000 hommes, vinrent aux portes de Londres. Ils présentèrent au roi une liste de leurs demandes consistant en une exemption générale d'esclavage et de servitude, une entière liberté de vendre et d'acheter dans les villes, bourgs, etc., la réduction à quatre sols par acre de la rente des terres tenues en roture et une amnistie du passé. Une partie des peuples reçurent ces conditions et se retirèrent, mais Tyler était inflexible. Dans la conférence qu'il eut avec le roi à Smith Field, il traita le roi en inférieur; il voulut, dit-on, assassiner le roi et fut prévenu par Walworth. Alors le peuple qui était sous ses ordres accepta la paix. Une autre foule pillait l'abbaye de Saint Albans et en brûla les chartes.

L'évêque de Norwich, célèbre guerrier, les dispersa. Les évêques portaient les armes. Dans toutes les batailles on en voit un grand nombre : l'évêque de Durham, l'archevêque d'York, l'évêque de Carlisle, l'évêque de Lincoln, l'archevêque de Cantorbéry commandaient à la bataille de Bear Park.

Jean Ball, prêtre, était un chef du parti du peuple. Bientôt après, le roi révoqua leur charte. Ils prirent les armes, mais, battus à Billemay et à Sudbury, ils furent détruits.

Ce même évêque de Norwich remporta cette année une grande victoire à Gravelines et fit d'immenses ravages en France.

Le roi, environné de l'archevêque d'York, du duc d'Irlande, du comte de Suffolk, se livrait à toute la crapule de la débauche.

Le parlement de Winchester, loin d'accorder au roi les subsides qu'il demanda, commença par faire le procès au favori, comte de Suffolk,

lui ôta les sceaux. On ôta la charge de trésorier à l'évêque de Durham. Suffolk fut mis en prison. Onze seigneurs furent élus pour réformer les abus et prendre connaissance de l'état du Trésor depuis l'avènement du roi à la couronne. Le roi jura de se soumettre à la commission. Il établit un conseil composé de onze personnes pour réformer la maison du roi et réformer tout ce qui lui paraîtrait vicieux. Il établit encore une autre commission. Enfin tous ces établissements tendaient à affaiblir l'autorité du roi. Des subsides furent accordés et déposés entre les mains du comte d'Arundel, grand amiral. Richard, le dernier jour de la session, osa protester.

Le comte d'Arundel battit une flotte composée de Français, Flamands, Espagnols, prit l'amiral flamand et 56 vaisseaux et 126 (vaisseaux) marchands.

Cependant le roi rappela les favoris; alors, le comte de Gloucester et le duc d'York, oncles du roi, les comtes d'Arundel, de Warwick, de Nottingham, de Derby, etc., se ligüèrent, coururent aux armes et arrivèrent triomphants à Londres.

Le Parlement *inexorable* qui s'assembla cette année dépouilla l'évêque d'York de son temporel et cet archevêque alla vivre en Flandre servant une cure de paroisse. Les favoris, ci-dessus nommés, furent condamnés à être pendus et écartelés. Tresilian, chef de la justice, fut exécuté sur-le-champ, ainsi que sir Bramber, sir Burley qui avait élevé le roi depuis son enfance, Beauchamp, Salisbury, Berners, etc. Le roi, comme ayant manqué à son serment, fut déclaré déchu de la couronne et fut de nouveau couronné. Le comte d'Arundel déclaré grand amiral malgré le roi qui lui avait ôté sa charge.

Le roi écrivit à tous les shérifs qu'il avait jugé à propos de reprendre l'administration de son royaume et de supprimer les commissions: en conséquence, toutes les mesures

prises par le Parlement furent culbutées et toutes les personnes qu'il avait mises en place déposées¹⁸.

Tous les patriotes abandonnent la cour du roi qui, tremblant, fait saisir le duc de Gloucester son oncle et le fait étouffer à Calais. Thomas, archevêque de Cantorbéry, fut condamné par le Parlement et exilé. Le comte d'Arundel fut pendu. Le roi voulut être spectateur de cette terrible scène. Il mourut martyr de la liberté de son pays.

Henri, comte de Lancastre, ci-devant comte de Derby, passe en Angleterre pour venger sa nation : il était cousin germain du roi.

Les vexations du roi étaient à leur comble. Entouré de lâches corrupteurs, livré à la débauche, il fut abandonné de tous les siens et livré au Parlement qui révoqua son serment d'obéissance, le déposa et élut Henri, comte de Lancastre à sa place.

Le principal avantage de la constitution anglaise est sans doute en ce que l'esprit national est toujours en haleine et a les yeux sur la conduite du roi qui, sans doute, peut bien, pendant bien des années, s'arroger plus d'autorité qu'il n'en a, commettre même des injustices, vu son grand pouvoir, mais les cris de la nation se changent bientôt en foudre et le roi succombe tôt ou tard. Il faut beaucoup d'énergie pour que ce gouvernement se maintienne. Il y faut de temps en temps de grands remèdes, violents même, aussi cette nation est celle de l'Europe qui a, je crois, été sujette aux plus grandes révolutions.

Henri de Lancastre¹⁹, cousin germain du roi, fut nommé par le Parlement au trône au détriment du duc d'York. L'archevêque de Cantorbéry commença le parlement par un discours sur son autorité comme lors de la déposition d'Édouard II; l'archevêque d'alors commença par le texte : « La voix du peuple est la voix de Dieu. »

L'abbé de Westminster était à la tête de la

18. Note de Bonaparte :
Un noble, monnaie qui
valait 6 shillings et 8 sols.

19. Note de Bonaparte :
Henri IV surnommé de
Bolingbroke.

conspiration qui se trama cette année contre le roi.

Les lollards [sectateurs] de Wiclef, secte religieuse, commencèrent à être puissants. Le Parlement de cette année leur ordonna de se rétracter sous peine d'être brûlés et, en conséquence, l'on commença à dresser des bûchers.

Le comte de Northumberland, plusieurs autres seigneurs anglais et les Écossais se liguent et font la guerre à Henri qui les battit à la journée de Shrewsbury. L'archevêque d'York périt sur un échafaud par une sentence séculière.

Un tailleur nommé Bodby déclama contre la présence réelle dans le saint sacrement. Arrêté par la sollicitation du clergé, on le condamna à être brûlé. Le roi, témoin de l'exécution, voulut lui faire grâce au moment où les flammes gagnaient, si lui voulait se rétracter. Il refusa et mourut.

Un astrologue avait prédit à Henri qu'il mourrait dans Jérusalem. Étant tombé malade, il fut transporté dans une chambre du palais nommé Jérusalem où il mourut.

Une des premières opérations de ce règne fut de poursuivre les sectateurs de Wiclef. Sir Jean Eldeaster, baron de Cobham, fut condamné à être brûlé. L'enthousiasme de ses frères le sauva.

On se souvient de l'arrêt du Parlement de cette année qui condamna les lollards, déclara qu'il n'y avait point d'asile privilégié pour eux et défendit de lire l'Écriture sainte en anglais sous peine de perdre sa vie et ses biens.

Cette année, recommença la guerre contre la France et se donna la célèbre bataille d'Azincourt où quatorze mille Anglais battirent cent mille Français qui perdirent dix mille hommes. L'on fit plus de six cents personnes de distinction prisonnières. Les Anglais ne perdirent que quatre cents hommes.

L'empereur Sigismond, abordant en Angleterre, reçut une députation qui lui dit que

s'il venait comme ami et allié il était le maître de prendre terre, mais que s'il prétendait à la supériorité qu'il avait obtenue en France on l'engageait à s'en retourner, la couronne d'Angleterre étant libre et indépendante.

Combat naval à l'embouchure de la Seine entre les Français et Génois et la flotte anglaise. Sept vaisseaux français furent pris, quatre coulés à bas et deux mille (hommes) furent tués. Ainsi le duc de Bedford remporta une victoire complète.

L'amiral français, le bâtard de Bourbon, fut pris dans un combat naval.

Le duc de Bourgogne, Philippe, est assassiné.

Traité de Troyes. Le roi Henri fut reconnu roi de France après la mort de Charles VI. En attendant, il gouvernerait le royaume comme régent. La princesse Catherine, fille de France, fut mariée avec Henri. La reine Isabelle, quoique mère du dauphin, depuis Charles VII, était l'âme de ce traité. Philippe, duc de Bourgogne, plein de ressentiment de la mort de son père, ne respirait que vengeance.

Les états du royaume se tinrent à Paris au mois de décembre. Charles VI y présidait et les états déclarèrent que le traité de Troyes serait considéré comme une loi publique.

Mort de Henri V. Le Parlement déclara le duc de Bedford protecteur et premier conseiller du roi. On lui élit un conseil. Le duc de Bedford passa en France, fit déclarer Henri, âgé de deux ans, roi de France. La Normandie, la Guienne, la Picardie, la Champagne, la Brie, l'Ile-de-France, la ville de Paris, la Bourgogne, la Flandre, l'Artois reconnaissaient Henri; les provinces au-delà de la Loire obéissaient au dauphin ²⁰.

Bataille de Verneuil, 5 000 Écossais ou Français restèrent sur le champ de bataille.

Siège d'Orléans.

Mort du duc de Bedford. Le duc de Bourgogne change de parti.

Les Anglais abandonnent Paris.

20. Note de Bonaparte : Henri VI surnommé de Windsor. Le duc de Bedford protecteur.

Les dissensions du cardinal de Winchester et du duc de Gloucester, celles du duc d'York et de Somerset firent choir les affaires des Anglais en France. Les divisions des maisons de Lancastre et d'York achevèrent d'y porter le coup mortel.

La duchesse de Gloucester entretenait correspondance avec le nommé Roger Bolingbroke qui prétendait s'entendre à la nécromancie. Cela fut cause de sa perte. Le cardinal de Winchester la fit condamner comme coupable de sorcellerie à une pénitence publique et elle fut enfermée le reste de ses jours.

Trêve de Tours. Mariage d'Henri avec Marguerite d'Anjou. La reine, le duc de Suffolk, le cardinal de Winchester, l'archevêque d'York s'unirent pour perdre le brave duc de Gloucester; ils le firent arrêter et l'étouffèrent sans autre forme de procès.

« Sire, prenez garde à votre empire, vous êtes environné de traîtres qui vous égarent et je suis convaincu que si j'avais débarqué en Normandie avec vos troupes nous aurions été vendus à l'ennemi », dit le duc de Buckingham au roi, en présence de Suffolk.

Le duc de Suffolk, grand favori de la reine, fut accusé devant le Parlement. Il dit qu'il ne répondrait aux accusations qui lui étaient intentées que par l'ordre du roi, ce qui rendit furieux le Parlement. Il procura de se sauver, mais il fut pris sur mer et pendu aussitôt. La nation était alors en fermentation contre la reine et les courtisans. L'évêque de Salisbury fut tué par le peuple. Dans ces circonstances, le duc d'York commença à manifester ses prétentions à la couronne. Richard, duc d'York, descendait d'un troisième fils d'Édouard III tandis que Henri VI descendait du quatrième. Quand, donc, la nation déposa Richard II, le trône aurait dû être occupé selon le droit du sang par le duc d'York et non pas par Henri de Lancastre. Cette querelle enfanta bien des dissensions connues sous le nom de

guerres des maisons de Lancastre et d'York.

Le roi tomba en démente et le duc d'York fut proclamé protecteur par le Parlement. En conséquence, le procès du favori, duc de Somerset, fut commencé.

Le duc d'York, [les comtes] de Warwick, de Salisbury prennent les armes contre le roi qui avait recouvré sa raison, le battent à Saint Albans, tuent le duc de Somerset et font le roi prisonnier.

Bataille de Northampton gagnée par Édouard, fils du duc d'York, contre le roi. Le roi fut fait prisonnier.

Au Parlement tenu cette année, le duc d'York fut désigné pour succéder à Henri VI. Le Parlement déclara que l'on lui laisserait la couronne qu'il portait jusqu'à sa mort.

Bataille de Sandal, la reine bat et tue le duc d'York. Cette princesse marcha vers Londres après cet exploit, battit le comte de Warwick à Saint Albans. Henri, qui avait été dans l'armée de Warwick, se joignit alors à la reine. Le conseil déclara pour lors que le roi, ayant manqué à sa parole que le Parlement avait confirmée, était déchu de tous les droits qu'il avait à la couronne. Il fut déposé et Édouard, fils du duc d'York, déclaré roi.

Édouard²¹ fut à peine sur le trône qu'il marcha contre Marguerite, reine du feu roi et victorieuse de son père et du comte de Warwick, la joignit sur les bords du Vars, lui tua 39 000 hommes.

Henri VI, ayant tenté cette année de rentrer dans son royaume, fut pris. La reine et son fils se sauvèrent en Flandre par la protection d'un bandit.

Le roi épouse la veuve de sir Jean Gray dont il s'était amouraché. Il irrita la noblesse anglaise et surtout le comte de Warwick.

Le comte de Warwick uni au duc de Clarence, frère du roi, et à la reine Marguerite font une révolution, placent la couronne sur la tête d'un Lancastre, Henri VI.

21. Note de Benaparte :
Édouard IV. Branche
d'York. 1461.

Les partisans du comte de Warwick furent d'abord battus à Stainford où il perdit dix mille hommes, mais bientôt il retourna et opéra une révolution sans répandre de sang et Henri VI remonta sur le trône.

Édouard retourna de Bourgogne avec des secours. Le duc de Clarence se joignit à lui et secondé par son frère Richard, duc de Gloucester. Le lord Hastings était alors le plus considérable des partisans d'Édouard. Warwick, le comte d'Oxford, le duc de Somerset, le duc d'Exeter étaient du côté des lancastriens. Ceux-ci furent battus sur les bruyères de Barnet, où Warwick fut tué. Henri VI avait de nouveau été fait prisonnier. Les lancastriens furent de nouveau battus sur les rives de la Severn. Le prince de Galles, seul rejeton de la maison de Lancastre, fut pris ainsi que les principaux partisans de la Maison qui furent tous décollés. Cette bataille fut nommée la bataille de Tewkesbury. Cette année, le pauvre Henri fut trouvé mort dans la Tour.

Le duc de Clarence, frère du roi, fut condamné à mourir et il choisit, dit-on, de terminer ses jours noyé dans un tonneau de vin de Malvoisie.

Mort du roi, âgé de quarante-deux ans.

Le jeune Édouard n'était âgé que de douze ans. Le parti de la reine et celui de l'ancienne noblesse divisaient alors le royaume. Le duc de Buckingham, le lord Hastings et le lord Stanley étaient à la tête de ce second parti.

Richard et la reine, sous le prétexte de prétendre à la régence, levèrent des troupes. Richard, plus fin, s'empara de la personne du roi et, sous différents prétextes, s'assura des partisans de la reine, laquelle se retira dans le refuge de Westminster avec son second fils. Richard fut déclaré alors protecteur; à force de ruses, par le moyen de l'archevêque d'York, il fit sortir la reine mère de son refuge et, ayant alors ses deux neveux en sa

puissance, il résolut de les faire mourir. Il s'assura du duc de Buckingham, mais ne put jamais gagner Hastings. Il résolut donc de le perdre, le fit arrêter avec Stanley, l'archevêque d'York, qu'il fit mourir, et le 20 juin il usurpa la couronne sous prétexte que ses deux neveux étaient bâtards. Il les fit étouffer par un nommé Tyrrel et, sous le règne de Charles II, l'on trouva deux petits squelettes que l'on crut être ceux de ces princes infortunés.

Mais les partisans de la maison de Lancastre appelèrent le duc de Richmond qui était en Bretagne et qui descendait du côté de sa mère de Henri IV. Les partisans de celle d'York ne pouvaient pardonner à Richard d'avoir fait assassiner les deux fils d'Édouard IV. Tout le monde se réunit, indigné par les crimes de l'usurpateur.

Le duc de Richmond, vainqueur à Bosworth, assura la couronne sur sa tête par la mort de Richard qui fut tué. Il était le dernier de la race angevine qui régna pendant trois cent trente ans.

Henri Tudor, comte de Richmond, fut couronné et établit cinquante archers qu'on nomma Yeomans pour sa garde. Le Parlement confirma le sceptre entre ses mains.

Il épousa Élisabeth, fille aînée d'Édouard IV. Ainsi le droit des (deux) maisons fut réuni.

Henri se déshonora par toutes sortes de rapines et de violences. Avare à l'excès, il persécuta tous ceux qui jouissaient d'une grande fortune. Le comte de Derby périt victime de son avidité et laissa 40 000 marcs d'argent, outre la valeur des meubles et 3 000 livres sterling de revenus que le roi confisqua à son profit.

Henri mourut cette année, âgé de cinquante-trois ans : il laissa à son fils 1 600 000 livres en argent, sans compter les bijoux, la vaisselle, etc. Henri VII encouragea le commerce, fit de bonnes lois et affaiblit le gouvernement féodal. Il aima la paix et son avarice fit souvent

22. Note de Bonaparte :
 Henri VIII surnommé
 Tudor. 1509.

tort à sa politique : témoin l'affaire de Bretagne. On lui a élevé à Westminster un des plus beaux monuments qui soient aujourd'hui en Europe.

Henri²² avait dix-huit ans lors de la mort de son père; il avait été destiné à occuper le siège de Cantorbéry, son frère Arthur vivant; c'est pourquoi il était si savant dans la théologie et la philosophie d'Aristote.

Bataille de Floddenfield. Les Écossais sont battus. Leur roi Jacques y est tué avec dix mille de leurs meilleures troupes.

Wolsey, d'abord aumônier du roi, s'éleva bientôt aux plus hautes places. Fait évêque de Lincoln, admis au conseil particulier du roi, premier ministre, cardinal légat du pape, chancelier, il était le plus puissant particulier de l'Europe.

L'empereur et le roi de France lui payaient des pensions annuelles. Le pape, l'empereur, le roi de France, la république de Venise recherchaient son amitié. Évêque de Palencia en Castille, administrateur du siège de Badajoz, et Léon (X) lui accorda presque tous les droits papaux. Il tenta trois fois à la papauté, mais il échoua toujours. Il était archevêque d'York, administrateur des sièges de Bath et de Wells.

Par une lettre de cette année, Luther offrit de mettre sa doctrine et sa vie aux pieds de Léon X.

Le cardinal Wolsey sacrifia le duc de Buckingham à son ressentiment. Le duc était héritier du roi s'il fût mort sans enfants et détestait Wolsey qui le fit juger par un conseil privé, comme coupable du crime de lèse-majesté. Il fut condamné à être décollé. Le duc de Norfolk fut nommé sénéchal dans cette affaire. Dans un libelle qui parut alors, l'on accusa Wolsey d'être fils d'un boucher et, comme tel, d'être altéré de sang.

Cette année, Wolsey voulut trouver de l'argent pour satisfaire à l'humeur libérale du monarque et des projets de vengeance

contre l'empereur, sentit qu'il fallait de l'argent.

Il essuya le refus du Parlement; par conséquence, il voulut essayer l'effet qu'aurait la puissance arbitraire et publia un décret au nom du roi qui ordonnait la levée d'un sixième des biens des laïcs et le quatrième sur celui du clergé, ce qui irrita la nation. Il fut donc obligé de déclarer que chacun donnerait ce qui lui plairait, mais le peuple courut aux armes et l'on donna ordre par tout le royaume de se désister de lever l'impôt, sans quoi le roi aurait couru risque.

Henri notifia à Clément l'intention où il était de se séparer de sa femme, Catherine, tante de l'empereur Charles Quint, et sollicita la bulle de divorce. Catherine avait déjà été mariée à son frère Arthur, et, après sa mort, l'avare Henri VII, pour ne pas être obligé de rendre la dot de 200 000 écus, la remaria avec Henri. L'amour que Henri avait conçu pour Anne de Boleyn était la vraie cause de son divorce. Le pape le fit languir quatre ans au bout desquels Henri, impatienté, épousa secrètement sa maîtresse. Le clergé de Cantorbéry reconnut la primatie du roi et le pape fut déclaré n'être plus qu'évêque de Rome. L'archevêque Warham et Thomas Cromwell contribuèrent plus qu'aucun autre à la réussite de cette grande affaire.

Wolsey mourut cette année dans la disgrâce de son maître, aussi vil dans l'adversité que superbe dans la prospérité.

Les Anglais, imbus des réformes de Luther et depuis longtemps accoutumés aux nouveautés des lollards, marchaient à grands pas vers le luthéranisme. Henri, qui était superstitieux, et qui avait écrit jadis un ouvrage contre Luther, en fut irrité et résolut de faire voir à ses sujets qu'en secouant le joug du pape il n'avait pas prétendu abandonner la religion romaine : l'on vit périr par les flammes deux ecclésiastiques et un patricien.



Un décret du Parlement de cette année dispense le clergé de payer les annates au pape.

Le Parlement de cette année ôta au clergé la connaissance des délits comme hérétiques. Il lui fut fait défense de s'assembler sans l'ordre du roi.

Élisabeth Barton, soutenue par plusieurs prêtres romains, occasionna des troubles et fut condamnée par le même Parlement. Elle prédisait entre autres que, si Henri persistait dans son divorce, il mourrait avant un mois. Plusieurs moines donnèrent essor à leur génie entreprenant et à leur fanatisme. La Pucelle de Kent fut exécutée et sept évêques furent condamnés et emprisonnés. Crammer était archevêque de Cantorbéry et partisan de la Réforme. Cromwell était ministre et jouissait d'un grand crédit. Thomas Morus et Fisher furent emprisonnés à la Tour. Fisher, créé cardinal par le pape, fut exécuté comme traître. Le pape, Paul III lança les anathèmes de l'Église contre le roi d'Angleterre, délia les Anglais du serment de fidélité, etc. Thomas Cromwell, nommé visiteur des couvents, mit au jour les irrégularités les plus criantes : la débauche, l'imposture, etc. Les couvents furent pour la plupart supprimés. Tous ceux qui n'avaient pas plus de 200 livres de revenu furent supprimés par arrêt du Parlement et la couronne acquit 32 000 livres de rente et plus de 100 000 livres provenant des meubles. La Bible fut traduite en anglais. Aux sollicitations du clergé, le Parlement fut congédié. Il avait duré six ans.

Cependant l'amour du roi pour Anne Boleyn diminuait tous les jours, tandis que Jeanne Seymour faisait tous les jours de nouvelles impressions. L'accident qui arriva à la reine d'accoucher d'un enfant mort aigrit le roi. Lady Rochefort, le duc de Norfolk accusèrent Anne d'inceste. Tous les courtisans abandonnèrent la reine. Crammer seul entreprit de

la défendre, mais, le duc de Norfolk étant sénéchal dans cette affaire, son mariage fut déclaré nul, et (elle fut) condamnée à être brûlée avec son frère et subit sa sentence publiquement. Le lendemain, Henri épousa lady Jeanne Seymour.

Fox, évêque de Hereford, était partisan de la Réforme. Le Parlement déclara que l'on ne croirait plus au purgatoire, ni au pape, mais bien à la présence réelle dans l'eucharistie et à la confession auriculaire. Cependant la suppression de plusieurs monastères excita le plus grand trouble dans le peuple.

La reine accoucha d'un prince nommé Édouard et mourut deux jours après. Édouard fut prince de Galles et son oncle comte d'Hertford.

Tous les monastères furent abolis, la chaire de saint Thomas de Cantorbéry détruite, les trésors enlevés, et l'office de sa fête fut ôté du bréviaire. Au milieu de tout cela, un nommé Jean Nicholson fut brûlé comme protestant.

La loi des six articles, appelée le statut du sang, est du Parlement de cette année. Il condamnait à mort tout homme qui permettrait aux prêtres de se marier, qui ne croirait pas à la présence réelle, etc. Crammer s'opposa au bill pendant trois jours, mais il passa malgré lui. Le nombre des monastères abolis en Angleterre et en Irlande monta à 645; 2 374 chanteries, chapelles; 110 hôpitaux, etc. Les revenus étaient de 161 100 livres sterl.

Cette année, le roi épousa Anne de Clèves.

Cromwell fut créé comte d'Essex. L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem fut supprimé. Leurs biens furent confisqués au profit du roi. Cromwell, accusé, est arrêté. Le roi était mécontent de lui à cause de son mariage dont il avait été le principal agent. Il fut condamné sans avoir été entendu. Il mourut victime de l'autorité arbitraire qu'il avait toujours soutenue. Il était d'une naissance

obscur. Il avait été domestique de Wolsey.

Le roi était devenu amoureux de Catherine Howard et par conséquent désirait la cassation de son mariage, (ce) qui fut approuvé par les deux Chambres. Catherine Howard fut déclarée reine.

Plusieurs personnes furent exécutées, les unes pour avoir déclamé contre la souveraineté du roi, les autres pour avoir soutenu le luthéranisme.

La reine ne jouit pas longtemps de son bonheur. Accusée d'inceste, elle fut condamnée par les deux Chambres et perdit la tête sur l'échafaud.

L'Irlande érigée en royaume.

Le roi, pour la sixième fois, épouse Catherine Parr, veuve de lord Latimer. Elle était attachée à la Réforme.

L'acte du Parlement de cette année nomma l'ordre de succession. Le prince Édouard était le premier, Marie et sa postérité, Élisabeth et sa postérité.

Un acte singulier de ce Parlement déchargeait le roi des sommes qu'il devait aux particuliers et ordonnait que ceux qui auraient reçu des acomptes seraient obligés à la restitution.

Anne Askew fut brûlée pour cause de religion. La reine manqua être enveloppée dans le même malheur. Le forcené Gardiner, après avoir tenté de perdre Crammer, voulut perdre la reine et se perdit. Il fut exilé.

Le roi mourut enfin cette année.

Édouard, âgé de dix ans, lui succéda. Le comte de Hertford, oncle du roi, fut déclaré protecteur. Il fut créé duc de Somerset.

Bataille de Preston Pans; 8 000 Écossais restèrent sur le champ de bataille. Bataille de Pinkencleugh ou de Musslebourg. Les Écossais perdirent 14 000 hommes et les Anglais ne perdirent que 50 hommes; 3 000 ecclésiastiques furent massacrés sans pitié. Ils formaient un corps particulier dans l'armée écossaise.

Un arrêt du Parlement de cette année accorda à toute proclamation émanée du roi la même force qu'à un acte du Parlement. Le statut des six articles fut aboli et la Réforme autorisée. Le roi en était partisan.

Le statut du Parlement de cette année permettait aux prêtres de se marier. La liturgie fut confirmée.

Le Parlement condamna l'amiral, frère du régent, qui fut décollé. Le conseil de régence, mécontent du Protecteur, les seigneurs outrés de sa trop grande justice envers le peuple, les papistes de son zèle et de sa ferveur pour la Réforme résolurent de le perdre et, par ordre du conseil, il fut envoyé à la Tour. Le comte de Warwick, depuis duc de Northumberland, fut créé protecteur en sa place.

Le duc de Hertford, duc de Somerset, régent du royaume au commencement du règne, fut condamné et perdit sa tête sur l'échafaud. Ainsi finit cet homme juste.

Le roi mourut âgé de seize ans. Il était très savant. Le grec, le latin, le français, l'italien, l'espagnol étaient les langues qu'il parlait. Il était musicien, philosophe, logicien, théologien. Le roi mort, le Protecteur voulut faire monter lady Jane Gray sur le trône. Elle fut même couronnée, mais ses mesures manquèrent et Marie l'emporta. C'est la première femme qui ait régné en Angleterre.

Le duc de Northumberland fut la première victime sacrifiée. Tous ses partisans périrent également sur l'échafaud. Marie était superstitieuse à l'excès et voulait rétablir la religion de Rome. L'évêque Gardiner et le chapelain Bonner jouèrent le principal rôle dans ces persécutions.

Marie était fille de Catherine d'Aragon. Le Parlement, tout composé de catholiques, abolit toutes les lois d'Édouard et la religion catholique fut rétablie.

Philippe, roi d'Espagne, se maria avec Marie avec des clauses très nombreuses.

Lady Jane Gray périt avec son mari. Elle mourut avec beaucoup de fermeté.

La conspiration de Wyat fournit un double prétexte à Marie de satisfaire son humeur sanguinaire.

De seize mille ecclésiastiques, les deux tiers perdirent leurs bénéfices comme mariés.

L'Angleterre fut réunie au pape par le légat Polus. Roger, Hooper périrent martyrs de leur foi. Le vieux Latimer, Ridley, Cranmer, le vertueux Crammer, archevêque de Cantorbéry. Une mère qui accoucha par la chaleur du feu mit au monde un enfant que le juge fit jeter dans les flammes. Quatre-vingt-cinq personnes périrent cette année pour cause de religion. La reine voulait rétablir les maisons religieuses, mais le Parlement s'y opposa.

Cette année mourut Gardiner.

Cette année, Marie s'occupa d'établir l'inquisition en Angleterre. Une commission composée de vingt et un juges eut ordre de juger les hérétiques, commença à entrer en exercice. Ils condamnèrent soixante-dix-neuf hérétiques.

Calais est enlevé aux Anglais par Guise.

L'on compte deux cent quatre-vingt-quatre victimes que Marie fit brûler.

Cette année mourut la reine, âgée de quarante-trois ans et après cinq ans de règne. Élisabeth, parvenue au trône, songea à rétablir la Réforme. Elle y réussit en peu de temps et sans faire couler de sang. Le Parlement passa un arrêt qui rétablit la religion comme sous Édouard. De neuf mille quatre cents ecclésiastiques, il n'y eut que quatorze évêques, douze archidiacres, quinze chefs de collège, cinquante chanoines, quatre-vingts prêtres qui abandonnèrent leurs bénéfices plutôt que de changer.

Le Parlement prononça les peines de *præmunire* contre tous les partis selon l'inclination du roi ou de la reine régnante.

La compagnie de Turquie fut rétablie en vertu d'un traité fait avec Amurat.

Le cardinal Allen publia un traité soutenant que non seulement il était permis de tuer un hérétique, mais même que c'était une chose méritoire. Cette maxime enfanta tous les complots qui se formèrent contre les jours de la reine²³.

Marie Stuart, veuve de François II, reine d'Écosse, héritière d'Angleterre, perdit sa tête sur un échafaud. Elle était partisan de la religion chrétienne. Ce fut la principale raison de sa mort. Le prétexte fut d'avoir trempé dans la conjuration de Babington. Elle était prisonnière d'Élisabeth depuis dix-huit ans.

Philippe envoya la flotte dite l'*Invincible* pour tenter une expédition en Angleterre. Elle était composée de cent cinquante vaisseaux. Cent furent pris par les Anglais. Deux mille cinq cents (hommes) périrent et Philippe perdit plus de 36 millions de livres. Le duc de Medina Sidonia commandait les Espagnols. Drake, vice-amiral anglais, eut le principal honneur de la défaite.

Le comte d'Essex et Howard prirent Cadix après avoir battu les Espagnols et avoir brûlé leur vaisseau amiral. La ville paya 500 000 ducats de rançon.

Le comte d'Essex, favori de la reine, périt sur un échafaud.

Mort de la reine, âgée de soixante-dix ans.

Jacques était fils de Marie et, depuis la détention de sa mère, régnait en Écosse, lorsque la mort de la reine Élisabeth l'appela au trône d'Angleterre.

Le conseil le proclama aussitôt. Ce prince avait conçu une idée extravagante des prérogatives de la couronne : il le prouva en faisant pendre un voleur sans aucune forme de procès. Jacques était prodigue d'honneurs comme d'argent. Sur son chemin pour arriver à Londres, il conféra la chevalerie à deux cents hommes et à un pareil nombre peu de jours après son arrivée. Il n'y avait alors à Londres que deux cent mille hommes.

23. Note de Bonaparte : Valsingham, secrétaire d'État.

A l'ouverture du Parlement de cette année, les papistes conjurèrent et arrêterent de faire sauter la Chambre des pairs lorsque la famille royale y serait.

L'archevêque de Cantorbéry, Bancroft, poursuivit les puritains avec tant de rigueur qu'ils commencèrent à s'ensauver à la Virginie.

L'ecclésiastique Cowell publia un traité où il soutenait que le roi n'était pas lié par les lois du pays, non plus que par le serment qu'il faisait à son couronnement. Le docteur Blackwood, auteur du second (traité), posait pour principe que la conquête de l'Angleterre par Guillaume avait fait perdre toute liberté au peuple.

Ce prince avait une passion étonnante pour la chasse. Il appelait l'art de gouverner l'art des rois et, dans un discours, il pria les communes de ne pas s'en mêler.

Cette année, le Parlement fut dissous. Il avait duré sept ans.

Un jeune page captiva par sa beauté le cœur du roi qui le créa vicomte de Rochester, grand trésorier d'Écosse, lui conféra l'ordre de la Jarretière.

Chester vante l'impartialité du monarque parce qu'il fit mourir le lord Sanguar, seigneur écossais, pour avoir tué un maître d'armes.

Henri, prince de Galles, mourut cette année. L'Angleterre avait conçu les plus grandes espérances de ce jeune prince. Cependant son père ne voulut pas qu'on en portât le deuil.

Cecil, comte Salisbury, mourut cette année. Il était grand trésorier.

Rochester fut créé comte de Somerset et épousa la comtesse d'Essex après avoir fait rompre son mariage avec son mari.

Le Parlement de cette année représenta au roi les abus qui s'étaient introduits dans son gouvernement et fut sur-le-champ dissous.

Les guerres des maisons de Lancastre et d'York mirent les armes à la main à toute la nation pendant l'espace de vingt-quatre

ans. Le sang qui inonda cette belle contrée, la férocité qui accompagne toujours les guerres civiles parurent suspendre le patriotisme anglais. L'on ne se battit que pour le choix d'un maître. Ce maître devait être tout-puissant. Cependant le Parlement se maintint toujours, mais ne fut que le ministre des volontés des rois. Vinrent ensuite les disputes théologiques : Henri VIII, Édouard, Marie, Élisabeth tour à tour favorisèrent la religion anglicane ou le papisme. Les grâces étaient donc accordées à ceux qui professaient la religion du prince et la nation flottante, divisée en une infinité de sectes, n'avait pas d'opinion publique qui pût maintenir les patriotes qui tous, rangés dans quelque secte particulière, avaient pour ennemis les autres. Il ne dut donc pas y avoir de patriotisme. Ainsi voyons-nous que le Parlement, sous ces princes, ne fut que le ministre de l'autorité royale, flottant toujours (selon les caprices) des princes. Il se maintint cependant dans ses privilèges et ne cessa jamais d'être le corps législatif de l'État où la cour avait la principale prépondérance. Dans ces dispositions vint le règne de Jacques I^{er} qui, ayant des idées inouïes de son autorité, voulut mépriser celle du Parlement. La bonne opinion que ce prince avait de son mérite et principalement le grand besoin qu'il avait d'argent le rendirent ridicule. Le Parlement, pour lors, reprit son ascendant et l'autorité royale recommença à perdre une partie de sa force.

Le roi haïssait les lois anglaises et aurait souhaité que l'on établît les lois romaines. Lorsqu'il passa à Cambridge, les étudiants donnèrent une comédie intitulée *Ignoramus* où l'on tournait en ridicule les légistes anglais.

Le comte de Somerset avait amassé en cinq ans 200 000 livres sterling en argent et avait 18 000 livres sterling de rentes. Il tomba dans la disgrâce cette année et fut supplanté par le favori Villiers (qui), depuis duc de

Buckingham, fut fait connétable de Windsor, grand amiral d'Angleterre, grand maître de Westminster, gouverneur des cinq ports, commandant de la cavalerie, grand maître des eaux et forêts, gouverneur des cinq ports.

Sir Gautier Raleigh, célèbre historien, habile marin, grand voyageur.

Bacon, célèbre par ses écrits, était chancelier d'Angleterre. Se trouvant coupable de quelque malversation, il fut déclaré indigne de siéger à la Chambre haute, condamné à 40 000 livres sterling d'amende et à demeurer prisonnier à la Tour. Le roi lui fit grâce.

Ce fut au Parlement de cette année que l'on vit bien distinctement se former deux partis, celui de la nation et celui de la cour. Ils commencèrent à suivre un plan réglé d'opposition. Ce parlement eut de très grandes discussions avec le roi sur le mariage, projeté par Jacques, du prince de Galles avec l'Espagne. Au contraire, les communes demandèrent la guerre avec cette nation et la poursuite des papistes. Le roi fut irrité de ces remontrances et leur enjoignit de ne pas se mêler des affaires du gouvernement, mais bien de lui accorder un subside. Le Parlement y répondit par une pétition très forte à laquelle le roi répondit que les matières de gouvernement étaient au-dessus de leur portée et que, s'ils entreprenaient de vouloir le chicaner sur les droits de la couronne, il les dépouillerait de leurs privilèges qu'ils ne tenaient que de ses ancêtres. Le Parlement répondit que leurs privilèges étaient de temps immémorial et protestèrent. Le roi se fit apporter les registres de la chambre et déclara le Parlement dissous.

Le Parlement accorda trois subsides au roi qui promit qu'ils seraient gérés par des commissaires du Parlement.

Le comte de Middlesex, lord trésorier, fut condamné par le Parlement à 50 000 livres sterling.

Cette année mourut Jacques I^{er} dans la

cinquante-neuvième année de son âge. Le prince affecta d'être auteur : il composa le *Basilicon Doron*, ouvrage sur les sorciers, et un commentaire pour prouver que le pape est l'Antéchrist.

Charles, après avoir traité un mariage avec l'infante d'Espagne, se maria avec Henriette de France.

Un chapelain du roi fut cité à la barre pour avoir composé un ouvrage favorable au catholicisme intitulé *Appel à César*. Le Parlement fut dissous parce qu'il paraissait vouloir s'occuper des griefs de la nation et le roi, n'ayant pas pu obtenir des subsides, leva de l'argent par forme d'emprunt.

Un Parlement fut convoqué cette année. Aussitôt assemblé, il établit trois comités : l'un pour prendre en considération les affaires secrètes, l'autre pour chercher les remèdes à ces griefs, et un troisième enfin pour examiner les affaires de religion. Le célèbre Pym présidait ce dernier.

L'on commença l'accusation contre le duc de Buckingham, favori de Jacques et, aujourd'hui, premier ministre de Charles. Le roi envoya des messagers pour arrêter les informations, mais on n'y eut pas égard.

Le roi appela les communes à la barre de la Chambre des pairs et leur exprima son mécontentement. Il leur dit entre autres qu'il croyait plus honorable à un prince d'être ruiné par une puissance étrangère que d'avoir à supporter les mépris de ses sujets. Il traita aussi d'irrégularité et de présomption leur délibération, sur quoi les communes lui représentèrent que c'était le droit du Parlement de prendre connaissance des griefs de la nation.

Le comte de Bristol était confiné dans sa maison. Il sortit par les sollicitations des pairs. Le roi lui écrivit de ne pas paraître à la barre de la Chambre, mais il envoya la lettre aux pairs, ce qui irrita le roi au point qu'il le fit accuser de mauvaise conduite dans

son ambassade d'Espagne, mais le comte se justifia d'une manière à ne pas faire grand honneur au roi qui était l'accusateur. Le comte se porta contre le duc de Buckingham, et les communes l'accusèrent, et il fut envoyé à la Tour. Le roi dit qu'il serait témoin de l'innocence du duc.

Cependant le roi, ayant besoin d'argent, établit une commission pour composer avec les papistes contre les lois positives du royaume, les lois pénales. Il demanda un emprunt de 100 000 livres sterling à la ville de Londres qui le refusa. Il imposa une taxe sur les ports de mer. Il exigea le droit de tonnage et de sol pour livre sur les marchandises exportées et importées sans aucune autorisation du Parlement, violation manifeste des droits de la nation. Il ouvrit un emprunt et, comme il n'était pas couvert, il ordonna à toutes les personnes comme il faut de rester aux arrêts chez elles jusqu'à ce qu'elles eussent souscrit : violation aux lois constitutives et aux libertés des citoyens. Le lord Crew, haut justicier, fut dépouillé de ses charges pour avoir désapprouvé la conduite du monarque. L'on plaça des soldats dans les maisons de ceux qui tardaient à payer le contingent de l'imposition arbitraire.

Abbot, archevêque de Cantorbéry, fut interdit et confiné dans sa maison de campagne pour avoir refusé d'approuver un sermon d'un prêtre où il disait que les sujets méritaient punition lorsqu'ils refusaient d'obéir aux ordres de leur souverain quand même ces ordres seraient contraires aux lois de Dieu, de la nature ou de la nation. Max Waring affirma que le roi n'était pas obligé à observer les lois du royaume mais que les sujets devaient en conscience lui obéir sans restriction sous peine de damnation éternelle. Il fut condamné par le Parlement à 1 000 livres d'amende, à être emprisonné, etc. Cependant le roi, peu de temps après, le créa évêque.

Le roi fut obligé de reconvoquer un nouveau parlement, ayant besoin d'argent, mais sa harangue ne fit pas d'effet. L'on prit en considération les griefs nationaux. Sir François Seymour, sir Thomas Wentworth, depuis comte de Strafford, sir Édouard Coke furent ceux qui se distinguèrent le plus par la liberté de leurs discours. L'on passa tout d'abord en lois ou plutôt l'on renouvela les défenses d'arrêter un citoyen sans lui faire jouir de la loi d'*habeas corpus*; l'on déclara contre les lois fondamentales les prêts, tailles, dons gratuits, etc. Le *bill de la liberté* par lequel le roi s'engageait à ne plus agir comme ci-avant fut passé en confirmation des privilèges du peuple.

Les communes découvrirent dans ce temps un ordre du roi de lever un corps de cavalerie en Allemagne pour être transporté en Angleterre, ce qui acheva de les exciter contre Buckingham. Les communes établirent une enquête contre lui, l'accusèrent d'avoir porté le roi à lever l'impôt de tonnage, de poids et de mesure sans le consentement du Parlement, mais le Parlement fut prorogé au mois d'octobre.

Weston, catholique, fut nommé lord-grand-trésorier. Laud passa à l'évêché de Londres. Montague, auteur de l'*Appel à César*, fut pourvu du siège de Chichester.

Le duc de Buckingham fut assassiné après avoir eu une conversation avec le prince de Soubise.

Le Parlement intenta un procès à la cour de l'Échiquier pour avoir exécuté l'ordre du roi relatif à la perception du droit de tonnage, protesta que tous ceux qui tenteraient de mettre à exécution le droit de tonnage étaient ennemis de l'État et traîtres à la liberté anglaise. Le roi profita de ces moments de chaleur pour le dissoudre. Les principaux membres des communes furent poursuivis comme coupables. Neuf furent cités à la cour du roi : quatre y comparurent et furent envoyés à la Tour

pour avoir refusé de dire ce qui s'était passé à la Chambre. L'alderman Chambers fut poursuivi pour avoir dit que les marchands étaient plus opprimés en Angleterre qu'en Turquie. Les membres emprisonnés réclamèrent en vain le privilège de la loi d'habeas corpus. Ils furent détenus sept mois. Le roi ordonna que l'on perçût avec la plus grande rigueur les droits de tonnage et de poundage. Les commis eurent ordre d'entrer dans les maisons, de forcer les magasins, les caisses. Ainsi ils exercèrent tous les actes possibles d'oppression.

Charles, pour avoir de l'argent, conféra la chevalerie à tout homme qui possédait 40 livres sterling et ceux qui refusèrent cet honneur furent condamnés à de très fortes amendes. Charles opprima ses sujets par tous les [moyens].

Les institutions que le roi donna à la Cour du Nord étaient contraires aux lois fondamentales du royaume. Sur 58 articles d'institution secrète, le lord Clarendon dit qu'il n'y en avait pas un qui ne contredit la constitution.

Depuis quatre ans, Charles gouvernait la nation sans parlement et illégitimement. C'en était fait de la constitution et de la liberté anglaise, si heureusement, dans ce siècle, la religion réformée n'avait ouvert les esprits et inspiré (la haine) du despotisme. Le roi n'agissait que par les conseils de la reine, princesse attachée à sa religion et violente.

L'on présenta au roi un nommé Part qui jouissait d'une bonne santé quoique âgé de cent cinquante-deux ans.

Un puritain ayant publié un ouvrage contre les bals fut traité par le roi avec la plus grande barbarie.

Jean Hambden refusa de payer la taxe des vaisseaux : il fut cité à la cour de l'Échiquier et y fut condamné.

Le roi voulut établir la liturgie anglicane en Écosse. Cela occasionna des séditions, et

le roi finit par succomber, et l'assemblée de Glasgow déploya l'étendard de l'insubordination, et, les presbytériens ayant pris les armes pour soutenir leur religion, la guerre civile fut allumée.

Charles, ayant épuisé tous les petits moyens pour se procurer de l'argent, se vit contraint d'assembler le Parlement. Le célèbre Pym fit un discours éloquent sur les vexations du roi, mais Charles, voyant que les choses prenaient une mauvaise tournure, le dissout. Dans ce temps, l'agent du pape fut reçu avec caractère public.

La ville de Londres présenta une pétition sur les œuvres du papisme et le monopole de la cour.

Le premier acte de ce Parlement fut de casser les sentences contre plusieurs auteurs puritains que la cour du roi avait condamnés.

Le comte de Strafford fut envoyé à la Tour ainsi que Laud, archevêque de Cantorbéry. Le garde des Sceaux se sauva en Hollande. Tous les courtisans, épouvantés de la rigueur du Parlement, se sauvèrent et le roi se trouva abandonné. Il fut ordonné que le procès d'Hambden serait biffé.

Deux factions l'emportaient par leur nombre : les puritains et les républicains. Les deux partis, également ennemis des évêques, résolurent de les exclure dans leur droit de voter dans la Chambre des pairs. L'on nomma des comités pour examiner la juridiction et la conduite des deux cours de haute commission. L'on présenta requête contre Wren, évêque de Norwich, qui, par ses innovations, avait forcé plusieurs familles à se retirer dans la Nouvelle-Angleterre.

Le bill pour exclure les ecclésiastiques de tout emploi séculier passa à la Chambre des communes. Un autre bill pour supprimer les évêques, archidiacres, etc., passa également. Le comte de Rothes et le lord Loudon, députés écossais, influaient par beaucoup dans toutes ces délibérations.

Le comte de Strafford avait été le principal conseiller du roi dans toute sa conduite. Le roi sollicita en vain sa grâce. La Chambre, voyant que la procédure serait trop longue, dressa un bill de proscription qui fut approuvé par les pairs. Un autre bill passa également : il portait que le Parlement ne pourrait être prorogé sans le consentement des deux Chambres. Le roi, craignant la fureur du peuple, signa le bill et le comte fut exécuté sur l'esplanade de la Tour. Pym fut élu président du comité nommé pour siéger en l'absence du Parlement.

Le comte d'Essex, les lords Say et Kimbolton, Pym, Hambden, Saint-Jean, Haslerig, Vane et Holles étaient les membres qui gouvernaient les deux Chambres.

Les catholiques d'Irlande, sollicités par leurs prêtres et par le cardinal de Richelieu, prirent les armes, massacrèrent les Anglais protestants et en firent périr plus de quarante mille. L'armée irlandaise commandée par le lord Gormanstown; elle prenait le nom d'armée de la reine. Mac Guire et Moore avaient été les chefs de cette conjuration.

Le Parlement, craignant le ressentiment du roi si jamais il se trouvait à la tête d'une armée, nomma lui-même les officiers.

La Chambre des communes publia un appel au peuple contre l'administration du roi. Le Parlement resta assemblé jusqu'à trois heures du matin. Le peuple de Londres, furieux, criait : « Point d'évêques! Point d'évêques! » Tout était dans le plus grand trouble dans Londres. M. Pym, sollicité d'apaiser le tumulte, dit : « Dieu défend de s'opposer aux justes demandes du peuple. » Les deux partis prirent les armes. Les apprentis, et en général le peuple, n'écoutaient que les pasteurs; les étudiants avaient paru en corps pour défendre les évêques et le roi. Deux évêques furent envoyés à la Tour.

Le roi eut l'imprudence d'accuser Kimbol-

ton, Danzil Holles, Arthur Haslerig, Jean Pym, Jean Hambden et Stroud de haute trahison et, le jour suivant, le roi se rendit à la Chambre des communes avec des hommes armés. Les cinq membres s'échappèrent aussitôt. Le roi demanda à l'orateur où ils étaient. Celui-ci lui répondit que, dans la place qu'il occupait, il n'avait des yeux pour voir et des oreilles pour entendre que par l'impulsion de la Chambre. Lorsqu'il se retira, les membres crièrent : « Privilèges ! Privilèges ! » Le roi, le lendemain, envoya un messenger faire des excuses de sa conduite et offrir un pardon général. Sir Édouard Herbert, procureur général, fut condamné pour avoir violé les privilèges des communes en présentant des chefs d'accusation. Sa sentence le déclarait incapable de remplir aucune fonction et le condamnait à garder la prison.

Le lord Digby, conseiller du roi, ayant reçu l'ordre de retourner à Londres, quitta le royaume.

Le lieutenant de la Tour reçut ordre de se rendre à la barre pour justifier sa conduite. Il s'excusa sur ce qu'il avait reçu ordre du roi de ne pas quitter sa garnison.

Les communes se firent accompagner de deux compagnies bourgeoises de Londres pour se mettre en sûreté contre les entreprises du roi. Ils ordonnèrent aux commandants des portes de différentes places de ne livrer leurs villes que sur une commission émanée du roi et des Chambres. Ils défendirent également au commandant de la Tour de disposer d'aucun canon, ni d'aucune munition. Ils ordonnèrent aux shérifs de Londres de poser des corps de garde pour bloquer la Tour. Le roi s'était réfugié à Windsor. Le roi ayant mandé le comte d'Essex et Holland, les pairs leur défendirent de s'absenter du Parlement.

La municipalité de Londres se plaignit de la mauvaise tournure que prenaient les affaires du royaume.

Charles, dépouillé de son autorité, privé de l'amour de ses sujets, était déchu de toute sa puissance. Les Chambres protestèrent que si le roi levait des troupes sans leur consentement elles interpréteraient sa conduite comme contraire aux intérêts du peuple.

Le roi se présenta devant Hull avec trois cents chevaux, mais le gouverneur, ayant refusé de lui accorder l'entrée de tant de gens de guerre, fut déclaré traître.

Le comte de Warwick fut déclaré par le Parlement amiral de la flotte.

La nation était partagée entre le roi et les deux Chambres. Les anciens nobles et les partisans de la hiérarchie, l'université d'Oxford et de Cambridge, etc., furent du parti du roi. Les républicains et les protestants non conformistes formaient l'autre parti. Les comtes de Newcastle, d'Hertford, de Lindsey, Jacob Astley, le prince Rupert, J. Byron, Wilmot.

Le roi s'empara de plusieurs places, afficha une déclaration qui taxait les deux Chambres d'être coupables de haute trahison.

Bataille de Keynton. Le comte d'Essex est plutôt vainqueur.

Tandis que l'on vint à pourparler d'un accommodement, le roi surprit plusieurs places, ce qui rompit entièrement toute négociation.

Le comte d'Essex, le lord Fairfax, le comte de Bedford, le comte de Stamford, le comte de Manchester.

Les patriotes d'Écosse et d'Angleterre s'unirent contre les royalistes, les papistes et les évêques.

Le roi assembla un parlement à Oxford, mais il ne réussit pas à éviter l'ancien qui avait fait une combustion nationale.

Cette année, célèbre par la continuation de la guerre, le fut par la mort du célèbre Guillaume Pym, qui était l'âme de toutes les délibérations parlementaires.

Bataille de Marston Moor. Le comte de Manchester, le lord Fairfax, Olivier Cromwell,

le comte Leven commandaient les parlementaires. Les royalistes furent battus par la valeur et la conduite d'Olivier Cromwell. Bataille d'Atesford. Waller battit les royalistes. Le roi en personne battu à Naseby.

Laud, archevêque de Cantorbéry, fut exécuté en conséquence du bill de proscription.

Les indépendants ne voulaient aucune forme de gouvernement dans l'Église. Ils voulaient que tout homme pût enseigner, expliquer l'Évangile suivant les inspirations qu'il recevrait de Dieu. Ils voulaient de plus établir la démocratie. Vane, Cromwell, Tott et Hastering étaient les chefs de ceux-ci.

Encore un peu et, sur l'accusation de Manchester, Cromwell allait être arrêté. Cependant les indépendants proposèrent de faire des changements dans la milice. Ils vinrent à bout d'engager les membres des communes à résigner la place, mais les pairs n'y voulurent pas consentir. Le nouveau plan de milice fut voté et l'on en donna le commandement à sir Thomas Fairfax et il fut donné liberté à celui-ci de se choisir les officiers qu'il voudrait. Il en exclut tous les membres du Parlement. Essex, Manchester, Denbigh donnèrent leur démission. Fairfax était gouverné par Cromwell. L'armée fut remplie d'indépendants qui étaient à la fois ministres et officiers.

Bataille de Naseby. Le roi fut battu par Cromwell qui fit plus de cinq mille prisonniers. L'on trouva dans les bagages du roi ses lettres. Charles, fugitif, voulut gagner l'Écosse, puis retourner à Oxford. Enfin, ses armées taillées en pièces, sans ressources, il se mit entre les mains des Écossais et se découvrit au général Leven. Le roi restitua toutes les places que tenaient ses partisans. Montrose abandonna l'Écosse et se retira dans le continent. D'Ormond évacua l'Irlande.

Les Écossais le livrèrent aux parlementaires. Cependant l'armée devenait inutile. Ce n'était pas le compte de Cromwell. Il

excita en conséquence des [malicieux] et l'armée nomma des députés pour traiter de ses intérêts. Ce conseil de guerre était composé de soldats, officiers, etc. L'armée forma une espèce de république où le moindre soldat avait autant de [pouvoir] que le colonel. Cromwell, Skippon, Ireton, Fletwood étaient l'âme de toutes ces menées. Ils s'emparèrent de la personne du roi et signèrent une convention qu'ils nommèrent l'*engagement*. Après quoi ils s'avancèrent jusqu'à Saint Albans.

L'armée demanda alors que l'on purgeât le Parlement de tous les membres qui en avaient été illégitimement élus, que l'on rendit compte des deniers. L'on prétendait qu'ils avaient levé plus de 30 millions sterling d'impositions depuis cinq ans. Elle intenta une accusation contre onze membres qui étaient les chefs du parti presbytérien. Le Parlement fut obligé de consentir à tout. Cependant les indépendants faisaient accroire au roi qu'ils voulaient le rétablir.

Cependant le conseil communal de Londres avec un grand nombre de parlementaires se confédérèrent pour s'opposer à l'armée. Tous les indépendants se sauvèrent du Parlement et les presbytériens levèrent des troupes. Waller, Massey et Poyntz les [commandèrent]. A cette nouvelle, l'armée se mit en marche pour arriver à Londres. Le 6 août, Fairfax, accompagné de tous les parlementaires indépendants et escorté, se rendit à Westminster. Fairfax fut déclaré gouverneur de la Tour. Les indépendants, après avoir ainsi triomphé, changèrent de procédés avec le roi. Celui-ci, alarmé, procura de se sauver, mais, n'ayant pas trouvé de vaisseau, se retira dans l'île de Wight où Hammond, qui était ami de Cromwell, l'arrêta. Cependant les presbytériens des deux royaumes tramaient leur accommodement avec le roi au détriment des indépendants; mais, n'ayant pu s'accorder, le Parlement arrêta que, dorénavant, il ne

serait plus envoyé d'adresse ou de message au roi. Cependant tout tramait la perte de Cromwell et de son parti. Les Écossais ordonnèrent de lever quarante mille hommes; l'Irlande promit des troupes au duc d'Ormond; les cavaliers étaient encore nombreux; trois colonels se déclarèrent pour le roi; une partie de la populace de Londres se révolta pour le roi, une partie de la flotte se révolta pour le roi. Le prince de Galles s'embarqua sur la flotte, le comte de Holland se déclara publiquement pour le roi, ainsi que le duc de Buckingham, le lord Villiers et Peterborough.

Cromwell marcha contre les Gallois et les trois régiments révoltés et les défit, marcha aussitôt vers l'Écosse. Une partie des troupes d'Hamilton fut défaite à Preston; il fut ensuite battu complètement et Cromwell entra dans Édimbourg. Il retourna aussitôt en Angleterre, laissant Lambert en Écosse.

Cependant le Parlement déclara qu'il fallait rétablir le roi, et l'on dressa trois bills : pour la milice, pour le culte presbytérien et sur la révocation des écrits contre le Parlement, mais les intrigues des indépendants retardèrent la conclusion et, pendant ce temps, les Écossais furent battus.

Cependant l'on lui envoya un comité pour conclure, mais il ne voulut jamais consentir à signer le bill de proscription contre ses plus chers amis. Cependant l'armée présenta requête pour que le roi fût livré à la justice comme auteur de tout le sang versé et que les princes de Galles et d'York fussent déclarés traîtres à la patrie et bannis à perpétuité, que l'on ne reconnût plus de roi à moins de l'élire.

Le roi, par les ordres du général, fut transporté de l'île de Wight à Hull. L'on plaça des gardes aux portes du palais et l'on exclut de la Chambre quatre-vingt-dix presbytériens. Lorsque Cromwell vint prendre séance, il fut remercié des services qu'il avait rendus.

Pour lors, le roi fut conduit à Windsor. Le colonel Barrison l'escortait. Le Parlement établit un comité pour rédiger les articles d'accusation contre le roi. Les communes érigèrent une haute cour de justice à laquelle elles attribuèrent le pouvoir de juger Charles Stuart pour avoir formé le détestable projet de renverser les lois fondamentales et les libertés de la nation, pour avoir fait une guerre furieuse et cruelle contre son Parlement, qui avait ruiné le commerce, ravagé le royaume.

Thomas lord Fairfax, Olivier Cromwell, Henri Neton, sir Harden Walter, Philippe Skippon, en nombre de cent quarante-cinq, furent nommés commissaires et juges du procès. La Chambre des pairs refusa de signer l'ordonnance pour accuser le roi. Bradshaw fut nommé président de la Haute Cour de justice.

L'on vota que la puissance souveraine résidait originairement dans le peuple, que l'autorité de la nation était entre les mains des communes d'Angleterre assemblées en parlement comme représentants du peuple, que tout ce qui était déclaré loi par les communes n'avait pas besoin du consentement ni du roi ni des pairs. Coke fut choisi pour procureur général. Le 27 du mois, la Haute Cour siégea dans la salle de Westminster, et la populace cria : « Justice! Justice! Exécution! » Il fut condamné à cette séance comme un tyran, traître, monstre et ennemi public à avoir la tête tranchée.

Ce monarque fut exécuté le 30 janvier dans le parc de Whitehall.

Après la mort du roi, l'on déclara que l'État serait gouverné en forme de république par les représentants du peuple, assemblés en communes. Le sceau représentait la Chambre avec cette inscription : *Grand sceau d'Angleterre dans la première année de la liberté rétablie par la bénédiction de Dieu, 1648...* Un certain nombre de personnes furent dépositaires du

sceau avec le titre de conservateurs de la Liberté.

Cromwell défit Ormond en Irlande.

Il défit l'armée écossaise, prit plus de huit mille hommes prisonniers.

Il défit le roi Charles II près de Worcester, lui fit plus de huit mille prisonniers.

Monk trouva à Stirling les archives d'Écosse et les envoya à Londres où elles sont toujours restées depuis.

Le Parlement anglais reçut les Écossais et l'on abolit la royauté en Écosse. La justice fut rendue avec impartialité. Les habitants se donnèrent aux arts et ils furent plus heureux que n'avaient été leurs ancêtres. L'amiral Blake poursuivit le prince Rupert. Ireton acheva la soumission de l'Irlande. Ireton mourut. La République devenait respectable et toutes les puissances de l'Europe cherchaient son alliance.

Les Hollandais qui avaient donné refuge au prince et qui avaient commis plusieurs actes hostiles furent les premiers à qui fut déclarée la guerre.

Tromp, avec quarante vaisseaux, livra le combat à Blake qui n'en avait que vingt-six plus huit. Il fut battu. Blake livra un autre combat à Ruyter et remporta la victoire. Il prit le vaisseau amiral. Tromp, avec soixante-dix vaisseaux, battit Blake près de Godwind. Blake et Monk livrèrent le combat à Ruyter. Les premiers avaient quatre-vingts vaisseaux et le second soixante. Le combat se maintint pendant trois jours. Les Hollandais furent battus, mais firent une retraite honorable; mais l'étrange révolution que Cromwell opéra alors suspendit les triomphes. Il chassa le Parlement de la salle. Cromwell se servit de l'armée pour détruire le gouvernement national.

Les indépendants étaient composés de deux sectes : celle des millénaires qui prétendaient que l'on devait abolir toutes les distinctions

de magistrature, qu'il fallait gouverner par la grâce. Ils attendaient le second avènement de Jésus-Christ et espéraient qu'alors les saints gouverneraient la terre. Celle des déistes voulait liberté entière, soit du côté de la religion ou du côté de l'administration. Cromwell était partisan des millénaires.

Il nomma cent quarante personnes pour gouverner sous le titre de Parlement.

Tromp, avec cent vaisseaux, attaque Monk, Dean, Penn et Lawson. La victoire fut disputée longtemps. Les Hollandais se retirèrent. Quelque temps après, les Hollandais vinrent livrer près du Texel deux autres combats dont le succès fut douteux. Tromp avait résolu de vaincre ou de mourir. Quelques jours après, il engagea un nouveau combat, mais il fut tué d'un coup de mousquet; le vice-amiral Witt donna le signal de la retraite après avoir perdu trente vaisseaux.

La politique de Cromwell avait été d'établir un Parlement méprisable. Il y réussit et celui qu'il avait créé était devenu l'objet de la risée de la nation. Un jour enfin, ce Parlement remit l'autorité à Cromwell, s'en reconnaissant indigne.

Le conseil des officiers, en vertu des pouvoirs que le Parlement avait résignés dans leurs mains, déclara que les rênes seraient confiées à Cromwell avec le titre de protecteur et qu'il serait assisté de vingt et un membres. L'article du gouvernement fut également arrêté par eux. Il portait que le protecteur convoquerait un Parlement tous les trois ans qui ne pourrait être dissous qu'après cinq mois de séance; que, dans l'espace de vingt jours, le protecteur approuverait tous les bills, sans quoi ils passeraient sans son consentement. A sa mort, le conseil composé de vingt et un membres devait en élire un autre : celui-ci ne pourrait être ni général de l'armée ni amiral de la flotte.

La paix se fit avec la Hollande à l'avantage

de l'Angleterre. La justice fut administrée avec sévérité, dont Pantaléon Sa, frère de l'ambassadeur de Portugal, fut exécuté pour avoir tué un homme.

Le roi de France envoya l'archevêque de Bordeaux ambassadeur à Londres.

Penn s'empara de la Jamaïque.

Blake s'empara des galions d'Espagne. Blake mourut cette année.

Cromwell conclut avec la France une ligue offensive et défensive. Dunkerque qui fut pris fut donné aux Anglais.

Le protecteur mourut cette année, le 3 septembre, âgé de cinquante-neuf ans. Le jour de sa mort fut remarquable par une furieuse tempête.

Cromwell sortait d'une famille honnête du comté d'Huntington.

Cromwell fut d'abord libertin. L'esprit de religion le prit et il devint prophète.

Courageux, habile, fourbe, dissimulé, ses premiers principes, d'une exaltation républicaine, cédèrent au feu dévorant de son ambition et, après avoir goûté les douceurs de commander, il aspira au plaisir de régner seul. Il était d'une constitution robuste. Il avait l'air mâle quoique grossier. Des exercices de la religion les plus austères, il passait aux amusements les plus frivoles et se couvrait du ridicule de la bouffonnerie. Il fut juste et tempérant par inclination.

Richard succéda à son père. Il assembla un parlement qui confirma son élection, mais l'armée, qui avait été l'instrument dont s'était servi son père pour élever son autorité, donna le signal de l'insubordination et Fleetwood, Lambert, Ludlow s'emparèrent de la principale prépondérance. L'ancien Parlement fut rétabli par les intrigues de Lambert. Le rétablissement de ce Parlement, surnommé le long, acheva de culbuter Richard, et Fleetwood fut nommé commandant en chef de l'armée. Celui-ci et Lambert entrèrent les

armes à la main dans Londres, chassèrent le Parlement et établirent un comité d'officiers. Ainsi le gouvernement devint militaire. Le Parlement retriompha et Lambert fut arrêté prisonnier.

Monk, de concert avec le parti presbytérien, partit d'Écosse où il commandait et s'avança vers Londres sous prétexte de rétablir les anciens membres du Parlement que le parti indépendant avait chassé. Monk fut créé général en chef des troupes. Lambert, l'âme des indépendants, eût été le seul capable de s'opposer aux projets de Monk qui tendaient visiblement au rétablissement de la monarchie, mais Lambert était à la Tour.

La secte des quakers avait été fondée par George Fox, tisserand. Une femme de cette secte parut nue à l'église; plusieurs suivirent, leur exemple disant que le renouvellement de toutes choses était arrivé. Jacques Naylor se mit dans la tête qu'il était le sauveur du monde. Il fit son entrée à Bristol avec ses disciples qui s'écriaient *Hosanna!* Il fut pris, arrêté, enfermé à Bridwell, réduit au pain et à l'eau; ses illusions se dissipèrent.

Le Parlement assemblé reconnut le roi le 8 mai, et, le 29, il fit son entrée à Londres. Mazarin fut fort étonné ainsi que le roi d'Espagne de cette révolution.

Monk reçut le prix de son habileté. Il fut créé chevalier de la Jarretière, eut le duché d'Albemarle, Manchester fut créé chambellan, Ashley, Holles furent créés barons, etc., Sir François Hyde, comte de Clarendon, fut créé premier ministre et grand chancelier.

Lambert et Vane furent exceptés de l'acte d'amnistie. Les biens de Cromwell furent confisqués. Harrison, Scot, Carew, Scroop, Jones, Clement, Coke, Axtel, Hacker furent condamnés. Ils subirent leur sort avec le courage et la constance des martyrs.

Le roi épousa Catherine, infante de Portugal, qui lui porta 300 000 livres sterling en dot

avec les forteresses de Tanger et Bombay. Il vendit Dunkerque moyennant 400 000 livres sterling.

Henri Vane, innocente victime, périt. L'on battit du tambour pour empêcher sa harangue d'être entendue.

Le duc d'York enleva 130 bâtiments marchands hollandais quoique l'on ne fût pas encore en guerre. L'on déclara la guerre à la République. Le célèbre Jean Witt était alors pensionnaire. Opdam et Van Tromp, fils de Martin Van Tromp, commandaient la flotte. Le duc d'York et le prince Rupert commandaient l'armée anglaise. Ils se rencontrèrent près de Colchester. Les Anglais avaient 140 vaisseaux et les Hollandais 120. Le vaisseau d'Opdam sauta en l'air par l'effet d'une bombe. Les Hollandais perdirent 90 vaisseaux et 6 000 hommes.

Le prince Rupert et Monk attaquèrent la flotte hollandaise commandée par Ruyter et Tromp. Elle était composée de 76 vaisseaux. Une escadre française, venue au secours de la première, obligea les Anglais de se retirer. La flotte anglaise composée de plus de 100 vaisseaux fut attaquée par les flottes combinées qui ne montaient qu'à 88. Le combat eut lieu à l'embouchure de la Tamise. Les Anglais furent victorieux. Un incendie terrible brûla 13 200 maisons, 89 églises. Les ruines contenaient 436 acres de terre. Il dura trois jours.

Le traité de Bréda fit crier toute la nation.

Le chancelier Clarendon, trop sévère pour être respecté de la cour licencieuse de Charles, accusé par le Parlement, se retira en France où il composa son histoire de la grande rébellion.

La Bourse de Londres fut posée cette année.

Le roi demanda des subsides, mais le Parlement ne lui répondit qu'en examinant les comptes publics. Le roi se laissait gouverner par Clifford, Buckingham, Ashley : des hommes de la cabale. Il commençait à se rendre indé-

24. Bonaparte a inscrit en regard : Fini dimanche 30 novembre 1788. Auxonne. Obs. Marq.

pendant. Les dépenses de la marine montaient à 500 000 livres sterling.

Le lord Lucas invectiva derechef l'administration devant le roi. Il dit que le peuple était plus foulé que s'il avait été soumis par un ennemi victorieux.

Le célèbre Blood avait servi dans l'armée de Cromwell. Il avait assassiné le duc d'Ormond et procuré de voler les joyaux de la couronne. Par son adresse il se fit pardonner et devint confident du roi.

La France, l'Angleterre, l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster attaquèrent de concert la Hollande. Thomas Clifford fut fait trésorier. C'est lui qui imagina de suspendre les paiements de l'Échiquier et d'en appliquer les fonds aux [plaisirs] du roi, ce qui détruisit le crédit.

Le comte de Sandwich préféra faire sauter son vaisseau à la honte de se rendre.

Les deux flottes de France et d'Angleterre attaquèrent la hollandaise. Le combat fut douteux. Cependant les Hollandais parurent avoir l'avantage. Le maréchal d'Estrées ne fit aucun mouvement pendant l'action.

Charles tolérait le papisme : ce fut le premier objet qui excita les réclamations du Parlement de cette année. Ils passèrent le fameux bill du Test²⁴.

Il y eut un combat naval entre les Anglais et les Hollandais. Les premiers remportèrent la victoire. Louis XIV faisait une pension de 100 000 livres sterling à Charles.

Le Parlement donnait bien de l'inquiétude au roi. Les ducs de Danby et de Lauderdale furent accusés par les communes et l'on manqua (de peu) que le parti indépendant ne vînt à prédominer.

La Cour d'équité, c'est la cour de chancellerie dans laquelle on modère la sévérité de la loi.

Les communes accordèrent 300 000 livres sterling pour la construction de 30 vaisseaux.

Titus Oates, célèbre délateur, fut l'agent

dont on se servit pour ruiner les catholiques romains ainsi que de Bedloë de Newbury. Les communes ordonnèrent que l'on fit jurer à tous les catholiques le serment du Test. Le duc d'York qui était catholique sollicita les larmes aux yeux une exception. Il ne l'obtint qu'à une majorité de deux voix.

Le comte de Shaftesbury avait la principale prépondérance dans le Parlement. C'était le chef de l'opposition.

Sir Guillaume Temple, célèbre négociateur, renommé pour son intriguë.

Le bill qui déclare le duc d'York incapable de parvenir au trône est de cette année.

L'on découvrit dix-huit membres des communes qui étaient soldés par la cour.

Le bill Habeas Corpus fut passé comme un *act*.

Charles dissout le Parlement.

Les partisans de l'opposition comparèrent les courtisans de la cour aux bandits d'Irlande et les appelèrent *Torys*. Les courtisans à leur tour appelèrent *Whigs* les membres de l'opposition, terme de reproche donné anciennement aux rigides presbytériens qui ne vivaient que d'une espèce de lait nommé whig. Ceux-ci avaient pour chef le comte de Shaftesbury. Le lord Russell, rigide républicain, proposa de dresser un bill pour exclure le duc d'York de la couronne.

Sir Guillaume Jones, Sir Francis Winnington, Sir Henry Capel, Sir Guillaume Pulteney, le colonel [Legge], Hampden et Montague appuyèrent la motion. Ils soutinrent que le Parlement avait le droit de changer quelque partie que ce soit dans la constitution.

Le bill passa à la Chambre des communes, mais fut rejeté par les pairs moyennant une éloquente harangue de Halifax.

Les communes se plaignirent amèrement du roi. Elles remarquèrent que, de plus d'un million sterling qui lui avait été accordé pour la marine, il n'avait fait construire aucun

vaisseau, que deux millions accordés pour soutenir la Triple Alliance avaient été employés à la détruire. Les communes donnèrent à entendre que le roi lui-même était entré dans une conspiration contre la religion. L'on avait cru découvrir une conspiration contre la religion. L'on fit couler beaucoup de sang, entre autres celui de lord Strafford.

Le Parlement voulait à toute force faire passer le bill d'exclusion. Le parti de l'opposition dominant entièrement, le roi le dissout et en convoqua un autre à Oxford. Les membres de ce nouveau Parlement y parurent armés comme si la rupture avait été infaillible.

Déjà les chefs de l'opposition avaient dressé plusieurs bills contre le roi lorsque celui-ci le dissout.

Le grand jury est un tribunal composé de 24 membres gentilshommes ou roturiers choisis indifféremment dans tout le comté par le shérif pour connaître les bills d'accusation présentés à la cour. Le comte de Shaftesbury fut arrêté et le bill d'accusation présenté au jury fut rejeté à la grande satisfaction du peuple.

Charles triomphait. Son administration cruelle et arbitraire fit naître beaucoup de conjurations. Le duc de Monmouth, le comte d'Essex, les lords Russell, Howard, Algernon Sidney et Jean Hambden en furent les chefs et plusieurs autres subalternes tels que les colonels Rumsey et Walcot, etc. Cette conspiration fut appelée la conspiration de la maison de Rye. Ils furent découverts. Le lord Russell, le Brutus d'Angleterre, adoré de tout le monde, le lord Cavendish lui proposa de le faire sauver, mais il le refusa. Il périt avec le sang-froid de l'héroïsme et de la vertu.

Le lord Sidney en qui l'on voyait revivre le patriotisme des anciens républicains périt également. Le lord Sidney avait fait un écrit pour développer la nature du contrat original

sur lequel le gouvernement est établi. L'on trouva ce mémoire dans ses papiers. L'on trouva le comte d'Essex mort à la Tour. Il s'était coupé le cou avec un rasoir. Le roi y avait été le matin avec son frère. Des enfants vinrent jeter un rasoir ensanglanté par les fenêtres. [Bailie Sewiswood], connu par ses talents et son intégrité, conduisit la négociation entre Argyle et le duc de Monmouth. Il fut arrêté et périt avec une fermeté digne d'un ancien Romain.

Charles se rendit maître de toutes les chartes qui constituent les communautés du royaume et voulait, dit-on, les vendre lorsqu'il mourut âgé de cinquante-quatre ans.

L'on trouva, à la mort de Charles, deux papiers écrits de sa main pour la défense de la religion catholique romaine.

Le moyen que Charles employa pour soutenir son autorité fut de suivre ses inclinations. Il était libertin, négligent, prodigue, livré au plaisir des sens, voluptueux.

Le roi assembla le conseil et déclara qu'il voulait maintenir la religion.

Le 23 avril, il fut couronné, mais l'on remarqua que la couronne était trop longue pour sa tête.

Les communautés d'Angleterre privées de leurs chartes se trouvaient être à la merci du roi.

Ayloff, parent du vieux comte de Clarendon, fut pris avec le comte d'Argyle et accusé d'avoir trempé dans la conjuration de Rye. Jacques l'interrogea lui-même. « Vous savez qu'il est en mon pouvoir de vous pardonner, lui dit le roi. — Il est vrai, Sire, répondit Ayloff, mais non pas dans votre caractère. »

Jacques, duc de Monmouth, tenta une révolution, mais il fut pris et eut la tête tranchée. Feversham et le colonel Kirke, qui avaient défait la petite armée de Monmouth, commirent les plus atroces vexations, à l'aide des soldats de son régiment que pour cette raison il appe-

lait les agneaux de Kirke. Il est encore en horreur dans ces comtés ainsi que Jefferies.

Ce cruel Jefferies condamna 29 personnes à Winchester; dans sa propre patrie, il en fit exécuter 292 et 250 autres furent sacrifiées à Exeter.

Le Parlement ne tarda pas à prendre connaissance de la protection que le roi accordait au papisme. Cook, membre de Derby, parla le premier pour la bonne cause. Le Parlement fut dissous.

Les prêtres débarquèrent de tous les côtés de l'Europe. Les papistes furent admis au conseil, etc., et dans les armées. Il envoya une ambassade au pape.

Les universités furent remplies de catholiques romains et les anciens professeurs chassés. Tout réussissait à Jacques. Un Parlement composé de Tories le flattait; ses sujets étaient courbés sous le joug de son autorité. Ses favoris possédaient toutes les charges du royaume; les catholiques étaient déjà puissants.

Il tenta cependant en vain d'abolir les lois pénales et la loi du Test. [] Cependant les bons Anglais voyaient avec horreur les mesures que prenait le roi pour bouleverser la constitution. Ils s'unirent et résolurent de mettre obstacle à ces projets ambitieux. Jacques abolit de sa pleine autorité les lois pénales et accorda la liberté de conscience.

Cependant l'évêque (de Londres) et l'archevêque de Cantorbéry, Sancroft, refusèrent de publier cette loi du roi. Ils furent envoyés à la Tour comme ayant publié des libelles licencieux contre le roi.

La reine accoucha dans le mois de juin. Les prôneurs de l'opposition répandirent que ce n'était qu'une supposition de la cour.

Cependant la cause des évêques fut plaidée et le tribunal déclara qu'ils n'étaient pas coupables. Halloway et Powell furent les premiers qui se déclarèrent en faveur des évêques.

Le roi voulut sonder son armée. Il se présenta à un régiment et fit demander par le major que ceux qui ne voulaient pas contribuer à l'abolition des lois pénales retinssent les armes bas. Tout le régiment porta les armes.

Les lords Herbert, l'amiral Russell, Henry Sidney, les lords Dunblaine, Lovelace, de la Mère, Paulet, Eland, l'évêque de Londres, le duc de Norfolk, le marquis d'Halifax, les comtes d'Essex, de Devonshire. — Le comte de Shrewsbury engagea ses biens pour 40 000 livres sterling et les offrit au prince d'Orange.

Jacques, alarmé pour lors, rabattit bien de son premier ton. Il demanda conseil à ces mêmes évêques qu'il avait fait emprisonner il n'y avait guère; il rétablit dans toute leur rigueur les lois qu'il avait violées et la religion ancienne, et les prêtres catholiques disparurent et prévirent l'orage par la fuite.

Le 19 octobre, le prince d'Orange, qui avait épousé la princesse Anne, sœur de Jacques, passa en Angleterre à la tête d'une flotte de 50 vaisseaux, 20 frégates et 400 bâtiments de transport sur lesquels on avait embarqué 12 000 ou 13 000 hommes. Une foule d'Anglais marchèrent sous ses ordres. Il débarqua à Torbay, dans la province d'Exeter. Le 10 novembre, Seymour vint le joindre et proposa une association pour la défense des lois et des libertés du royaume.

Les officiers de l'armée de Jacques lui firent dire qu'ils ne pouvaient en conscience se battre contre le prince d'Orange qui était à la tête de l'association nationale. Le 23 décembre, le roi s'enfuit d'Angleterre avec son fils, le duc de Berwick.

Une assemblée extraordinaire, composée de tous ceux qui avaient été membres des parlements sous le règne de Charles II, accorda au prince d'Orange le droit de disposer de tout comme si le roi était présent.

25. En regard : Guillaume, prince d'Orange. 1689.

Le Parlement, assemblé sous le titre de la Convention, s'étant assemblé le 22 janvier, chaque Chambre se choisit un orateur. M. Dolbek entreprit de prouver dans la Chambre basse que le trône était vacant par la désertion du roi. Le Parlement déclara que Jacques II ayant cherché à traverser la constitution du royaume en rompant le contrat original entre le souverain et ses sujets, qu'ayant violé les lois fondamentales et abandonné le royaume, le trône était vacant.

Les comtes de Rochester et de Nottingham proposèrent d'élire un protecteur comme si le roi était en démence. Ces seigneurs étaient chefs du parti tory. L'on préféra un nouveau souverain à la pluralité de deux voix. L'on décida qu'il existait un contrat original entre les sujets et le roi à la pluralité de sept voix.

L'on agita ensuite si, en supposant que Jacques eût violé le contrat original entre lui et son peuple, qu'il eût abandonné le gouvernement, le trône était vacant. Les Tories soutinrent que le trône ne pouvait être jamais vacant. La négative l'emporta par une majorité de onze voix.

L'on offrit enfin la couronne au prince d'Orange et à la princesse Marie à condition que le prince seul gérerait les affaires ²⁵.

XV.

Le comte d'Essex

Nouvelle anglaise

L'Histoire d'Angleterre de Barrow inspira au jeune officier sa première nouvelle, écrite parallèlement à la lecture de l'historien anglais ou aussitôt après. Dans le Comte d'Essex, Bonaparte se veut écrivain. Une première introduction, trop historique, qui se ressent de la lecture de Barrow, est abandonnée au profit d'une description plus rapide de la condition politique de l'Angleterre au temps de Charles II, permettant de passer immédiatement à cette extraordinaire histoire de fantôme qui annonce Anne Radcliffe et le roman gothique. Si l'on en croit Bourrienne, Bonaparte conserva sous le Consulat ce goût pour les histoires fantastiques : il en improvisait aux Tuileries ou à la Malmaison après avoir fait éteindre les lumières et imposer le silence.

Le gouvernement arbitraire de Charles II, les vexations de son frère le duc d'York qui, imbu des principes catholiques, persécutait à l'excès les presbytériens et les chefs du parti de l'opposition firent naître de toutes parts des conspirations et des associations pour le maintien de la constitution nationale. Le duc de Monmouth, fils bâtard de Charles, encourageait un mécontentement qu'il prévoyait devoir lui mettre la couronne sur la tête¹.

Déjà depuis quatre ans, Charles gouvernait sans parlement; il craignait les entreprises des républicains qui avaient conduit son père sur l'échafaud; il craignait la sévère justice des lords Sidney, Russell, Essex, etc. L'Anglais voyait dans le lord Sidney².....

Le comte d'Essex, les lords Russell et Sidney, animés par l'amour commun de la patrie, conspirèrent contre Charles II et son frère le duc d'York. Depuis quatre ans, ce prince gouvernait sans parlement et la nation gémissait sous le joug arbitraire d'une administration illégale.

La constitution nationale, la religion dominante étaient en danger et l'autorité royale avait tout englouti. Il n'y avait plus de salut pour la liberté que dans la mort de l'usurpateur et l'on résolut de la lui donner. Tout était déjà calculé. Le jour était pris, les mesures

1. Tout ce développement vient directement de Barrow. Cf. plus haut les notes de Bonaparte.

2. Ici Bonaparte interrompt son introduction et recommence sans raturer le développement précédent.

3. La Tour de Londres.

4. Faut-il voir en Sidney un précurseur de Rousseau?

convenues et le même événement aurait vengé et sauvé l'Anglais opprimé.

Tout manqua cependant, et les lords chefs de la conspiration furent arrêtés et envoyés à la Tour³. Le moment où cette nouvelle se répandit dans le public fut un de ces moments de crise qui alarment et découragent les gens vertueux. Le comte d'Essex était connu par la sévérité de sa morale, l'austérité de sa vie et sa stricte justice. Il eût pu dire, comme Caton, que, ne s'ayant rien pardonné à lui-même, il [ne] pardonnait à personne. Le lord Russell était l'idole du peuple qui l'adorait. Sa douce éloquence, sa bonté, l'équité qui régnait dans toutes ses actions avaient accru une réputation que sa fermeté seule à s'opposer à l'autorité royale avait rendue chère à tout bon Anglais. L'on disait de lui : si la justice venait sur la terre, elle aurait agi comme le lord Russell.

Sidney était un de ces patriotes inflexibles qu'anime le génie des Brutus, des Thraséas. Il avait un des premiers déployé l'étendard de l'indépendance sous le règne de Charles I^{er}. Lui seul s'opposa à Cromwell. Lui seul espérait encore l'établissement de la république. Ennemi des monarchies, des princes, des grands, Sidney avait, par une étude profonde, pénétré jusqu'au contrat original qui est la base de toutes les constitutions⁴.

Tels furent les trois hommes que le tyran tenait en son pouvoir. Russell ne cela jamais la vérité et son procès ne fut pas difficile à faire. L'on lui proposa en vain de s'échapper; rien ne put... Il mourut comme il avait vécu.

Le lord Sidney vit son sang couler pour la bonne cause et ne regretta que sa patrie qu'il laissait livrée aux fureurs de deux tyrans.

Essex encore restait. Le peuple, qui avait versé des larmes à la mort des deux lords, demandait avec fureur la grâce du comte. Les juges, épouvantés par tant de crimes, n'osaient le condamner. En vain le roi leur

ordonnait, le duc les en suppliait : ils en frémissaient à la seule pensée et, reconnaissant l'abîme qui s'ouvrait sous leurs pas, ils résolurent de sauver le comte.

Qui pourrait peindre la rage forcenée qui transporta alors le duc d'York. Il voyait sa proie lui échapper. Le sang de Russell et de Sidney ne suffisait pas à sa rage et, ne pouvant détruire une nation qu'il haïssait, il voulait au moins se venger de ceux qu'elle idolâtrait et qui avaient fait passer le bill d'exclusion. Religion, politique, antipathie, haine, sentiment de vengeance, tout se réunissait dans l'esprit du duc pour désirer la mort du comte.

Cependant tout était inutile et le comte allait être déclaré innocent lorsqu'un accident terrible le tira d'embarras.

Cette anecdote assez intéressante mérite que l'on entre dans les détails que l'on a pu recueillir.

Le lundi 13 septembre, le temps était extrêmement froid. Une brume assez ordinaire dans le climat de Londres enveloppait la ville. La comtesse d'Essex voulut aller voir son mari. La voiture se brisa contre une autre, et, après quelques heures de retard, elle arriva. Elle trouva son mari s'occupant aux préparatifs de sortie, car sa sentence était déjà connue.

Après avoir passé une partie de la journée, ils se donnèrent rendez-vous pour le lendemain mardi.

Dix heures n'avaient pas encore sonné et le roi accompagné du duc d'York s'était rendu à la Tour, contre leur usage ; car, depuis deux ans, ils n'y avaient mis les pieds et ils en sortirent à onze heures et demie.

Cependant la comtesse, qui aimait tendrement son époux, brûlait d'impatience de le revoir et, ayant passé une partie de la nuit à donner ses ordres pour préparer son logement, se laissa gagner au sommeil. Elle n'avait pas encore fait le premier somme qu'elle fut réveillée en sursaut par du bruit qu'elle crut entendre

dans sa chambre. Ce n'était qu'un songe. Cependant elle se réveilla par trois fois, toujours troublée par un bruit lugubre qu'elle crut entendre et qui cessait à son réveil. Impatentée, elle appela ses gens, mais le sommeil la gagna de nouveau et ses gens ne venaient pas. Le bruit redoubla. Alors, la comtesse, naturellement hardie, se lève, ouvre, traverse les ténèbres de son appartement, arrive à la porte. Peignez-vous une femme troublée par des songes sinistres, prévenue par des bruits effrayants, au milieu de la nuit, égarée dans les ténèbres d'un vaste appartement. Elle arrive à la porte, elle cherche la serrure. Son corps frissonne, elle ne touche qu'un couteau tranchant. Le sang qui en découle n'est pas capable de l'effrayer. « Qui que tu sois, arrête, reconnais l'infortunée épouse du comte d'Essex », s'écrie-t-elle. Et, loin de perdre ses sens, elle repasse la main, trouve la clef, ouvre la porte. Elle croit entrevoir, dans l'éloignement de l'antichambre, quelque chose qui marchait, mais elle s'accuse de faiblesse, et, après avoir refermé la porte, se recouche. Il était onze heures du matin et la comtesse, agitée, pâle, oppressée, se débattait contre un songe qui l'inquiétait. « Jeanne Betzie, Jeanne Betzie, chère Jeanne. » Elle leva les yeux, car ce bruit l'avait réveillée, elle vit, ô Dieu! elle vit un fantôme qui s'approcha de son lit, en tira les quatre rideaux, la prit par la main et lui dit : « Jeanne, tu m'as oublié, tu dors, mais touche. » Il lui porta la main à son cou. O frayeur! Les doigts de la comtesse s'enfoncent dans les larges plaies, ses doigts en sont ensanglantés, elle pousse un cri, se cache, mais en regardant de nouveau ne vit plus rien. Effrayée, tremblante, consternée, le cœur navré par ces terribles pressentiments, la comtesse monte en carrosse, arrive à la Tour. Comme elle était au milieu du Pall Mall, elle entendit un homme du peuple qui disait : « Le comte d'Essex est mort. » Elle arrive

Le gouvernement arbitraire de Charles & la violence
de sa fin. L'acte d'ordre qui a été des principes
catholiques, prouvant, à tous les propriétaires et les
chefs de partie de la nation, forme une
de toute sorte de compromissions et des institutions
pour la mission de la constitution nationale.
Le duc de Marlborough, fils d'Arthur
Calvin de Charles en charge au sein d'un conseil
qu'il prouve devant lui-même la nation
sur la tête.

Sur la table.
 J'ai depuis 4 ans cherché pour me faire
 et croquer. Les autres pièces de papier les mêmes que celles
 au-dessus sur papier sur la table. J'ai depuis
 la terre sur la table de papier, sur la table de papier.
 J'ai les autres sur la table de papier.

[illegible]

enfin, on lui ouvre la porte, ô spectacle horrible! Elle voit le comte nageant dans son sang, étendu par terre. Trois larges coups de rasoir avaient privé de vie le comte. Sa main était sur son cœur. Ses yeux élevés au ciel, il semblait solliciter la vengeance éternelle.

Vous croyez peut-être que confondue, évanouie, Jeanne va déshonorer par de lâches larmes la mémoire du plus estimé des hommes? Non. Elle fait nettoyer son corps, le fait prendre et le fait exposer à la vue du public.

La rumeur que ce spectacle excita dans Londres serait difficile à concevoir. L'on voulait, alors même, aller faire subir le même sort à ses lâches assassins. La populace accusait le roi et son frère.

Le docteur Burnet fut chargé de faire des perquisitions pour découvrir les auteurs de ce meurtre. Deux enfants déposèrent qu'ils avaient vu jeter par les fenêtres un rasoir ensanglanté. Les domestiques de l'infortuné lord dirent qu'il avait passé toute la matinée tranquillement, que, sur les onze heures, ils avaient été éloignés par le gouverneur de la Tour. L'on ne douta plus des auteurs.

Cependant, dans sa douleur mortelle, la comtesse fit tendre son appartement en noir. Elle en condamna les fenêtres et passait les journées à déplorer l'affreuse destinée de son époux. Ce ne fut que trois ans après, lorsque, après la mort du roi, le duc d'York fut détrôné, que, satisfaite de la vengeance que le ciel avait prise, elle reparut dans le monde.

10. Fragment du

Comte d'Essex.

Bibliothèque Laurentienne. Florence.

XVI.

Sur l'autorité royale

Ce texte capital, daté du 23 octobre 1788, nous éclaire sur les idées politiques de Bonaparte à la veille de la Révolution. On y découvre une singulière aversion, inspirée par Rousseau, pour le principe monarchique.

Dissertation sur l'autorité royale

Cet ouvrage commencera par des idées générales sur l'origine et l'accroissement que prit dans l'esprit des hommes le nom de roi. Le gouvernement militaire lui est favorable; cet ouvrage entrera ensuite dans les détails de l'autorité usurpée dont les rois jouissent dans les douze royaumes de l'Europe.

Il n'y a que fort peu de rois qui n'eussent pas mérité d'être détrônés.

XVII.

Sur Frédéric II

Dans l'Europe des lumières, la Prusse occupe à côté de l'Angleterre une place privilégiée. Elle le doit à Frédéric II. Toute sa vie, Napoléon sera fasciné par ce monarque, qui meurt en 1786 au terme d'un règne mouvementé marqué par son despotisme éclairé et son génie de grand capitaine. A Sainte-Hélène, Napoléon dictera un Précis des guerres de Frédéric II, mais déjà en décembre 1788 il prend de nombreuses notes dans un ouvrage que n'avait pu identifier Masson : il s'agit de la Vie de Frédéric II par Laveaux parue à Strasbourg, chez Treuttel, en 1787 (cf. Colin, L'éducation militaire de Napoléon, p. 151). Au même moment Mirabeau vient de publier les quatre volumes de sa Monarchie prussienne dont Bonaparte paraît avoir eu connaissance. On demeure surpris que Bonaparte n'ait retenu dans ses notes que des dates et des faits ; il paraît négliger l'analyse des manœuvres de Frédéric II. Colin propose une explication (op. cit. p. 157) : « Pourquoi Napoléon aurait-il noté des idées ? Il n'avait que faire d'en emprunter. Elles se pressaient dans son esprit, lui venaient d'abondance dès qu'un fait sollicitait son attention. La seule chose qu'il voulut écrire, c'est ce que l'intelligence ne permet pas de créer ou de retrouver : les noms et les chiffres. Les mouvements des armées ressortissent à l'intelligence plus qu'à

la mémoire et quand il les avait étudiés, analysés, discutés dans son esprit, ils y étaient fixés à jamais. »

Frédéric-Guillaume, surnommé le Grand Électeur, se vit enlever la Silésie qui lui appartenait par le décret des Piastes, souverains de ces pays, avec qui Joachim II, un de ses ancêtres, avait passé un pacte de succession. L'empereur Léopold la lui enleva.

Le duché de Prusse fut érigé en royaume en 1657¹ en faveur de Frédéric, fils du premier. Il céda, en faveur de cette grâce, le cercle de Schwiebus que son père avait acquis pour indemnité de la Silésie.

Le roi Frédéric-Guillaume monta sur le trône en 1712².

Son gouvernement était tout militaire. La canne était son principal agent. C'est lui qui a établi l'état militaire sur le pied respectable. A la mort du Grand Électeur, arrivée en 1688, il n'y avait que 40 bataillons de 4 compagnies et 40 escadrons. A sa mort, il laissa à son fils 85 bataillons et 111 escadrons. Il avait un régiment de sept pieds.

Frédéric II naquit le 24 juin 1712. Il était fils du roi précédent. Ses inclinations séparées à celles de son père firent qu'il se retira à Rheinsberg³.

Il monta cette année sur le trône. Frédéric-Guillaume, son père, lui avait laissé une population de 2 240 000 hommes, un revenu de 48 millions de livres, un trésor de 80 millions de livres, une armée de 80 000 hommes⁴.

1. Inexact : en 1701 ; sur les erreurs de lecture de Napoléon, cf. Pariset, *op. cit.* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1913).

2. Inexact : 1713.

3. C'est là qu'Antoine Pesne fit son portrait à son avènement.

4. Les chiffres sont ceux qu'a repris Waddington dans son *Histoire de la Prusse*.

5. Note de Bonaparte :
Cette paix de Breslau fut
cause de la perte de
l'armée française.

Le royaume de Prusse, le duché de Poméranie, la marche électorale de Brandebourg, le duché de Crossen, le duché de Magdelbourg, la principauté de Halberstadt, celle de Minden, de Mœurs, le duché de Clèves, de Gueldre, le comté de la Mark et de Ravensberg, ceux de Teklembourg, Lingen, la seigneurie de Monfort, les terres dans le Brabant, les seigneuries d'Orange, des polders d'Haarldingen, etc.

En octobre 1740, l'empereur Charles mourut. En décembre, le roi de Prusse, à la tête de trente bataillons, était entré dans la Silésie avec un tel secret que l'on ignorait encore qu'il marchât. Le prince de Beauvau croyait que c'était contre la France. Marie-Thérèse était héritière de Charles VI. Le duc de Bavière, le roi d'Espagne et différents princes de l'Empire lui disputaient cet héritage, quoique cependant ils eussent, par la Pragmatique sanction, reconnu Marie pour héritière.

Le roi de Prusse n'avait des prétentions que sur trois duchés, mais il s'empara de toute la Silésie après deux batailles gagnées sur les Autrichiens, l'une à Brieg où les Prussiens étaient 60 000 contre 29 000 Autrichiens, la seconde près de Chotusitz. Le prince Charles fut battu. La paix fut conclue immédiatement après à Breslau, le 28 juillet 1741. Par ce traité, l'impératrice céda la Silésie au roi de Prusse à l'exception d'une petite partie de la haute⁵.

Charles-Albert fut élu empereur en 1742. Il fut soutenu par la France, la Savoie, etc.

En 1742, le prince Guillaume, son frère, se maria avec une princesse de Brunswick. C'est le père du roi actuel.

Le général Schwérin, élève de Marlborough et d'Eugène, contribua beaucoup au succès du roi de Prusse.

Le prince de Dessau, qui avait été le principal homme de confiance du roi Guillaume ci-dessus, contribua aussi au succès du roi.

L'électeur de-Bavière avait été élu empereur sous le nom de Charles VII. La France lui

avait fourni une armée que les maréchaux de Broglie et de Bellisle commandèrent, mais, ayant été abandonnée par le roi de Prusse lors du traité de Breslau, l'armée française essuya une série inouïe de malheurs et retourna en France réduite à 6 000 hommes. Chassé de son électorat même, l'infortuné empereur était sans pain ⁶.

La France déclara la guerre à l'Angleterre et à Marie-Thérèse.

L'on attendait le parti que prendrait le roi de Prusse qui, au grand étonnement de l'Angleterre et en violant le traité de Westminster, se lia avec le malheureux empereur Charles VII par le traité de Francfort. Ainsi la France, la Prusse, l'Espagne, le roi des Deux-Siciles, l'électeur palatin et l'empereur s'étaient ligués contre la maison d'Autriche, l'Angleterre, le roi de Pologne comme électeur de Saxe, la Hollande et le roi de Sardaigne. Le roi de Prusse prit une partie de la Bohême mais en fut chassé ainsi que de la haute Silésie. La bataille de Friedberg où le prince Charles eut 4 000 hommes de tués et 9 000 de faits prisonniers rétablit les affaires du roi.

Bataille de Soor. Le roi tua 6 000 hommes à ses ennemis. Soor est dans la Bohême.

Traité de la Quadruple-Alliance entre l'Angleterre, la Hollande, la maison d'Autriche, la Saxe.

Le 20 janvier, l'empereur Charles VII mourut. Le roi, piqué de ce que la cour de Saxe avait pris parti contre lui, fit marcher son armée vers Dresde.

Le prince d'Anhalt attaqua, près de Kessel-dorf, les Saxons et les battit, en ayant tué 3 000 et 5 000 prisonniers.

Le grand-duc de Toscane, mari de la reine de Hongrie, fut fait empereur. Le prince de Conti à la tête d'une armée avait passé le Rhin, mais il fut obligé de le repasser.

Le traité de Dresde termina cette guerre. La Silésie resta au roi de Prusse. Les États de

6. Sur la guerre de Succession d'Autriche, Bonaparte a pu avoir connaissance du *Siècle de Louis XV* de Voltaire.

7. Alliés par l'accord de Westminster.

8. Bonaparte ne mentionne pas leur incorporation de force dans l'armée prussienne (octobre 1756), ce qui suscita l'indignation de l'Europe. Choiseul surnomma Frédéric II « Mandrin couronné ».

Saxe furent rendus et l'empereur reconnu.

Le roi fut en paix jusqu'en 1756, à laquelle époque commença la fameuse guerre de Sept Ans. L'Autriche, la France, la Russie, la Saxe, la plus grande partie de l'Empire, la Suède mirent des armées sur pied contre Frédéric et l'Angleterre⁷. Il prévint ses ennemis et entra en Saxe, la prit sans coup férir et l'électeur se réfugia en Pologne. Il battit le maréchal Brown à Lowositz et força le camp des Saxons à Pirna de se rendre⁸.

Les ennemis de Frédéric avaient sept cent mille hommes et lui n'en avait que deux cent soixante mille à leur opposer. Toujours vigilant, il entre en Bohême avec quatre-vingt mille hommes et bat sous les murs de Prague le prince Charles, lui fait dix mille prisonniers, et lui tue cinq mille hommes, prend deux cent quarante pièces de canon, mais perd le général Schwérin.

Quelques jours après se donna la bataille de Kollin, où le général Daun battit Frédéric, lui tua six mille cinq cents hommes et lui en prit douze mille. Pendant ce temps-là, cent mille Russes attaquent la Poméranie. Le maréchal Lehwald avec trois mille hommes les battit et rendit leurs efforts vains. Les Suédois passèrent avec dix-sept mille. Lehwald rendit leurs incursions inutiles. Une armée française commandée par le maréchal d'Estrées battit le duc de Cumberland à Hastembeck et conclut à Closter Sewen une convention de neutralité. Le maréchal de Richelieu avait conclu cette convention. Haddick, hongrois, se glissa avec quatre mille hommes par la basse Lusace et s'empara de Berlin et leva 200 000 écus de contribution. Frédéric était perdu. Le tribunal de l'Empire l'avait déclaré déchu de toutes ses dignités. Il fallait un coup de vigueur. Il partit à la tête de trente mille hommes et battit à Rossbach le maréchal de Soubise qui avait cent mille hommes, tue deux mille Français, en prend six mille. Le vainqueur s'em-

para de soixante-douze pièces de canon ⁹.

Daun pendant ce temps battit à Lohe le général prince de Bevern, lui tua dix mille hommes après en avoir perdu vingt mille. Breslau fut prise.

Le roi arrivé en Silésie battit Daun qui avait près de quatre-vingt mille hommes à Leuthen. Les Autrichiens perdirent six mille hommes et encore plus de vingt mille prisonniers. Quatre cent cinquante mille hommes avaient péri dans cette guerre. Les rois, ennemis de Frédéric, commandaient à cinquante millions d'hommes. Frédéric n'avait que cinq millions de sujets. L'Angleterre lui paya quatre millions d'écus de subsides. Il fit battre avec ces écus une monnaie qui ne valait que le tiers.

Le maréchal de Richelieu, à la tête d'une armée française, vint ravager le Brandebourg. Le général Voyer d'Argenson n'avait qu'une réponse : argent, blé ou le feu. Le prince Ferdinand de Brunswick fit plier les Français qui repassèrent le Rhin en mars, n'ayant plus que trente mille hommes. Le roi s'empara de Schweidnitz où il y avait cinq mille hommes et, par une marche forcée, vint se présenter devant Olmutz. Il avait déjà jeté cent vingt-huit mille boulets et bombes dans cette place, mais Daun et Laudon firent lever le siège.

Les Russes s'étaient, pendant ce temps-là, emparés de la Prusse et bombardaient Custring. Le sort du roi dépendait alors d'une bataille. Les Français s'avançaient dans la Franconie, Daun dans la Saxe, les Russes dans son électorat; les Suédois n'étaient qu'à quelques lieues de Berlin. Frédéric, avec cinquante mille hommes, bat quatre-vingt mille Russes à Zorndorff, leur tue vingt mille hommes. Les Russes se défendirent avec intrépidité.

Le prince Henri avait pendant ce temps-là tenu tête en Saxe à Daun. Il acquit la réputation d'un grand général. Les Prussiens, campant à Hohenkirchen, furent surpris par Daun; ils perdirent dix mille hommes, cent pièces

9. La victoire de Rossbach eut un énorme retentissement (cf. le *Précis des guerres de Frédéric II de Napoléon*).

10. Note de Bonaparte :
Le roi d'Angleterre George II mourut en 1762.

de canon, etc. Cette bataille eut lieu le jour de la Sainte-Thérèse. Le maréchal Keith périt dans cette affaire. Dans cette campagne, l'armée prussienne fit près de cinq cent quarante lieues. Il perdit trente mille hommes dans cette campagne. Les ennemis en perdirent cent mille.

Wedel, général du roi de Prusse, fut battu par les Russes à Kunersdorff, perdit six mille hommes. Laudon s'était joint aux Russes lorsque le roi les attaqua près de Kunersdorff. Les Prussiens furent battus et perdirent au moins huit à dix mille hommes.

Le prince Ferdinand battit les Français près de Minden. Les Russes trouvèrent qu'ils avaient assez fait pour la cause commune et se retirèrent. Ceci joint à la célérité du roi sauva les affaires. Le prince Henri s'opposait à Daun avec succès. Daun investit douze mille Prussiens qui mirent bas les armes. Le général Beck enleva quinze cents hommes aux Prussiens. Kaunitz, Choiseul et Brühl voulaient la destruction du roi. Laudon avec trente mille hommes s'empare du camp de Landshut où Fouqué commandait treize mille Prussiens et les fait prisonniers. Il assiégea Glatz. Gribeauval dirigeait les batteries. La place fut prise. Le prince Henri déconcerta les mesures des Alliés avec trente mille hommes et fit tête à soixante-dix mille Russes et trente mille Autrichiens.

Laudon attaqua le roi à Liegnietz. Daun et Lasey devaient l'attaquer de leur côté, mais ils n'en firent rien et Laudon perdit neuf mille hommes¹⁰.

Les Russes s'emparèrent de Berlin. Totleben les commandait. Daun fut battu à Torgau en Saxe par le roi et perdit quatorze mille hommes et cinquante pièces de canon.

Laudon avait rejoint l'armée russe et il entra alors à la tête de cent trente bataillons et deux cent quarante escadrons. Le roi n'avait que cinquante bataillons et quatre-vingts escadrons. Laudon prit Schweidnitz à la

vue de l'armée prussienne. Le prince Henri, pendant ce temps-là, se battait en Saxe. Les Russes¹¹ abandonnèrent la partie de l'Autriche. Pierre III était ami de Frédéric. Bien plus, vingt bataillons augmentèrent l'armée prussienne. Le roi de Prusse assiégea Schweidnitz. Le général Gribeauval le défendait. Le prince Henri battit à Friedberg en Saxe le prince de Stolberg et lui tua sept mille hommes.

La paix fut enfin conclue entre les Alliés et le roi de Prusse et les choses furent remises sur le même pied qu'auparavant (le 15 février 1763).

Les Anglais étaient maîtres du Canada, de Terre-Neuve, de la Martinique, de la Guadeloupe en Amérique, du Sénégal et de Gorée en Afrique, de Pondichéry, Chandernagor en Asie, avaient ruiné le commerce des Français sur le Gange et s'étaient emparés de Belle-Isle, sur les côtes de Bretagne. La France avait perdu quatre-vingts vaisseaux.

L'Espagne, en 1762, déclara la guerre à l'Angleterre. Pitt fit aussitôt le projet de s'emparer du Mexique, du Chili et il se rendit maître de La Havane.

Les Anglais avaient fait une dépense de trois cents millions d'écus.

Les intrigues du cabinet culbutèrent Pitt. Bute, favori de la princesse douairière de Galles, eut le maniement des affaires et fit la paix. On restitua Belle-Isle, Pondichéry, les Philippines, la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, Cuba, La Havane, Honduras, Gorée. Bute risqua d'être lapidé par les Londoniens.

L'on comptait un million cent cinquante mille âmes en Silésie en 1763 et, en 1776, l'on en comptait un million trois cent soixante-douze mille sept cent cinquante-quatre.

Le roi y entretient quarante mille hommes. Les régiments recrutent de force. Les hommes naissent soldats.

L'impôt territorial pour les campagnes,

11. Note de Bonaparte : Élisabeth Petrowna, impératrice des Russies, mourut cette année. Pierre III lui succéda. Catherine Alexiowna, épouse de Pierre III, le détrôna et se fit déclarer impératrice.

12. Note de Bonaparte : L'impôt sur les cartes, le papier timbré, les amendes fiscales, les produits des portes.

13. Le traité de partage fut signé à Saint-Petersbourg, le 25 juillet 1772, « au nom de la Très Sainte Trinité... par crainte de la décomposition totale de l'État polonais ». Il souleva l'indignation de la France. Napoléon a pu s'intéresser déjà à la Pologne, en attendant la création du grand-duché de Varsovie, à travers les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* de Rousseau, publiées en 1782.

l'accise pour les villes sont les seuls impôts que le roi perçoit en Silésie. Les simples paysans paient 34,50 p. 100. Les nobles, etc., 28,50 p. 100. Le clergé, évêques, chapitres, 50 p. 100.

Impôt territorial	1 704 932 écus.
L'accise.	1 000 000
Les domaines royaux ¹² . . .	1 000 000
L'industrie à la campagne .	150 000
	3 854 932

Cocceji a rédigé le code Frédéric.

En 1772, Frédéric, l'empereur Joseph II et l'impératrice de Russie se liguerent et, en conséquence de prétendus droits qu'ils disaient avoir sur une partie de la Pologne, firent entrer leurs armées. La Prusse prit 900 lieues carrées, l'Autriche 2 700, la Russie 3 440¹³.

En 1774, la diète de Varsovie confirma le partage. La Confédération s'y opposa et le grand régimentaire de Pologne refusa de sortir. Il y eut une petite escarmouche avec les troupes prussiennes.

Le 30 décembre, Maximilien-Joseph, électeur et duc de Bavière, était mort et avec lui s'éteignit la Ligue masculine de sa maison. La Maison palatine prétendait avoir des droits sur la succession. D'un autre côté, la maison d'Autriche disait avoir des prétentions sur une partie de l'hérédité et voulait disposer de l'autre comme empereur. La guerre s'alluma. Laudon commanda cent mille hommes contre le prince Henri. Lascy et Haddick en commandaient une pareille contre le roi. Deux campagnes se passèrent sans aucun événement et, moyennant la médiation de la Russie et de la France, la paix se fit à Teschen le 15 mai 1779. Par ce traité, la maison d'Autriche garda quelques comtés dans la Bavière. La reine mère mourut cette année...

XVIII.

Notes tirées des *Mémoires* de l'abbé Terray

A Auxonne, Bonaparte lit également, en cette fin d'année 1788, les Mémoires de l'abbé Terray, contrôleur général, contenant sa vie, son administration, ses intrigues et sa chute, parus à Londres en 1776. Ce pamphlet, dû à la plume d'un avocat, Coquereau, est alors d'une brûlante actualité puisqu'il aborde les origines de la crise financière d'où sortit la Révolution. Cet aspect retient davantage l'attention de Bonaparte que la chronique scandaleuse du règne de Louis XV. On y décèle déjà une curiosité des problèmes financiers qui lui permettra de tenir tête par la suite à ses deux ministres Gaudin et Mollien (cf. B. Gille, Napoléon financier. Lettres de Napoléon à Mollien. 1959).

L'abbé Terray est né à Boën en Forez en 1715 et est fils d'un tabellion. Un de ses oncles, médecin de M. le Régent, est la première origine de sa fortune. Il fut reçu au Parlement en 1736.

Le sieur Laverdy était contrôleur général; M. Maynon lui succéda.

1769. En novembre de cette année, il fut fait contrôleur général moyennant la protection de M. Maupeou, chancelier¹. Sa première opération fut de mettre la main sur les caisses d'amortissement et de suspendre les remboursements qui devaient avoir lieu suivant l'ordre de la libération des dettes de l'État.

Il réduisit les tontines à rentes purement viagères. Il réduisit les arrérages de quantité d'effets royaux.

1770. Les billets des fermes générales ne furent pas payés. Le paiement des rescriptions sur les recettes générales des finances et des assignations sur les fermes générales était suspendu.

Les rescriptions et les billets des fermes tenaient lieu de banques publiques. Chacun y portait l'argent qu'il avait chez lui et le croyait aussi sûr que dans ses coffres. Il motiva cette criante injustice sur la nécessité de payer les troupes.

1771. Il prit les sommes déposées à la caisse des consignations. C'est le dépôt judiciaire où

1. Après la disgrâce de Choiseul, l'influence passa en effet au triumvirat Terray-Maupeou-d'Aiguillon. La seule politique financière pour éviter la banqueroute totale fut pour Terray de procéder à des banqueroutes partielles. De là son impopularité. Sur les mesures énumérées dans les *Mémoires de l'abbé Terray*: cf. Marion, *Histoire financière*, t. I pp. 248-280.

2. Allusion à la réforme judiciaire de février 1771 : six conseils supérieurs remplacèrent le Parlement de Paris. La réforme s'étendit aux parlements de province qui se déclarèrent solidaires de celui de Paris.

3. A la Guerre.

4. On accusait Terray de s'être enrichi au Contrôle général (« C'est une bonne place où il y a de l'argent à gagner », lui aurait dit Maupeou, si l'on en croit Montyon, *Particularités sur les ministres des finances célèbres*, p. 154).

5. En 1782. Là fut joué le *Mariage de Figaro*.

6. Rappelons que Piccinni fut, après Paesicello, l'un des musiciens préférés de Napoléon.

7. Inexact : 1774. Une nouvelle fois, Bonaparte s'est trompé dans ses notes.

8. Inexact : il s'agit de Miromesnil.

sont portées les sommes en contestation entre différents cohéritiers ou créanciers. La marque de La Palue étant allée pour en retirer 80 000 livres ne put obtenir qu'un papier qu'elle ne put vendre que 20 000 livres. Ce fut cette année que les Parlements furent supprimés et remplacés par les Conseils².

Les croupiers sont, en langage de ferme, ceux qui, sans avoir voix dans les assemblées, font une partie des fonds et participent au gain en proportion.

M. de Choiseul avait eu pour successeur³ M. de Monteynard qui eut à son tour M. d'Aiguillon pour successeur en janvier 1774. Celui-ci était avant ministre des Affaires étrangères.

A M. de Praslin était succédé M. de Boynes dans le ministère de la Marine.

L'abbé Terray avait 1 200 000 livres d'abbayes, biens, fonds, dignités, etc.⁴.

L'hôtel de Condé fut vendu 3 millions de livres. L'on y construisit la Comédie-Française qui devait coûter 7 600 000 livres⁵.

C'est M^{me} du Barry qui fit venir Piccinni d'Italie⁶.

L'emprunt de Hollande était fort couru en France.

Louis XV mourut en 1775.

Le droit de joyeux avènement, cette espèce de droit qui se perçoit la première année de l'avènement des princes au trône, n'a pas besoin d'enregistrement. Il fut affermé en 1723 vingt-trois millions. La compagnie en retira quarante et un. Cet impôt tomba principalement sur les gens riches. L'on voyait que, vu l'habileté de l'abbé Terray, il serait monté à quatre-vingts millions en 1777.

Le 28 août, l'abbé et le chancelier Maupeou furent disgraciés.

M. Turgot remplaça le premier, M. de Montmorin remplaça le second pour les Sceaux⁸.

M. Turgot établit la liberté des grains dans le commerce.

Le duc d'Aiguillon et le sieur de Boynes furent les premiers sacrifiés à l'avènement du roi.

Le comte de Maurepas avait la confiance du roi. L'émeute du 3 mai 1775 est remarquable par sa singularité⁹.

9. Allusion à la *guerre des farines*, violentes émeutes encouragées peut-être par les adversaires de Turgot : des dépôts de blé furent saqués, des bandes, paraissant obéir à des mots d'ordre, envahirent Paris et Versailles. Il fallut 25 000 hommes de troupes pour rétablir l'ordre.

XIX.

Sur

la Compagnie des Indes

En annexe de l'édition de 1776 des Mémoires de l'abbé Terray figurent des Lettres d'un actionnaire à un autre actionnaire contenant la relation de ce qui s'est passé dans les dernières assemblées de la Compagnie des Indes. Napoléon y a relevé de nombreux chiffres. Constituée en association privilégiée en 1719 par la fusion de l'ancienne Compagnie des Indes orientales fondée par Colbert en 1664 avec la Compagnie d'Occident créée par Law en 1717, la Compagnie française des Indes fut dissoute en 1770. Sa liquidation se poursuivit jusqu'en 1793.

En 1759, le dividende de 80 livres fut réduit à 40¹. En 1764, la Compagnie reprit son commerce. Le dividende fut réduit à 20 livres.

Après différentes vicissitudes, ils se trouvèrent réduits, en 1769, à être obligés de faire un emprunt de 27 à 30 millions. L'on jugea que le commerce n'était plus tenable vu la mauvaise administration et le privilège leur fut ôté. Le 7 avril 1770, ils s'assemblèrent pour la dernière fois. M. Necker² se fit beaucoup d'honneur en répondant au mémoire que le ministère avait fait publier par M. l'abbé Morellet. L'état actif de la Compagnie se montait à 230 633 050 livres et le passif était de 188 418 518 livres. Distraction faite des actions, il restait à la Compagnie 42 214 548 livres. En 1769, l'actif était de 287 618 771 et le passif de 233 914 503 livres, il restait 53 704 208. La Compagnie a donc bénéficié de 11 489 720 livres. Par l'assemblée du 8 avril 1770, la Compagnie cède au roi tous ses effets, à charge qu'il paiera ses dettes et lui conservera un fonds de 60 millions sur le contrat de 180 millions pour hypothèque. Toutes les actions furent augmentées de 500 livres qui, jointes aux 1 600, remontent à 2 100 et, moyennant 400 livres que les actionnaires paieraient encore, leurs actions se trouveraient monter à 2 500. Le dividende fut fixé à 120 livres. Sa Majesté

1. Le départ des Indes de Duplex précipita le déclin de la Compagnie.

2. Necker était en effet l'un des administrateurs de la Compagnie et la défendit contre l'attaque de Morellet qui s'en était pris aux compagnies à privilèges.

3. Tous les chiffres relevés par Bonaparte sont cette fois exacts (cf. H. Weber, *La Compagnie française des Indes*, 1904).

se chargea de plus de faire 200 000 livres de rente viagère aux gens employés à la Compagnie³.

XX.

Notes tirées des *Mémoires* du baron de Tott

Dans les notes qu'il tire en janvier 1789 des Mémoires du baron de Tott sur les Turcs et les Tartares (Amsterdam, 1784, 4 vol.) se retrouve chez Bonaparte l'obsession de l'Orient déjà perceptible lorsqu'il lisait l'Histoire ancienne de Rollin.

Tott, aventurier de génie, né à La Ferté-sous-Jouarre en 1733, était le fils d'un gentilhomme hongrois qui avait exercé diverses missions en Orient. A la mort de son père survenue en 1757 à Constantinople, Tott fut embauché comme secrétaire par l'ambassadeur de France. Revenu à Paris en 1763, il fut chargé par Choiseul de conclure un traité avec le khan des Tartares pour permettre l'introduction du pavillon français en mer Noire. Il séjourna pendant deux ans chez les Tartares puis gagna Constantinople où le sultan lui confia le soin de réformer son artillerie et de construire les châteaux forts des Dardanelles. Il sauva Constantinople de l'attaque de la flotte russe en 1770. Découragé par l'apathie des Turcs, il revint en France six ans plus tard. Ce sont les rapports de Tott, chargé d'une mission en Égypte en 1777, qui ont fourni au Directoire et à Bonaparte la documentation de l'expédition de 1798.

Est-ce l'exemple de Tott qui inspira Bonaparte lorsque, déçu dans son ambition, il envisagea en 1795 de mettre son épée au service du sultan (cf. Bourrienne, Mémoires, t. I, p. 74)? A

Sainte-Hélène, Napoléon devait encore interroger longuement Bertrand sur Tott que le grand maréchal du Palais avait connu lors d'une mission à Constantinople (Mémorial, éd. Dunan, t. I, p. 614), preuve de la fascination que continuait à exercer sur lui l'aventurier.

Les pays compris sous le nom de Petite-Tartarie¹ sont : la presqu'île de Crimée, le Couban, une partie de la Circassie et toutes les terres qui séparent l'empire de Russie de la mer Noire. Cette zone, depuis la Moldavie jusqu'auprès de Taganrog, située entre le 46^e et le 44^e degré de latitude, a dans la largeur 30 à 40 lieues sur plus de 200 de longueur. Elle contient le Yetitchékoulé, le Dziamboylouk le Yedesan, et la Bessarabie. Cette dernière, qu'on appelle aujourd'hui Boudjak, a des villages ainsi que la Crimée. Toutes les autres provinces ne sont habitées que par des Tartares errants qui demeurent dans des tentes de feutre².

Ils sont divisés en différentes tribus qui ont leurs kams³. Gengis kam fut choisi pour être grand kam ou roi des rois. Il s'est fait le plus vaste empire qui ait jamais existé. Ses descendants forment encore la famille suzeraine. Les beys, qui sont les principaux vassaux, sont toujours représentés par les plus vieux de la famille. Ces beys sont au nombre de cinq. Un sixième représente toutes les familles anoblies ou les mirzas Capikouly. Ces six beys forment le sénat de la nation. Les Génois qui s'emparèrent de Constantinople firent prisonnier le kam Mingli-Gueray.

Mahomet II le délivra et le rétablit sur son

1. Les notes commencent à la page 149 du tome II.

2. Voici ce qu'écrivit Tott : « Cette dernière province que l'on nomme Boudjak est habitée par des Tartares fixés dans des villages ainsi que ceux de la presqu'île; mais les habitants des trois autres provinces n'ont que des tentes de feutre qu'ils emportent où il leur plaît » (p. 150).

3. Note de Bonaparte : Chirine, Mansour, Sedjoud, Arguin et Baroun sont les cinq familles. Celle de Koudalak est la sixième

4. Voici ce qu'écrivit Tott : « Mahomet II venait de consommer la conquête de Constantinople. Il en avait expulsé les Génois; il courut les chasser de Crimée et délivra Mingli-Guéray de leurs mains; mais il ne put le rétablir sur le trône qu'après avoir fait avec ce prince un traité qui soumettait à la Porte sa nomination et celle de ses successeurs. »

5. Tott écrit : « Les revenus du kam montent à peine à 600 000 livres pour l'entretien de sa maison. Cependant, si ce modique revenu gêne la libéralité du prince, elle ne l'empêche pas d'être généreux. » Bonaparte coupe ensuite le développement de Tott sur le règne de Krim-Guéray.

trône à condition qu'il se soumettrait ainsi que ses successeurs à être nommé par la Porte, mais le grand seigneur s'attribuait en vain les droits suzerains. La république de Tartarie ne pouvait pas être liée par le traité de son sultan⁴.

Les biens nobles, les fiefs se sont introduits jusqu'en ce climat dans les deux provinces où les habitants sont établis. Pour les noguais, les mirzas perçoivent des tributs en bestiaux.

Les séraskiers sont les gouverneurs du kam. Le calga équivaut à la place de principal bey. Sa résidence est à Acmet-Chid, à quatre lieues de Bactché-seraï. Son commandement s'étend jusqu'à Cafà.

Ainsi la Tartarie était vassale du grand seigneur, mais le traité entre la Russie et le Turc l'aura déclarée indépendante.

Les mirzas ou possesseurs de fiefs sont redevables du service militaire, mais seulement envers les États assemblés.

Tous les mirzas qui meurent sans héritiers jusqu'au septième degré, le kam s'empare de leurs biens.

Le nouradin acquiert toute l'autorité souveraine, mais seulement quand il commande l'armée. Le calga et le nouradin sont toujours des sultans.

La charge d'alabey que le kam confère toujours à sa mère ou à une de ses femmes lui donne une juridiction dans quelques villages, ainsi que celle d'ouloukani qu'il confère à sa sœur aînée.

Tartarie

Les revenus du kam montent à 600 000 livres; cette somme est absolument destinée à son entretien⁵.

Krim-Guéray régnait en 1769.

Huit ou dix livres de farine de millet rôti, pilée et pressée dans un petit sac de cuir pendu à la selle de chaque noguais, assuraient à l'armée cinquante jours de vivres.

Les Druses, les Mutualis maîtres du Liban et de l'Anti-Liban ont résisté à toutes les forces ottomanes. Les Macédoniens chantent encore la victoire d'Alexandre. Réfugiés sur les hautes montagnes, ils bravent les fureurs du despotisme.

Turcs

Harem veut dire appartement des femmes. *Sérail* veut dire palais. Le grand seigneur seul a un sérail et un harem.

Le Coran, qui est le seul code, soit en lois civiles, criminelles, morale, etc., restreint les Turcs à quatre femmes.

Le mariage n'est qu'un acte civil. La dot, le trousseau, etc., est prévu dans le Coran. Le contrat appelé *kapin* n'est qu'un marché fait entre deux parties pour vivre ensemble, à tel prix, pendant tel temps. La loi que l'on nomme *namekrem* défend aux filles et aux femmes de laisser voir leur visage à découvert à aucun autre homme que leur mari.

Les rues sont remplies de femmes qui vont et viennent librement.

Le Bostangy Bachi fait l'office de lieutenant de police.

Les Turcs ont suppléé à la pauvreté de leur langue par l'adoption totale de l'arabe et du persan et ont composé cinq alphabets, de sorte que la vie d'un homme suffit à peine pour apprendre à bien lire et écrire ⁶.

Les Ulémas sont le fameux corps des gens de loi présidés par le mufti. Ils ont le droit d'interpréter le Coran. Ils ne peuvent être condamnés à mourir qu'en les faisant piler dans un mortier.

Le titre *sultan* ⁷ n'est qu'un titre de naissance réservé aux princes ottomans nés sur le trône et à ceux de la famille ginguisienne, mais il n'entraîne aucune idée d'autorité.

Le plus âgé de la famille est appelé à succéder à l'empire.

Les filles et sœurs du grand seigneur,

6. Retour au tome I, p. 49, puis 31, enfin 73-90.

7. Bonaparte repasse du tome I au tome IV.

mariées aux vizirs et aux grands, habitent chacune séparément dans leur palais.

L'enfant mâle qui y naît doit y être étouffé dans le même instant et par les mains qui délivrent la mère. C'est la loi la plus publique et la moins enfreinte. Les filles qui viennent de ces mariages portent le nom de *sultanehanum*. Leurs enfants sont confondus dans la foule.

Sultane-validé veut dire sultane mère. Ce titre n'est pris par l'esclave qui donne un sultan que lorsque son fils monte sur le trône. Le titre de *sultane favorite* est absurde et a été imaginé.

Le titre de *baché-kadun* veut dire femme en chef, c'est la première dignité du harem.

Les bains d'étuves dont les Turques font grand usage accélèrent le dépérissement de leur beauté. Ceci joint au charlatanisme des Chiotes.

A la naissance des sultans, on fait des réjouissances publiques et est incroyable la licence qui y règne, pire que les saturnales à Rome, que les bacchanales.

Des farceurs jouent tous les grands de l'empire, vêtus de même. Un faux lieutenant de police (Stambol Effendissy) exerça tranquillement une justice distributive assez sévère. Il se rencontra avec le vrai et ils se saluèrent sans rien dire. Un autre prit le rôle du janissaire-aga et fut s'emparer de l'hôtel du généralissime. Il fut traité avec respect par les gens de l'aga. Les prétendus officiers des ponts et chaussées dépavaient la porte des particuliers qui ne se rachetaient pas. En un mot, l'on vexait de toutes parts et cela pour s'amuser... Les sept jours passés, le bâton reparut et tout rentra dans l'ordre.

Lorsque la Porte est mécontente de quelque pacha, elle lui envoie un émissaire sous quelque prétexte. L'émissaire cache de son mieux son ordre, choisit s'il le peut le moment du divan et enfonce son poignard dans le cœur du pacha. Après quoi, il montre son ordre, mais

très souvent il est prévenu par le pacha qui ne lui fait point de grâce. L'on se sert aussi du poison. On appelle cela une justice éclatante.

Le grand seigneur est en même temps le successeur du califat. Sa souveraineté est fondée sur le Coran et l'interprétation de ce livre est exclusivement attribuée aux Ulémas. Les Ulémas peuvent faire parler la loi à leur fantaisie. Le souverain peut de son côté faire mourir le mufti, le changer à sa fantaisie.

Les pachas sont dépositaires de toute l'autorité du grand seigneur. Ils vexent, ils pillent et ce n'est que lorsqu'ils se sont bien engraisés que le souverain les [rançonne] à leur tour.

Les Français ne paient aux douanes que 3 p. 100.

Tout doit être jugé sur la déposition des témoins. C'est la première loi du législateur arabe, de sorte qu'il n'y a pas de procès sans témoins, l'on a toujours de faux témoins; mais le juge vous fait gagner à sa fantaisie parce qu'il est le maître du droit d'affirmer.

Aucune loi n'y est suivie.

Un homme assassiné est vengé par ses parents qui poursuivent en justice le meurtrier, qui, après avoir été condamné, reçoit sa grâce. On fait son marché avec les parents du coupable. C'est la loi.

Les Dardanelles, qui séparent l'Europe de l'Asie, sont un détroit qui a 7 lieues de long sur 1 500 toises et 400 en certains endroits.

L'Égypte⁸ est divisée en vingt-quatre provinces gouvernées par un bey. Le bey du Caire s'appelle Chek-Elbelet, prince du pays. L'assemblée de ces vingt-quatre beys forme le divan qu'un pacha à trois queues préside. Ce pacha a peu de prépondérance.

Les mameluks gouvernaient le pays souverainement lorsque Sélim vint en Égypte. Ses forces ne furent pas suffisantes ou sa [volonté], il manqua d'habileté, mais il laissa

8. C'est l'Égypte telle que la découvrit Bonaparte en 1798 (cf. les *Mémoires sur l'Égypte publiés pendant les campagnes du général Bonaparte*, an VI-an IX).

9. Cet intérêt pour le canal se trouvait déjà dans les notes prises dans l'*Histoire ancienne* de Rollin. Bonaparte en fera rechercher les traces lors de l'expédition d'Égypte.

10. Les écluses.

subsister les vingt-quatre beys tirés du corps des mameluks, anciens Géorgiens, et ne mit que le pacha pour les contrebalancer, qu'il établit gouverneur et président du conseil. Tant que les affaires de la Porte furent en bon état, alors le pacha fut puissant, mais, pour l'ordinaire, les beys gouvernent et le pacha n'est qu'une idole qu'ils encensent.

L'Égypte comprend l'espace qui est entre le 31° et le 23° en latitude. « On a fait un canal de communication qui va du golfe Pélusiaque dans la mer Rouge. Nécros, fils de Psamméticus, l'a commencé. Darius, roi de Perse, en continua le travail, mais il l'interrompit ensuite sur l'avis de quelques ingénieurs qui lui dirent qu'en ouvrant les terres il inonderait l'Égypte qu'ils avaient trouvée plus basse que la mer Rouge. Ptolémée second ne laissa pas d'achever l'entreprise, mais il fit mettre, dans l'endroit le plus favorable du canal, des barrières ou des écluses très ingénieusement construites qu'on ouvre quand on veut passer et qu'on referme ensuite très promptement. C'est pour cela que le fleuve prend le nom de Ptolémée dans ce canal qui se décharge dans la mer à l'endroit où est bâtie la ville d'Arsinoé. »

Ces paroles sont de Diodore de Sicile⁹.

On retrouve aujourd'hui le radier sur lequel elles¹⁰ étaient bâties. Ce monument a été trouvé près de Suez, à l'entrée du canal qui existe encore et qu'un léger travail rendrait navigable.

Il y a en Égypte plus de neuf mille villages et mille deux cents villes ou bourgs.

Caire est un entrepôt de Marseille et Madras. L'on y compte sept cent mille âmes.

L'Égypte échange les blés contre les cafés du Yémen, le riz, le lin, le sel de natrom, le sel ammoniac pour l'étamage, le kenna, la gomme, etc.

Les enfants vont nus. Les filles même de dix-huit ans y vont quelquefois nues.

Les Druses et les Mutualis habitent, les

premiers le Liban et les seconds l'Anti-Liban. Ils doivent payer un tribut au pacha de Syrie qui demeure à Seïd, l'ancienne Sidon. Les Mutualis doivent payer deux cents bourses (une bourse est de 1 500 livres), mais s'en acquittent fort mal. Entre Seïd et Acre est Tyr qui obéit aux Mutualis. Le centre du commerce de l'Univers est bien déchu. Quelques charge-ments de tabac ou de blé, quelques filatures dont l'achat est exclusivement réservé aux Français, forment le seul commerce de Sion ou Tyr.

Tripoli de Syrie : le vin d'or, le cèdre du Liban se trouvent dans le voisinage de cette ville. L'on y fabrique de la soie. Il en passe annuellement en France sept à huit cents quintaux.

Les Druses ont une loi qui leur défend de manger chez aucune personne ayant autorité, dans la crainte de participer à un bien mal acquis. Ces peuples adorent le soleil. Leur territoire est mieux cultivé que les provinces voisines.

Alep, dans le désert, compte 150 000 habitants. L'on ne vit, à Martavan, nulle indication d'une religion quelconque. Les hommes ne semblent occupés que de la culture et les femmes, qui sont généralement jolies, ne semblent destinées qu'à accueillir les voyageurs. Le Peseving-Bachi, chef de la communauté, perçoit un salaire sur les étrangers. Il en est comptable envers ses compatriotes. Le droit de percevoir cela seul est [taxé] jusqu'à quinze bourses.

Les Turcsmen sont crus nomades et ne le sont pas. Ces peuples habitent le centre de l'Asie et viennent dans l'été jusqu'en Syrie pour faire paître leurs troupeaux.

Les Kurdes habitent sur des montagnes voisines du Liban.

L'île de Khypre est un apanage de sultane.

Le mot « Échelles du Levant » vient du mot turc *iskelé*, qui est le nom que l'on donne à une espèce de jetée sur pilotis qui sert à débarquer les marchandises. Il y a deux marches.

XXI.

Notes tirées des *Lettres de cachet* par le comte de Mirabeau

De sa captivité de quarante-deux mois à Vincennes, Mirabeau devait tirer un ouvrage, Des lettres de cachet et des prisons d'État, « éloquentة protestation contre le despotisme et plaidoyer chaleureux en faveur de la liberté individuelle ». « Je prouverai, écrit Mirabeau, que la prérogative royale par laquelle un citoyen peut être devenu prisonnier en vertu d'une lettre close et sans aucune forme judiciaire est une violence contraire à notre droit public et réprouvée par nos lois. Que, fût-elle fondée sur un titre légal, elle n'en serait pas moins illégitime et odieuse, parce qu'elle répugne au droit naturel. » Bonaparte a lu cet ouvrage avec attention dans l'édition de 1782 (on ne sait pourquoi Frédéric Masson en a opéré le collationnement sur une édition de 1827). Sa sympathie pour Mirabeau fut peut-être accrue, si l'on en croit Joseph Bonaparte (Mémoires, t. I, p. 33), par le fait que Mirabeau avait écrit une histoire de la Corse lorsqu'il s'était trouvé en garnison dans l'île. Il ne retient toutefois de l'ouvrage que des faits historiques, mais écarte les développements sur la liberté. Supprimées par la Révolution, les lettres de cachet seront rétablies par Napoléon sous la forme d'internements administratifs (cf. Le Sciellour, La liberté individuelle sous le Consulat et l'Empire. Paris 1911).

Louis XIV disait qu'il ne savait pas à quoi servait de lire. De tous les gouvernements du monde, celui de Turquie ou de Perse lui paraissait le plus beau¹.

[Le] pacte de la loi salique dit que « les Français seront juges les uns des autres avec leurs princes et qu'ils décerneront ensemble les lois² ».

L'on se servit jadis de témoins à brevet, c'est-à-dire de faux témoins payés par le gouvernement pour déposer à sa volonté, tels que l'on en employa sous la minorité de Louis XIV. Aujourd'hui l'on n'en a plus besoin. Les lettres de cachet y suppléent.

L'on voit, dans les palais qu'habitaient les princes de la maison de Valois, des cachots. On trouve dans la vieille enceinte du château de Vincennes commencée par Philippe Auguste, aux tours dites de la Reine et petite tour de la Reine, bâties par Philippe de Valois, quatre cachots de cinq à six pieds où les lits et les traversins sont en pierre et un grand caveau où l'on ne peut descendre que par un trou pratiqué dans la voûte.

Louis XI³ fit construire deux cages de fer : ce prince fit mourir plus de quatre mille personnes par différents supplices.

Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, eut la tête coupée. Ses enfants assistèrent au

1. Mirabeau écrit (t. I, p. 2) : « Ce prince, qui demandait à quoi servait de lire, ne savait rien... Il disait naïvement que de tous les gouvernements du monde celui de Turquie ou de Perse lui paraissait le plus beau. » Ce mot de Louis XIV à Vivonne est dans Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chapitre xxvi.

2. Bonaparte a relevé sur son manuscrit toutes les sources citées par Mirabeau dans ses notes (Montebelin, Houard, Dubos, Boulainvilliers...).

3. Mirabeau (t. I, p. 18) : « Ce prince fit mourir plus de quatre mille personnes par divers supplices dont il se plaisait souvent à être le témoin. »

4. Tout le développemen-
résume la page 270 du
tome I.

5. Note 2 du x¹^e chapitre :
« Quand on pense, écrit
Mirabeau, que cette loi
pouvait coûter la vie à
l'immortel Rousseau, que
son âme grande et fière
poussait à se remettre
pour obéir à un décret
absurde autant qu'atroce
lancé contre lui; et à
l'illustre Raynal, s'il n'eût
pas pris la fuite; le cœur
bondit d'horreur de ce que
le despotisme peut inven-
ter. »

supplice dessous l'échafaud. Ces jeunes princes
furent enterrés dans des cachots pointus par
le fond.

Le seul édit qui autorise les emprisonne-
ments par lettres de cachet est de 1705, de
Louis XIV.

Dans six prisons ou châteaux forts l'auteur
compte trois cents prisonniers.

Il y a plusieurs milliers de prisonniers détenus
par lettres de cachet.

L'on assure que l'affaire des Jansénistes
a fait exiler ou emprisonner 60 000 personnes.
Le cardinal de Fleury s'est vanté d'avoir
délivré 40 000 lettres de cachet.

M. de Malesherbes fut pourvu de la place
de ministre de ce département, il fit conduire
dans des maisons bien soignées les fous qui
étaient détenus. En peu de temps un grand
nombre furent restitués à leur patrie⁴.

Un régime doux et sain, de l'exercice et
quelque société remettraient infailliblement
ces imaginations exaltées. A Manosque, en
Provence, un religieux, chargé tout seul de
la direction d'une maison de fous, en a guéri
plusieurs par cette voie.

Il y a un édit du roi de 1757 qui porte
condamnation à mort pour tout auteur, imprimeur,
colporteur de livres tendant à attaquer
la religion et à émouvoir les esprits, etc.
Si l'on avait laissé agir Rousseau qui, en consé-
quence du décret absurde lancé contre lui,
voulait se présenter au Parlement, il aurait
été jugé en conséquence de cet édit ainsi
que Raynal⁵.

Charles V a fait commencer la Bastille
en 1369. Ce prince, à sa mort, laissa vingt-sept
millions en barres d'argent. Cela fait 300 mil-
lions d'aujourd'hui.

Jean de la Grange, cardinal évêque d'Amiens,
principal ministre de Charles V, fut un impi-
toyable exacteur.

Philippe Auguste n'avait de revenu que
3 600 marcs d'argent à 50 sous le marc.

Philippe le Bel fit monter le sien à plus de 80 000 marcs à 100 sous le marc. Philippe le Bel a le premier vendu les lettres de noblesse, (s'est arrogé le droit) de créer des pairs, d'altérer les fabrications des monnaies. C'est sous son règne que se passe la catastrophe des Templiers... Il mit un impôt du cinquantième denier sur les marchandises, et un autre, du cinquième denier, sur les biens meubles et immeubles, tant ecclésiastiques que laïques. Il porta la valeur du marc jusqu'à 8 livres. Les provinces du royaume s'accordèrent contre lui. Il existe encore des chartes de ces associations.

Louis le Hutin força les paysans à acheter des lettres d'affranchissement ⁶.

Sous le règne de Philippe de Valois, les états firent faire le procès à Pierre Remy, sieur de Montigny. Ses biens furent confisqués. Il avait 1 200 000 livres de ce temps-là.

Douze gentilshommes qui étaient venus sur la foi du roi au tournoi furent arrêtés et décapités.

Sous le règne de Jean, le marc d'argent monta à 14 livres 12 sous le 14 février 1351 et le 27 suivant il fut réduit à 5 livres 6 sous. Il remonta peu après, en 1353, à 13 livres et le 7 septembre 1354 il était de 12 livres. Le 29 novembre il fut réduit à 4 livres 4 sous. Ensuite il haussa jusqu'à 18 livres.

C'est en 1413, sous la faction de Bourgogne, qu'on commença à faire usage des lits de justice.

Scaurus disait : La loi me permet de faire entendre 124 témoins. Si vous pouvez produire un pareil nombre d'habitants de l'île de Sardaigne auxquels vous n'avez rien enlevé, je consens que vous soyez absous. (*Valère Maxime*, 8.)

Charles VII, étant dauphin, augmenta le prix de l'or et de l'argent jusqu'aux sommes de 90 livres et de 73 livres 10 sous et, en les convertissant en monnaie, il les porta à une

6. Bonaparte néglige les développements de Mirabeau pour ne retenir que les notes du 12^e chapitre.

7. Là encore Bonaparte va prendre les chiffres dans la note 25 et néglige le texte de Mirabeau.

si grande valeur qu'il prenait 270 livres de profit sur le marc d'argent et 2 547 sur le marc d'or. Il était payé pour la maison de Charles VI 7 000 marcs d'or. Celle de Charles V, sa femme et ses enfants était fixée à 1 500 marcs et cependant Charles VI manquait du nécessaire.

Charles VII commença, dit Commines, à imposer des tailles à son plaisir et sans le consentement des états de son royaume.

François I^{er} en mourant laissa 400 000 écus d'or.

Le pape alla jusqu'à offrir (à Catherine de Médicis) la permission d'aliéner pour 100 000 écus de biens d'Église si elle voulait faire arrêter Montluc et Lhopital.

La guerre qui résultait de la révocation de l'édit de Nantes coûta au royaume près de 100 000 hommes; 10 000 furent pendus sous l'administration de l'intendant Bâville, le Torquemada de la France.

Les revenus des biens-fonds qui étaient de 700 millions avaient diminué de moitié depuis 1660 à 1699. C'est Boisguilbert qui nous donne ce calcul. Il écrivait en 1699. 700 millions font 1 400 d'aujourd'hui. L'imposition qui montait à 750 millions n'en rendait pas 250 au roi⁷.

Colbert fit dresser un état de tous les officiers du royaume. On en trouva quarante-cinq mille sept cent quatre-vingts.

Louis XIV laissa 2 600 millions de dettes.

Au Mont-Saint-Michel, il y a une cage où le gazetier hollandais mourut. Cette cage a dix pieds sur huit.

Le bourg de Goodmans Chester, en Angleterre, depuis 1748 jusqu'en 1750 a exporté du froment, du seigle, de l'orge, de la drèche et des gruaux pour une somme de 7 405 876 livres sterling. Depuis 1697 jusqu'à 1773, la balance du commerce a rapporté de bénéfice 268 millions sterling, c'est-à-dire 90 millions de notre monnaie par an.

Buffon croit que Londres contient 677 970 habitants et Paris 658 000.

Le roi passe au commandant de Vincennes 6 livres par jour pour chaque personne. Les appointements sont de 3 000 livres. Il a quatre jardins, l'un desquels lui rend plus de 6 000 livres. Il a trois places mortes, etc.

M. de Rougemont.

(1237.) La structure du donjon de Vincennes fut commencée par Philippe de Valois, finie par Charles V.

Les Francs seront juges les uns des autres avec le prince et décerneront ensemble les lois de l'avenir selon les occasions qui se présenteront, dit la loi salique⁸.

Les ducs étaient, chez les Romains du Bas-Empire, les commandants des troupes des frontières. Pour les intéresser plus à vigiler leur emploi, on leur avait donné des terres en propre les plus limitrophes des Barbares.

Les comtes étaient supérieurs aux ducs du temps d'Auguste. L'on voit des sénateurs nommés pour accompagner Auguste et lui servir de conseils appelés *comes*. Ils étaient devenus successivement comtes du palais, généraux d'armée et gouverneurs de province. Par la suite les ducs prirent la prééminence.

Les comtés avaient leurs comtes, les provinces leurs ducs et les villages leurs centenaires. On obligeait les juges inférieurs de jurer qu'ils ne voleraient, ni ne protégeraient les voleurs. Lorsque le prince s'attribua le pouvoir de disposer de ces places sans consulter le Champ de Mars, les places devinrent vénales et la justice mal administrée.

L'hérédité des fiefs fut irrévocablement décidée dans l'assemblée de Paris (615).

Louis le Gros fut le premier roi qui érigea les communes et établit le gouvernement municipal.

(1216.) Au Parlement tenu par Philippe Auguste, l'on eut les premiers titres où la pairie de France fut distinguée du baronnage.

8. Tous ces faits viennent des *Preuves* du tome II. Bonaparte ne retient du livre de Mirabeau que les notes.

9. Début du 3^e cahier de notes.

10. Preuve II du tome II, p. 122. Ces renseignements forment dans le manuscrit le début d'un troisième cahier.

L'on jugea au Parlement qu'un noble [ne] pouvait être jugé par un autre que ses pairs.

Sous Saint Louis, les barons réclamèrent la liberté des comtes de Flandre, etc., détenus au mépris des lois du royaume.

(1301.) Philippe le Bel rendit le Parlement sédentaire à Paris. Les premiers registres civils du Parlement ne commencent qu'en 1319.

Les évêques en furent exclus en 1319. Les rois d'alors avaient coutume d'envoyer tous les ans une liste des présidents et conseillers qui devaient composer le Parlement. Philippe de Valois fit un rôle de ceux qui pouvaient prétendre à des appointements.

Dans l'origine, le Parlement n'était composé que des pairs de France, du haut clergé, des nobles les plus distingués. L'on y ajouta les lettrés ou clercs et bientôt il ne fut plus composé que de ceux-ci⁹.

Un docteur qui avait enseigné dix ans la loi était chevalier.

Les seigneurs abandonnèrent par dégoût leurs juridictions. Ils n'assistèrent plus à leur cour, ni, à plus forte raison, à la cour du roi. Ils en conservèrent cependant toujours le droit.

Ils élurent des baillis pour les remplacer et cela sans aucune ordonnance, mais par la suite naturelle des choses.

Les seigneurs s'opposèrent cependant le plus qu'ils purent à l'extension de la nouvelle cour. Ils allèrent jusqu'à faire mourir ceux qui en appelaient au Parlement. Les ecclésiastiques furent les plus acharnés.

Les juges¹⁰, en Angleterre, envoient ordre au shérif de faire venir à certain jour, du comté soumis à sa juridiction, douze hommes libres et légaux qui s'appellent jurés pour s'informer d'une cause.

S'il est question d'un étranger, l'assemblée doit être composée moitié d'Anglais et moitié étrangers.

Il y a deux sortes de jurés : les jurés ordinaires et les jurés spéciaux.

L'on dit que les shérifs rapportent, lorsqu'ils nomment les jurés dans les affaires ordinaires, une seule liste contenant au moins quarante-huit et au plus soixante-douze noms. C'est pour toutes les affaires. L'on en tire au sort douze pour chaque procès particulier.

Il y a deux sortes de récusation : la récusation quant à la liste; c'est lorsque le shérif est parent, ami ou suspect; alors les Coroners ou les *Elisors* le remplacent. La récusation particulière est lorsque le juré est illégal, ce qui peut arriver par manque de cent choses : ainsi la parenté, fût-ce au 9^e degré, etc. Voilà pour ce qui est des procédures civiles.

Lorsqu'il s'agit d'une procédure criminelle, l'accusé a la faculté de récuser trente-cinq jurés sans alléguer aucune raison. L'on n'accorde un avocat à l'accusé que dans le cas qu'il s'élève une question de droit.

XXII.

Notes d'artillerie tirées du marquis de Vallière

A Auxonne, Bonaparte suit les cours de l'École d'artillerie pour perfectionner sa formation. L'artillerie est en effet en pleine transformation. Gribeauval reprend sous Louis XVI les réformes commencées sous Choiseul. Les effectifs ont passé de 6 576 hommes en 1774 à 11 939 en 1777. Le parc est reconstitué. Gribeauval ramène les pièces à un petit nombre de types et en accroît la puissance. Le calibre des boulets est mesuré avec de nouveaux appareils pour être adapté exactement aux pièces. La portée est quadruplée pour les petits calibres et la précision devient plus grande grâce à l'invention de la vis de pointage et de la hausse mobile. En 1777, Choderlos de Laclos organise remarquablement l'École d'artillerie de Valence. L'attelage est également perfectionné. L'artillerie française devient la première du monde. (Cf. Hennebert, Gribeauval, 1896; et le général Favé, Histoire de l'artillerie, 2 vol., 1845-1847.)

C'est dans cette atmosphère que Bonaparte lit de nombreux traités d'artillerie. Peut-être songe-t-il à la Corse qui n'a pu aligner un seul canon dans sa lutte pour l'indépendance et a payé de sa liberté cette infériorité.

Du célèbre mémoire du marquis de Vallière à l'Académie des sciences sur la supériorité en artillerie des pièces longues sur les pièces

courtes et sur les problèmes controversés entre Gribeauval et Saint-Auban (Mémoires de l'Académie des sciences, année 1772), Bonaparte tire en janvier 1789 d'abondantes notes.



11. Plan de la ville d'Auxonne, place forte, en 1764.

En bas à gauche, les casernes dont la première pierre fut posée en 1759.

Bibliothèque Nationale

Notes tirées du mémoire de M. le marquis de Vallière inséré dans les *Mémoires de l'Académie*, année 1772. Janvier 1789. Auxonne

Avant M. de Vallière père¹, l'on avait en France des pièces de calibre depuis 33 livres jusqu'à 1/4 et des pièces courtes et légères depuis celles de 6 jusqu'à celles de 24.

M. de Vallière², instruit par vingt-huit ans de guerre, introduisit le projet d'une seule artillerie de cinq calibres : 4, 8, 12, 16, 24. Cela avait l'avantage de ce que les places fournissaient aux armées et *vice versa*.

Il se détermina pour les longueurs des pièces sur les considérations que les pièces fussent assez longues pour pouvoir être employées dans les embrasures. Ce fut en 1702 qu'il fit ces changements.

Par la suite, lorsqu'on prit le parti d'adapter des pièces aux régiments, l'on introduisit les pièces dites à la suédoise, qui sont des pièces de 4 courtes.

M. de Vallière fait effort dans son mémoire de prouver les avantages des pièces longues :

1^o Comme portant plus loin..., ce qu'il prouve par l'autorité du chevalier d'Arcy³, d'Euler⁴, de Robins⁵, de Montecuccoli⁶.

Le chevalier d'Arcy, par ses expériences, a trouvé qu'une pièce de 6 pieds de long sur-

1. Jean-Florent de Vallière (1667-1759), général d'artillerie, dirigea les dernières campagnes de Louis XIV et s'illustra au siège du Quesnoy où, avec 34 pièces, il réduisit 80 pièces adverses au silence en vingt-quatre heures. C'est à lui que sont dues l'uniformité des calibres et la création des écoles d'artillerie.

2. Joseph-Florent de Vallière (1717-1776), fils du précédent. Il s'illustra au siège de Berg-op-Zoom. Directeur général de l'artillerie en 1747, il fut appelé comme associé libre par l'Académie des sciences en 1761.

3. Le chevalier d'Arcy (1725-1779), ingénieur et physicien, auteur d'un *Essai sur l'artillerie*; d'*Observations sur la théorie et la pratique de l'artillerie*; d'un *Essai d'une nouvelle théorie de l'artillerie*. Membre de l'Académie des sciences.

4. Léonard Euler (1707-1783), auteur notamment d'un *Traité complet de mécanique* (1741).

5. Benjamin Robins (1707-1751), mathématicien anglais, auteur d'expériences sur la balistique consignées dans ses *Nouveaux principes d'artillerie* (1742).

6. Raimond, comte de Montecuccoli (1608-1681), généralissime des armées autri-

chiennes, fut l'adversaire de Condé et de Turenne. Il a laissé des *Commentarii bellici* (1718).

7. Le général Leduc de Valenciennes servit sous le maréchal de Broglie en 1760 avant de devenir directeur de l'arsenal de La Fère. On lui doit des *Instructions élémentaires d'artillerie* (1767).

passerait dans sa portée celles qui n'auraient que 4 pieds. M. Robins cite l'expérience d'une couleuvrine de 60 calibres de longueur qui, réduite à 20, n'enfoncé plus son boulet qu'à la moitié de la profondeur où il avait pénétré.

Montecuccoli est du même avis et les expériences nombreuses qu'il a faites, soit en temps de paix, soit en campagne, rendent son témoignage d'un grand poids.

M. Antonini, directeur de l'École d'artillerie de Turin, qui est connu par des ouvrages très estimés, arrive au même résultat, soit par ses théories, soit par ses expériences.

2^o Les pièces longues tirent plus juste, comme étant plus justes, soit du côté du pointement, soit du côté du tir.

3^o Comme ayant moins de recul. Les pièces courtes sont plus légères, occasionnent moins de résistance, ont moins de frottement, par conséquent plus de recul. Les expériences de Strasbourg évaluent ce recul au triple des pièces longues. L'artillerie nouvelle a l'avantage sans doute de pouvoir être transportée à bras; mais cet avantage n'a lieu que pour les pièces de 4; mais ces pièces de 4 doivent être approvisionnées: il faut donc aussi traîner les provisions. Pour faire l'effet de la pièce de 4 de l'ancien système, il faut substituer la pièce de 8 du nouveau. M. Leduc⁷, commissaire du roi aux épreuves de Strasbourg, le prouve dans un mémoire fondé sur ces mêmes expériences. Si les pièces du nouveau système ont le très petit avantage de la mobilité particulière, elles sont plus embarrassantes vu la nécessité d'avoir deux équipages, l'un pour le siège, l'autre pour la campagne. Les nouvelles pièces sont trop courtes pour pouvoir être mises en batterie. Elles dégradent les embrasures, par conséquence ne pourront pas servir aux ouvrages que l'on fera, soit pour garder un pont, soit pour retrancher un camp, ou même le champ de bataille... L'on sera donc obligé d'avoir des pièces de siège pour

assiéger même une bicoque. Que fera-t-on de cette pesante artillerie quand la circonstance pour laquelle elle aura été apportée sera passée?

« Elle est, disent les partisans du nouveau système, inutile : vos pièces tirent à plus de 1 000 toises ; nous ne voulons tirer qu'à 500. Vos pièces tirent à une grande distance aussi juste que les nôtres à 500. La justesse de cette distance nous suffit. L'on ne doit pas tirer au-delà de 500 toises ; nous sommes égaux : c'en est assez. L'excédent est une superfluité qui ne ferait que nous embarrasser et, si tant est que ce soit un avantage, n'est-il pas plus que compensé par celui que procure la grande célérité avec laquelle marche et manœuvre notre artillerie ? » Combien de fois la supériorité de force que donnent les pièces longues ne sera-t-elle pas avantageuse, pour rompre, percer, renverser les obstacles qu'oppose l'ennemi, comme colonne de troupe, retranchements, abattis, effets qu'elle produirait d'autant plus promptement qu'elle y joindrait la justesse du tir ? Toutes les fois qu'on combattrait artillerie contre artillerie, quel avantage n'aura pas sur l'autre celle qui aura en sa faveur la supériorité de la force et de [la] portée ? Cela se fit voir à Berg-op-Zoom.

Il fut fait en 1740 devant le maréchal de Broglie⁸ et d'Asfeld des épreuves à Strasbourg. La pièce à la suédoise, que les nouvelles pièces de 4 représentent, tirait 11 coups par minute, tandis que la pièce longue n'en tirait que 9 : mais, la première s'échauffant promptement, il fallait interrompre son feu pour la rafraîchir, tandis que la seconde tirait beaucoup plus longtemps.

D'ailleurs, devant l'ennemi, on ne peut jamais tirer que 5 à 6 coups par minute.

Toutes les fois qu'il sera question de défendre ou de tenter le passage d'une rivière, l'on ne saurait avoir une trop grande portée. En 1744, le maréchal de Coigny⁹ en fit l'expérience. Ce général ordonna qu'il serait placé, sur la

8. François-Marie, duc de Broglie (1671-1745) ; Claude d'Asfeld, maréchal de France (1667-1743).

9. François de Franquetot, duc de Coigny (1670-1759), fut notamment l'adversaire du Prince Eugène en Allemagne.

rive du Rhin, dix pièces de 4 à la suédoise pour battre le confluent du Necker et couler à fond les bateaux qui s'y présenteraient. Sur les représentations de l'officier d'artillerie, l'on y mélangea des pièces de 4 longues. Celles-ci faisaient plusieurs ricochets sur la surface de l'eau, tandis que les premières, tirées sur un angle trop ouvert, ne faisaient aucun effet.

Si l'on veut inquiéter l'ennemi lorsqu'il fait son embarquement, si l'on veut passer les fleuves en sa présence, l'on ne saurait avoir trop de longueur de portée : certes que 60 ou 80 toises de plus seront un objet considérable !

Si l'armée ou un corps de troupe veut en forcer un autre à quitter un poste inattaquable, quel avantage ne sera-ce pas d'avoir de grandes portées ! Mais, dans une bataille même, si le général projette d'attaquer les ennemis avant qu'ils aient fait leurs dispositions, il ordonnera de les troubler en les canonnant ; comme elles ne se sont point encore étendues en une ligne mince, à trois hommes de profondeur, elles offrent un but suffisant pour les canonner avec succès, si elles sont à moins de mille toises de distance ; car, les pièces de 4 longues à quatre degrés et d'autres calibres à trois degrés portant à cette distance, y compris les ricochets qui sont plus propres que les coups en plein fouet pour troubler les manœuvres, les pièces courtes, à même distance, ne pourraient porter que sous un angle trop considérable, ce qui les empêcherait de ricocher et ne ferait tomber le boulet que sur un point et, par conséquence, sur un seul homme, si par hasard il s'y rencontrait. Si l'ennemi se forme et s'avance, s'il arrive à 400 toises, les pièces longues, pointées sous une obliquité qui forme sur la ligne du front de l'armée ennemie un angle environ de 30 degrés, pourront mettre, à charge égale, à chaque coup, sept à huit hommes, et peut-être plus, hors de combat, s'ils sont serrés à l'ordinaire,

tandis que la pièce courte, tirant directement comme on le propose, n'en peut mettre au plus que trois. Si elle veut prendre, dans ce cas, la manière de tirer de la pièce longue, son boulet n'arrivera point. S'il arrive, ce ne sera qu'à la faveur d'un degré d'élévation plus considérable. Par conséquence, il ne tombera que sur un seul point, en plongeant et sans ricochet. Il est même tel degré d'obliquité — celui de 10 — auquel la pièce longue peut d'un seul coup mettre quinze à dix-huit hommes hors de combat. Que fera de mieux à cette distance la cartouche à balle tant vantée?

De plus, la pièce courte doit opter entre tirer sur le canon ou sur la troupe. La pièce longue, moyennant le feu oblique, peut tirer sur tous les deux, toutes les fois que le canon ennemi débordera la ligne.

Une batterie de pièces longues, capable de porter à 1000 toises, peut, au gré du général, réunir tous ses feux sur telle partie de la première ligne qu'il voudra, rompre cette ligne et mettre la confusion jusqu'à la seconde et troisième ligne. L'infanterie donne alors sur cette armée ébranlée. Pendant cela, l'on change un peu la direction et l'on va porter l'épouvante sur une autre partie de l'armée ennemie.

Les batailles de Rocourt¹⁰, de Dettingen¹¹, d'Hastembeck¹² fournissent les preuves de tout ceci.

A la première, le maréchal de Saxe employa des pièces de 16 pour attaquer une colonne qu'il voyait se former.

A Dettingen, l'on tira à 700 toises les pièces courtes, incapables par leur peu d'épaisseur de pouvoir souffrir sans risque l'augmentation de poudre à laquelle elles ont été restreintes pour ménager leur faiblesse.

A Hastembeck, l'on attaqua l'ennemi à plus de 600 à 700 toises.

Puisque les pièces de l'ancien calibre 4 faisaient l'office du calibre de 8 nouveau, le 8 celui du 12, il s'ensuit qu'il faut, dans un nou-

10. Rocourt : dans ce village de Belgique, le maréchal de Saxe défait les impériaux le 11 octobre 1746.

11. A Dettingen, en Bavière, les Autrichiens et les Anglais battirent les Français le 29 juin 1743.

12. Hastembeck fut le siège d'une bataille livrée le 26 juillet 1757 entre l'armée du duc de Cumberland et les Français.

vel équipage d'artillerie, composé de pièces nouvelles, un tiers, l'on pourrait dire la moitié, de plus de poudre, un tiers plus de pesant de boulets, en un mot beaucoup plus de voitures, chevaux, etc.

Ainsi les avantages de l'artillerie comme elle est établie par l'ordonnance de 1732 consistent :

1^o De n'être jamais obligée de se surcharger d'un double équipage, un pour le siège et l'autre pour la campagne;

2^o De se toujours trouver en mesure vis-à-vis de toutes les circonstances qui se présentent dans la guerre de campagne, comme attaque, défense de redoutes, de châteaux ou autres postes fortifiés;

3^o De pouvoir, dans le besoin, tirer des places une artillerie propre pour l'armée et en jeter promptement dans les places même fortifiées un supplément, etc.

Les pièces légères, ayant beaucoup de recul, tourmentent d'autant plus leurs affûts et les usent.

L'équipage de campagne de l'ordonnance de 1732 était composé de $1/7$ du calibre de 12, $2/7$ du calibre de 8 et $3/5$ du calibre de 4.

Les partisans de la nouvelle artillerie, au contraire, composaient leur équipage de $2/5$ du calibre de 12, $2/5$ du calibre de 8, $1/5$ de 4. Joignez à cela le projet qu'ils forment d'augmenter de beaucoup le nombre des pièces du parc : nous sommes donc en droit de ne pas vouloir entrer en comparaison à nombre égal, mais, pour prouver que nous n'avons rien avancé au hasard en disant que leur artillerie légère est de fait, à la lettre et intrinsèquement, plus pesante, plus embarrassante, infiniment plus dispendieuse que l'ancienne, nous allons faire la comparaison à nombre égal sans cependant renoncer au droit que l'équité nous donne de réclamer un autre calcul qui suive le premier.

Combinaison dans les principes de la nouvelle
artillerie dans le système des puissances du
Nord

Artillerie du parc pour une armée de
100 bataillons. Il faudra 200 pièces.

	Voit.	Chev.
80 pièces de 12 à 7 chevaux et à 3 voitures de munitions chacune	240	1 520
80 pièces de 8 à 5 chevaux et à 2 voitures	160	1 040
40 pièces de 4 à 3 chevaux et 1 voiture	40	280
200	440	2 840

Ancienne artillerie

	Voit.	Chev.
30 pièces de 12 à 9 chevaux et 3 voitures	90	630
60 pièces de 8 à 7 — et 2 —	120	1 000
70 pièces de 4 à 4 — et 1 —	70	560
40 pièces de 4 légères à 3 chev. et 1 voiture	40	280
200	320	2 470

Or on n'a jamais mené dans une armée française de 100 bataillons plus de 130 ou 140 pièces, non compris celles que l'on a données depuis quelques années aux bataillons.

Le résultat des combinaisons d'un parc de la même artillerie de 150 pièces, c'est-à-dire 20 de 12, 40 de 8, 70 de 4, 20 à la suédoise, offre 230 voitures et 1 720 chevaux. Or ce parc ne fait [pas] le même effet qu'un composé de 200 pièces légères.

Il reste à donner une idée de l'économie de la poudre.

État des charges de tous les calibres

	Anciennes	Nouvelles
Pièces de 12.	5 Lb.	4 Lb.
Pièces de 8.	3	2 1/2
Pièces de 4 ordinaires	2	1
Pièces de 4 à la suédoise	1 1/4	1

Or nous avons prouvé que la nouvelle artillerie des étrangers, pour égaler les effets de notre ancienne, était obligée d'opposer le

13. Ces chiffres sont reproduits tels quels d'après le manuscrit.

calibre de 8 à celui de 4 ancien et d'employer le calibre de 12 pour égaler celui de 8 ancien. Ainsi, où nous dépenserons 2 lb de poudre, eux en dépenseront 2 lb 1/2; où nous en dépenserons 3, eux en dépensent 4, non compris l'augmentation d'une moitié en sus du poids du boulet de la pièce de 12 substituée à la 8 longue et du double de la pièce de 8 courte à la place de celle de 4 longue.

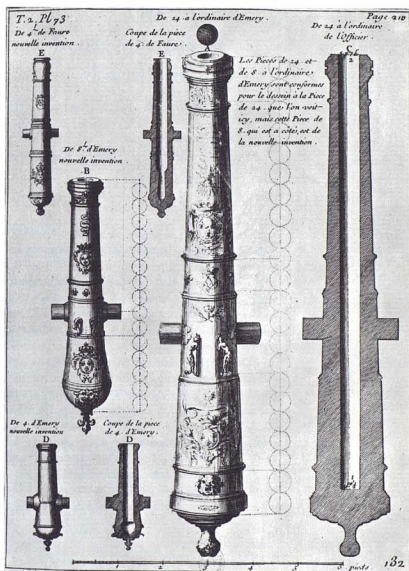
	POIDS DU MÉTAL	POIDS DE L'AFFÛT SEUL Avec son avant-train	POIDS DE LA PIÈCE Sur son affût complet
PIÈCES DE 4			
<i>Anciennes</i>	1150 lb	1288 lb	2438 lb
<i>Nouvelles</i>	600	1219	1819
Différence	550 lb de —	69 lb de —	619 lb de —
PIÈCES DE 8			
<i>Anciennes</i>	2100 lb	1479 lb	3579 lb
<i>Nouvelles</i>	1200	1727	2927
Différence	900 lb —	248 lb +	625 lb 13 —
PIÈCES DE 12			
<i>Anciennes</i>	3200 lb	1766 lb	4966 lb
<i>Nouvelles</i>	1800	1954	3754
Différence	1400 lb —	188 lb +	1212 lb —

Comparaison des pièces de 4 anciennes avec les nouvelles de 8 courtes et de 8 anciennes avec celles de 12 courtes

<i>Pièces de 4 anciennes</i>	1150 lb	1288 lb	2434 lb
<i>Pièces de 8 nouvelles</i>	1200	1727	2927
Différence	50 lb +	439 lb +	487 lb +
<i>Pièces de 8 anciennes</i>	2100 lb	1479 lb	3579 lb
<i>Pièces de 12 nouvelles</i>	1800	1954	3754
Différence	300 lb —	475 lb +	175 lb +

Longueur donnée des pièces qui influe considérablement sur la portée

<i>Pièces de 4 anciennes</i>	6 p.	6 p.	0 l.
— <i>nouvelles</i>	4 p.	3 p.	4 l.
		2 p.	2 p. 8 l.
<i>Pièces de 8 anciennes</i>	7 p.	10 p.	0 l.
— <i>nouvelles</i>	5 p.	4 p.	6 l.
		2 p.	5 p. 6 l.
<i>Pièces de 12 anciennes</i>	8 p.	8 p.	
— <i>nouvelles</i>	6 p.	2 p.	
		2 p.	6 p.



12. *Mémoires d'artillerie* en trois volumes in-quarto, recueillis par M. Surirey de Saint-Rémy, lieutenant du Grand Maître de l'Artillerie de France. Troisième édition, beaucoup plus ample et plus complète que la seconde. 1745. Bibliothèque Nationale.

XXIII.

Deuxième cahier d'artillerie

Ce manuscrit de 12 pages in-folio est constitué de notes tirées des Nouveaux principes d'artillerie de Benjamin Robins commentés par le mathématicien Léonard Euler. Lombard, professeur aux Écoles d'artillerie d'Auxonne, venait d'en donner une traduction en 1783 : « Lombard eut connaissance du commentaire du savant allemand en 1747 et en fit la traduction en trois ans, mais il ne la donna au public qu'en 1783 en la faisant suivre du résumé des expériences faites à Woolwich en 1775 pour connaître les vitesses initiales des boulets et de l'extrait d'une dissertation sur les phénomènes de l'air. Cet ouvrage, particulièrement destiné aux officiers du corps royal, vint prendre place dans toutes les bibliothèques militaires auprès du cours de Bezout. » (Du Teil, Napoléon Bonaparte et les généraux du Teil, p. 19.)

Toute la poudre de charge est enflammée avant que le boulet soit sensiblement mis en mouvement.

L'inflammation de la poudre se fait, il est vrai, par degré; le premier grain communique le feu au second et aux grains contigus et ceux-ci aux autres, mais il n'est pas moins vrai que la poudre est enflammée avant que le boulet soit sensiblement mis en mouvement par la pression immédiate du fluide sur la surface et par celle des grains contigus à cette surface; dans le premier cas, le principe que je viens de poser est vrai; dans le second, si l'on fait attention que le fluide produit par la poudre est mille fois plus élastique que l'air, que nous rapporterons, que la compression des grains dans l'âme de la pièce est prodigieuse et que la flamme trouve un passage aisé au travers, les grains ainsi pressés et environnés par le feu ne peuvent tarder de s'enflammer; d'ailleurs la poudre s'enflamme successivement pendant tout le temps (que) le boulet (met) à parcourir l'âme de la pièce. Lorsqu'on lui oppose deux boulets au lieu d'un, alors il doit s'en enflammer deux fois plus de poudre que s'il n'y avait qu'un seul boulet. La perte de mouvement communiquée en deux boulets doit donc être deux fois plus grande que celle qui n'a été communiquée qu'à un seul boulet,

ce qui est cependant contraire à l'expérience qui fait voir (que) les vitesses des boulets sont en raison inverse de leur nombre. Joignez à cela qu'en doublant et triplant la charge on a toujours la vitesse des boulets proportionnelle à la quantité de poudre.

La poudre que l'on trouve quelquefois devant une pièce paraît contredire ce principe, mais, ou cette poudre est restée dans le bouchon, alors elle est en petite quantité; ou elle est mauvaise: ce qui est si vrai que, si l'on y mettait le feu, elle se mettrait en fusion sans explosion, ce qui prouve que le mélange dans ces sortes de grains n'avait pas été bien fait. Si ces [expériences] ne peuvent être révoquées en doute, elles font voir la [réalité] de ce principe: que l'inflammation de la poudre se fait par degré, principe qui a servi de base dans la charge et dans la longueur des pièces. En supposant que la poudre, dans une pièce, s'enflamme pendant tout le temps que le boulet met à parcourir l'âme de la pièce, il est clair qu'il doit y avoir une certaine charge qui serait entièrement enflammée lorsque le boulet serait parvenu à la bouche de la pièce. Cette charge serait celle qui donnerait au boulet la plus grande vitesse. Cette première charge, en France, ne doit être ni plus grande que la moitié du boulet ni plus petite que le tiers. Robins trouve que toute charge au-dessous du tiers et de la moitié du poids du boulet, pourvu qu'elle n'occupe pas les trois quarts du cylindre, augmente la vitesse du boulet; un boulet de deux livres par 3^o, chassé avec une charge égale au poids du boulet, s'enfonce dans la terre à une profondeur plus grande d'un tiers qu'elle n'eût été s'il eût été chargé avec la quantité ordinaire.

Si l'on tire, avec une même charge, deux pièces de différentes longueurs, celle qui est la plus longue communique-t-elle au boulet le plus de vitesse? La supposition [de] l'inflammation successive de la poudre a fait croire

que pour assigner la longueur qu'on doit donner à une pièce il fallait s'appuyer sur ce principe, savoir : que la pièce doit être assez longue pour donner à la poudre le temps de s'enflammer; de là, on a donné aux pièces la longueur qui paraîtrait conforme à ce principe, mais Benjamin Robins prouve qu'un boulet tiré avec une couleuvrine qui était six fois le diamètre de son calibre pénétrait dans le bois deux fois autant et même davantage qu'un boulet tiré avec une pièce dont la longueur était de vingt fois son calibre. Il est cependant bien évident que l'action de la poudre se trouve affaiblie en tel point qu'elle devient moins forte par la résistance et le frottement que le boulet éprouve au travers de la pièce; il est évident, dis-je, que, pour lors, si l'on raccourcissait le canon, on augmenterait la vitesse du boulet, mais c'est un cas qui n'arrivera jamais avec les pièces chargées à l'ordinaire.

Si l'on tire successivement la pièce avec différentes charges, la pression de la poudre sur le boulet est dans toute [l'étendue] du cylindre comme la quantité de poudre dont a été composée la charge. Cette proposition est évidente, car l'élasticité du fluide produit par l'inflammation de la poudre est renfermée dans un espace donné et toujours comme sa densité, mais cette densité est connue. La quantité de poudre donne l'élasticité du fluide produit par la poudre ou bien la pression de la poudre sur le boulet, etc. Par exemple, si l'on tire une pièce avec des charges différentes, l'une de deux et l'autre de quatre livres, si l'on suppose que les fluides qu'elles produisent aient à parcourir un même cylindre, la densité et, par conséquent, l'élasticité du fluide dans le deuxième cas est double de celle qu'elle est dans le premier et par conséquent la pression est comme la quantité de poudre. L'action de la poudre sur le boulet cesse aussitôt que le boulet est tiré de la pièce. S'il s'agissait de donner des démonstrations

géométriques, cette proportion paraîtrait fausse puisque la flamme agit encore sur le boulet lorsqu'il est hors du canon, mais elle paraîtra évidente si l'on considère avec quelle promptitude la flamme, lorsqu'elle est hors de la pièce, se dilate de tous côtés et la force ne peut plus agir sensiblement sur le boulet; s'il est donc vrai que l'action de la flamme influe si peu sur le boulet lorsqu'il est sorti du canon, on peut regarder cette force comme nulle. S'il fallait se tenir aux [proportions] géométriques dans ces sortes de propositions, jamais on ne pourrait avancer d'un pas dans les problèmes balistiques.

La pression de la force de la poudre sur le boulet [diminue] de plus en plus à mesure que le boulet est poussé en avant: la poudre enflammée occupe un plus grand espace et par conséquent son élasticité diminue, en sorte que, par exemple, dedans une pièce de 24 livres de balle et longue de 10 pieds, la charge, avant d'être enflammée, occupe un pied du cylindre; lorsque le boulet sera parvenu à la bouche de la pièce, la poudre occupe dix fois autant d'espace qu'elle en occupait au premier moment de son inflammation; par conséquent, elle n'exerce plus sur le boulet qu'un dixième de la première pression et, plus la pièce sera longue, plus l'action de la poudre sur le boulet du canon se trouvera affaiblie.

Quoique la vitesse augmente en passant dans le canon, néanmoins l'accélération de cette vitesse diminue à mesure qu'il s'approche de la bouche.

Cette proposition est évidente pour deux raisons: la première est que la pression diminue de plus en plus comme nous l'avons vu ci-dessus; la deuxième, c'est que le boulet augmentant de vitesse se soustrait de plus en plus à son impulsion, car il est clair que, plus il a de vitesse, moins il doit être affecté dans un espace donné par l'action de la poudre qui le [chasse].

Les boulets doivent en général acquérir un mouvement de rotation en passant à travers la pièce; car un boulet ne saurait sortir de la pièce d'où il est tiré sans éprouver un frottement contre les parois intérieures; or il est impossible que le frottement que suppose un mouvement progressif ne donne pas au boulet un mouvement de rotation; il faut remarquer que, à cause de l'inégalité des frottements des boulets au-dedans des canons, il n'est pas sûr que deux boulets, en passant à travers la même pièce, acquièrent un mouvement de rotation dans le même temps; le mouvement de rotation, combiné avec le mouvement progressif, doit faire sortir le boulet du plan vertical dans lequel il aurait commencé à se mouvoir, car, au moyen du mouvement de rotation, le boulet frappe l'air de manière que la résistance n'est plus directement opposée à son mouvement, mais devient oblique à sa direction et le force à s'écarter du plan vertical dans lequel il tendait à se mouvoir.

Si on fait tourner un pendule autour de la ligne qui le soutient et qu'on l'abandonne à lui-même après l'avoir éloigné de la ligne perpendiculaire, il s'écartera de la ligne dans laquelle il avait commencé à tourner et à faire des vibrations et la déclinaison se fera toujours où le mouvement de rotation est opposé au mouvement progressif; on peut remarquer la même chose à l'égard des balles de paume auxquelles, par un coup oblique de raquette, on a communiqué ce mouvement de rotation autour de leurs axes.

Si l'on pouvait déterminer la position de l'axe autour duquel se fait le mouvement de rotation, l'on connaîtrait la direction de l'écartement du boulet; mais la position de cet axe n'est point fixe, ainsi l'étendue de la déclinaison doit changer aussi souvent que la position de cet axe: quelle irrégularité ne doit pas causer ce changement de direction entre plusieurs amplitudes d'un même boulet, quoi-

que la pièce, la charge, l'inclinaison soient toujours les mêmes! Ces irrégularités sont d'autant plus grandes que le mouvement de rotation [varie] avec le mouvement progressif.

Les amplitudes des pièces ne peuvent point marquer exactement les vitesses des boulets.

Car la même pièce tirée dans le même angle, avec la même charge et les mêmes circonstances qu'il est possible (de réunir), porte néanmoins les boulets à des distances très différentes; ces irrégularités dans les portées peuvent-elles être toutes attribuées à la poudre? Si cela était, elle ne pourrait qu'augmenter ou diminuer les amplitudes, au lieu qu'il arrive souvent que non seulement elles sont différentes quant à la longueur, mais que le boulet s'écarte prodigieusement à droite ou à gauche de sa première direction. L'on a vu que deux boulets, tirés avec le plus grand soin, avec une pièce dont la position était constante et invariable, s'écartèrent seulement l'un de l'autre lorsqu'ils furent tombés dans la plaine. Leurs directions formèrent un angle de 15° . D'où vient donc cette différence qui se trouve entre les amplitudes d'une même pièce? Elle vient en grande partie de la résistance de l'air, car, en vertu du mouvement de rotation, la résistance de l'air est oblique à la direction et, par conséquent, doit l'écarter et diminuer les portées.

L'action de l'air sur les projectiles a, dans bien des pièces, une force prodigieuse et le mouvement de ces corps se trouve changé et ralenti par la rotation.

La plupart des auteurs qui ont donné des traités sur le mouvement des projectiles militaires ont supposé que la résistance que l'air oppose aux boulets et aux bombes est si petite, eu égard au poids de ces corps, que les effets en étaient insensibles, et, de là, ils ont conclu que la ligne que ces corps décrivent était une parabole; mais Benjamin Robins, comparant les amplitudes des bombes et des

boulets avec celle qui leur était assignée par la théorie, trouva que lorsque l'on tirait un boulet avec de petites charges, pour lors, en effet, la résistance était peu de chose, mais aussi il remarqua qu'en augmentant la charge, et accélérant par conséquent la vitesse, la résistance de l'air se trouvait de beaucoup augmentée; il trouva, par exemple, qu'un boulet de 24 livres avec une charge ordinaire éprouve de la part de l'air une résistance égale au moins au poids de 400 livres et que son amplitude n'était au plus que la huitième partie de celle qu'elle devait être sans la résistance.

La résistance de l'air agit avec plus ou moins de force suivant que le mouvement du projectile est plus ou moins rapide. Cette résistance est à peu près en raison inverse du carré des vitesses, c'est-à-dire : si à un certain degré de vitesse correspond une résistance analogue, à deux degrés de vitesse il déplacera deux fois plus d'air dans le même instant et communiquera à chaque particule d'air deux fois plus de vitesse, c'est-à-dire que la résistance qu'il éprouvera sera quatre fois plus grande que s'il n'eût eu qu'un degré de vitesse, ou, ce qui revient au même, la résistance sera en raison inverse des vitesses.

Benjamin Robins a trouvé que ce rapport ne subsistait plus dès que l'une des vitesses est plus petite que 1200 pieds par seconde, que l'autre est plus grande, car, alors, dit-il, la résistance devient trois fois aussi grande que si elle était calculée selon la loi de la maxime précédente. De là il conclut que, quelle que soit la volée d'un boulet qui se meut avec une pareille vitesse, l'étendue de cette volée augmentera très peu quel que soit le nouveau degré de vitesse qu'acquière le boulet par l'impression d'une charge plus forte. C'est à la résistance de l'air qu'on doit attribuer la [différence] qui se trouve entre les amplitudes de deux pièces de différents calibres et tirées

sous le même angle avec des boulets convenables et des charges ordinaires. Ces différences ne peuvent être attribuées qu'à la différence des vitesses, puisque, la charge des pièces étant proportionnelle à leur calibre, ils sont chassés de leur canon avec autant de promptitude de l'un que de l'autre; une différence si considérable entre les volées ne peut donc être attribuée qu'à la différence des résistances qui leur sont opposées : en effet, un boulet de 24 livres a quatre fois plus de surface qu'un de 3, mais il en a huit fois la solidité, en sorte que la résistance qu'il rencontre n'est, par rapport à son poids, que la moitié de celle qu'éprouve le boulet de 3 livres; aussi il arrivera toujours que les résistances que l'air oppose à deux globes différents seront en raison inverse des diamètres de ces globes; si l'on tire successivement une même pièce avec des charges différentes, il peut arriver que la petite charge porte plus loin que la plus forte, car il peut se faire que la force de déclinaison qui écarte le boulet de la direction dans laquelle il commençait à se mouvoir [augmente] l'amplitude de la petite charge et diminue celle de la plus forte; il arrivera alors que cette amplitude sera moins étendue que l'autre.

Si deux pièces de même calibre, mais de différentes longueurs, sont successivement tirées avec la même charge et sous (un même) angle d'élévation, il peut se faire que la volée de la pièce la plus courte soit plus étendue que la plus grande, car, le mouvement de rotation accélérant le mouvement d'un boulet et retardant celui de l'autre, l'amplitude du boulet qui est tiré avec le plus de vitesse (sera) plus courte que celle du boulet qui l'a été le plus lentement. La même chose peut arriver si l'une des pièces est plus longue que l'autre. Benjamin Robins a souvent prouvé dans ses expériences la vérité de ces principes. Dans toutes les opérations d'artillerie, l'on doit

toujours employer la quantité de poudre seulement nécessaire préférablement à l'autre. Tout ce qu'on peut ajouter à une charge au-delà de ce qui suffit pour exécuter le projet qu'on médite, non seulement est une dépense inutile, mais encore peut souvent causer des désordres qu'on aurait pu s'épargner. La pièce, par exemple, étant échauffée et forcée, son recul est plus violent, son affût en souffre davantage et devient plus sujet à se déranger, ce qui rend le service plus lent. Ce n'est pas même le plus grand mal qui puisse en résulter, car il peut arriver que, si l'on augmente la vitesse du boulet, il produira moins d'effet qu'il n'aurait fait si la charge eût été plus petite.

Déterminer les occasions principales où il est plus avantageux d'employer de fortes ou de petites charges. Les occasions principales où il est plus important d'employer de fortes charges, c'est lorsqu'il s'agit de détruire des parapets, de démonter des batteries couvertes, de forts mortiers, ou de battre en brèche, car, dans tous ces cas, si l'obstacle contre lequel on dirige le canon n'est pas fort éloigné, chaque degré de vitesse portera le boulet avec plus de force et pénétrera plus avant dans le corps solide qu'elle rencontrera en son chemin. Dans ce cas la charge peut être égale au tiers du poids du boulet.

Il faut observer cependant que si l'obstacle contre lequel on dirige les batteries n'en est éloigné que de 4 ou 5 verges, pour lors, une augmentation considérable dans la vitesse du boulet n'augmente pas sensiblement la force avec laquelle il va frapper le corps contre lequel il est tiré. Si l'obstacle est auprès de la pièce qu'il puisse être renversé par un boulet tiré avec une petite charge.

En augmentant la quantité de poudre, bien loin de causer bien plus de dommage à l'ennemi, on ne fait que diminuer l'effet du boulet contre un corps solide. Il y fera beaucoup plus de

fracas si son mouvement est presque à bout par la résistance des corps qu'il a traversés que s'il était encore avec une grande vitesse. On est convenu de ce principe en tirant contre les flancs d'un vaisseau; car, si le boulet n'a précisément que la vitesse qu'il lui faut pour passer au travers, il en brisera les planches, au lieu que, s'il est tiré avec tant de vitesse qu'il en conserve encore après les avoir percées, il n'y fera qu'un trou qui se refermera même à cause de l'élasticité du bois.

Des petites charges produisent aussi plus d'effet lorsque l'on tire à cartouche. En effet, les balles qui remplissent les cartouches lorsqu'on les tire avec de fortes charges se dispersent et s'écartent de leur direction, au lieu que, si la charge est plus petite, leur mouvement sera plus égal et elles resteront plus serrées, ce qui causera plus de ravage parmi les troupes sur lesquelles on tire. Comme les boulets en passant au travers des bataillons éprouvent peu de résistance, les charges des pièces de campagne étaient très petites. On a trouvé que chargées de $1/6$ ou de $1/5$ du poids du boulet elles produisaient les effets qu'on en attendait.

Description du canon rayé

Toute la différence du canon rayé consiste en ce qu'une pièce ordinaire est lisse en dedans, au lieu que, dans le cylindre de l'autre, on pratique et creuse des raies en forme de spirale. Le nombre des raies n'est pas fixe et varie suivant la fantaisie de l'ouvrier ou le calibre du canon; elles sont pareillement plus ou moins profondes selon les pays, la matière dont on fond la pièce, ou enfin le caprice du fondeur : ce canon s'appelle aussi carabine.

Différentes manières de charger le canon rayé

Il y a plusieurs manières de charger le canon rayé. Lorsqu'on a mis dans la pièce une quantité de poudre suffisante, on prend une balle

de plomb d'un diamètre un peu plus grand que celui de la pièce avant qu'elle fût rayée. On la place à la bouche de la pièce et on fait entrer cette balle de force, à coups de maillet et de refouloir, jusqu'à ce qu'elle touche la charge. Le plomb cédant à la force, il est poussé; la surface de la balle (perd) sa forme sphérique et prend celle de l'intérieur du cylindre.

En Allemagne et en Suisse, on a perfectionné cette manière de charger le canon rayé, surtout à l'égard des grosses pièces dont on se sert pour tirer à de grandes distances : pour cela, on coupe un morceau de cuir en forme de cercle ou un morceau de futaine, dont on enduit un des côtés avec de la graisse, contre la bouche du canon. En plaçant le boulet de fer, on l'enfonce dans le canon; par ce moyen, le cuir ou la futaine empêche l'empreinte des raies pourvu qu'elles ne soient pas trop profondes. Comme ces deux méthodes de charger les pièces par leur bouche exigent beaucoup de temps, les canons que l'on fond en Angleterre sont faits de manière qu'on les charge par la culasse qui, pour cette raison, a plus de capacité que toute autre partie. On fait entrer la poudre et le boulet par une ouverture pratiquée dans le côté de la pièce, après quoi on la referme avec une vis.

Avantage des pièces de canon rayées

L'utilité et l'avantage du canon rayé consistent en ce que la surface de la balle, suivant la courbure des raies, acquiert, avec les mouvements progressifs, un mouvement de rotation autour de l'axe du cylindre et, comme il la conserve encore au sortir de la pièce et que l'axe de ce mouvement coïncide avec la ligne de direction, la pression de sa résistance sera égale, dans toutes les parties de la surface qui se présentent avec la première, de sorte qu'elle ne pourra causer aucune

déclinaison; on pourra donc, avec de pareilles pièces, frapper un but à une distance beaucoup plus grande que celle où l'on suppose pouvoir atteindre avec une pièce ordinaire. Il ne faut pas croire pour cela que la vitesse d'un boulet tiré avec une pièce rayée soit plus grande que ce même boulet tiré avec une pièce ordinaire avec la même charge [ce qui est faux]. En effet, si les raies sont profondes et que le boulet soit assez gros pour les remplir, le frottement qu'il éprouve doit diminuer sa vitesse; la seule raison de l'augmentation de portée ne peut venir que du mouvement de rotation qui empêche toutes les déclinaisons qui écartent le boulet et ralentissent son mouvement dedans les pièces ordinaires. Lorsqu'il s'agit de tirer des boulets à une grande distance, les formes des charges et les longueurs des pièces peuvent alors être d'une grande utilité.

La vérité de cette maxime peut être facilement déduite des observations précédentes. Le boulet, à la vérité, acquiert un nouveau degré de vitesse par l'impulsion d'une charge plus forte et par l'augmentation de la longueur de la pièce; mais aussi, quel que soit l'accroissement de sa vitesse au sortir du canon, son amplitude ni sa force ne seront considérablement augmentées. En effet, la moindre résistance de l'air (gêne) la vitesse du boulet, mais l'action de l'air sur les projectiles a une force prodigieuse et cette force est d'autant plus grande que la vitesse du mobile augmente; la résistance, qui est l'effet de cette force, (suit) à la vérité, dans les petites charges, le rapport du carré des vitesses; mais, en augmentant la charge, la résistance ne suit plus cette loi; car alors elle devient trois fois aussi grande que si elle était calculée suivant cette maxime. D'ailleurs, ce mouvement de rotation du boulet change non seulement sa direction, mais diminue son amplitude. La juste charge d'une (pièce) n'est pas celle qui

peut communiquer au boulet la plus grande vitesse; elle n'est pas déterminée par un rapport constant de son poids avec celui du boulet, mais c'est la quantité de poudre qui est seulement nécessaire pour remplir l'objet que l'on propose et, au lieu d'être en raison du boulet, elle doit changer suivant les diverses opérations qu'il faut faire; qu'il s'agisse de détruire un parapet, de démonter des batteries, de battre en brèche, si l'obstacle n'est pas éloigné, chaque accroissement de vitesse fera pénétrer le boulet plus avant; mais, si c'est à une fort grande distance, les fortes charges ne portent guère plus avant que les petites : dans ce cas, il peut y avoir même rapport entre la charge et le poids du boulet, de même que dans celui où l'obstacle, étant près de la pièce, peut être renversé aisément par un boulet tiré avec une petite charge, comme s'il s'agissait de tirer contre des planches ou le flanc d'un vaisseau.

DÉTERMINER LES RAPPORTS
DES DIFFÉRENTES VITESSES
QUE PEUVENT IMPRIMER
A UN MÊME BOULET

DES CHARGES PLUS OU MOINS FORTES,
DES PIÈCES PLUS OU MOINS LONGUES.

La méthode la plus favorable pour y parvenir n'est pas d'examiner leur amplitude, mais de prouver à quelle profondeur pénètre le boulet tiré avec une même charge contre un solide placé à une petite distance de la bouche de la pièce. Tel est par exemple un madrier ou un (amas) de terre ou d'argile. Car nous avons démontré que les amplitudes des pièces ne peuvent point marquer exactement les vitesses des boulets, au lieu que l'expérience fait voir que, à une charge double, répond une profondeur quadruple et que, à une triple, répond une profondeur neuf fois plus

grande. Benjamin Robins éprouva qu'une balle de $3/4$ de pouce de diamètre contre un madrier de chêne pénétra avec différentes vitesses à différentes profondeurs, depuis $1/2$ pouce jusqu'à $1/0$ pouce. Ayant examiné la vitesse respective avec les profondeurs, il trouva qu'elles suivaient à peu près le lien indiqué ci-dessus et cela se trouva vrai pour un boulet d'une grosseur quelconque.

XXIV.

Histoire de l'artillerie

A Auxonne figurait un enseignement rétrospectif concernant le matériel employé au XVI^e et au XVII^e siècle (Du Teil, op. cit., p. 74). Pour se perfectionner, Bonaparte lit les Mémoires d'artillerie où il est traité des mortiers, pétards, arquebuses à croc, mousquets, fusils, etc., de Surirey de Saint-Rémy. Cet ouvrage, paru en 1697, faisait autorité par l'étendue et la solidité de ses connaissances. On ignore l'édition qu'a pu avoir entre les mains Bonaparte, les Mémoires ayant fait l'objet de nombreuses rééditions. On trouve dans ces extraits pris par le jeune officier un résumé assez complet et exact de l'histoire de l'artillerie.

Canon

Tiré de M. de Saint-Rémy¹, tome 1^{er}. — La poudre fut découverte en 1330. Ce fut au siège de Candie fait par les Vénitiens en 1366 que l'on s'en servit pour la première fois. Quelques Allemands leur apportèrent deux petites pièces de fer et des boulets de plomb. Diego Ufano nous dit que ces pièces étaient formées par de fortes tôles de fer que l'on disposait à peu près cylindriquement, que l'on serrait avec des cercles de fer². Les premiers canons ont donc été de fer. On leur a donné la forme conique, figure bien peu convenable par la grande consommation de poudre qui devenait inutile. Après différentes figures assez bizarres, les canons ont pris la forme cylindrique. L'on les a faits de fonte, c'est-à-dire d'un métal composé de cuivre rouge, de cuivre jaune et d'étain, et cela parce que l'on observa que le fer était trop cassant et que la rouille lui était trop nuisible³. L'on en fait encore de fer pour la marine, mais c'est à cause de la cherté de ceux de fonte.

Louis XI est le premier roi qui ait eu une artillerie considérable. Il fit fondre douze canons de fonte qui furent appelés des noms des douze pairs de France⁴. Ce fut sous François 1^{er} que l'on commença à raisonner sur les diffé-

1. Pierre Surirey de Saint-Rémy (ou Saint Rémy) (1650-1716) fut lieutenant du grand maître de l'artillerie.

2. D'après le chroniqueur, ces tubes en fer forgé reçurent le nom de ventglaires.

3. Au xv^e siècle.

4. Un de ses canons lui fut pris à la bataille de Monthéry.

5. C'est en fait sous le règne de Henri II que le nombre des calibres fut réduit à 6 : les 6 calibres de France.

6. Dans sa célèbre *Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules* où il s'intéresse principalement aux sièges et aux batailles.

7. Fondue par Jean de Chaligny en 1598, ce fut la plus grosse couleuvrine de France. Le P. Daniel l'avait vue à la citadelle de Dunkerque.

8. Il y en eut 12 portant les noms des douze apôtres.

rents calibres⁵. Dans ces premiers temps, les pièces ne chassaient que de très petits boulets et étaient peu fortes en métal.

Par un compte rendu en 1461 par un trésorier de la guerre, l'on voit qu'une couleuvrine appelée *la Grande* ne pesait que 115 livres de cuivre, que des pièces de canon ne pesaient ensemble que 95 livres.

Louis XI fit fondre des pièces qui chassaient des poids de 500 livres et qui portaient depuis la Bastille jusqu'à Charenton. C'était, selon le père Daniel⁶, une espèce de mortier.

L'on a des descriptions de pièces qui chassaient des poids de 100 livres, 80 livres, 70 livres.

L'on nomme un canon pris en 1717 sur les Turcs qui chassait des boulets de 110 livres et avait 25 pieds de long.

La célèbre couleuvrine de Nancy avait 22 pieds de long, mais ne chassait que des boulets de 18 livres⁷.

Charles Quint fit faire une fonte à Malaga pour son entreprise de Tunis, qui servit longtemps de modèle à l'Europe. C'étaient des pièces de 40 à 45 livres de balle⁸. L'archiduc Albert fit dans la suite fondre des pièces dont les moins étaient de 10 livres et les plus de 40.

Depuis l'édit de Blois (1572), l'on ne fit en France que des pièces de six calibres différents, savoir :

1^o Les pièces appelées *canons* du calibre de 33 $\frac{1}{3}$;

2^o Celles appelées *couleuvrines* dont le boulet était de 16 livres $\frac{1}{2}$;

3^o Celles appelées *bâtardes* de 7 livres $\frac{1}{2}$;

4^o La *moyenne* de 2 livres $\frac{3}{4}$;

5^o Le *faucon* de 1 livre $\frac{1}{2}$;

6^o Le *fauconneau* de $\frac{3}{4}$ de livre $\frac{1}{2}$.

Sully fut surintendant de l'artillerie et Louis XIV lui donna une perfection qui la rendit fort utile à ses projets.

Le canon de France de 33 pesait 6 200 livres, long de 11 pieds.

Le demi-canon d'Espagne du calibre de 24 pesait 5 100, avait 10 pieds 11 pouces de long.

La coulevrine de 16 livres pesait 4 100..., 10 pieds 10 pouces.

Le quart de canon d'Espagne de 12 livres pesait 3 400..., 9 pieds 9 pouces.

La bâtarde de 8 livres, 1 950..., 10 pieds 7 pouces.

La moyenne de 4 livres pesait 1 300..., 10 pieds 7 pouces.

Le faucon et le fauconneau depuis 1/2 jusqu'à 2 livres pesaient 150, 200, 400, 500, 700 à 800, long de 7 pieds.

La pièce de 8 courte a de longueur 8 pieds 7 pouces.

Celle de 4 courte, 8 pieds 6 pouces.

Tel était l'état des calibres dont on se servait sous Louis XIV.

L'ordonnance de 1732 ordonne qu'il ne sera dorénavant fabriqué que des pièces de 24, 16, 12, 8, 4, selon les dimensions des balles (voyez 1^{er} cahier sur l'artillerie).

L'ordonnance de 1774 distingue l'artillerie en artillerie de siège et de campagne : 24, 16 longues sont dites artillerie de siège et celles de 12, 8, 4 courtes servent pour les campagnes⁹.

Il se fondait encore du temps de M. de Saint-Rémy des pièces :

De 24 livres pesant	3 000	longues de 6 p.	7 p.
De 16	—	2 020	— 6 p. 2 p.
De 12	—	2 000	— 5 p. 1 p.
De 8	—	1 000	— 4 p. 11 p.
De 4	—	600	— 4 p. 9 p.

Ces pièces différaient encore des autres par la figure de la chambre, qui était en forme de poire, beaucoup plus large que l'âme de la pièce, mais ces pièces avaient l'inconvénient de trop tourmenter les affûts, d'endommager les embrasures, de ne pouvoir être écouvillonnées sûrement. Elles ont été abandonnées.

9. Gribeauval distingua les pièces de 4, 8, 12 et les obusiers de 6 pour l'artillerie en campagne, les canons de 8, 12, 16, 24, les obusiers de 8, les mortiers de 8, 10, 12 et les pierriers de 15 pour l'artillerie de siège.

10. Les Fusiliers du roi, première troupe d'artillerie créée en 1671, puis le Royal-Bombardier fusionnèrent pour donner le Royal-Artillerie.

Corps royal de l'artillerie¹⁰

Le régiment Royal-Artillerie fut créé en 1671. Il fut composé de quatre compagnies de 100 hommes. Les officiers furent pris dans le régiment du roi. En 1672, il fut porté à 26 compagnies et appelé le régiment des Fusiliers. En 1677, il fut augmenté de 4 bataillons. En 1689, il y eut 12 compagnies de canonniers qui n'étaient pas en bataillon. En 1693, le régiment prit le nom de Royal-Artillerie et les 12 compagnies y furent incorporées.

Le régiment des Bombardiers fut créé en 1684. Il fut composé de 13 compagnies. Il fut augmenté d'un autre bataillon en 1706.

La première compagnie des mineurs a été formée après la paix de Nimègue en 1679; en 1692, l'on en créa une seconde; la troisième fut formée en 1707.

Les compagnies (de) canonniers garde-côtes furent créées en 1702.

Ce fut en 1720 que les différents corps furent incorporés en un seul et l'on forma le régiment Royal-Artillerie qui fut composé de 5 bataillons, chacun de 8 compagnies, et chaque compagnie de 100 hommes, 2 capitaines, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants par compagnie et 2 cadets.

Il y avait trois escouades dans chaque compagnie. La première composée de 24 canonniers et de 24 soldats apprentis; la deuxième de 12 mineurs ou sapeurs et 12 apprentis; la troisième de 12 ouvriers en fer ou en bois et 12 soldats apprentis.

Il y avait un lieutenant-colonel et un major par bataillon.

C'était le même uniforme qu'aujourd'hui, à l'exception que la veste était rouge.

Il n'y avait que cinq écoles.

L'ordonnance de 1729 changea quelque chose. Elle établit que, dans un bataillon, il y aurait 5 compagnies de canonniers, 2 de bombar-

diers, 1 de sapeurs et ne seraient composées que de 70 hommes.

Elle établit 5 compagnies de mineurs et 5 d'ouvriers pour servir séparément ou adjointes audit bataillon.

Cette constitution a été changée en 177...¹¹ par M. de Gribeauval.

En 1706, il fut fait, pour neuf années, les marchés suivants pour la fourniture des poudres :

1 000 000 livres à 7 sols	} 2 400 000 livres par année.
500 000 livres à 10 sols	
900 000 livres à 12 sols	

Il était arrêté de plus que ce qu'il fournirait au-delà serait payé 12 sols.

La poudre qui se gâterait dans les magasins sera radoubée à raison de 5 livres par 100 et celle qui n'aura besoin que d'être resséchée se paiera 3 livres.

Deux livres de poudre fine ou de chasse lui seront passées pour 3 livres de poudre de guerre.

L'entrepreneur pourra vendre de la poudre aux marchands à raison de 24 sols la livre et les revendeurs (au public) à raison de 28 sols.

Lors des réjouissances, l'on ne mettait que le quart du poids du boulet de poudre.

Prix des pièces pour la façon

Il y avait cinq fonderies, savoir à

Une pièce coûtait à

	PARIS. Livres	DOUAI. Livres	STRASBOURG. Livres	LYON. Livres	PERPIGNAN. Livres
Pièces de 24. .	800	750	1 000	900	800
16. .	700	712,10 ^B .	950	850	750
12. .	600	500	650	600	550
8. .	450	400	510	500	450
4. .	350	300	400	350	300

Pièce de 4 de

[] et à

dos de mulet 220

	PARIS. Livres	DOUAL Livres	STRASBOURG. Livres	LYON. Livres	PERPIGNAN. Livres
Pièces de 2 lon- gues pesant					
600 à 700		220			300
et pièces de					
2 courtes					200
Mortiers de					
12 pouces	450	250	440	370	300
8 —	350	100	320	285	250
6 —	200	»	»	»	»
Pièces de 12 et					
15 pouces	350	250	270	235	200
Éprouvette de métal .		15	18	»	10
Pour les réparer . . .		3 ^s par livre	3 ^s 6 ^d	»	»
Globe pour les éprou- vettes	Livres	Livres	Livres	Livres	Livres
	15	18	18	15	
Moule pour faire une livre de balles . . .	25		23	25	25
Prix des lumières . .	100		100	100	100

Le roi fournit les métaux et accorde 10 pour 100 de déchet pour tout ouvrage neuf.

Le roi fournit les outils et les commissaires des fontes les entretiennent.

Pour tous les petits ouvrages tels que poulies, etc., le roi paie 3 sols ou 3 sols 6 deniers.

Les pièces rebutées sont rapportées aux frais du commissaire.

Dans les cas pressants, lorsqu'il est ordonné de les livrer brutes, alors il est rabattu 50 livres pour pièce de 24, de 16 et de 12 et 21 livres pour chaque pièce de calibre inférieur.

Il y avait en 1694 30 salpêtriers à Paris et 516 dans le reste du royaume.

Par charge d'une pièce, du temps de M. de Saint-Rémy, l'on mettait les deux tiers du poids du boulet. L'on a reconnu depuis qu'il suffisait d'en mettre le tiers du poids du boulet et au plus la moitié.

Avec une livre de poudre, l'on peut tirer 36 coups de mousquet ordinaire, 27 de mousquet de rempart, 10 d'arquebuse à croc, sans les amorces.

L'on dit qu'une pièce est tirée à toute volée lorsqu'elle est pointée sur l'angle de 45 degrés.

L'on dit qu'elle est tirée de but en blanc

lorsque l'objet se trouve placé dans la direction de l'âme de la pièce. Le but en blanc a été reconnu à 300 toises.

L'on fond aussi des pièces de fer, mais elles sont dangereuses à cause de la mauvaise qualité de ce métal et des ravages qu'y occasionne la rouille.

L'on en fond cependant à Saint-Gervais pour les places maritimes et la marine.

Ce métal revient à 12 livres le quintal.

La pièce de 24 de fer pèse	5 550 livres
— — 16 —	4 500 —
— — 8 —	2 250 —
— — 4 —	1 300 —

L'on a en projet de composer des pièces de fer forgé, mais on leur a trouvé les mêmes inconvénients qu'aux pièces de fer fondu. L'on proposa aussi d'essayer des pièces de sept morceaux que l'on unissait par des [châssis] où passaient les tourillons.

Les pièces fondues en conséquence de l'édit de Blois (1572) portaient :

	But en blanc	Toute volée
33	600	6 000
24	800	6 000
16	800	8 000
12	450	5 000
8	400	4 500
4	300	3 000
2	150	1 500

Les pièces de France chargées des $\frac{2}{3}$ de la pesanteur de leur boulet, en conséquence des expériences faites par M. du Metz, portaient :

24.	2 250 toises.	} pointées à toute volée.
16.	2 020 —	
12.	1 870 —	
8.	1 660 —	
4.	1 520 —	

Un mortier de douze pouces portant 18 livres de poudre, pointé à 45° , poussa sa bombe à 1 500 toises.

Un fronteau de mire était une pièce de bois faite selon la courbure de la volée et d'une épaisseur donnée par le surplus de la culasse

12. Le canon-jumelle inventé par Émery au xviii^e siècle lançait deux boulets reliés par une barre de fer. Ce fut un échec.

13. Folard (1669-1752) est l'auteur de *Nouvelles découvertes sur la guerre* (1724) très estimées par Frédéric II.

sur la volée. Aujourd'hui, l'on y supplée par le bouton placé à l'extrémité de la volée.

Il a été aussi fondu des pièces à deux bouches.

M. Émery, fondeur à Lyon, imagina deux canons qui se tenaient ensemble depuis les tourillons jusqu'aux culasses¹².

Un religieux italien fit adopter les pièces à trois bouches dites triples canons : on les a abandonnées.

Le canon du chevalier Folard n'a que 2 pieds 4 pouces, ne pèse que 1 700 livres¹³.

Un gros levier d'orme de 7 pieds pèse 16 à 20 livres. Un petit de 6 pèse de 10 à 14 livres.

Le boulet creux était une espèce de boîte de fer longue de deux calibres et demi. On le remplissait de poudre, de plomb, de mitraille. Une fusée correspondait à la lumière de la pièce et y communiquait le feu. Un boulet creux, du calibre de 24, pesait 60 livres et, chargé de plomb, 79. Il contenait 6 livres de poudre. Mais l'on a abandonné ces boulets pour raison de la difficulté pour les faire réussir.

Les boulets messagers sont des boulets dont l'on se servait pour porter des nouvelles dans une place de guerre.

L'on ne tire le boulet rouge qu'avec les pièces de 4 et de 8 parce qu'il devient trop difficile à servir lorsque l'on se sert d'un plus haut calibre.

Le millier de fer pesant, pris dedans la forge et coulé en bombe, coûtait au roi 40 livres, coulé en affût coûtait 45 livres, pour la façon des bombes pesant un millier 9 livres, tout boulet, 3 fr. Quand le fourneau pour la forge du fer a été chauffé trois jours, l'on coule ordinairement trois milliers par vingt-quatre heures.

Dimension d'une pièce à la suédoise du calibre de 4 : longueur depuis la plate-bande à la bouche 4 p. 6 p. Poids de la pièce 600 livres.

Il y avait du temps de M. de Saint-Rémy

des mortiers de 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 18 pouces contenant 2, 3, 4, 5, 6, 12 de livres de poudre.

La bombe de 17 p. 10 p. pesait 490 livres. Elle contient 48 livres de poudre.

Noms des armes de guerre

Mousquets de rempart.	Bandouillères.
Mousquets ordinaire.	Fourniments.
Fusils.	Fourchettes à mousquet.
Carabines.	Coussinets à mousquetaire.
Mousquetons.	Baguettes de mousquet.
Pistolets.	Sabres.
Hallebardes.	Épées.
Pertuisanes.	Baïonnettes.
Fourches ferrées.	Cuirasses d'armes complètes.
Haches d'armes.	Cuirasses légères.
Serpes d'armes.	Corselets.
Piques.	Brassards.
Demi-piques.	Cuissards.
Espontons.	Gantelets.
Brins d'estoc.	Rondaches.
Bâtons à deux bouts.	Chemises de mailles.
Fléaux armés.	Casques.
Faux armées.	Bourguignottes.

La machine infernale des Anglais

Le fond de cale était plein de sable. Le premier pont était rempli par vingt milliers [de poudre] couverts par un pied de maçonnerie; le second pont était garni de 600 bombes à feu et chargé de 2 p. de maçonnerie au-dessus; le troisième pont chargé de 50 barils à cercles de fer, remplis d'artifice. Par le milieu, un canal pour communiquer le feu. Sur le tillac de la vieille artillerie.

La bombe de Toulon destinée pour Alger contenait sept milliers de poudre. Elle ne tira point.

Réchauds de remparts ou lampions à parapets.

Pour faire le pont, l'on posera un ponton à 5 à 5 pieds avec six poutrelles et deux madriers, l'on mettra neuf pieds d'un ponton

à un autre. Chaque ponton doit couvrir 10 pieds de rivière.

Le ponton pèse	1 569 livres
Les douze madriers	900
Les six poutrelles	414
Le chariot ou haquet	<u>1 300</u>
	4 183 livres

Il faut huit ou neuf chevaux pour le traîner.
Il en faut quatre pour un pont de 45 pieds.

XXV.

Notes tirées de l'Espion anglais

D'un médiocre pamphlet, l'Espion anglais ou la correspondance secrète entre milord All'Eye et milord All'Ear, paru à Londres en 1784, Bonaparte tire 36 pages de notes sur la fin du règne de Louis XV et les débuts du règne de Louis XVI. Dans ce fatras voisinent des observations sur le chevalier d'Éon, une description de l'île de Noirmoutier et un résumé de la carrière de Turgot. Mais cette lecture fut importante pour la formation de Bonaparte. Comme le rappelle Arthur Chuquet : « C'est en feuilletant l'Espion anglais qu'il a constaté le désordre perpétuel des finances, le chaos des assemblées provinciales, les prétentions des parlements, le défaut de règle et de ressort dans l'administration, la bigarrure de cette France qui, selon les expressions qu'il employait plus tard, était une réunion de vingt royaumes et n'avait ni l'unité des lois ni l'unité du territoire. » (Jeunesse de Bonaparte, t. II, p. 4.)

Louis XV se releva jusqu'à trois fois la nuit qui précéda la disgrâce du duc de Choiseul¹.

Le roi demandait au comte de Lauraguais ce qu'il avait été faire à Londres. « Apprendre à penser. — Des chevaux! » reprit le monarque.

Le dauphin eut trois fils : le duc de Berry aujourd'hui roi, le comte de Provence et le comte d'Artois.

Le roi a plusieurs conseils : conseil d'État, conseil des dépêches, conseil royal des finances, du commerce, des parties casuelles, etc².

Dans le premier conseil, il n'entre que des ministres. Un ministre est un personnage que le roi envoie inviter par l'huissier de venir y prendre place. Il n'y a pas d'autre installation. Dès ce moment, on a le droit d'y assister continuellement³.

Les secrétaires d'État ne sont pas toujours ministres. Chaque secrétaire d'État a un département où il gouverne en despote, quoique au nom du roi. Il en a la griffe. Le secrétaire d'État ayant le département des Affaires étrangères (M. de Choiseul, M. le duc d'Aiguillon); le secrétaire d'État ayant le département de la Guerre (Choiseul, Monteynard, Aiguillon⁴); celui ayant le département de la Marine (le duc de Praslin, M. de Boynes); le secrétaire

1. Résumé de la lettre I^{re} de l'*Espion*.

2. Ici commencent les notes de la lettre II.

3. Ces personnes portaient le titre de ministre d'État. On pouvait être secrétaire d'État sans être ministre d'État.

4. Cf. les notes tirées des *Mémoires de l'abbé Terray*.

5. Le comte de Saint-Florentin fut notamment ministre d'État.

6. Début de la lettre III.

d'État ayant le département de Paris (M. d'Argenson, M. de Saint-Florentin); le chancelier (M. de Maupeou); le contrôleur des finances (l'abbé Terray).

M. de Maupeou, premier président, était sur le point d'être mis aux mercuriales, dès 1765, lorsque M. de Choiseul le fit chancelier.

Le duc d'Aiguillon gagna la bataille de Saint-Cast, en Bretagne, contre les Anglais.

M. de Boynes fut intendant en Franche-Comté.

Le duc de La Vrillière, comte de Saint-Florentin, a été cinquante ans dans le ministère ⁵.

Les états de Bretagne ⁶ sont composés de neuf évêques, des députés des neuf cathédrales, et de tous les abbés de la province au nombre de trente-sept pour le clergé. — (Évêques de Rennes, Nantes, Quimper-Corentin, Cornouailles, Vannes, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier, Saint-Malo, Dol); des maires des villes ou les députés qu'elles choisissent au nombre de 48. Il n'y a que 43 villes qui aient le droit de siéger aux états et 5 qui aient le droit d'envoyer deux députés, qui sont Rennes, Nantes, Saint-Malo, Vannes, Morlaix; ce qui fait 80 ou 90 têtes pour représenter les deux ordres du clergé et du tiers. Il y a outre cela les agrégés qui sont à la nomination du commandant. Ils n'ont que voix consultative. Ce sont des espèces d'espions que l'autorité a introduits. Chaque gentilhomme a le droit d'assister aux états. Ils sont quelquefois au nombre de 600 à 700.

Dans les cas essentiels, le texte de la loi exige l'unanimité des trois ordres. Le roi ne peut faire aucune levée d'impôt sans leur consentement.

Anciennement, la durée des états n'était que de six semaines. Les états de 65 ont duré six mois.

Les commissaires du roi, dont les fonctions étaient de pure étiquette, ou simplement de

police, ont acquis aujourd'hui une grande prépondérance.

Le commandant en chef, les deux lieutenants généraux, les trois lieutenants du roi de la province, le premier président et les trois plus anciens présidents du Parlement sont les commissaires du roi conjointement au premier président et les deux plus anciens de la Chambre des comptes; l'intendant qui a la qualité de premier commissaire du conseil, les procureurs et avocats généraux du Parlement et de la Chambre des comptes, les receveurs généraux des finances, le grand maître des eaux et forêts et les contrôleurs des finances et des domaines.

C'est proprement le commandant qui fait tout; ses collègues, pour la plupart, n'assistent pas aux états.

Les états de Blois, en 1577, disent dans leur procès-verbal que les parlements étaient une sorte d'état⁷ en raccourci au petit pied avec pouvoir de suspendre, modifier et refuser les édits.

L'ancienne fonction de la Chambre des comptes⁸ était de vérifier les comptes de la maison du roi; aujourd'hui elle vérifie toute la comptabilité des finances. Les auditeurs, les correcteurs, les maîtres et présidents (40 maîtres, 80 correcteurs, 80 auditeurs) examinent tour à tour, les uns après les autres, la comptabilité. Les charges de la Chambre des comptes rendent plus que les autres de magistrature. L'on dit qu'elles rapportent 10 p. 100.

La Cour des aides⁹ doit son institution aux états généraux. Elle doit s'opposer au génie fiscal, défendre la nation contre les attaques des traitants. Elle était bien déchue, lorsque M. de Malesherbes lui a rendu toute sa vigueur.

Le Grand Conseil date son établissement de 1497. Il était principalement destiné à s'occuper des affaires des moines, du clergé. Le Parlement appelait ses décrets *actes*. Il appelle encore une chambre criminelle, une

7. Lire états (généraux).

8. Supprimée par la Révolution, la Chambre des comptes fut rétablie sous le nom de Cour des comptes par Napoléon en 1807.

9. Cf. J. Taupiac, *Notice sur la Cour des aides de Montauban* (1642-1790).

10. On remarquera l'intérêt de Bonaparte pour ces questions généalogiques.

11. Louis-François de Bourbon, prince de Conti (1717-1776), exerça divers commandements militaires avant de se mêler aux querelles du Parlement et de la cour.

12. Paru en 1767, ce pamphlet faillit conduire Puy-ségur (1716-1782) à la Bastille.

13. Ministre des Affaires étrangères en 1757, Bernis devait finalement se brouiller avec la favorite.

14. Loménie de Brienne (1727-1794) remplaça Calonne en 1787 au Contrôle général des finances. Il fut écarté au profit de Necker en mai 1788.

15. Tout le développement sur l'Église est extrait de la lettre V.

commission perpétuelle. Les états d'Orléans et de Blois ont demandé la suppression du Grand Conseil. Il a toujours été en très petite vénération. Il raisonne comme un arrêt du Conseil, dit-on du mauvais logicien. Ce Grand Conseil, proprement appelé le Conseil des dépêches, est présidé par le chancelier en l'absence du roi. Les conseillers d'État. Les maîtres des requêtes.

Les cours n'enregistrent les arrêts du Conseil que revêtus de lettres patentes. Le seul objet sur lequel les parlements reconnaissent la suprématie du Conseil, c'est à l'égard de leurs arrêts rendus entre particuliers. Encore ne peut-il connaître que de la forme.

Le duc d'Orléans, le prince de Condé sont fils du duc de Bourbon¹⁰.

Le prince de Conti fort instruit. Louis XV l'appelait « mon cousin l'avocat¹¹ ».

Le comte de La Marche son fils a épousé une princesse de Modène. Il était le seul prince qui fût du côté de Maupeou.

Le comte de Toulouse, fils bâtard de Louis XIV, eut pour fils le prince de Penthièvre qui n'a eu que le prince de Lamballe qui est mort de vérole. Ses biens passeront à M^{me} la duchesse de Chartres.

Les princes étrangers sont ceux de la maison de Lorraine, de celles de Bouillon et de Rohan. Le prince de Lambesc est de la première.

Le comte de Puységur a fait une brochure intitulée *Réflexions intéressantes sur les prétentions du clergé d'être le premier corps de l'État*¹².

Le cardinal de Bernis est entré à l'épiscopat par la faveur de M^{me} de Pompadour. Il a été ministre des Affaires étrangères¹³.

Montazet, archevêque de Lyon, prélat très savant. L'archevêque Brienne était partisan de M. de Choiseul¹⁴.

Les cardinaux, les archevêques, les évêques composent le haut clergé. Tout le reste est dénoncé sous le nom de bas clergé¹⁵.

Un cardinal ne peut officier que sous le dais.

Les six (premières) pairies sont ecclésiastiques. (Ducs : Reims, Laon, Langres. Comtes : Beauvais, Châlons, Noyon.)

L'archevêque de Paris siège en la Cour des pairs, mais comme laïc.

Le clergé a conservé la prétention de ne pouvoir être grevé d'aucun impôt. Il s'assemble tous les cinq ans pour le don gratuit. Quelquefois on l'assemble extraordinairement pour le pressurer de nouveau. Les décimes sont le nom que l'on donne à l'impôt que le clergé s'impose sur lui-même.

Le contrôleur Machault ayant voulu augmenter la taxe du clergé, il fut la victime de ses cabales.

L'on distingue deux sortes d'assemblées du clergé, les grandes et les petites. Les premières ont lieu tous les dix ans; elles sont composées de 32 prélats et de 32 députés du second ordre. Les petites assemblées ne sont que de moitié en nombre. Quoique le clergé ne s'assemble que pour les intérêts de son temporel, il dogmatise assez ordinairement. Les prélats prétendent que, dans ces sortes d'affaires, les députés du petit clergé ne doivent avoir que voix consultative.

Les Actes du clergé de 1765 condamnent l'Encyclopédie et ses etc. L'arrêt du Parlement de 1765 proscriit les Actes du clergé comme composés par une assemblée qui n'était point compétente sur ces matières.

En 1756, il n'y avait plus que 16 000 hommes dans les monastères. (Cela me paraît étonnant¹⁶.)

Les officiers municipaux sont à la tête de cet ordre¹⁷.

Le Châtelet est proprement un tribunal de police¹⁸.

La Chambre consulaire n'est composée que de 5 membres qui changent tous les ans. Ils sont élus par le corps des marchands et choisis

16. Observation de Bonaparte. Il sera toujours hostile au clergé régulier.

17. Le tiers état.

18. Y siégeaient en effet les commissaires au Châtelet sous la présidence du lieutenant civil (Le Clère, *Histoire de la police*, p. 25).

19. La fin du XVIII^e siècle voit les nobles se tourner vers l'industrie sans menace de déroger.

20. Bonaparte retient ce fait parce qu'il s'agit d'un Corse (cf. *Histoire du commerce de Marseille*).

21. Développement extrait de la lettre VI.

entre eux. La justice s'y rend gratuitement sans code ni digeste, etc. Une fois en place, les consuls ne descendent point de leur siège qu'ils n'aient expédié toutes les causes qui se présentent.

En 1756, il y a eu un édit de rendu qui permet aux nobles de négocier en grand. L'on accorde chaque année deux lettres de noblesse à deux négociants.

Le comte de Lauragais a fait de la porcelaine; le comte de Hérouville a entrepris des dessèchements de marais; le comte de Maillebois a entrepris des exploitations de forêts; un duc de Praslin, le commerce de l'Inde; le duc de Choiseul, des manufactures de boudoirs; etc.

Roux, corse, négociant de Marseille en 1756, couvrit¹⁹ la mer de ses vaisseaux et déclara la guerre en son nom au roi d'Angleterre²⁰.

M. Necker, défenseur de la Compagnie des Indes, ministre de la République, de Genève, couronné par l'Académie comme l'auteur de l'*Éloge de Colbert*, directeur général des finances. Bouret, fils d'un laquais de l'ambassadeur à la Porte, fermier général.

L'on appela les receveurs généraux une cinquième roue à un carrosse.

Il y a quatre facultés à l'université de Paris : la faculté de théologie, celle de droit, de médecine et celle des arts²¹.

Le docteur Guilbert de Préval prétend avoir trouvé un spécifique contre les maux vénériens. L'on prétend qu'il en a fait l'essai devant le comte de La Marche et M. le duc de Chartres.

La place de premier médecin du roi rapporte 100 000 livres de rente. Il a exclusivement le droit d'accorder aux charlatans des brevets pour les autoriser à débiter leurs secrets dans le royaume, etc.

En 1768, il y a eu une assemblée des notables.

Étaient une sorte de philosophes qui s'occupaient des matières agraires et [de] l'admi-

nistration intérieure²². Ils commencèrent à faire secte et choisirent M. de Quesnay, premier médecin de Mme la marquise de Pompadour, pour leur chef. Le marquis de Mirabeau, l'auteur de la *Théorie de l'impôt* et de *l'Ami des hommes*, en était un des principaux coryphées. MM. Mercier de La Rivière, Dupont, l'abbé Beaudeau, l'abbé Morellet, etc. Ils imprimaient un journal intitulé *les Éphémérides du citoyen*. Saint-Lambert, Favart, Le Blanc, etc., avaient écrit en vers pour la gloire de leurs opinions.

L'État le plus agricole devient nécessairement le plus peuplé et le plus riche.

Liberté entière de commerce, surtout de celui des grains, arts, métiers, manufactures, étonnement², liberté entière. Un artisan ignorant sera obligé de s'instruire pour gagner son pain, etc.

M. de Maurepas fut choisi par Louis XVI pour le guider au commencement de son règne. Madame gouvernait Monsieur, qui était gouvernée par l'abbé de Veri, auditeur de Rote à Rome. L'abbé de Veri était économiste et ami de M. Turgot, et il le fit choisir pour occuper une place au ministère. Comme alors celle du département de la Marine était seule vacante, on la lui confia. Il est entré au Conseil le même jour.

M. Turgot, d'abord abbé, fut depuis conseiller au Parlement, depuis maître des requêtes et intendant de Limoges. Économiste dans l'âme, il s'occupa à Limoges de faire des essais de sa théorie. Il s'y fit fortement. Quelques mois après il fut fait contrôleur général. Ennemi du clergé, du Parlement, intègre, plein de patriotisme et de dévouement, il commença à vouloir établir le système de sa secte.

Voici quelques maximes fondamentales des économistes²³ :

Que l'autorité royale soit unique et supérieure à tous les individus de la société et toutes les entreprises injustes des intérêts des particuliers;

22. Bonaparte donne un bref résumé d'un courant d'idée qu'il paraît avoir mal connu (cf. G. Weulersse, *La physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker*, 1950).

23. Note de Bonaparte : *Maximes générales du gouvernement agricole le plus avantageux au genre humain* par M. Quesnay, de l'Académie des sciences.

24. Retour à la lettre II du tome I^{er}.

25. Lettre III, relative à la retraite du duc de La Vrillière.

26. Lettre IV, relative à une maladie curieuse survenue au curé de Cours.

27. T. II, lettre II.

28. Lettre VIII.

Que l'on ne perde jamais de vue la cultivation de la terre;

Que l'impôt soit établi sur le produit des revenus nets, etc.

Sur le chemin de Paris à Versailles, il y a eu continuellement vingt mille chevaux en course.

Entre autres cérémonies du sacre²⁴, on remarque celle-ci. Le clergé se rend à la porte de la chambre où le roi est couché en simple particulier. On frappe... On répond : « Que demandez-vous? — Le roi. — Le roi dort. » Après avoir répété trois fois la question et la réponse, on lève tout obstacle en disant : « Nous demandons Louis XVI que Dieu nous a donné pour roi. » L'on demande ensuite (au peuple) s'il agrée un tel pour roi. On lui fait prêter serment. On lui confère l'épée et le sceptre, la main de justice, la couronne.

L'ami des lois ou éléments du droit public français par demandes et réponses.

M^{me} de Sabattin, marquise de Langeac, maîtresse du duc de [La] Vrillière²⁵.

M. de Malesherbes, président de la Cour des aides, fut choisi pour remplacer M. de Saint-Florentin le même jour et fut fait ministre. Cet homme intègre, austère, vertueux, avait été choisi par MM. de Maurepas et de Turgot.

M. Blanchet, curé de Cours, près La Réole, en Guyenne²⁶.

M^{me} Geoffrin.

Le procès criminel entre M. le maréchal de Richelieu et M^{me} la présidente de Saint-Vincent tenait exclusivement à des effets pour cent mille écus que le duc avait donnés à madame et qu'il prétendait être faux, et par conséquence non payables. Cette affaire durait encore en 75²⁷.

La dame Gourdan, célèbre entremetteuse²⁸.

M^{lle} Germance, courtisane surnommée la Philosophe, parce qu'elle s'était empoisonnée avec de l'opium dans un beau désespoir amou-

reux où l'avait mis l'abandon d'un officier aux Gardes²⁹.

M. du Muy³⁰ doit principalement sa fortune au grand dauphin dont il était le menin. Il a été nommé secrétaire d'État au département de la Guerre, en 1774, lors de l'avènement du roi au trône. C'est sous son ministère qu'a passé l'ordonnance de l'artillerie. Il a mis la légion corse sur le pied des autres légions du royaume sous le nom de la légion de Dauphiné. Cette aventure de l'insubordination est arrivée à M. de Montausier, colonel du régiment de Chartres. Il est mort en octobre 1775, de la pierre.

M. de Saint-Germain³¹ est de Salins, en Franche-Comté. Homme de condition, il a été jésuite dans sa jeunesse et a même professé. Il passa ensuite au service. Il quitta bientôt celui de France pour prendre celui du Palatin. Il entra à celui de Charles VI; de là, il alla chez l'électeur de Bavière.

En 1745, il retourna au service de France. Il fut fait lieutenant général et cordon rouge (1748). Ayant eu des différends (1760) avec le maréchal de Broglie, il se retira du service de France et passa en Danemark. En 1774, il est retourné dans sa patrie, où il essuya une banqueroute de 100 000 écus qui le réduisit à la mendicité... Ce fut dans ces circonstances que le roi le choisit pour ministre de la Guerre.

L'abbé Jacobi, chanoine de Düsseldorf, en Allemagne, est l'auteur du journal *l'Iris*³².

Ce fut par le traité conclu en 1774 entre la Russie et le Turc que l'indépendance de la Crimée fut reconnue.

L'abbé Maury, qui prêcha devant l'assemblée du clergé de 1775, prêcha le tolérantisme, leur prescrivit les fonctions d'évêques, s'éleva contre le luxe et le faste de plusieurs d'entre eux³³.

Maîtresses de Louis XV : M^{mes} de Mailly, de Châteauroux, de Pompadour, etc.³⁴.

M. de Guibert, le père, naquit à Montauban

29. Lettre IX. Courtisane singulière admirée chez Torrè.

30. Lettre XI. En 1771, après le départ de Choiseul, Louis XV proposa à Louis-Nicolas du Muy (1711-1775) le ministère de la Guerre qu'il refusa. Il accepta cette fonction en 1774. Médiocre administrateur, il obtint pourtant la sympathie de Bonaparte pour avoir réorganisé l'artillerie et remis sur pied la légion corse.

31. Le comte de Saint-Germain (1707-1778) introduisit d'importantes réformes dans l'armée au profit de la petite noblesse.

32. Jacobi (1740-1814), auteur de nombreux poèmes précieux et de *l'Iris*, journal littéraire qui parut de 1774 à 1776.

33. Napoléon fera de ce grand orateur de la droite aux états généraux un archevêque de Paris. Les renseignements sur Maury sont extraits de la lettre XVII.

34. Lettre XVIII.

35. Lettre XIX. Jacques-Antoine, comte de Guibert (1715-1786), joua un rôle important dans la guerre de Sept Ans mais doit sa célébrité à ses traités *Essai de tactique générale* (1772) et *Défense du système de guerre moderne* (1779).

36. Lettre XX.

37. Lettre XXI.

38. Lettre XXII.

39. On remarquera l'hostilité du petit noble contre les largesses accordées à la noblesse de cour.

d'extraction très commune, fut fait maréchal de camp et cordon rouge. M. de Guibert le fils est âgé de quarante-quatre à quarante-cinq ans. Il acquit la croix de Saint-Louis en Corse. Il fut colonel en second de la légion corse. En 72, il fit paraître son *Traité de tactique* qui causa le plus grand bruit à cause de sa préface qui était fort hardie, ce qui l'obligea à voyager. Il est aussi l'auteur du *Connétable de Bourbon*, tragédie qui fut jouée à la cour lors du mariage de la comtesse d'Artois³⁵.

M. de Saint-Germain réforme les mousquetaires, les cent cinquante grenadiers à cheval. Les gendarmes ont été créés par Henri IV³⁶.

M^{me} la comtesse du Barry, après avoir payé ses dettes, se trouva avoir encore 200 000 livres de rente. Elle se retira à sa terre de Saint-Vrain et tous les soirs avait un couvert de vingt-cinq personnes. Le duc d'Aiguillon lui faisait la cour³⁷.

M. de Saint-Germain aurait réformé la gendarmerie, mais M. de Castries para le coup³⁸.

Il réforma les régiments provinciaux et rétablit la milice suivant l'ancienne forme (1775).

L'ordonnance qui prescrit l'établissement des milices est du 25 février 1726. M. de Choiseul les fit licencier. Le marquis de Monteynard abrogea le nom de milices et le changea en celui de régiments provinciaux. Il en forma 47, ce qui faisait en tout 49 680 hommes. Cela fut ordonné par l'édit de 1771, mars. Deux ans après, il forma 116 bataillons, 720 hommes chacun, faisant 79 920 hommes.

On a calculé que la maison de Noailles a pour 1 790 000 livres de bienfaits du roi, le marquis de Castries pour 350 000 livres³⁹.

La *piscine*, l'*eau de pucelle*, l'*essence à l'usage des monstres*, les genêts parfumés; les pastilles à la Richelieu donnent de l'ardeur. *Pommes*

*d'amour, des bagues d'aide, les filets de Fron-sac*⁴⁰.

Justine Paris, coadjutrice de la Gourdan.

Le lord North conduisait le cabinet de Saint James en 1775⁴¹.

Les colonies anglaises (d'Amérique)⁴² n'ont environ que 150 milles de moyenne profondeur sur 800 d'étendue depuis le 31^e jusqu'au 46^e degré de latitude. 120 000 carrés de surface. L'Angleterre contient en ses trois royaumes 205 624 milles carrés. En 1760, la population était de 2 500 000 Blancs et de 430 000 Noirs. La population double tous les vingt ans, ce qui peut faire croire qu'il y a aujourd'hui 4 millions d'habitants.

Il faut quatre acres en France pour vivre; il en faut quarante en Amérique.

Il y a plus de dix degrés du froid qu'il fait à Londres à celui qu'il fait à Boston.

L'Amérique septentrionale est obligée de s'adonner à la pêche pour vivre. Il y a des bois pour la construction, mais l'éloignement en rend l'exportation impossible ou du moins coûteuse. Le commerce des pelleteries tombe; il ne produit aujourd'hui que 35 000 livres sterling. Ils font un commerce avec les Antilles qui leur est défavorable. Ils ont des manufactures; celle de Darmouth entre autres. Le mûrier y croît bien. Le coton y est gros et la soie très forte. La partie centrale de l'Amérique cultive le tabac, mais cette plante dévorante a épuisé la terre.

Dans les deux Carolines, la Géorgie et la Floride sont des terres à riz. Ils faisaient jadis le commerce du coton.

Les brouillards et les pluies empêchent la culture de la vigne.

Ce résumé des productions de l'Amérique est tiré d'une lettre de M. Kerguelen et paraît très peu exact.

M^{me} Necker apprenait la langue française aux jeunes demoiselles de Genève. M^{me} Tourton, femme d'un banquier, la

40. Il s'agit de poudres aphrodisiaques, de lotions pour refaire une virginité et d'ingrédients divers dont se servaient les pensionnaires de la maison Gourdan.

41. North, ministre anglais (1732-1792), auteur de la fameuse taxe sur le thé qui devait ramener la guerre avec l'Amérique.

42. L'expédition de La Fayette avait mis les États-Unis à la mode.

43. Suzanne Curchod (1739-1794). Fille d'un ministre protestant, elle avait failli épouser Gibbon avant de devenir en 1764 la femme de Necker.

44. Lettre XXVIII du tome III.

45. Ces notes tirées de la lettre XXIX montrent l'intérêt que suscitaient chez Napoléon les questions religieuses.

46. Elie-Catherine Fréron (1719-1776), le célèbre adversaire des philosophes, dont le fils, élu à la Convention, faillit épouser Pauline, la sœur de Bonaparte.

trouva à son gré et la mena à Paris. M. Necker la vit et l'épousa⁴³.

L'édit portant suppression des corvées attira les remontrances de la part du Parlement et M. Turgot fut obligé d'avoir recours à un lit de justice⁴⁴.

Le jubilé vient des juifs. C'était un temps d'affranchissement pour les esclaves, de restitution de tous les biens aliénés, l'abolition des dettes, etc. Le jubilé avait lieu tous les cinquante ans. Son effet était de rendre une nation puissante. Boniface VIII renouvela cette fête, mais seulement comme pratique religieuse. Clément VII en réduisit les intervalles à cinquante ans; Grégoire XI à trente-trois; Paul V à vingt-cinq⁴⁵.

Pour participer aux grâces qui y étaient attachées, il fallait au commencement aller à Rome.

Le saint-père, dans sa bulle pour annoncer le jubilé de 1776, dit en reprochant aux philosophes : « Ils publient que l'homme est né libre et répètent sans cesse qu'il n'est soumis à l'empire de qui que ce soit, que la société n'est qu'une multitude d'hommes ignorants dont la stupidité se prosterne devant des prêtres qui les trompent, devant des rois qui les oppriment. »

M. Fréron était natif de Quimper, en Bretagne, et né en 1719. M. Fréron jouissait de 40 000 livres de rente que lui rapportait son journal. Il mourut à la Comédie en 1776⁴⁶.

L'île de Noirmoutier, située en Poitou, n'était dans l'origine qu'un grand rocher entouré de dunes de sable que le vent et la mer ont minées. Des Français ont exécuté le projet d'en chasser l'océan.

Le niveau des eaux est de douze pieds au-dessus de la terre; des digues de 12 000 toises arrêtent l'océan. En 1763, plus de dix maisons furent englouties sous les sables mouvants dont une partie de cette île est composée.

L'invasion des sables dénature la meilleure terre.

L'on ne peut aborder dans cette île qu'une fois par jour, le courant étant très rapide.

Noirmoutier a sept lieues de tour. Elle a une lieue dans sa plus grande largeur. Elle contient sept à huit mille âmes. Le tiers de l'île appartient au roi comme marquis, l'autre tiers aux ecclésiastiques et le dernier tiers aux habitants dont les neuf dixièmes sont des marins. Il n'y a, dans cette île, ni bois, ni vignes, ni bœufs, ni moutons, ni bêtes, ni chaux, ni pierre. L'Arabie n'offre point désert plus isolé... Il n'y a qu'un bouquet de chênes verts sur le sommet d'une montagne qui sert de guide au matelot... Elle fournit onze cents matelots. Ils sont chargés d'impôts⁴⁷.

M. de Turgot fut disgracié le 16 mai 1776 ainsi que M. de Malesherbes. C'a été par une intrigue de M. d'Oigny, surintendant des Postes et du Département secret⁴⁸.

CAHIER 4

M. de Turgot fut remplacé par M. de Clugny, intendant à Bordeaux, et M. de Malesherbes par M. Amelot, ci-devant intendant de Bourgogne⁴⁹.

Le poème de Parapilla est traduit ou plutôt imité du poème italien *Cazzo*⁵⁰.

M. Dean a été le premier député des Provinces unies à Versailles⁵¹.

En 1771, le duc de Choiseul laissa 64 vaisseaux de ligne en état d'être armés. L'on voyait à Cronstadt, à cette époque, plus de 100 vaisseaux anglais et à peine 4 ou 5 français⁵².

Le maréchal de Conflans fit de grandes fautes dans les campagnes de la guerre de 1756. L'on lui refusa le cordon bleu, mais on continua à lui donner le commandement des armées.

D'Aché a été récompensé et ne le méritait

47. Lettre XXXI.

48. Lettre XXXVI.

49. Lettre XXXII.

50. Ce poème en cinq chants fut traduit par Charles Borde en 1776, réédité en 1784.

51. Lettre XLI.

52. Sur les progrès de la marine : cf. G. Lacour-Gayet, *La marine militaire sous Louis XV* (1910).

53. La Touche - Tréville (1745-1804) devait commander l'expédition de Saint-Domingue en 1802 puis l'escadre de Toulon.

54. Lettre XLII du tome IV.

55. Lettre XLV.

56. Lettre LI.

57. Lettre LVIII.

58. Lettre LIX.

59. Lettre LXIII.

pas. D'Estaing. — M. de Beaufremont, ignorant... Comte d'Aubigny... Le comte de Roquefeuil, bons. La Rochefoucauld, Montbazon, vicomte de Morogues, Maurville... Du Chaffaut de Besné, bon marin... De La Touche, très mauvais. Dabon, excellent. Guichen... La Touche Tréville⁵³, le chevalier de Ternay... Hector, mauvais. Bougainville, intrus. A la fin de 76, la France avait 35 vaisseaux depuis 100 et 50 canons et 16 frégates bons à être armés.

M. de Turgot est l'instituteur de la caisse d'escompte, M. de Clugny, son successeur, l'approuva. Les fonds de cette caisse étaient dans l'origine de 15 millions⁵⁴.

Le prince de Conti, surnommé l'avocat, mourut en 1776⁵⁵.

Beaumarchais, fils d'un très médiocre horloger⁵⁶.

Ce fut au voyage de Fontainebleau (1776) que M. Taboureaux fut fait contrôleur général, M. Necker, directeur du Trésor royal; M. le prince de Montbarrey fut adjoint au ministère de la Guerre avec la signature⁵⁷.

M. de Biragues, capitaine d'artillerie, eut une affaire pour la chasse et se fit tuer lors du voyage de la cour à Fontainebleau⁵⁸.

M. Necker était d'abord commis à 1 200 livres d'appointements chez un banquier. Il a depuis tenu une maison de commerce pour son compte et il s'est enrichi au point d'avoir aujourd'hui 300 000 livres de rente. Il a fait cette fortune brillante en vingt ans. Il tint alors maison ouverte. Les beaux esprits, les savants y étaient reçus. Il se lia avec le marquis de Pezay, intrigant, favori de M. de Maurepas. Il a fait élire M. Taboureaux pour se placer. Il a fini par chasser celui-ci⁵⁹.

M. Dufresne fut premier commis de M. Necker.

M. de Boulainvilliers, prévôt de Paris, faisait de l'eau-de-vie dans ses caves; la Ferme le sut et fit une descente éclatante.

M. Franklin était député pour les États-Unis à Versailles ⁶⁰.

Un nommé Dupré, dauphinois, avait découvert un feu si violent qu'il brûlait les bois dans l'eau. On en fit l'expérience à Versailles et le roi récompensa Dupré pour qu'il se tût. Cet homme est mort et a emporté son secret avec lui ⁶¹.

Les pays imposés se distinguent en trois espèces. 1^o les pays d'élection; 2^o les pays conquis et (3^o) les pays d'états. Les pays d'élection sont ainsi nommés parce que jadis le peuple élisait des tribunaux pour présider à la répartition des impôts. Aujourd'hui ce sont des places de finances et absolument dépendantes de l'intendant. Il y a vingt généralités ou intendances dans les pays d'élection ⁶².

L'on y divise les impôts en ordinaires et extraordinaires. Les impositions ordinaires ont deux dénominations et se subdivisent en une infinité d'autres. Elles s'appellent taille et capitation... La taille fut créée par Charles VII pour subvenir à la solde des troupes réglées. Les nobles en furent exempts à cause du service qu'ils étaient obligés de faire en personne. Les fermiers paient aujourd'hui pour eux. Ceux qui cultivent eux-mêmes leurs biens ont le privilège de ne pas payer de taille pour quatre charrues.

L'on lève la taille de trois manières : sur les biens-fonds, et alors la taille est réelle; sur les bénéfices des marchands et artisans, et alors c'est la taille de commerce; sur l'individu des veuves ne pouvant rien gagner, c'est la taille personnelle du sujet ou vilain.

La quotité de la taille est d'un dixième, de trois vingtièmes et quelquefois d'un cinquième du revenu des biens-fonds selon la nature du fonds de chaque province...; cela s'appelle le principal de la taille. On dit que depuis longtemps il ne s'est jamais accru, mais bien il s'accroît lorsque l'on projette quelques tra-

60. Franklin vient à Paris en 1776 négocier une alliance avec la France.

61. Lettre I^{re} du tome V.

62. Lettre II.

vaux utiles à la province ou au royaume. L'on augmente la quotité de la taille sans aucun enregistrement, seulement par une lettre que le contrôleur écrit à l'intendant. Depuis M. Necker, il faut l'enregistrement à la Cour des aides. C'est au Conseil des finances, sur le rapport de M. le Contrôleur, que l'on fixe le brevet de la taille pour chaque généralité. Outre le brevet, le contrôleur envoyait une commission. La commission est la somme particulière que l'on veut percevoir sur une ou plusieurs élections. La troisième opération est le département : c'est celle par laquelle on répartit, entre les paroisses ou les communautés, la somme qui doit être perçue sur une élection. Si l'on veut grever une paroisse d'une charge extraordinaire, c'est dans cette opération qu'on le fait. Depuis M. de Laverdy l'on faisait deux brevets de taille : le premier était le constant et était communiqué aux élus, etc.; le second, qui variait, restait secret dans les cartons de l'intendant. Ce brevet s'appelait le brevet militaire.

La capitation fut imposée en 1695 : elle devrait se percevoir au marc la livre de la taille.

Les dixièmes furent établis en 1710. Ils reprirent en 1733. En 1746, l'on créa le vingtième; en 1756, l'on créa le second vingtième; en 1760, l'on créa le troisième vingtième. En 1771, l'abbé Terray fit paraître un édit qui déclarait le premier vingtième perpétuel, le second pour devoir le percevoir jusqu'en 1781.

En 1781, les sommes imposées montent à 194 millions, plus 162 millions montant du bail et des deux vingtièmes, plus 40 millions de petites affaires, telles que la poste, etc., plus 15 millions pour les loteries, les monnaies, etc., égale 420 millions. Suivant le compte de l'abbé Terray, en 1772 la recette excédait la dépense de 5 millions. A la retraite de ce ministre, le déficit montait à 28 800 000 livres.

A la retraite de M. de Turgot, en 1776, il était de 24 millions.

L'emprunt de loterie de M. Necker est de 1777. Il était de 24 millions et est partagé en 200 000 obligations de 1 200 livres dont les chances s'effectuèrent en deux tirages. Elles consistent en 5 000 lots de rentes viagères montant ensemble à 1 090 000 livres. Le moindre sort pour les 15 000 (autres obligations) sera d'avoir une rente perpétuelle de 96 livres ⁶³.

Le comte d'Estaing, à la tête de douze vaisseaux de ligne, de cinq frégates et de deux mille hommes de débarquement, a mis à la voile à Toulon en avril 1778 ⁶⁴.

Le comte est né le 24 novembre 1729; il fut fait prisonnier en 1759, il était brigadier et était de l'armée qui assiégeait Madras. Il fut libre sur sa parole, ce qui ne l'empêcha pas de détruire un comptoir anglais dans le golfe Persique. Il vint de là piller sur les côtes de Ceylan et de Sumatra. Il fut fait prisonnier une seconde fois. Son défaut de vue en fut la cause. Le dauphin, dont il avait été menin, interposa sa protection et le sauva. En 1763, il fut nommé lieutenant général des armées navales.

Le bassin de pierre de Toulon a été, en 1774, construit par le sieur Groignard.

M. Douet, mort en 1778, a laissé 20 millions de biens.

Le marquis de Noailles se retira de Londres. Dès ce moment, l'on regarda la guerre comme commencée. Le combat de la frégate *La Belle-Poule* et de l'*Aréthuse* fut le signal des hostilités ⁶⁵.

Voltaire est mort en mai 1778. Voici l'épithaphe que lui a faite Rousseau :

Plus bel esprit que grand génie,
Sans loi, sans mœurs et sans vertu,
Il est mort comme il a vécu,
Couvert de gloire et d'infamie ⁶⁶.

Les juifs portugais forment un corps de nation qui ne s'allie point par des alliances

63. Lettre IX.

64. Amiral français (1729-1794).

65. Le marquis de Noailles (1756-1804) était ambassadeur de France à Londres en 1776.

66. Faut-il y voir l'une des causes de l'hostilité de Napoléon à Voltaire?

67. Ce. notes montrent l'intérêt de Napoléon pour le problème juif (cf. R. Anchel, *Napoléon et les juifs*, 1928).

68. Lettre X du tome IX.

avec le reste du peuple juif. Ils prétendent descendre des familles qui tenaient le premier rang en Judée du temps de la captivité de Babylone.

Tandis que les Maures et les chrétiens se disputaient l'Espagne, les juifs jouissaient d'un sort paisible et cultivaient avec succès le commerce et les arts. L'Inquisition les fit fuir en France et ils obtinrent, sous le titre de nouveaux chrétiens, des lettres patentes datées de 1550.

Les juifs ne peuvent entrer dans Paris sans passeport et sans être sujets à une police particulière. Les Portugais sont exempts de ces gênes, etc. Ils ont essuyé quelques échecs, mais encore sous Louis XV ils ont obtenu des lettres patentes portant qu'ils *auraient le droit de vivre suivant leurs usages*. Il y a, à Bordeaux, un tribunal d'anciens dont les décrets sont toujours autorisés par le Conseil.

Selon l'école de Chammai, un juif ne peut répudier sa femme que dans le cas où elle serait souillée par quelque vice honteux.

Le rabbin Hillel soutient qu'un mari ne peut répudier sans cause, mais que la plus petite suffit, par exemple si elle a trop fait cuire son diner.

Le rabbin Aquiba va plus loin et croit qu'il suffit de trouver une occasion d'en épouser une autre plus jolie ou bien qui plaise davantage ⁶⁷.

Sur la fin de mai, Rousseau se retira à Ermenonville. Il y mourut le 3 juillet 1778 ⁶⁸.

Combat d'Ouessant. L'amiral Keppel avait trente vaisseaux; le comte d'Orvilliers en avait vingt-sept. Les Français perdirent cent soixante-trois hommes et les Anglais cent trente-trois. Onze navires de la compagnie anglaise sont arrivés à Portsmouth portant 60 millions et plus, cent cinquante vaisseaux des Indes occidentales portant 5 à 6 millions, et, outre cela, les Anglais prirent une quantité

infinie de vaisseaux français. L'amiral Keppel se mit en mer quelques jours après ⁶⁹.

Le marquis de Pezay était fils d'un commis et petit-fils d'un épicier. Lié de bonne heure avec Dorat, il avait dans son commerce puisé l'amour des Muses. Il avait une sœur, Mme de Cassini, très belle, qui était liée avec M. de Maillebois, qui fit choisir M. de Pezay pour enseigner la tactique au roi. Il s'était insinué près de la comtesse de Maurepas, il était des amis du prince de Montbarrey, et elle fit créer pour lui une place d'inspecteur général des garde-côtes qui lui rendait 40 000 livres. Il voulut se mêler de morigéner les intendants qui se liguèrent et le perdirent. Il en mourut. C'est lui qui a établi M. Necker. C'est en conséquence des mémoires qu'il fit parvenir par la voie du marquis, en juillet 1776, que M. Necker parvint au ministère ⁷⁰.

Par l'arrêt du conseil de 1777, M. Necker pourvut à l'extinction de la mendicité.

Il supprima les receveurs des domaines et des bois.

Il résilia le bail de la Ferme des postes qui était au-dessous de sa valeur et le changea en régie intéressée; le bail des messageries a été augmenté de 800 000 livres par an.

Les emprunts faits par M. Necker sont, en 1777 :

Première loterie	24 000 000
Celle de décembre	25 000 000
Emprunt de la ville	12 000 000
— de l'ordre du Saint-Esprit	12 000 000
Billets de la Ferme générale	18 000 000
Avances de la Ferme	10 000 000
Cautionnements	18 000 000
Total	119 000 000

En 1778 :

Premières rentes	48 300 000
Emprunt du Languedoc	27 000 000
— de Bourgogne	16 000 000
Total 1778.	91 300 000
Total 1777.	119 000 000
Total :	210 300 000

69. Ce combat naval eut lieu le 27 juillet 1778.

70. Lettre XIII. Le marquis de Pezay (1741-1777) fut un bel esprit et un habile rimeur, auteur notamment de la *Rosière de Salency*.

71. Notes prises en août 1789 sur le tome X.

72. Aranda (1718-1799) expulsa les jésuites d'Espagne et signa au nom de son pays le traité de Paris reconnaissant l'indépendance des États-Unis.

L'Ambigu-Comique ou Audinot et les Grands Danseurs du roi ou Nicolet sont ce qu'on appelle des spectacles forains⁷¹.

Il y avait des comédies italiennes qui furent supprimées en 1697. Les joueurs de gobelets, les sauteurs, etc., s'emparèrent de leur répertoire et jouèrent aux foires. Les comédiens-français, qui avaient chassé leurs prédécesseurs, les réduisirent à fermer la bouche. Ceux-ci se retournèrent du côté des chefs de l'Académie de musique et jouèrent des opéras-comiques. L'on imagina aussi de suppléer à la parole et même à la pantomime par des écriteaux que l'acteur tirait de sa poche droite pour mettre dans la gauche. La Comédie-Italienne a été rétablie en 1716 et en 1762. L'Opéra-Comique y a été réuni et depuis n'a plus joué aux foires.

La secte des anandrynes ou tribades. Clitoris.

Le comte d'Aranda⁷², ministre d'Espagne, fut culbuté par les intrigues des moines; l'intendant de Séville, le directeur de la colonie de Sierra Morena, le comte d'Olavidès fut déclaré hérétique, ses biens furent confisqués, condamné à huit ans de clôture.

Les Français prirent la Martinique en 1778. Les Anglais prirent les îles de Saint-Pierre et de Miquelon et détruisirent la pêche de Terre-Neuve.

L'on avait enlevé pendant la campagne aux Anglais trois frégates, trois cutters, quinze corsaires, trente-deux navires marchands en corsaires et quarante-neuf navires par les corsaires, ce qui donne cent trois bâtiments.

Les Anglais, de leur côté, enlevèrent quatre vaisseaux de la Compagnie des Indes, dont un seul portait pour quatre millions. Les pertes du port de Bordeaux étaient estimées à sept ou huit millions : quinze navires estimés 400 000 livres l'un dans l'autre. Pour le total de la marine, cent quinze vaisseaux à 400 000, l'un dans l'autre, faisant au moins 50 à 60 millions.

Les campagnes de Bretagne et de Flandre coûtèrent 25 à 30 millions.

Les Américains n'ont point d'estime pour la France qu'ils regardent comme asservie sous le double despotisme du gouvernement et des prêtres, comme de vils esclaves livrés aux préjugés. Les premiers Français qui y vinrent étaient des hommes perdus de dettes...

M. de Saint-Foix, qui était premier commis des Affaires étrangères lors de la paix dernière, dit que, d'après les renseignements qu'il lui donnait, M. Necker, en jouant aux actions, avait gagné à Londres une somme de 1 800 000 livres; cela, à coup sûr, moyennant les renseignements qu'il lui donnait.

Charlotte-Geneviève-Louise-Auguste-Andrée-Timothée d'Éon de Beaumont descend de l'ancienne maison Sénéchal en Bretagne, mais sa branche s'était dégénérée en Bourgogne⁷³.

Elle naquit à Tonnerre, en 1728. Son père, malgré sa médiocrité, était travaillé de l'ambition de relever sa maison, menaçait sa femme qui ne lui donnait que des filles. Celle-ci, pour se mettre à l'abri de sa brutalité, feignit d'avoir accouché d'un garçon et Charlotte fut baptisée. Elle alla au collège Mazarin par la protection du prince de Conti. Elle fut employée en 1756 en Russie, fut ensuite capitaine de dragons, fut chargée d'affaires en Angleterre. Elle y demeura et fit imprimer treize volumes de lettres, mémoires, négociations, sous le titre de *Loisirs du chevalier d'Éon*.

L'on lui avait accordé 12 000 livres. Elle avait été en correspondance secrète avec Louis XV. Après la mort du roi, l'on voulut avoir cette correspondance. L'on envoya Beaumarchais pour négocier cette affaire.

Enfin l'on exigea qu'elle vînt en France où elle reprit ses habits de femme⁷⁴.

La commission intermédiaire de Bretagne ne date que de 1734⁷⁵. Elle est composée de 90 membres, 30 par chaque ordre. Ils forment

73. Les notes qui suivent, extraites du tome VIII, portent l'indication : juillet 1789. Elles viennent pourtant sur le manuscrit après les notes du tome X prises en août 1789. Napoléon a probablement recopié certains brouillons de notes.

74. Sur l'énigme du chevalier d'Éon, Bonaparte prend position en faveur de la thèse d'une femme déguisée en homme (cf. Hauberg et Joussetin, *Un aventurier du XVIII^e, le chevalier d'Éon*, 1904).

75. Lettre II du tome VIII. Cf. Rébillon, *Les états de Bretagne de 1661 à 1789* (1934).

76. Bonaparte déforme le récit de *l'Espion anglais*, t. VIII, p. 67.

77. Toujours l'intérêt de Bonaparte pour les progrès accomplis par la marine française sous Choiseul et Sartine.

78. Cordon terminé par un gland dont on orne la poignée d'un sabre.

neuf bureaux, un par évêché. Celui de Rennes est composé de six membres de chaque ordre et les autres seulement de trois.

Au commencement, l'on lit, d'une part, le contrat de mariage de Anne de Bretagne avec Louis XII, les stipulations des traités de réunion avec la France et les contraventions multipliées qu'ils ont souffertes. Il y a aussi un bureau des contraventions.

La salle des états se nomme le théâtre. C'est depuis 1774 que l'on supprima tout à fait les fonds destinés aux tables. La *ferme des devoirs* est une espèce d'imposition équivalant aux aides.

M. le comte Desgrée du Lou. Il y a dix barons qui président la noblesse : d'eux, elle choisit un président.

Il y a plusieurs factions : les *ignaciens*, les *chalotistes*, les *quatre-vingt-trois*, les *bastionnaires*, les *ifs*, les *exilés*. Les premiers désignent les jésuites; les deuxièmes, ce sont les partisans de M. de La Chalotais. Ce nombre 83 désigne ceux qui, en 1766, protestèrent avec le duc de La Trémoille. Les patriotes furent désignés par la quatrième dénomination.

L'on se souvient de l'histoire d'un nommé Rambaut, depuis vicomte de Jarnac, petit marchand de mercerie. Il arrive à Lorient, prend un superbe logement. Négocie les épices de la Compagnie, gagne des sommes immenses⁷⁶.

La marine en 1777 montait de 60 à 67 vaisseaux, savoir 19 à Toulon, 43 à Brest, 2 à Rochefort, ce qui fait 64, outre 9 en construction et 37 frégates, 13 corvettes. En 1756, temps où l'on travaillait avec la plus grande activité, il y avait 7 000 hommes; en 1778, il y en avait 10 000 à Brest⁷⁷.

Il y avait environ 5 000 matelots des classes, 8 000 à 9 000 en Provence et en Languedoc.

Ce n'est que depuis 1777 que l'on porte des dragons⁷⁸.

C'est le 4 janvier 1778 que le mont-de-piété,

établi par les lettres patentes de 1777, a été installé.

Le règlement enregistré au Parlement le 7 septembre 1761 met que la part d'un auteur sera d'un neuvième pour les pièces en cinq actes, d'un douzième pour celles en trois actes, d'un dix-huitième pour les pièces en un acte.

Il y avait pour 200 000 livres de loges aux Français en 1778.

Lekain, fils d'un orfèvre, commença à jouer en 1750. Voltaire l'encouragea et le forma. En 1751, il débuta aux Français, et, en 1753, il fut reçu. Il ne jouait que douze fois par an⁷⁹.

Le duel du comte d'Artois et du duc de Bourbon était à cause de la duchesse. M^{me} de La...

Voltaire, après vingt-sept ans d'absence, retourna à Paris en 1778. Il y reçut les honneurs du triomphe. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Après trois ans de guerre, l'Amérique fut reconnue par la France le 16 décembre 1777.

Les trois frères Queyssac, capitaines de dragons et dans la légion lorraine, et le négociant Damade-Bélair ont en cette célèbre affaire plaidé à trois parlements. C'est M. Target qui défendit Damade.

79. Lekain (1729-1778), célèbre tragédien qui s'illustra dans le *Brutus* de Voltaire. Granval et Bellecour essayèrent d'empêcher son entrée à la Comédie-Française.

XXVI.

Mémoire

sur la manière de disposer les canons pour le jet des bombes

A Auxonne, l'école d'artillerie était commandée depuis 1779 par le baron du Teil, maréchal de camp, qui avait fait toute sa carrière dans cette arme à laquelle appartenait déjà son père. Porté vers les idées nouvelles (il devait pourtant être guillotiné le 22 février 1794), il accueillait avec faveur les jeunes officiers. Il favorisa les débuts de Bonaparte qui devait s'en souvenir dans son testament en léguant à ses descendants une somme de cent mille francs. Du Teil fit appel à lui dans diverses commissions. Les expériences que faisait effectuer le baron du Teil portaient sur les vitesses initiales résultant des différentes charges, la portée des mortiers, les portées des différentes poudres, l'usage du canon pour le tir des bombes. En 1788, en présence d'officiers du régiment de La Fère furent étudiés « la question du tir des bombes avec des pièces de siège sans affût de 16, 12 et 8 et un tronçon de canon de 24; on les compliqua par l'essai qu'on fit de tirer des bombes de calibre inférieur avec des mortiers de 12, 10 et 8 pouces, avec ou sans affût ». (Du Teil, Napoléon Bonaparte et les généraux du Teil, p. 71.) La commission comprenait du Teil, Lombard, le capitaine Gassendi et quatre lieutenants dont le plus jeune, Bonaparte, fut chargé de présider à la mise en place des pièces et mortiers puis de

rédiger le rapport. Les séances eurent lieu les 12, 13, 18 et 19 août 1788.

« Les épreuves réussirent, mais on remarqua que la tranche de la bouche des pièces se détériorait en tirant des bombes de 10 pouces avec de fortes charges. Le désir de connaître la plus grande quantité de poudre qu'il serait possible d'employer sans tomber dans cet inconvénient et de déterminer la portée que l'on obtiendrait avec des pièces de campagne de 12, de 8 et de 4 dicta à Bonaparte un mémoire qu'il présenta ou qu'il eut tout au moins l'intention de soumettre au baron du Teil le 30 mars 1789 pour lui demander de renouveler les expériences dans ce sens nouveau pendant la campagne qui allait commencer. » (Du Teil, op. cit., pp. 72-73.) Étude très technique où la démonstration fait appel aux logarithmes et aux chiffres avant de déboucher sur des suggestions pratiques. Sur le plan de la forme, ce mémoire marque un tournant : « C'est le style le plus sobre que Bonaparte ait jusque-là employé. Les habitudes grandiloquentes cherchent bien à percer, mais elles y sont déformées, méconnaissables... » (Tomiche, op. cit., p. 120.)

Tout ce qui tend à perfectionner les pièces d'artillerie ou à en étendre l'usage mérite également l'attention du militaire.

Depuis la nouvelle réforme, il semble qu'il ne reste rien à désirer du côté de la perfection. L'idée due à M. Leduc¹ de se servir des pièces de canon pour le jet de la bombe paraît en avoir étendu l'usage aussi loin qu'il est possible.

Les côtes sont garnies de canons pour en défendre l'approche. Quel avantage que de pouvoir dans l'occasion s'en servir à inquiéter les vaisseaux d'une manière aussi alarmante que le fait la bombe?

Dans combien de circonstances ne manque-t-on pas de mortiers? Dans combien d'autres ne gêneraient-ils pas pour le transport ou n'embarrasseraient-ils pas dans la retraite?

Si l'on joint à ces considérations la justesse du tir que les expériences faites par ordre de M. le baron du Teil ont constaté être de beaucoup plus exact que celui du mortier, si l'on fait attention que l'on peut se servir de toute sorte de pièces même des plus endommagées et tirer indistinctement toutes sortes de bombes, l'on concevra que cette idée peut être très utile et mérite un accueil favorable.

Il s'agit de disposer les pièces d'une manière avantageuse.

1. Le général Leduc de Valenciennes (1713-1807) auteur d'*Instructions élémentaires d'artillerie* (1767).

L'on a imaginé d'appuyer la volée sur un chantier de poutrelles et d'enfoncer le bouton en terre jusqu'à la plate-bande de la culasse en l'appuyant contre une lambourde de deux pieds.

Le recul agissant dans le sens de la pièce, la lambourde sur laquelle s'appuie le bouton doit y être perpendiculaire. Il faut la soutenir par deux grands piquets.

Lorsqu'on creuse la place de la lambourde, il faut avoir soin de ne pas remuer la terre à laquelle elle doit transmettre la force de recul...

[Lorsque l'on creuse la place de la lambourde], il faut excaver en suivant le talon qu'elle doit faire... La pièce doit être placée au milieu de la largeur de la lambourde qui doit appuyer de tous les côtés sur terre, faute de quoi, aux premiers coups, la pièce se déran-gerait.

Ces précautions très essentielles exigent beaucoup de temps lors même que l'on travaille sur une terre médiocrement dure. Que serait-ce si elle était argileuse, difficile à remuer? Si elle était sablonneuse et trop facile, elle n'opposerait plus assez de résistance à la lambourde qui se déplacerait.

Ces raisons me font penser qu'il faudrait mieux enfoncer de sa largeur une lambourde ordinaire, placer sur l'arête extérieure une autre lambourde soutenue par un bon nombre de piquets et y appuyer le bouton de la culasse. L'on aurait l'avantage de voir le côté que le recul fait faiblir et d'y remédier aussitôt par un renfort de piquets.

Au lieu de la lambourde inférieure, l'on pourrait y suppléer par deux bombes enfoncées presque de leur diamètre. Elles appuieraient contre la lambourde supérieure. Au défaut total de bois, l'on pourrait y suppléer par trois bombes enfoncées comme ci-dessus; la troisième, enfoncée seulement de quelques pouces, serait soutenue par deux ou trois grands piquets.

Je crois ces trois manières de disposer la culasse préférables pour la promptitude de l'exécution. L'on pourrait placer deux pièces pendant qu'en suivant la première façon l'on n'en disposerait qu'une.

Quant à la volée, il faut qu'elle rencontre le chantier qui doit la supporter un peu au-dessus des tourillons afin d'avoir le centre de gravité en sa faveur... L'on soutiendra le chantier par un bon nombre de piquets de cinq à six pieds; l'on remarquera qu'il en faut d'autant plus au chantier qu'il est composé de plus de pièces de bois. L'on pourrait, à la place du chantier, élever un épaulement de terre bien dansée.

Ainsi, avec quelques instruments pour remuer la terre, quelques piquets, l'on peut à l'occasion placer ces pièces en batterie en beaucoup moins de temps et, comme on voit, avec beaucoup moins de matériaux qu'il n'en faut pour établir une plate-forme de mortier.

Étant déterminé sur les moyens à prendre pour soutenir la volée et appuyer la culasse, il faut connaître la hauteur qu'il faut donner à l'épaulement ou chantier et le point où l'on doit placer les lambourdes ou bombes pour servir d'appui à la culasse. Ces dimensions sont relatives à l'angle sur lequel l'on veut tirer, ne s'agissant que de calculer la hauteur ou la base d'un triangle rectangle dont les trois angles sont connus et dont l'hypoténuse est égale à la longueur de la pièce prise depuis un peu au-dessus des tourillons jusqu'à la plate-bande de culasse, si l'on enfonce en terre le bouton, ou jusqu'à l'extrémité du bouton si on ne l'enfonce pas.

L'on ne dira pas que ces calculs sont inutiles, qu'il n'y a qu'à placer la pièce, ensuite, tâtonnant avec un quart de cercle, élever ou baisser l'épaulement jusqu'à ce que l'on se rencontre à l'angle sous lequel l'on veut tirer. Ce ne serait pas connaître les difficultés que l'on a pour maintenir les grosses pièces dans cette posi-

2. Note de Bonaparte :
Ce calcul n'est qu'approché,
mais il ne peut produire
aucune erreur sensible dans
la pratique.

tion... Il faudrait donc se résoudre à perdre un temps précieux en vains tâtonnements?... Il faudrait se résoudre à recommencer plusieurs fois l'ouvrage que l'on avait fait pour servir d'appui à la culasse. Il faudrait faire des travaux inutiles et travailler au milieu des pièces en suspens.

Il est vrai que ces calculs de triangles, quoique très simples, sont infaisables au moment du besoin, mais l'on peut simplifier assez ces formules pour que l'on puisse les retenir facilement et les mettre en exécution sans de longs calculs.

L'on n'a qu'à diviser le nombre qui exprime la longueur de la pièce depuis un peu au-dessus des tourillons jusqu'au bouton, si on ne l'enfonce pas en terre, jusqu'à la plate-bande de la culasse si on l'enfonce, par sept pouces, et l'on aura pour tous les calibres, pour toute espèce de tronçon, la hauteur de l'épaulement sous l'angle de 45 degrés ².

Si l'on avait de la répugnance à se servir d'une formule dont on ignorerait le degré de précision, l'on pourrait faire attention que, dans un carré, la diagonale est à un des côtés $\sqrt{2} : \sqrt{1}$ ou, lorsque l'angle de projection est de 45, la hauteur est un côté du carré, donc l'hypoténuse ou la longueur de la première. J'appelle H la hauteur, L la longueur, on aura :

$$H : L :: \sqrt{1} : \sqrt{2} \text{ ou } H = L + \frac{\sqrt{1}}{\sqrt{2}}$$

En prenant les logarithmes :

$$L H = L L + L \frac{1}{2} - L \frac{2}{2}$$

Logarithme de division :

$$L H = L L + L \frac{2}{2}$$

$$H = \frac{1}{0,150515} 2 = 0 \text{ ou } 0,150,515 = 1 \text{ pied}$$

4 pouces 11 lignes 8 points

ou 17 pouces moins 3 à 4 points.

Il est rare que l'on ait besoin de tirer de cette manière sur d'autres angles que sur celui de 45° . Cependant, si l'on voulait tirer sur un angle plus ou moins grand, l'on n'aurait qu'à multiplier par 80 lignes le nombre de degrés dont on aurait augmenté ou diminué l'angle au-dessus de 45° , et l'on ajouterait ce produit au quotient ci-dessus trouvé si l'angle est plus grand, l'on le retrancherait si l'angle est plus petit et l'on aurait pour résultat la hauteur de l'épaulement ou chantier. Ces calculs sont des plus simples et ne peuvent [être] ignorés de personne. L'on peut les faire de mémoire ou sur la terre tant ils sont faciles.

Quant à la distance qu'on doit mettre entre le pied de l'épaulement et l'endroit où la culasse doit rencontrer la terre, l'on remarquera que, pour l'angle de 45° , elle est la même que la hauteur de l'épaulement... Pour les autres angles, il sera plus expédient de la déterminer topographiquement en prenant, avec un levier ou tout autre morceau de bois, la longueur de la pièce depuis au-dessus des tourillons jusqu'au bouton et la portant depuis le point de l'arête intérieure du chantier ou côté de l'épaulement qui est perpendiculaire à la ligne de tir jusqu'en l'endroit où elle rencontrera cette ligne de tir qui sera le point où le bouton de la culasse devra appuyer sur terre.

L'on remarquera que, sous l'angle de 45° , la bouche des pièces de 24, 16, 12, 8 de siège se trouverait élevée de 7 pieds 8 pouces, 7 pieds 3 pouces, 6 pieds 10 pouces, 6 pieds 2 pouces et, par conséquent, il faudra pratiquer une banquette afin que les servants y puissent monter. Elle devra être de 3 pieds, de 2 pieds $\frac{1}{2}$, de 2 pieds, de 1 pied $\frac{1}{2}$ de hauteur pour ces différents calibres... Si l'on enfonçait le bouton en terre, alors on gagnerait une diminution de 6 pouces à la hauteur de la bouche de 24, ce qui n'est pas un objet.

Quant aux pièces de campagne, il n'y aura

besoin de rien, vu que les bouches de 12, de 8, de 4 ne s'élèvent qu'à 5 pieds 2 pouces, 4 pieds, 3 pieds 3 pouces, 1 pied 5 pouces.

Pour adapter les bombes aux bouches des pièces, l'on a reconnu qu'il suffirait de la soutenir par deux attaches ou filets ordinaires que l'on passe entre les anses de la bombe et que porte une ceinture qui elle-même est retenue par l'astragale du culot. L'on a soin d'engager le culot dans la bouche de manière qu'il n'y ait aucun vide, faute de quoi la poudre la plus active, éprouvant la résistance [d'inertie] de la bombe, s'enfuirait par là, juste au moment où la bombe est chassée, ce qui peut produire la plus grande déviation dans le tir.

Quant aux charges que l'on doit mettre, il est facile d'apercevoir qu'elles doivent être considérables dans les pièces de grand calibre et beaucoup moins dans celles de 8 et de 4, surtout lorsqu'elles sont courtes. Alors le fluide fait son effort dans un plus petit espace, a un effort plus considérable et va frapper contre une surface beaucoup plus petite.

Mais, à ces calibres de 4 et de 8, l'on doit éprouver une grande difficulté pour y placer la bombe, vu que la bombe de 8 pouces n'engage que 6 points dans la pièce de 8 et 3 lignes 11 points dans la pièce de 4; la bombe de 10 pouces, 4 lignes dans la pièce de 8 et 2 lignes 10 points dans la pièce de 4; la bombe de 12 pouces, 3 lignes 11 points dans la pièce de 8, 2 lignes 5 points dans la pièce de 4. Cependant je ne sache pas que l'on en ait fait l'expérience qui pourrait suggérer d'autres moyens pour remédier à cet inconvénient. L'on aurait une grande augmentation de portée en se servant de ces pièces de campagne. Il serait peut-être essentiel de la déterminer par des expériences suivies et méthodiques. L'on déterminerait en même temps d'une manière précise les charges dont on doit se servir pour les différents calibres pour ne pas trop endommager le vif de la bouche. L'on ne

pourrait pas dire de combien. L'on sait combien la théorie est fautive. Il serait toutefois digne de l'attention de M. le baron du Teil de faire faire des expériences suivies et raisonnées sur la portée que l'on peut obtenir, la charge que l'on doit mettre pour les différents calibres, etc.

Ces expériences n'ont pas encore été faites d'une manière satisfaisante. L'on a bien fait quelques essais, mais insuffisants et incomplets.

B. P. ³

Auxonne, le 30 mars 1789.

3. Le mémoire est signé B. P. L'orthographe de l'époque est Buona-Parte.

XXVII.

Rapport sur l'armement des côtes de Provence

Ce rapport — il ne s'agit apparemment pas d'une lettre — figure sans date dans le fonds Libri. Frédéric Masson le place à la suite du Mémoire sur la manière de disposer les canons pour le jet des bombes et suppose, à juste titre, qu'il était adressé à du Teil. On y retrouve l'obsession de Bonaparte pour son île ; peut-être a-t-il vu aussi une nouvelle occasion de se rendre en Corse dans le projet qu'il présente. Bien que la date de 1792 ait été envisagée par Masson, il paraît bien que ce rapport soit de 1789. (Cf. Carraciolo, Napoleone artiglieria, Revue des Études napoléoniennes, 1926, p. 137 ; 1929, p. 123.)

Mon Général,

Vous avez donné des ordres pour que les officiers attachés à la direction de Provence prissent toutes leurs précautions pour emmagasiner les effets nécessaires à l'armement des places et côtes de leur département. En conséquence, l'on a envoyé de l'arsenal d'Auxonne tous les affûts et autres bois ferrés qui étaient nécessaires... Il ne manque plus que les bois pour l'établissement des batteries, tels que les madriers, les gîtes, les heurtoirs et les lambourdes. Il n'était pas possible que l'arsenal d'Auxonne fournisse ces matériaux, vu que, par le marché passé avec la compagnie des charriages, il en coûte 9 L. pour le transport d'un quintal jusqu'à Arles et qu'un madrier pesant 106 Lb¹, ce qui ferait que le transport coûterait trois fois plus que la valeur intrinsèque du bois... Vous avez en conséquence, mon Général, donné ordre au directeur de Provence de s'en procurer où il pourra en trouver au meilleur compte. C'est après ces [commissions], je prendrais la liberté, dans la seule vue d'être utile, de vous offrir que l'on en fit venir de Corse. Le transport est peu de chose, le prix du bois est moindre et la qualité excellente, soit que l'on veuille se servir de chêne, soit de châtaignier qui ne lui cède en

1. Unité de poids.

rien. Si cette idée est agréée, elle pourra tirer d'embarras les directeurs de Provence, être un objet d'économie et d'avantage, vu la bonne qualité des bois de Corse qui sont presque tous des bois de montagne. Étant du pays et très au fait de cette branche d'exportation, je m'offre à donner tous les renseignements aux officiers de la direction de Provence et même à me transporter en Corse, si cela est jugé nécessaire, pour faciliter les marchés, l'embarquement et la bonne qualité du bois.

XXVIII.

Notes tirées de *la République* de Platon

Vers 1789, Rousseau n'est plus l'auteur préféré de Napoléon. Bonaparte lit aussi avec ferveur Platon — qu'il continuera de citer après son avènement au pouvoir. Les notes qui suivent sont extraites de la République que le jeune officier a probablement lue dans la traduction de l'abbé Grou parue en 1762. Une allusion à Hobbes montre que Bonaparte a peut-être également connu le Léviathan.

1. Socrate. — 2. Céphale. — 3. Polémarque, fils de [Céphale]. — 4. Glaucon. — 5. Adimante, tous les deux fils d'Ariston et frères de Platon. — 6. Clitophon. — 7. Thrasymaque¹.

1. Ces notes sont extraites du début du livre I de la République.

Céphale est un sage vieillard et riche. Il définit la justice : *dire la vérité, ne tromper personne et rendre à chacun ce que l'on en a reçu...* Il avance que le principal avantage des richesses est de mettre dans le cas de ne rien devoir et de ne tromper personne.

Polémarque, son fils, soutient le sentiment de son père.

Socrate lui observe que si un homme confiait ses armes à un ami ce serait un mauvais service de les lui rendre s'il devenait furieux. L'on ne peut donc définir la justice rendre à chacun ce que l'on en a reçu.

Simonide a dit que la justice était : *rendre à chacun ce qu'on lui doit*. Si on ne doit pas rendre un dépôt lorsqu'on le demande contre toute raison, ce serait alors faire du mal à ses amis. Simonide a donc voulu dire qu'elle consistait à rendre à chacun ce qui lui convient. Voilà l'état de la question. Tous les interlocuteurs en sont d'accord. Mais la médecine donne la santé, la cuisine le goût, que donne donc la justice? A qui donne-t-elle ce qui convient?... Elle fait du bien aux amis

et du mal aux ennemis. Définition adoptée. Le médecin et le pilote peuvent faire le plus de bien et de mal à leurs amis et ennemis, selon qu'ils sont malades ou sur mer. Quant au juste, en quelle occasion peut-il faire le plus de mal et de bien? — A la guerre. — L'on n'a donc [pas] besoin du juste en temps de paix? — Si fait, pour garder un dépôt, mais non pour en faire usage. La justice me sera utile quand je ne me servirai pas d'une chose et inutile quand j'en voudrai faire usage.

Qui sait faire plus de mal? — Celui qui sait mieux se défendre. — Mieux garder? — Celui qui sait mieux dérober. — Le juste est donc un filou selon les définitions adoptées. La justice n'est donc autre chose que l'art de dérober pour le bien de ses amis et pour le mal de ses ennemis.

Nos amis sont ceux qui nous paraissent gens de bien. Ils peuvent le paraître sans l'être à leur égard. La justice consiste à faire du mal aux bons et du bien aux méchants... Les bons sont incapables de faire du mal. Il est donc juste de rendre le mal pour le bien.

Si l'on définit les amis les bons et les ennemis les méchants..., plus on fait du mal aux hommes et plus ils deviennent injustes. Mais, de même qu'un musicien ne peut rendre personne plus ignorant en vertu de son art, un homme juste, en vertu de sa justice, n'en peut rendre un injuste. En général, les bons ne peuvent par leurs vertus rendre les autres méchants.

Si quelqu'un dit que la justice consiste à rendre à chacun ce qu'on lui doit, et s'il entend par là que l'homme juste doit le bien à ses amis et le mal à ses ennemis, nous serons persuadés que ce langage n'est pas d'un sage parce qu'il n'est jamais juste de nuire à personne.

Polémarque réduit au silence, paraît le sophiste Thrasymaque qui définit la justice *ce qui est avantageux au plus fort*. Le système de Thrasymaque est le même que celui de

Hobbes². L'athlète Polydamas est plus fort que nous. Il lui convient de manger du bœuf. Est-il donc pour cela avantageux que nous en mangions? lui répond Socrate. Expliquez-vous donc.

Les différents États sont ou monarchiques, ou aristocratiques, ou démocratiques. Celui qui gouverne est le plus fort. Le peuple fait des lois populaires, le monarque monarchiques, etc. Ces lois faites, ils déclarent que la justice consiste à les observer et [à] punir ceux qui les transgressent. Dans chaque État, la justice est l'intérêt de celui qui a la force en main, ou qui gouverne, qui est le plus fort.

Socrate

La justice consiste donc à obéir à celui qui gouverne. Mais ceux qui gouvernent peuvent se tromper. Ils institueront des lois avantageuses et nuisibles. Cependant la justice consiste à leur obéir. Il est donc juste non seulement de faire ce qui est avantageux, mais encore nuisible au plus fort.

Thrasymaque

Socrate, vous êtes un sycophante³. Appelez-vous médecin, calculateur ou grammairien celui qui se trompe en médecine, calcul ou grammaire, en tant qu'il se trompe? Il en est de même du magistrat. Croyez-vous qu'il puisse se tromper en tant que magistrat? Ce qu'il ordonne est toujours ce qui lui est le plus avantageux. Il est donc vrai que la justice consiste à faire ce qui est avantageux au plus fort.

Socrate

La médecine ne pense pas à son intérêt, mais à celui du corps malade qu'elle doit guérir; le pilotage à l'intérêt de la navigation. Or les arts commandent à leurs sujets. Aucun art n'a donc pour but l'intérêt du plus fort,

2. Hobbes (1588-1679), philosophe anglais, auteur du *Léviathan* où il défendait le pouvoir absolu. Bonaparte a pu connaître ses idées à travers Rousseau qui lui est hostile.

3. Note de Bonaparte : Calomniateur.

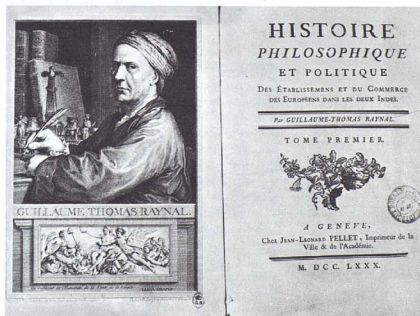
mais au contraire de leur sujet, ou du plus faible. Le médecin, en tant que médecin, ne se propose ni n'ordonne ce qui est à son avantage, mais ce qui est à l'avantage du malade. Le vrai pilote n'est pas matelot, mais chef, et n'ordonnera donc que l'avantage de ses sujets, les matelots. Tout homme qui gouverne ne se propose pas, en ce qu'il ordonne, son intérêt, mais celui des sujets...

13. Page de titre des *Tables des constructions des principaux attraits de l'artillerie* par M. de Gribeauval, Lieutenant Général des Armées du Roi et premier Inspecteur de l'Artillerie. Bibliothèque Nationale.

Gribeauval fit accomplir à l'artillerie française du XVIII^e siècle des progrès considérables. Les guerres de la Révolution et de l'Empire furent gagnées grâce à la supériorité de ses canons.

14. Frontispice et page de titre de l'*Histoire philosophique et politique des Établissements et du Commerce des Européens dans les deux Indes*, par l'abbé Guillaume-Thomas-François Raynal. 1780. Bibliothèque Nationale.

Dans les origines intellectuelles de la Révolution française la place de l'abbé Raynal est presque aussi grande que celle de Voltaire et de Rousseau. Raynal fut l'auteur de prédilection de Bonaparte.



XXIX.

Notes tirées de l'abbé Raynal

Avec le Contrat social et les œuvres de Voltaire, l'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes de l'abbé Raynal figurait dans la bibliothèque de tous les esprits gagnés aux lumières, et « c'est dans cette œuvre autant que dans celles de Rousseau que Bonaparte a puisé les idées politiques de sa jeunesse ». (Chuquet, *La jeunesse de Bonaparte*, t. II, p. 19.) L'abbé Raynal, devenu rédacteur au *Mercure de France* et hôte assidu des salons d'Helvétius et de M^{me} Geoffrin, était déjà l'auteur de plusieurs compilations lorsqu'il conçut l'idée d'un grand ouvrage consacré aux colonies formées par les Européens depuis la découverte de l'Amérique et à l'influence de cette expansion sur la politique, le commerce et l'industrie en Europe. Cette histoire parut en 1770 sans nom d'auteur. « Il avait, dit La Harpe, de quoi plaire à beaucoup de lecteurs; il offrait aux politiques des vues et des spéculations sur tous les gouvernements du monde; aux commerçants des calculs et des faits; aux philosophes des principes de tolérance et la haine la plus décidée contre la tyrannie et la superstition... » Ce sont les parties hostiles à la religion qui le firent condamner par le Parlement, sans entraver sa circulation. La réédition de 1781 fut brûlée sur ordre du Parlement par la main du bourreau.

Mais Raynal avait eu le temps de se mettre en lieu sûr. Il revint en France en 1784, après avoir séjourné dans toutes les cours de l'Europe. (Cf. A. Feugère, Un précurseur de la Révolution, l'abbé Raynal, 1922.)

De son Histoire philosophique et politique, Bonaparte paraît n'avoir lu que les trois premiers volumes de l'édition de 1781. Faut-il penser qu'il eut quelque difficulté à se procurer l'œuvre de l'abbé Raynal? Il l'a lue en zigzag : « Parce qu'il n'a pour l'instant d'autre idée que de connaître l'histoire de la découverte des Indes, il saute 100 pages, court à l'endroit où Raynal expose comment l'Europe commerçait avec l'Asie avant que les Portugais eussent doublé le cap de Bonne-Espérance et omettant les comparaisons et tout ce qui sent la phrase, se borne à prendre note des productions qui s'échangeaient alors et des voies de communication. Sa curiosité satisfaite, il revient sur ses pas et résume la longue digression de Raynal sur la religion et les mœurs de l'Hindoustan. (Chuquet, op. cit., t. II, p. 6.)

Henri, roi de Portugal, établit un observatoire à Sagres, ville des Algarves. Les pilotes se formèrent à cette époque.

En 1418¹, ils découvrirent Madère; 1420, les Canaries. Le cap Sierra Leone fut doublé et l'on pénétra dans le Congo. Sous Jean II, l'on doubla le cap des Tempêtes nommé le cap de Bonne-Espérance.

Emmanuel² fit partir Vasco de Gama, en 1497, qui aborda dans l'Indostan³ après treize mois de navigation.

Les Indes étaient déjà connues et le commerce s'en faisait de plusieurs manières.

Sous les Ptolémées, l'Égypte fit le commerce par la mer Rouge, mais les uns passaient par le golfe Persique et les îles de Madagascar, les autres s'arrêtaient à l'île de Ceylan; quelques-uns allaient au Coromandel pour remonter le Gange. Leurs voyages duraient six ans, tandis que nous le faisons en six mois.

Les Égyptiens portaient du fer, du plomb, des étoffes de laine, des verreries, de l'argent, du cuivre. Ils recevaient de l'ivoire, de l'ébène, de l'écaille, des toiles blanchies et peintes, des soieries, des perles, des pierres précieuses, de la cannelle, des aromates et surtout de l'encens. Toutes les nations commerçantes allaient dans les ports d'Égypte prendre les marchandises des Indes.

1. Note inexacte : 1419.

2. Manoel le Grand (1469-1521), roi de Portugal.

3. L'Hindoustan.

La naissance de l'Empire mahométan affaiblit le commerce d'Égypte, et le commerce des Indes prit deux autres routes : la première par Constantinople, la mer Noire par l'Euphrate jusqu'à Serapana; de là, par le moyen de quatre ou cinq jours de voiture, ils arrivaient au fleuve Cyrus, puis à la mer Caspienne, où l'on remontait l'Oxus; ensuite, par l'Indus. L'on revenait par le même chemin.

L'autre moyen était moins compliqué : le golfe Persique, l'Euphrate, de là à Palmyre par terre où des caravanes allaient jusqu'aux bords de Syrie. Lorsque Palmyre fut détruite, les caravanes prirent la route d'Alep et du port d'Alexandrette.

Dans les derniers temps, les Vénitiens avaient persuadé aux mameluks, souverains d'Égypte, moyennant une rétribution, à leur laisser tenter le commerce de l'Inde. Les Génois, les Pisans, les Florentins, les Catalans en profitèrent. Tel était l'état du commerce lorsque les Portugais découvrirent le passage du cap de Bonne-Espérance.

L'Indostan est le pays enfermé entre l'Indus et le Gange. Il a quatre cents lieues de large; l'Inde, toute cette région à l'orient de la Perse et des mers d'Arabie. L'Indien est doux, humain, timide, il a les vices de la faiblesse. Brama est le législateur, le prophète, l'interprète de la divinité de l'Indostan. Peu de religions ont été aussi propres au climat et au peuple de ces régions. Il a consacré le respect pour les trois grands fleuves : l'Indus, le Krisna, le Gange, pour le bœuf, la vache dont le lait est si salulaire dans les pays chauds. Il a divisé la nation en castes.

Les bramines, les gens de guerre, les laboureurs, les artisans sont les quatre classes. Il y en a plusieurs de bramines. Les uns restent dans le monde et sont corrompus. Les autres, solitaires, ce sont d'imbéciles enthousiastes. L'on trouve dans leurs disputes les mêmes absurdités métaphysiques — la substance,

l'accident, la priorité, la postériorité, l'immuabilité, l'indivisibilité, l'âme vitale et sensitive. Elles sont très anciennes aux Indes et il n'y a que peu de temps que Pierre Lombard⁴, saint Thomas, Malebranche en faisaient parade.

La classe des hommes de guerre est formée par les rajahs au Coromandel, par les noirs au Malabar; les canariens et les marattes se permettent tous cette profession.

Il y a une cinquième tribu qui s'appelle parias. C'est celle qui est chargée de tous les autres travaux. Ils sont dans une telle horreur que, si l'un d'eux touchait un d'une autre classe, il a le droit de le tuer. Au Malabar, il y a aussi les poulichis, ceux-ci sont obligés de se construire des nids sur les arbres. Ils hurlent lorsqu'ils ont faim et quelque charitable leur porte un peu de riz... L'on se croit souillé par leur présence.

Toutes ces classes se confondent lorsqu'ils vont au temple de Jaggernaut.

Le Védam est leur évangile; le Shalfer en est un commentaire.

La classe des guerriers peut manger de la viande. Les brames ne mangent rien de ce qui a eu vie.

Les femmes des brames se brûlent lors de la mort de leurs maris.

La religion de Brama est divisée en 83 sectes.

Le mahométanisme avait fait de grands progrès, surtout dans les îles. Les Arabes, négociants, pour accroître le nombre de leurs sectataires, achetaient des esclaves et les faisaient circoncire en leur restituant la liberté. Ces esclaves forment un peuple particulier : on les appelle mapoulés au Malabar, chouliahs au Coromandel.

Lorsque les Portugais arrivèrent aux Indes, l'Indostan était divisé en cinq royaumes, celui de Cambaie, de Delhi, de Bisnagar, de Narzingue et de Calicut. Le roi de ce dernier s'appelait le zamorin ou empereur.

Gama arriva jusqu'à Calicut et s'en retourna.

⁴. Théologien scolastique du XI^e siècle dont les sentences servirent de modèle à saint Thomas d'Aquin.

Alvarès Cabral avec quinze vaisseaux y retourna, foudroya la ville, brûla la flotte du zamorin et alla à Cochin et à Cananor. Tous les rois, soit crainte, soit malcontentement du zamorin, le reçurent; il fit bâtir des citadelles et établit un traité de commerce.

Alphonse Albuquerque, vice-roi, successeur de Cabral, sentit la nécessité de s'emparer de Goa; il le fortifia, en fit la capitale.

Les Vénitiens, les Égyptiens, alarmés pour leur commerce, résolurent de combattre les Portugais. Une flotte est armée à Suez en 1508 : quatre vaisseaux, un galion, deux galères, trois galiotes. Cette flotte se joignit à celle de Cambaie et chagrina les Portugais, mais elle fut battue sans ressource.

Ormuz, situé au débouché du détroit de Moçandon, était la capitale d'un grand royaume et par sa position commandait la navigation du golfe Persique. Albuquerque s'en empara.

Les Bédas et les Chingulais étaient les deux peuples de Ceylan. Les premiers, simples, n'avaient point de culte.

Les Malais, habitant la presqu'île de Malacca, le plus beau climat du monde, étaient féroces, cruels. Ils avaient conquis un archipel immense. De la Chine, du Japon, des Philippines, des Moluques, du Bengale, de Coromandel, de Malabar, de Perse, d'Arabie, d'Afrique, l'on venait commercer dans le port de Malacca. Les Portugais y furent maltraités. Albuquerque s'en empara en 1511. Il y trouva des trésors immenses, etc. Les Malais les plus obstinés abandonnèrent leur pays pour pirater armés d'un poignard appelé kris : rien de si redoutable qu'un Malais.

De Malacca, les Portugais s'emparèrent des Moluques... Les Moluques, au nombre de dix, dont la plus grande n'a pas douze lieues, étaient habitées par des espèces de sauvages, vivant de pêche, chasse et du cocotier qui y abonde ainsi que le sagou, mais ce qui les

rend si célèbres est la girofle et la muscade qui y croît.

Albuquerque mourut à Goa en 1515, disgracié d'Emmanuel.

Le Vénitien Marc-Paul ⁵ (en) avait donné une relation qui avait passé comme fabuleuse. En 1518, une escadre partit de Lisbonne pour y porter un ambassadeur qui débarqua à Canton. La Chine a 1800 lieues de circuit. Confucius est le législateur et prophète de la Chine. Son code est la loi naturelle. La raison, dit Confucius, est une émanation de la divinité. L'accord de la nature et de la raison est la loi suprême.

Les Chinois, indisposés par les mauvaises manières de Simon d'Andreade, exclurent les Portugais de leur commerce, mais, depuis, ils s'adoucirent. Il leur fut permis de commercer dans le port de Sanciam. Depuis, l'empereur leur fit présent de Macao qui tient Canton comme bloqué.

Une tempête fit découvrir le Japon. Les souverains, nommés dairis, étaient à la fois rois et pontifes, mais ils se démirent de la puissance royale pour conserver la sacerdotale. Leurs vassaux s'en emparèrent et devinrent indépendants.

La religion des Shintos ⁶ est celle du pays. Elle reconnaît un dieu et un grand nombre de saints ou Kamis. Celle de Buds est une autre secte. Les budsoïstes ⁷ sont austères autant que les autres sont gais.

Les mines d'or, d'argent, de cuivre fournissaient aux Portugais 14 ou 16 millions. A cette époque, les Portugais étaient maîtres de la Guinée, de l'Arabie, de la Perse, des presque îles de l'Inde, des Moluques, de Ceylan, de la Sonde et de Macao, mais décadèrent ⁸ et aujourd'hui ils n'ont plus que Macao, Diu, Goa.

5. Marco Polo.

6. Le shintoïsme.

7. Le bouddhisme.

8. Expression incorrecte pour « entrer en décadence ».

XXX.

Notes tirées de Bernardin de Saint-Pierre et de Buffon

Bonaparte s'enthousiasmait pour Paul et Virginie de Bernardin de Saint-Pierre, qu'il aimait à relire tout haut à Sainte-Hélène « à cause des ressouvenirs de ses premières années ». Il semblerait qu'il n'ait eu qu'une connaissance superficielle des Études de la nature, du même auteur, qu'il considéra toujours comme une œuvre médiocre (« Il disait dans l'intimité que Bernardin mériterait d'être chassé de l'Institut, que son système des marées décelait la plus honteuse ignorance », cf. Damas-Hinard, Dictionnaire Napoléon). En revanche, il a lu avec passion, la plume à la main, en mars 1789, l'Histoire naturelle de Buffon. Il en regroupe même les éléments pour introduire plus de clarté dans l'exposé du naturaliste ; il refait de manière plus simple les tableaux statistiques. Relisant Buffon à Sainte-Hélène, il fera preuve du même esprit critique que pour les Études de la nature. (Cf. l'histoire de la poulpe : Bertrand, Cahiers de Sainte-Hélène, janvier 1818, p. 23.)

Dans ces notes, on remarquera l'intérêt porté par Bonaparte aux questions de génération et aux problèmes démographiques.

Études de la nature de Jacques Bernardin de Saint-Pierre

N'ayant pas eu cet ouvrage assez longtemps dans les mains je n'en ai pu faire aucune note.

Sa théorie du flux et reflux m'a paru assez bizarre.

Les botanistes¹ ont classé leurs plantes sous des rapports différents. L'on a cherché les divisions de la nature, mais la nature qui n'agit que par gradations n'a point de divisions.

Les uns ont classé (les végétaux) relativement à leur grandeur, les autres aux feuilles, les autres aux parties de la génération. Tournefort, qui avait formé ses classes en suivant ce principe et en comptant les étamines, avait cependant procuré de ne pas confondre les choses trop différentes, le mûrier avec l'ortie, l'orme et la carotte, la rose et la fraise, etc., comme l'a fait son successeur et le chef de la nouvelle méthode².

Animal, végétal et minéral, terre, air, eaux, animaux quadrupèdes, oiseaux, poissons, pour classer les espèces entre elles, on aura égard au degré de rapport qu'elles ont avec nous, ce qui vaut mieux que de distinguer par solipèdes, pieds fourchus, fissipèdes, etc.

Le mot vérité ne fait naître qu'une idée vague. Les vérités mathématiques sont des

1. Les notes qui suivent proviennent du tome I de l'*Histoire naturelle* de Buffon (éd. 1744).

2. En marge, Bonaparte a relevé des noms de naturalistes : Aldrovande, « naturaliste célèbre, a travaillé soixante ans et a fait des volumes immenses »; Linnaeus; Aristote; Théophraste; Pline.

vérités de supposition; les vérités physiques, de fait.

Toutes les matières terrestres n'ont acquis de la solidité que par l'action continue de la gravité et des autres forces qui rapprochent les parties. Les eaux de la mer ont séjourné quelque temps sur la terre. L'on trouve des bancs de coquilles si étendus qu'il n'est pas possible que tant d'animaux eussent vécu en même temps.

L'on trouve des productions de la mer à 1 200 pieds de profondeur. L'on en trouve encastrées avec les marbres pétrifiés et avec les roches des plus hautes montagnes. Les couches qui composent la terre sont horizontalement placées, à l'exception des montagnes où elles en suivent la pente... Ni les tremblements de terre ni les volcans n'ont formé les montagnes; le flux et le reflux, l'influence des vents, voilà les agents, causes premières des inégalités de la surface de notre globe.

Les plongeurs disent qu'à la plus grande profondeur où ils puissent descendre, qui est de 20 brasses, la mer est si remuée qu'elle en est troublée... En faisant la mer agent de tous les changements qui se sont opérés sur le globe, il est clair que les montagnes formées de couches doivent être fondées sur des terres moins pesantes et que les matières les plus graves doivent être placées au sommet... Sous l'équateur, les vents sont plus constants, les marées plus fortes. Donc les plus grandes inégalités doivent être sous l'équateur... L'océan a un mouvement constant d'orient en occident... La mer Pacifique fait un effort constant contre les côtes de la Tartarie, de la Chine et de l'Inde; l'océan Indien contre les côtes d'Afrique, l'Atlantique contre les côtes d'Amérique, etc.

Diodore de Sicile et Strabon disent que la Méditerranée n'existait pas jadis. Lorsque les grands fleuves qui se jettent dans la mer Noire auront charrié assez de terres, le Bosphore se

bouchera... Les tremblements, ou les affaissements, ou les dessèchements ont produit les fentes.

La terre a environ 3 000 lieues de diamètre, est située à 30 millions de lieues du soleil autour duquel elle fait sa révolution en 365 jours. Ce mouvement est le résultat de deux forces : l'une agissant de haut en bas, appelée attraction, l'autre de gauche à droite... La révolution se fait autour d'un petit axe qui a $1/175$ de moins que l'axe de l'équateur. M. de Buffon imagine que quelque comète, rencontrant le soleil, en aura détaché quelques parcelles qui sont aujourd'hui ses satellites. Ces parcelles se seront détachées en fluide en fusion comme des torrents de matière... Toutes les planètes ensemble ne font qu'une masse qui [est] la $1/650$ de celle du soleil. La comète rencontra le soleil obliquement, ce qui donna aux planètes cette force d'impulsion. La comète de 1680 approcha de si près du soleil qu'elle n'en était pas éloignée de la sixième partie du diamètre solaire. Les torrents de matière une fois détachés du soleil, ils se sont placés à une distance relative à leur densité.

Les matières qui ont composé la terre étaient selon lui l'atmosphère d'une grande comète; quant au déluge, il dit que le 18 novembre 2365 de la période julienne, ou 2349 avant l'ère chrétienne, une comète descendant dans le plan de l'écliptique, vers son périhélie, a passé tout auprès du globe. Lorsque la terre n'était que comète, elle était traversée par un noyau de 2 500 lieues de diamètre qui fut échauffé par le soleil qui lui communiqua une chaleur 2 000 fois plus forte que celle d'un fer rouge. Autour de ce noyau solide existe un fluide pesant sur lequel la terre nage³. Les montagnes sont les parties les plus légères. Toutes les inégalités que nous apercevons viennent de la plus ou moins grande pesanteur spécifique des parties. L'air fut composé des molécules les moins denses. La terre était mille fois plus

3. Bonaparte renvoie en marge au système de Whiston sur la création des planètes (1708).

4. Bonaparte renvoie au système de l'astronome anglais Burnet.

5. Bonaparte renvoie à Woodward, auteur d'un *Essai sur l'histoire naturelle de la terre* (1695).

6. Bourguet, auteur de *Lettres philosophiques sur la formation des sels et des cristaux* (1729).

peuplée. La vie des hommes était dix fois plus longue parce que la chaleur du noyau central était alors dans sa force. Enfin tout devint (criminel) et mérita la mort qui arriva au monde le 28 décembre. La queue d'une comète qui n'est qu'un brouillard épais est quelquefois une colonne d'une longueur immense. Cette colonne rencontra pendant deux heures seulement l'orbe de la terre et fournit assez d'eau pour qu'il pût pleuvoir quarante jours. Le fluide du grand abîme, renfermé autour du noyau, aura rompu la croûte de la terre à cause du mouvement de flux et de reflux occasionné par la comète, et se sera répandu. Après l'éloignement de la comète, toutes les eaux sont rentrées dans l'abîme et y ont trouvé abondance de place par l'effort que l'eau avait fait pour se dégager en tous les sens, etc.

Au-dessus des parties qui s'étaient dégagées pour former l'air et l'eau, se dégagea de l'huile qui forma bientôt la croûte de la terre, sans mer, sans montagnes, sans inégalités. La surface de la terre était facile à cultiver⁴.

Après avoir été seize siècles dans cet état, le soleil fit fendre cette croûte limoneuse qui en peu de temps s'engloutit dans les eaux. C'est là l'explication qu'il donne du déluge. La terre, l'air, l'eau ainsi mélangés donnent cette figure irrégulière que nous habitons.

L'océan communique avec le grand abîme⁵. Les écueils, les îles, etc., sont des petits fragments de l'ancienne croûte. Les continents en sont les grands fragments. Au centre de la terre est renfermée une grande quantité d'eau. Lors du déluge, elle sortit, inonda la terre. La terre devint en fusion. Toutes les matières, selon leur gravité, se rangèrent par couches en suivant surtout cette loi.

Selon cet auteur⁶, la terre après bien des siècles se trouva dans un état de fluidité dissolutive. Après, la terre a pris la forme que nous lui voyons et le feu s'y est mis qui la brûle

peu à peu et finira par la détruire en occasionnant une explosion terrible.

Selon Leibniz, la terre commença par le feu et devint corps opaque faute de matières combustibles. Le verre, dont le sable n'est qu'un élément, est le fond des matières qui composent le globe terrestre. Le mélange de sable, de sels fixes et d'eau a produit toutes les autres espèces de terres. Quand la croûte fut refroidie, les parties humides qui s'étaient élevées en forme de vapeurs retombèrent et formèrent les mers; elles enveloppèrent la surface du globe et surmontèrent les endroits les plus élevés qui forment le continent et les îles d'aujourd'hui.

Stenon attribue la cause des inégalités de la surface de la terre à des inondations particulières, à des tremblements de terre, à des secousses, à des éboulements, causes secondaires, mais subordonnées au flux et reflux et au mouvement de la terre d'orient en occident.

Depuis le nord de la Tartarie la plus orientale jusqu'au cap de Bonne-Espérance, il y a 3 600 lieues. C'est la plus grande ligne que l'on puisse tirer dans l'ancien continent. Depuis Trefana, en Afrique, jusqu'à Ningpo en Chine, il y a 2 800 lieues. Depuis Brest jusqu'à la côte de la Tartarie chinoise, il y a 2 300 lieues.

La ligne qui, partant du cap de Tartarie, va au cap de Bonne-Espérance divise la terre en deux parties égales. La partie qui est à gauche a 2 471 092 $\frac{3}{4}$ lieues carrées; celle qui est à droite 2 469 687 lieues carrées: l'ancien continent a donc 4 940 780 lieues carrées, ce qui ne fait pas un cinquième de la surface du globe.

Le nouveau continent depuis l'embouchure de la rivière de la Plata jusqu'à cette contrée marécageuse au-delà du lac des Assiniboïls a environ 2 500 lieues de longueur, partage le continent en deux parties égales: à gauche 1 069 286 $\frac{5}{6}$ lieues carrées; à droite, 1 070 206 $\frac{1}{12}$. Toutes ces terres réunies

7. Note de Bonaparte :
M. de Buffon, après avoir
exposé son système, l'appuie
par des preuves qui for-
ment le 2^e volume et
contiennent 19 articles.

contiennent 7 080 993 lieues carrées, ce qui ne fait pas le tiers de la surface du globe qui en contient 25 millions.

Magellan, en 1522, est le premier qui ait fait le tour du monde en 1 124 jours. L'on dit qu'un capitaine anglais nommé Monson a été jusqu'au pôle arctique, à deux degrés près.

L'on dit que la mer Noire du temps de l'empereur Copronyme gela de trente coudées d'épaisseur, sans compter vingt coudées de neige.

Lorsque deux montagnes ou collines sont séparées par une vallée d'une demi-lieue ou d'un quart, il est assez général que les angles rentrants correspondent aux angles saillants et qu'elles soient de même hauteur.

Un potier de terre, nommé Palissy, vers la fin du xvi^e siècle (fut le premier qui osa dire) que les coquilles fossiles que l'on trouvait au fond de la terre étaient vraiment des dépôts de la mer.

M. Réaumur a observé en Touraine une masse de 130 680 000 toises cubiques enfouie sous terre, de coquilles ou de fragments d'icelles.

Le porphyre n'est autre chose qu'un rapprochement de pointes d'oursins pétrifiées⁷.

Les détroits sont les endroits de la mer les moins profonds. La profondeur ordinaire est de 6 à 15 brasses. L'on prétend qu'il y a des endroits qui ont jusqu'à une lieue de profondeur et beaucoup qu'on ne peut sonder. L'on sonde avec un plomb de 30 à 40 livres. La corde déplace un volume plus pesant (que celui) qu'elle devait égaler; alors le poids doit dériver. Il faudrait une chaîne de fer... La profondeur est ordinairement relative à la hauteur de la côte.

Les montagnes du Pérou ont trois mille toises de haut. Sur un globe de deux pieds et demi de diamètre, ce ne serait pas une demi-ligne.

On a sondé dans le duché de Stafford une espèce de gouffre qui a 2 600 pieds.

Les Alpes forment une chaîne qui traverse le

continent entier depuis l'Espagne jusqu'à la Chine. Depuis la Galice aux Pyrénées, le Vivarais, l'Auvergne, l'Italie, s'étendant en Dalmatie, se joignant avec les montagnes d'Arménie, le Taurus, l'Imaüs, etc.

La presqu'île d'en deçà du Gange est divisée en deux par le *Gâte*, montagne fort élevée : d'un des côtés est la côte de Malabar, de l'autre est la côte de Coromandel. Lorsque, d'un côté, l'on éprouve les chaleurs de l'été, de l'autre il fait froid. La Jamaïque ressent la même singularité.

Lanos, *sierras* et *andes* sont les trois divisions des terres du Pérou : plaines, collines, cordillères.

Les plus grands fleuves vont d'orient en occident. Les rivières occupent la partie la plus basse du terrain compris entre les deux collines ou montagnes opposées. Elles coulent toujours du côté de la montagne la plus rapide. A mesure que les rivières approchent de leur embouchure, les sinuosités de leur cours se multiplient.

Les eaux d'une rivière ne sont pas de niveau, même dans leur largeur. Lorsqu'elle grossit subitement, le milieu du courant s'élève sensiblement, de 2 à 3 pieds quelquefois... La vitesse avec laquelle elle est emportée diminue l'action de la pesanteur... Lorsque les fleuves approchent de leurs embouchures, les bords sont plus élevés que le milieu, la marée en est la cause... Lorsque l'on passe le Pont-Saint-Esprit, les conducteurs font attention de ne pas quitter le fil de l'eau même longtemps après avoir passé le pont.

Si l'on suppose la profondeur de la mer être de 230 toises, 21 372 626 milles cubiques d'eau (y sont contenues)... Le Pô court un pays de 380 milles de longueur, et sa largeur, avant qu'il ne se divise en plusieurs branches, est de 100 perches de Bologne ou mille pieds, sa profondeur 10 pieds. Sa vitesse est telle qu'il parcourt 4 milles dans une heure, ce qui fait

un mille cubique en 26 jours. Or le Pô occupe 45 600 milles carrés. L'on met 30 lieues de droite et de gauche. La surface de la terre sèche est de 85 490 506 milles carrés. Par conséquent la quantité que le Pô fournit n'est que $1/1874$ de tout ce que reçoit la mer. Il faudrait donc 812 ans à toutes les rivières pour fournir la quantité d'eau qui est dans la mer. Il suit de là que l'évaporation enlève un point à la mer.

Le mont Saint-Gothard est le point le plus élevé de l'Europe : les pays situés entre les provinces de Belozera et de Vologda en Moscovie, le pays des Turcs Mogols, le pays de Quito en Amérique.

Il y a dans l' (ancien) continent environ 430 fleuves qui tombent directement dans la mer. Il n'y en a, dans le nouveau, que 186. Dans ce nombre ne sont compris que des rivières grandes au moins comme la Somme. Toutes ces rivières charrient des parties minérales et des sels.

La rivière de Pégu est appelée le Nil des Indes. Le Niger déborde comme le Nil. La Plata en Brésil, le Gange, l'Indus, l'Euphrate débordent annuellement. Il y a des cataractes de 150 pieds. L'Oby bouche le détroit de Waigats par les glaces qu'il charrie.

Le pays du monde le plus froid est le Spitzberg : c'est une terre qui est au 78^e degré de latitude, toute formée de petites montagnes aiguës... Il ne fait jamais aussi froid sur les côtes de la mer que dans l'intérieur des terres... Il y a des glaces flottantes très élevées qui ont de cinq à six cents pieds de haut et de deux à trois lieues en contour.

La mer Baltique a, du midi au nord, 300 lieues, en y comprenant le golfe de Bothnie. L'on n'y ressent aucun mouvement de flux ni de reflux. Elle est fort peu salée... La mer Blanche est fort peu salée... Le détroit de Waigats n'a pas 8 à 10 lieues de longueur. Il communique à une mer que l'on a appelée

mer Tranquille. L'on doute qu'elle communique avec la mer de Tartarie. L'on croit la méditerranée. Pour arriver au détroit nord, il faudrait donc mieux doubler le cap Désiré. Depuis l'embouchure du Chotanga qui est au 73^e degré, l'on côtoie des côtes pendant 200 lieues. Les Moscovites qui ont voyagé par terre disent seulement qu'elles ne sont pas interrompues et leurs cartes y marquent des fleuves et des peuples qu'ils appellent *populi patati*.

Au 66^e degré, l'océan fait un golfe à l'embouchure du Len qui est un fleuve très considérable. Ce golfe s'appelle Linchidolin. De là, l'on suit la côte pendant l'espace de 500 lieues vers l'orient jusqu'à une péninsule où habitent les peuples Schelates. Cette pointe est à l'extrémité la plus septentrionale de la Tartarie; elle est située au 72^e degré... Depuis le cap Nord jusqu'à l'embouchure du fleuve Korvinea, il y a 1 700 lieues. Depuis le cap Nord jusqu'aux Schelates, il y en a 1 100, en naviguant sur le même parallèle... En suivant la côte orientale de l'ancien continent, en commençant à cette pointe de la terre des peuples Schelates, en descendant vers l'équateur, l'océan fait deux petits golfes : après quoi, l'océan entre dans les terres et forme la mer méditerranée du Kamtchatka où est l'île Amuor. Cette mer communique par un large détroit avec la mer de Corée qui a plus de 600 lieues de longueur. Cette mer n'a d'autre communication avec l'océan que le détroit qu'il y a entre Kamtchatka et Yéço. L'on n'est pas assuré si celui que quelques cartes ont marqué entre le Japon et la terre d'Yéço existe réellement. Le détroit qui est entre le Japon et la Corée communique à la mer de Chine qui elle-même est une espèce de mer Méditerranée.

Le golfe de Cambaie n'a guère que 50 à 60 lieues [et de l'Inde]. Celui-ci reçoit l'Indus et l'Euphrate. C'est l'endroit du monde où

8. Renvoi aux voyages de Tournefort et de Chardin dans la marge du manuscrit.

la marée se fait le plus sentir. Elle monte jusqu'à 30 pieds. Le golfe Persique a plus de 250 lieues de profondeur. La mer Rouge en a plus de 680. Ces deux mers sont sujettes au flux et reflux.

La Méditerranée a plus de 900 lieues : elle communique par le détroit de Gibraltar à l'océan qui y entre avec une grande rapidité.

Le cap Hold-With-Hope, situé au 73^e degré, c'est la terre la plus septentrionale que l'on connaisse dans le nouveau Groenland. Elle n'est éloignée du cap (Nord) de Laponie que de 160 à 180 lieues. Au cercle polaire, il y a un large détroit entre l'Islande et le Groenland. Le Groenland est une presqu'île qui s'étend jusqu'au 60^e degré. L'île de Frisland et le détroit de Forbisher terminent la presqu'île.

Le détroit de Davis communique à plusieurs mers méditerranées. Il y a beaucoup de flux et de reflux dans ces mers. Le golfe du Mexique est une méditerranée, l'on n'y ressent aucun mouvement du flux. Il a plus de 500 lieues du nord au sud. La mer Vermeille a plus de 200 lieues de profondeur. Dès le 51^e degré, l'on ne connaît plus rien. Ainsi, pendant l'espace de près de 1 000 lieues, les côtes nous sont inconnues⁸.

La mer Noire a environ 250 lieues de longueur sur 100 de largeur. Le Palus Méotide a 100 lieues sur 20. C'est une espèce de marais. La mer de Marmara n'a que 50 lieues sur 8 à 9 de largeur. Le Bosphore a 800 pas de largeur et coule dans la Méditerranée. Le détroit de Gibraltar a souvent un mouvement contraire à celui du Bosphore.

La mer Caspienne a 300 lieues sur 50. Le flux se fait sentir six heures et demie et le reflux de même. Le mouvement de la mer d'orient en occident est constant. L'océan, dans le flux, se meut selon cette direction. Le reflux est moins fort que le flux. L'un est une intumescence et l'autre est comme une

détumescence. Au détroit de Magellan, le flux s'élève à 20 pieds⁹.

L'on peut distinguer trois sortes de côtes : 1^o les côtes élevées qui sont des rochers et des pierres dures, coupés ordinairement à plomb, qui s'élèvent jusqu'à 700 et 800 toises; 2^o les côtes basses, dont les unes sont unies et presque de niveau avec la surface de la mer, et dont les autres ont une élévation médiocre et sont souvent bordées de rochers à fleur d'eau qui forment les brisants et rendent l'approche très difficile; 3^o les dunes, qui sont des côtes formées par les sables que la mer accumule ou que les fleuves déposent. Ces dunes forment des collines plus ou moins élevées.

La profondeur de l'eau assez ordinairement est d'autant plus grande que ses côtes sont plus élevées.

Les inégalités du fond de la mer produisent les courants particuliers. Le flux et reflux mettent en mouvement la masse d'eau; les inégalités particulières la dirigent, quelquefois servent.

Les principaux courants de l'océan sont ceux qu'on a observés dans l'Atlantique depuis le cap Vert jusqu'à la baie de Fernando Poo. Les vaisseaux font 150 lieues en deux jours. Les côtes même forment une espèce de courant : leurs angles soulèvent l'eau; s'il se trouve des golfes ou si la côte est en certaine position, les courants peuvent être très violents.

Sur la mer, dans la zone torride, il souffle un vent qui va d'orient en occident. L'on va d'Acapulco aux Philippines — il y a plus de 2 700 lieues — toujours guidé par ce vent. Il règne également de l'Afrique au Brésil.

Dans la Méditerranée, les vents soufflent de la terre vers la mer au coucher du soleil, et de la mer vers la terre au lever; le matin un vent de levant, le soir un vent de couchant.

Le passage du chaud au froid et du froid au chaud ne se peut faire sans produire des

9. A nouveau la théorie du flux et du reflux qui paraît avoir passionné Napoléon.

très grands vents, soit à cause de l'augmentation du volume d'air, soit à cause du flux et reflux d'air, soit à cause de la fonte des neiges ou des pluies violentes.

Les moussons soufflent alternativement. Il y en a qui soufflent des côtes d'Afrique aux Indes, en janvier jusqu'en mars, et de l'Inde en Afrique, depuis septembre jusqu'à janvier.

A la Jamaïque, les vents soufflent de tous les côtés à la fois, pendant la nuit. En hiver, le port de Cochîn est inabordable.

La mer du Japon, la Magellanique, celle des côtes d'Afrique, au-delà des Canaries, la mer Rouge, la mer Vermeille sont très sujettes aux tempêtes.

Dans le royaume de Cachemire qui est environné du Caucase, l'on éprouve des changements de saisons subits. En moins de deux heures, l'on passe du chaud au froid. Des deux côtés du cap Ragalgate, en Arabie, l'on éprouve le chaud d'un côté et le froid de l'autre. A Cérâm, île, l'on éprouve la même singularité. Les vents du midi qui règnent pendant l'été en Égypte sont si chauds qu'ils sont étouffants. En Perse, il y a le *Samyel* qui n'est pas moins insupportable. Au cap de Bonne-Espérance, l'on éprouve des tempêtes appelées l'*œil de bœuf*. Il se forme un petit nuage sur le sommet de la montagne de la Table, d'où il sort un vent violent qui, donnant sur des montagnes, forme un conflit affreux, capable de submerger le plus grand navire si l'on n'a eu la précaution de carguer les voiles.

Les ouragans sont des vents d'une violence extrême, qui soufflent de tous les côtés, forment des *tornados*. Il y en a de constants à la côte de Guinée qui règnent sur un espace de 200 000 lieues carrées.

L'Europe absorbe et rejette alternativement les eaux sept fois en vingt-quatre heures. Le Charybde les rejette et absorbe trois fois.

Il y a sur les côtes de Norvège un gouffre qui a près de 20 lieues de circuit. Il absorbe

tout ce qui lui est présenté pendant six heures pour le restituer pendant les six autres.

Il y a deux espèces de trombes : la première n'est qu'une nuée épaisse, comprimée par des vents contraires qui, soufflant à la fois de plusieurs côtés, donnent à la nuée la forme cylindrique et [l'obligent] à descendre. Si elle tombait sur un vaisseau, elle le submergerait infailliblement. L'autre espèce de trombes s'appelle typhons : ils s'élèvent de la mer avec une grande violence. Ils n'ont pas d'autre cause que les feux souterrains. L'air est alors rempli d'exhalaisons sulfureuses. Le ciel paraît caché d'une croûte de cuivre. [On a vu des] typhons de trois ou quatre pouces de diamètre ; on en a vu d'un pied.

Le volcan est une montagne remplie de soufre, de bitume et de matières qui servent d'aliments à un feu souterrain. L'ouverture a souvent plus d'une demi-lieue de diamètre.

Il y a en Europe trois volcans : l'Hekla en Islande, le Vésuve près de Naples et l'Etna en Sicile. Toutes les fois qu'il se forme des nouvelles bouches, l'on éprouve des tremblements horribles. En 1669-1670, l'on vit les flammes depuis Malte qui est à 60 lieues de l'Etna. Ce volcan fume toujours, mais il ne jette des flammes que pendant ses éruptions.

1683. Une éruption fut si violente que le tremblement de terre qu'elle produisit renversa la ville de Catane et avec elle 60 000 habitants.

L'Hekla jette quelquefois de l'eau bouillante.

Le mont Vésuve n'a commencé à brûler que du temps de Vespasien. Il jeta des laves si loin qu'il en arriva jusqu'en Égypte, à Rome ; Héraclée fut couverte lors de ce premier incendie.

1737. Le Vésuve vomissait des torrents de matières métalliques fondues et ardentes qui se répandaient dans la campagne et s'en allaient à la mer. Ce serait un fleuve de 6 à 7 milles

10. Note de Bonaparte : M. Ray croit que le feu des volcans vient d'une très grande profondeur et a formé les montagnes.

et de 25 à 30 pas de profondeur sur 50 ou 60 pas de largeur¹⁰.

Le tremblement de terre de Lima a englouti toute la ville, excepté quatre maisons. Callao a subi le même sort. La mer a noyé tous les habitants. Pisco, au Pérou, fut noyé également en 1682. Pline rapporte qu'il arriva, sous Tibère, un tremblement qui renversa douze villes... Saint Augustin rapporte que cent villes de Libye eurent le même sort. Antioche fut engloutie du temps de Trajan. En 528, sous Justinien, elle fut de nouveau engloutie avec 40 000 habitants et, six ans après, 60 000 habitants furent de nouveau engloutis.

En 1182, la Judée fut presque détruite par une cause pareille... Du temps de Pie II pape, 30 000 personnes furent écrasées à Naples et tous les habitants furent obligés de rebâtir leur ville.

1629. Sept mille personnes périrent dans la Pouille. A Smyrne, 20 000 habitants y périrent (1688).

Sous Valentinien 1^{er}, il y eut un tremblement qui se fit sentir dans toute la terre connue.

Le feu et l'eau produisent également des îles. Pline rapporte qu'autrefois il y eut treize îles qui sortirent à la fois de la Méditerranée. Rhodes et Délos en étaient. En 1707, on vit, de l'île de Santorin, se former à une demi-lieue une île. Cette éruption fut accompagnée d'un tremblement de terre affreux.

En 1720, il s'en forma une auprès de Tercère, entre les Açores. En 1722, la nouvelle île diminua.

Les cavernes sont produites par les eaux et par le feu. Il y en a une dans l'archipel, appelée Antiparos, qui est à 300 brasses de profondeur depuis la surface de la terre. La grotte a 50 pas sur 40 de hauteur.

Cinquante mille personnes pourraient se réfugier dans les carrières de Maëstricht.

1714. Une partie de la montagne de Diableret, en Valais, tomba subitement et tout

à la fois, entre 2 et 3 heures après midi. Elle renversa cinquante-cinq cabanes du pays sous les amas de terre. Amassés en bas, [ils] sont de plus de 300 pieds.

La ville de Pleurs, en Valteline, fut enterrée sous les rochers au pied desquels elle était située.

Le tuf, les pierres molles, les graviers ne sont pas des couches de première formation, mais sont portés par les eaux des pluies et sont le résultat des changements journaliers qui arrivent.

Une inondation, qui arriva en 1446 en Flandre, fit périr plus de 100 000 hommes. Les inondations ont été fréquentes dans cette contrée et les résultats en ont toujours été funestes.

Les systèmes principaux qui ont divisé les naturalistes anciens sur la génération eurent pour chefs Aristote et Hippocrate¹¹. Le premier prétendait que la femme n'a point de fluide prolifique et ne contribue à la génération que par le sang menstruel qui sert à la formation, au développement et à la nutrition du fœtus. Selon ce philosophe, la liqueur séminale du mâle est un excrément du dernier aliment, c'est-à-dire du sang, et les menstrues sont dans les femelles un excrément sanguin, le seul qui serve à la génération. Il prétend le prouver parce qu'il y a des femmes qui conçoivent sans plaisir. La liqueur séminale du mâle n'y contribue pas comme matière, mais comme forme. C'est la cause efficiente, c'est le principe du mouvement. Elle est à la génération ce que le sculpteur est au bloc de marbre. La liqueur du mâle est le sculpteur, le sang menstruel est le bloc, et le fœtus est la figure. Les menstrues reçoivent donc, de la semence du mâle, une espèce d'âme qui donne la vie. Cette âme n'est ni matérielle ni immatérielle. Agissant sur la matière et n'entrant pas comme matière dans la génération, c'est un

11. Ces notes sur la génération viennent des tomes III et IV.

esprit dont la substance est semblable à celle des éléments, des étoiles. Le cœur est le premier ouvrage de cette âme, etc.

Hippocrate croyait que le mâle et la femelle avaient chacun une liqueur prolifique. Il voulait même de plus que, dans chaque sexe, il y eût deux liqueurs séminales, l'une plus forte et plus active, l'autre plus faible et moins active.

Les deux plus fortes liqueurs mêlées produisaient un enfant mâle, tandis que le mélange des deux faibles liqueurs produisait la femelle. Ce grand médecin prétend que la semence du mâle est une sécrétion des parties les plus fortes et les plus essentielles de tout ce qu'il y a d'humide dans le corps humain. Selon lui, la formation du fœtus se fait par le mélange des liqueurs séminales dans la matrice. Elles s'y épaississent par la chaleur du corps de la mère. Le mélange reçoit et tire l'esprit de la chaleur et, lorsqu'il en est tout rempli, l'esprit trop chaud sort au-dehors; mais, par la respiration de la mère, il arrive un esprit froid et, alternativement, il entre un esprit froid et il sort un esprit chaud dans le mélange, ce qui lui donne la vie et fait naître une pellicule à la surface du mélange. Le sang menstruel qui est supprimé fournit abondamment à la nourriture, et ce sang, fourni par la mère au fœtus, se coagule par degrés et devient chair; cette chair s'articule à mesure qu'elle croît et c'est l'esprit qui donne cette forme à la chair. Chaque chose va prendre sa place, les parties solides vont aux parties solides. Celles qui sont humides vont aux parties humides. Chaque chose cherche ce qui lui est semblable et le fœtus est enfin entièrement formé par ces causes et ces moyens.

Jusqu'au renouvellement des sciences, ces deux grands hommes ont eu leurs sectateurs. Les philosophes scolastiques ont, en adoptant la philosophie d'Aristote, adopté son système. Les médecins, au contraire, ont suivi celui d'Hippocrate.

Fabrice d'Acquapendente fut le premier des modernes qui fit des expériences sur la fécondation; il distingua deux parties dans la matrice de la poule, l'une supérieure et l'autre inférieure. La première, qu'il appela l'ovaire, n'est proprement qu'un assemblage d'un très grand nombre de petits jaunes d'œufs de figure ronde, dont la grandeur varie depuis la grosseur d'un grain de moutarde jusqu'à celle d'une grosse avoine. Ces petits jaunes forment un corps qui ressemble assez bien à une grappe de raisins. Ils tiennent à un pédicule commun, comme les grains tiennent à la grappe. Les plus petits de ces œufs sont blancs. N'ayant aperçu aucune différence dans ces jaunes après la communication du coq, il s'est imaginé que les œufs et l'ovaire lui-même deviennent féconds par une évacuation spiritueuse qui sort de la semence du mâle. Lorsque l'œuf s'est détaché du pédicule commun, il descend peu à peu dans la partie inférieure de la matrice. Dans le passage, l'œuf commence à s'envelopper de cette liqueur blanche, de la membrane qui la contient, des deux cordons qui traversent le blanc et se joignent au jaune et même de la coquille qui se forme la dernière en fort peu de temps. Ces cordons sont les parties fécondées par l'esprit séminal du mâle. C'est là où le fœtus commence à se corporiser. C'est de l'œuf que dépend la génération. L'œuf la produit comme agent. Il y fournit comme matière, comme organe, comme instrument. La matière des cordons est la substance de la formation; le blanc et le jaune sont la nourriture, et l'esprit séminal du mâle est la cause efficiente : cet esprit communique aux cordons, d'abord une faculté altératrice, ensuite une faculté formatrice, et enfin une faculté augmentatrice.

Harvey prétend que l'homme et tous les animaux viennent d'un œuf, que le premier produit de la conception dans les vivipares est une espèce d'œuf, et que la seule diffé-

rence qu'il y ait entre les ovipares et les vivipares, c'est que les fœtus des derniers prennent leur origine, acquièrent leur accroissement et arrivent à leur développement entier dans la matrice, au lieu que les fœtus des ovipares prennent à la vérité leur première origine dans le corps de la mère où ils ne sont encore qu'œufs et que ce n'est qu'après être sortis du corps de la mère et au-dehors qu'ils deviennent réellement des fœtus. Des animaux ovipares, les uns gardent leurs œufs au-dedans d'eux-mêmes jusqu'à ce qu'ils soient parfaits, comme les oiseaux, les serpents et les quadrupèdes ovipares; les autres répandent ces œufs avant qu'ils soient parfaits, comme les poissons, etc.

La poule produit des œufs sans coq, mais en plus petit nombre, et ces œufs quoique parfaits sont inféconds. Dans deux ou trois jours d'habitude avec le coq, la poule ne peut pas être fécondée pour le reste de l'année. Il (y) a cependant des œufs féconds vingt jours après la communication. La partie de l'œuf qui est fécondée n'est pas, comme le dit Fabrice, dans les deux cordons qui se trouvent également dans les œufs produits sans communication. La partie de l'œuf qui est fécondée est très petite : c'est un petit cercle blanc qui est sous la membrane du jaune, qui forme une petite cicatrice de la grandeur d'une lentille : c'est là que doit naître et croître le poulet. Toutes les autres parties de l'œuf ne sont faites que pour cela. Cette cicatrice se trouve dans tous les œufs féconds ou inféconds et n'est pas produite par la semence du mâle.

Le premier jour après que l'œuf a été échauffé par... Le point, arrivé au troisième (jour), est déjà augmenté de façon qu'il paraît être devenu une petite vésicule remplie de sang. Le sixième jour, les trois bulles de la tête paraissent distinctement, les tuniques des yeux, les ailes, les cuisses, le foie, les poumons... Selon cet anatomiste, la génération est l'ouvrage de la matrice. Jamais il n'y entre de semence

du mâle. La matrice conçoit le fœtus par une espèce de contagion que la liqueur du mâle lui communique, à peu près comme l'aimant communique au fer la vertu magnétique. Non seulement cette contagion masculine agit sur la matrice, mais elle se communique même à tout le corps féminin qui est fécondé en entier, quoique, dans toute la femelle, il n'y ait que la matrice qui ait la faculté de concevoir, comme le cerveau a seul la faculté de concevoir les idées, et ces deux conceptions se font de la même façon. Les idées que conçoit le cerveau sont semblables aux images des objets qu'il reçoit par les sens. Le fœtus qui est l'idée de la matrice est semblable à celui qui le produit, et c'est par cette raison que le fils ressemble au père, etc.

Graaf, après un grand nombre d'expériences, conclut que toutes les femelles vivipares ont des œufs, que ces œufs sont contenus dans les testicules, qu'il appelle ovaires, qu'ils ne peuvent s'en détacher qu'après avoir été fécondés par la semence du mâle. Il dit que l'on se trompe lorsque l'on croit que, dans les femmes et dans les filles, il se détache très souvent des œufs de l'ovaire. Il paraît persuadé que, jamais, les œufs ne se séparent de l'ovaire que d'après leur fécondation par la liqueur séminale du mâle. Il prétend aussi que tous ceux qui ont cru avoir vu des œufs de deux ou trois jours déjà gros se sont trompés parce que les œufs, selon lui, restent plus de temps dans l'ovaire, quoique fécondés, et que, au lieu d'augmenter d'abord, ils diminuent jusqu'à devenir dix fois plus petits qu'ils n'étaient, et que ce n'est que quand ils sont descendus des ovaires dans la matrice qu'ils commencent à reprendre de l'accroissement. Les œufs, dans les ovaires des femmes, ne sont pas plus gros qu'un petit pois. Ils sont très petits dans les jeunes filles de douze à quatorze ans, mais l'usage de l'homme et les années les font grossir. On peut en compter plus de vingt dans chaque

ovaire. Une fois fécondés par les parties spiritueuses de la liqueur séminale du mâle, ils se détachent et tombent dans la matrice par les trompes de Fallope, où le fœtus est formé de la substance intérieure de l'œuf et le placenta de la matière extérieure.

Après des observations nombreuses et les expériences les plus réitérées, Vallisnieri conclut que l'ouvrage de la génération se fait dans les testicules de la femelle, qu'il regarde toujours comme des ovaires, quoiqu'il n'y ait jamais trouvé des œufs, et qu'il ait démontré au contraire que les vésicules ne sont pas des œufs. Il dit aussi qu'il n'est pas nécessaire que la semence du mâle entre dans la matrice pour féconder l'œuf; il suppose que cet œuf sort par le mamelon du corps glanduleux, après qu'il a été fécondé dans l'ovaire; que, de là, il tombe dans la trompe où il ne s'attache pas d'abord, qu'il descend et s'augmente peu à peu et s'attache à la matrice. Il est persuadé que l'œuf est caché dans la cavité du corps glanduleux et que c'est là où se fait tout l'ouvrage de la fécondation, quoique, dit-il, ni moi ni aucun anatomiste en qui j'aie eu pleine confiance n'ayons jamais vu ni trouvé cet œuf.

Selon lui, l'esprit de la semence du mâle monte à l'ovaire, pénètre l'œuf et donne le mouvement au fœtus qui est préexistant dans cet œuf. Dans l'ovaire de la première femme étaient contenus des œufs qui non seulement renfermaient en petit tous les enfants qu'elle a faits ou pouvait faire, mais encore toute la race humaine, toute sa postérité jusqu'à l'extinction de l'espèce.

La ressemblance des enfants à leur père ne vient que de l'imagination de la mère. La force de cette imagination est si grande et si puissante sur le fœtus qu'elle peut produire des taches, des monstruosités, des dérangements des parties, des accroissements extraordinaires, aussi bien que des ressemblances parfaites.

Hippocrate avait déjà dit que les semences

des animaux étaient remplies d'animalcules; Démocrite parle de certains vers qui prennent la figure humaine; Aristote dit que les premiers hommes sortirent de la terre sous la forme de vers; Platon, dans son *Timée*, que les animaux spermatiques deviennent des hommes. Dalenpatius, dans ces derniers temps, dit qu'il vit un de ces animaux se développer ou plutôt quitter son enveloppe: ce n'était plus un animal, c'était un corps humain dont il distingua très bien les deux jambes, les deux bras, la poitrine, la tête à laquelle l'enveloppe servait de capuchon.

Mais passons au système de Leeuwenhœck, où la semence séminale du mâle est composée de petits animaux si nombreux qu'une goutte de liqueur, grosse comme un grain de sable, en contient plusieurs milliers. Plus le fluide est délayé, plus le nombre de ces animaux paraît s'augmenter. Lorsqu'une trop grande sécheresse ou chaleur est sur le point de faire (cesser) leur mouvement, ils paraissent se rassembler de plus près et ils ont un mouvement comme de tourbillon dans le centre de la petite goutte que l'on observe et ils semblent périr tous au même temps; au lieu que, dans un plus grand volume de liqueur, on les voit périr successivement. Ces animaux sont de différentes figures selon l'espèce d'animal d'où provient la semence; ils sont tous longs, menus, et sans membres. Ils se meuvent avec rapidité et en tous sens. La matière qui contient ces animaux est plus pesante. Une quantité de liqueur égale à la grosseur d'un grain de sable contient plus de 50 000 de ces animaux dans la semence du coq.

Lorsque l'on observe la liqueur séminale des animaux quelque temps avant qu'ils ne soient en chaleur, l'on y voit les mêmes animalcules mais sans mouvement.

Dans la semence de l'homme, l'on y voit deux espèces de ces animalcules, comme des mâles et des femelles.

Andry dit que l'on ne trouve de ces animalcules que dans l'âge propre à la génération, que les enfants et les vieillards n'en ont pas; que (chez) les sujets incommodés de maladies vénériennes on n'en trouve que peu et qu'ils y sont languissants; que, dans les parties de la génération des impuissants, on n'en voit aucun qui soit en vie.

Si l'on veut, disent-ils, que, dans les femelles des vivipares, il y ait des œufs comme dans les ovipares, ces œufs ne sont que la matière nécessaire à l'accroissement du ver spermatique. Il entrera dans l'œuf par le pédicule qui l'attachait à l'ovaire; il y trouvera une nourriture préparée pour lui. Tous les vers qui n'auront pas été assez heureux pour rencontrer cette ouverture du pédicule périront. Celui seul qui en aura enfilé le chemin arrivera à sa transformation. Le ver spermatique est le vrai fœtus; la substance de l'œuf le nourrit, les membranes de cet œuf lui servent d'enveloppe et, lorsque la nourriture contenue dans l'œuf commence à lui manquer, il s'applique à la peau intérieure de la matrice, et tire ainsi la nourriture du sang de la mère, jusqu'à ce que, par son poids et par l'augmentation de ses forces, il rompe enfin ses liens pour venir au monde. Ce n'est plus la première femme qui renfermait toutes les races passées, présentes et futures, mais c'est le premier homme qui en effet contenait toute sa postérité.

Les germes préexistants ne sont plus des embryons sans vie renfermés comme de petites statues dans des œufs contenus à l'infini les uns dans les autres; ce sont des petits animaux, des petits homuncules organisés et actuellement vivants, tous renfermés les uns dans les autres, auxquels il ne manque rien et qui deviennent des animaux parfaits et des hommes par un simple développement, aidé par une transformation semblable à celle que subissent les insectes avant que d'arriver à leur état de perfection.

Un ver spermatique est plus de mille millions plus petit qu'un homme. Si la grandeur de l'homme est prise pour l'unité, la grandeur du ver spermatique sera exprimée par $1/1\ 000\ 000\ 000$ et comme l'homme est au ver spermatique de la première génération en même raison que ce ver est au ver spermatique de la seconde génération, la grandeur du ver spermatique de la seconde génération ne pourra être exprimée que par un nombre composé de 19 chiffres; celui de la troisième par un autre de 28; la grandeur du ver spermatique de la quatrième sera exprimée par 37 chiffres, celle de la cinquième par 46, celle de la sixième par 55 chiffres, etc. Et, en prenant la distance du soleil à Saturne, nous trouverons qu'il ne faut pas que 45 chiffres pour exprimer le nombre des lignes cubiques contenues dans cette sphère et, en réduisant chaque ligne cubique en mille millions d'atomes, il ne faut que 54 chiffres pour en exprimer le nombre : par conséquence, l'homme serait plus grand que le ver spermatique de la sixième génération autant que l'espace de l'univers ne l'est par rapport au plus petit atome de matière qu'il soit possible d'apercevoir au microscope.

Tous les animaux se nourrissent de végétaux ou d'autres animaux qui se nourrissent eux-mêmes de végétaux. Cette nourriture ne peut opérer la nutrition qu'en s'assimilant à chaque partie du corps et en pénétrant activement la forme de ces parties que le naturaliste a appelées le moule intérieur. Lorsque cette matière est plus abondante qu'il ne faut pour nourrir et développer le corps animal ou végétal, elle est renvoyée de toutes les parties du corps dans un ou plusieurs réservoirs sous la forme d'une liqueur. Cette liqueur contient toutes les molécules analogues au corps de l'animal et, par conséquent, tout ce qui est nécessaire à la reproduction d'un petit être extrêmement semblable au premier. Ordinairement, cette matière ne devient surabondante, dans le plus grand

nombre des espèces d'animaux, que quand le corps a pris la plus grande partie de son accroissement, et c'est par cette raison que les animaux ne sont en état d'engendrer que dans ce temps. Lorsque cette matière nutritive et productive, qui est universellement répandue, a passé par le moule intérieur de l'animal ou du végétal et qu'elle trouve une matrice convenable, elle produit un animal ou un végétal de même espèce, mais, lorsqu'elle ne se trouve pas dans une matrice convenable, elle produit des êtres organisés différents des animaux et des végétaux, comme les corps mouvants que l'on voit dans les liqueurs séminales des animaux et dans les infusions des germes des plantes. Cette matière productive est composée de particules organiques toujours actives dont le mouvement et l'action sont fixés par les parties brutes et particulièrement par les particules huileuses et salines. Mais, dès qu'on les dégage de cette matière étrangère, elles reprennent leur action et produisent différentes espèces de végétations et d'autres êtres animés qui se meuvent progressivement. Les femelles comme les mâles ont également une semence prolifique.

Lorsque cette matière organique et productive se trouve rassemblée en grande quantité dans quelque partie de l'animal où elle est obligée de séjourner, elle y forme des êtres vivants que nous avons toujours regardés comme des animaux : le ténia, les ascarides, tous les vers qu'on trouve dans les veines, dans le foie, etc., tous ceux que l'on tire des plaies, la plupart de ceux qui se forment dans les chairs corrompues n'ont pas d'autre origine; les anguilles de la colle de farine, celles du vinaigre, tous les prétendus animaux microscopiques ne sont que des formes différentes que prend, d'elle-même et suivant les circonstances, cette matière toujours active et qui ne tend qu'à l'organisation.

Chaque partie du corps de l'un ou de l'autre

(de l'animal ou du végétal) renvoie les molécules organiques qu'elle ne peut plus admettre. Ces molécules sont absolument analogues à chacune des parties dont elles sont renvoyées, puisqu'elles étaient destinées à nourrir cette partie. Dès lors, quand toutes les molécules renvoyées de tous les corps viennent à se rassembler, elles doivent former un petit corps semblable au premier. C'est ainsi que se fait la reproduction dans toutes les espèces comme les arbres, plantes, pucerons, etc., où l'individu seul produit son semblable. Les liqueurs séminales des deux sexes contiennent toutes les molécules nécessaires à la reproduction, mais il faut quelque chose de plus pour que cette reproduction se fasse en effet : c'est le mélange de ces deux liqueurs dans un lieu convenable au développement de ce qui doit en résulter, et ce lieu est la matrice de la femelle. Il n'y a donc pas de germes préexistants, point de germes contenus à l'infini les uns dans les autres, mais il y a une matière organique toujours active, toujours prête à se mouler, à s'assimiler et à produire des êtres semblables à ceux qui la reçoivent. Les espèces d'animaux ou de végétaux ne peuvent donc jamais s'épuiser d'elles-mêmes.

Trois ou quatre jours après le mélange des deux liqueurs séminales, tout l'ouvrage de la génération est dans la matrice sous la forme d'une bulle ovale, de six lignes sur son grand diamètre et de quatre lignes sur son petit. Cette bulle est formée par une membrane extrêmement fine qui renferme une liqueur limpide.

Quinze jours après la conception, l'on commence à distinguer la tête, à reconnaître les traits les plus apparents du visage. Le nez n'est encore qu'un petit filet proéminent et perpendiculaire à une ligne qui indique la séparation des lèvres : deux petits points noirs à la place des yeux, les premières ébauches des bras et des jambes. La longueur du corps

entier est alors à peu près de cinq lignes.

Trois semaines après, le corps n'a augmenté que d'une ligne, mais les bras, jambes, mains, pieds sont apparents. L'accroissement des mains et de leurs doigts est plus prompt que celui des pieds.

A quatre semaines, le fœtus a un pouce de longueur, et la masse, toujours de forme ovoïde, a un pouce et demi sur un pouce et un quart sur le petit diamètre. Les parties sont toutes dessinées à cette époque : les hanches, le ventre, les membres sont formés et la peau est mince et transparente. Les vaisseaux sont comme des fils, etc.

A six semaines, le fœtus a près de deux pouces de longueur. La figure humaine commence à se perfectionner. La tête est seulement beaucoup plus grosse, à proportion, que les autres parties du corps. On aperçoit le mouvement du cœur dans ce temps-là. On l'a vu battre dans un fœtus de cinquante jours et continuer de battre assez longtemps après que le fœtus fut tiré du sein de la mère.

A trois mois, le fœtus a près de trois pouces. Il pèse 3 onces. Hippocrate dit que c'est dans ce temps-là que la mère commence à sentir le mouvement lorsqu'il est mâle et que les fœtus femelles ne se font sentir qu'après le quatrième mois.

A cette époque, la longueur du fœtus est de six à sept pouces. Toutes les parties de son corps sont si augmentées qu'on les distingue parfaitement. Les ongles même paraissent à cette époque. Le fœtus se courbe, les genoux en l'air, la tête basse. Harvey dit qu'il le fait parce que cette position est la plus favorable au sommeil.

La matrice prend un assez prompt accroissement dans les premiers temps. Elle continue aussi à augmenter à mesure que le fœtus augmente, mais l'accroissement du fœtus devenant ensuite plus grand que celui de la matrice, surtout dans les derniers temps, l'on pourrait

croire qu'il s'y trouve trop resserré. Il fait alors successivement et à diverses reprises des efforts violents et la mère en ressent vivement l'impression. Le fœtus emploie alors la force pour dilater la matrice. Sa tête portant sur l'orifice de la matrice, il la grandit peu à peu et, dans le mouvement de l'accouchement, le fœtus réunissant sa force à celle de la mère, ouvre enfin cet orifice et se fait un passage.

La durée de la grossesse est de 9 mois ou 274 jours, 275. Le temps naturel s'étend depuis 8 mois et 14 jours, jusqu'à 9 et 4 jours. Les enfants qui naissent à 8 mois ne peuvent pas vivre, c'est-à-dire qu'il en meurt beaucoup plus que de ceux de 7 mois ; paradoxe autorisé par Aristote : un enfant depuis le septième mois peut vivre et les limites de l'accouchement sont de trois mois, depuis le septième jusqu'au dixième.

Les avortements sont le plus souvent occasionnés par le sang menstruel de la mère dont les canaux ont été rétrécis et bouchés par l'enflement de la matrice. Lorsque les conceptions se forment dans les derniers jours qui précèdent les règles, elles risquent de s'avorter. Aussi voit-on qu'il en réussit fort peu. Le sang menstruel alors détruit sans peine les faibles racines d'un germe si tendre.

Pourquoi le fœtus cherche-t-il à sortir de la matrice ? Est-ce (son) poids qui force la matrice ? Non, puisque deux jumeaux de sept à huit mois sont plus pesants qu'un de neuf mois. C'est par le besoin de respirer ? de se débarrasser des aliments qu'il a dans le corps ? Non. Buffon prétend que c'est le sang menstruel de la mère qui favorise la sortie.

L'enfant crie et gémit en venant au monde. Il ne verse des larmes et ne rit qu'au bout de quarante jours. Il a 21 pouces et il y en a qui n'ont que 14 pouces. Le fœtus pèse 12 livres à neuf mois¹².

L'on fait téter les enfants les trois premiers mois ; en Hollande et en Italie, on les fait téter un an entier.

12. Note de Bonaparte : Si l'enfant qui vient au monde a 18 pouces, il en aura 24 à la fin de la première année, 28 à 2 ans, 32 à 3 ans et ensuite il ne grandira guère que d'un pouce et demi ou deux pouces par an jusqu'à l'âge de la puberté.

13. Note de Bonaparte : M. de Buffon croit qu'il serait possible d'élever des enfants de manière qu'ils pussent vivre dans l'eau comme dans l'air en empêchant le trou ovale de se fermer.

Les dents incisives commencent à se développer à l'âge de sept mois; ces dents sont au nombre de huit, quatre au-devant de chaque mâchoire.

Les dents canines sont à côté des incisives au nombre de quatre. Elles sortent dans la gencive au dixième mois.

Dans le courant de la deuxième année, l'on voit paraître seize autres dents que l'on appelle molaires ou mâchelières.

Les dents incisives, les canines et les deux premières mâchelières tombent dans la cinquième, la sixième et la septième année, mais sont remplacées par d'autres. Six autres mâchelières ne tombent que par accident et se remplacent difficilement¹³.

A douze ou quinze mois, l'enfant bégaie. La voyelle A est celle qu'il articule le plus facilement. E suppose au moins un petit mouvement de plus, I, O, U, B, M, P, C, D, G, L, N, Q, R, S, T. Les enfants ne parlent qu'à deux ans et demi et souvent beaucoup plus tard.

L'infibulation se fait en tirant le prépuce en avant; on le perce et on le traverse par un gros fil que l'on y laisse jusqu'à ce que les cicatrices des trous soient faites. Alors on substitue au fil un anneau assez grand qui doit rester en place aussi longtemps qu'il plaît à celui qui a ordonné l'opération, quelquefois toute la vie.

Il se trouve des hommes qui n'ont qu'un testicule; il y en a qui en ont trois : ceux-ci sont plus forts et plus vigoureux. Il est étonnant combien cette partie contribue à la force et au courage. Quelle différence il y a entre un taureau et un bœuf, un bélier et un mouton, un coq et un chapon!

Il y a plusieurs espèces de castration. Ceux qui n'ont d'autre but que la perfection de la voix se contentent de couper les testicules. Ceux qu'inspire la jalousie veulent que l'on retranche toutes les parties extérieures. L'amputation totale est le plus souvent mor-

telle. L'on choisit l'âge depuis sept ans à dix, mais il en meurt. Souvent il en échappe à peine un quart. Les eunuques de cette dernière espèce coûtent en Turquie six à sept fois plus que les autres.

L'amputation n'est pas le seul moyen dont on se serve pour empêcher l'accroissement des testicules et on les détruit en baignant les enfants dans l'eau chaude et des décoctions de plantes où l'on presse les testicules assez longtemps pour en détruire l'organisation. D'autres étaient dans l'usage de les comprimer avec un instrument.

Dans les provinces du Nord et dans les campagnes, les filles sont nubiles à quatorze ans et les garçons à seize. Dans les villes et les pays du Midi, ils le sont à douze et quatorze.

La quantité de sang menstruel d'une évacuation est évaluée en Angleterre à trois onces. Hippocrate l'évalue à neuf onces. Les règles durent quatre à cinq jours et viennent tous les vingt-sept jours. Il y en a qui les ont tous les quinze jours et d'autres toutes les six semaines.

USAGES DE DIVERS PEUPLES¹⁴

Quand l'enfant est né, il est couvert d'une humeur visqueuse blanchâtre. C'est pourquoi on le lave avec une aigüe douce et tiède.

Les Laponnes laissent leurs enfants dans la neige jusqu'à ce que le froid les ait saisis au point d'arrêter la respiration. Alors elles les plongent dans l'eau chaude : opération qu'elles réitérent trois fois par jour dans la première année de leur naissance. Dans les suivantes, on les baigne trois fois par jour dans l'eau froide.

Les Indiens de l'isthme de l'Amérique se plongent impunément dans l'eau froide pour se rafraîchir lorsqu'ils sont en sueur. Leurs femmes les y jettent quand ils sont ivres, pour faire passer leur ivresse plus promptement. Les mères se baignent avec leurs enfants dans

¹⁴. Ces notes proviennent du tome IV.

l'eau froide un instant après leurs accouchements. Avec cet usage, ces femmes périssent très rarement par les suites des couches.

Les Siamois, les Japonais, les Indiens, les nègres, les sauvages du Canada, ceux de Virginie, du Brésil et la plupart des peuples de la partie méridionale de l'Amérique couchent leurs enfants nus sur des lits de coton suspendus ou les mettent dans des espèces de berceaux couverts et garnis de pelleterie au lieu de mettre les enfants au maillot. Les anciens Péruviens laissaient les bras libres aux enfants dans un maillot fort large; lorsqu'ils les en tiraient ils les mettaient en liberté dans un trou fait en terre et garni de linges dans lequel ils les descendaient jusqu'à la moitié du corps. Dès qu'ils pouvaient faire un pas, on leur présentait la mamelle d'un peu loin. Les petits nègres embrassent l'une des hanches de la mère avec leurs genoux et leurs pieds, et ils la serrent si bien qu'ils peuvent s'y soutenir sans le secours des bras de la mère. Ils s'attachent à la mamelle avec leurs mains et ils la sucent constamment sans se déranger et sans tomber, malgré les différents mouvements de la mère, qui, pendant ce temps-là, travaille à son ordinaire. Ces enfants commencent à marcher dès le second mois ou plutôt à se traîner sur les genoux et sur les mains, ce qui leur donne l'habitude de courir très vite dans cette situation. Dans la partie septentrionale de l'Amérique, l'on met au fond du berceau où l'on couche les enfants une bonne quantité de cette poudre vermoulue que l'on tire du bois qui est rongé par les vers. Cette poudre pompe l'humidité. Ils la changent souvent. Par ce moyen ils obvient au manque de linge. L'on dit que le vermoulu est plus mou que la plume.

En Virginie, l'on attache les enfants nus sur une planche garnie de coton qui est percée pour l'écoulement des excréments. Dans l'Orient et en Turquie, le même usage a lieu.

Chez les Hébreux, la circoncision était un usage extrêmement ancien. L'on l'opérait huit jours après la naissance de l'enfant.

En Turquie, on ne la fait pas avant l'âge de sept à huit ans et même l'on attend souvent jusqu'à onze ou douze ans.

Les Perses la font à l'âge de cinq à six ans. Ils garnissent la plaie avec du papier brûlé. Cette opération fait beaucoup de mal aux personnes âgées.

Aux îles Maldives, on circonçoit les enfants à l'âge de sept ans et on les baigne dans la mer pendant six à sept heures avant l'opération pour rendre la peau plus tendre et plus molle.

Les israélites se servaient d'un couteau de pierre. Les juifs conservent encore aujourd'hui cet usage dans leurs synagogues. Les mahométans se servent d'un couteau de fer ou d'un rasoir.

L'on croit que les Turcs auraient le prépuce trop long sans la circoncision. L'on croit que les habitants de la Mésopotamie et les Arabes seraient inhabiles à génération.

Les habitants de la rivière de Bénin et en général beaucoup de peuples d'Afrique circoncisent les filles à huit ou quinze jours après leur naissance, tant les nymphes sont grandes dans ces climats.

Les Hottentots se coupent un testicule pour être plus légers à la course. L'usage de la castration des hommes est fort ancien. C'était la peine des adultères en Égypte. Dans l'Asie et l'Afrique, on se sert de ces hommes mutilés pour garder les femmes. En Italie, cette opération n'a pour objet que la perfection du chant. Dans d'autres pays, les pères châtent leurs enfants pour éteindre leur postérité et afin que leur postérité ne se trouve (pas) un jour dans la misère et dans l'affliction où ils se trouvent lorsqu'ils n'ont pas de pain.

Outre les eunuques nègres, l'on en voit en Turquie et en Perse, etc., qui viennent la

plupart des royaumes de Golconde, de la presque île en deçà du Gange, des royaumes d'Aracan, de Pégu, et de Malabar où le teint est gris, du Bengale où ils sont de couleur olivâtre. En 1657, Tavernier dit avoir vu faire 22 000 eunuques au royaume de Golconde. Ceux d'Éthiopie sont plus chers parce qu'ils sont plus hideux.

Les habitants du Pégu, de l'Arabie Pétrée et quelques nations d'Asie et d'Afrique rapprochent par une sorte de couture les parties que la nature a séparées aussitôt que leurs filles sont nées et ne laissent libre que l'espace qui est nécessaire pour les écoulements naturels. Les chairs adhèrent peu à peu à mesure que l'enfant prend son accroissement, de sorte que l'on est obligé de les séparer par une incision lorsque le temps du mariage est arrivé. L'on dit qu'ils emploient pour cette infibulation des femmes un fil d'amianté parce que cette matière n'est pas sujette à la corruption. Il y a certains peuples qui passent seulement un anneau. Les femmes sont soumises comme les filles à cet usage outrageant pour la vertu. L'on les force de même à porter un anneau. La seule différence est que celui des filles ne peut s'ôter et que celui des femmes a une serrure dont le mari a la clef.

Fallope, Vesale, etc., prétendent que l'hymen est une partie réellement existante qui doit être mise au nombre des parties de la génération des femmes. Ils disent que cette membrane est charnue, fort mince dans les enfants, plus épaisse dans les filles adultes, qu'elle est située au-dessous de l'orifice de l'urètre, qu'elle ferme en partie l'entrée du vagin, que cette membrane est percée si peu d'une ouverture ronde quelquefois large que l'on pourrait à peine y faire passer un pois dans l'enfance et une grosse fève dans l'âge de puberté.

Graaf, Pinaeus, etc., disent que la membrane de l'hymen n'est qu'une chimère.

Quand les filles n'ont pas atteint l'âge de puberté, si elles ont commerce avec les hommes, il n'y a pas évacuation de sang, à moins de trop grande disproportion dans les parties.

L'effusion de sang n'est pas une preuve de virginité. Elle peut se répéter pourvu qu'il y ait une interruption de commerce assez longue pour donner le temps aux parties de se réunir. Cela n'arrive cependant que dans l'âge de l'accroissement du corps.

La stérilité est causée, dans l'un ou l'autre sexe, ou par un défaut de conformation, ou par un vice accidentel dans les organes. Le défaut de conformation le plus ordinaire dans l'homme arrive aux testicules ou aux muscles érecteurs. La fausse direction du canal de l'urètre, qui, quelquefois, est déformé, à côté ou mal percé, est un défaut, mais il faudrait que ce canal fût supprimé en entier pour la rendre impossible. Les organes des femmes peuvent aussi être mal conformés; la matrice, toujours fermée ou toujours ouverte, serait un défaut également contraire, mais la cause de stérilité la plus ordinaire aux hommes et aux femmes, c'est l'altération de la liqueur séminale dans les testicules.

Il y a beaucoup de femmes qui sont devenues mères avant d'avoir eu aucune marque d'écoulement. Il y en a qui n'y sont jamais sujettes. Dans le Brésil, des nations entières se perpétuent sans qu'aucune (femme) ait d'écoulement périodique. Il y a des femmes qui l'ont à soixante-dix ans. Une femme de Charlestown, dans la Caroline, accoucha, en 1714, de deux jumeaux, un nègre et l'autre blanc.

Les différentes couleurs des yeux sont : l'orange foncé, le jaune, le bleu, le gris et le gris mêlé de blanc.

Tableau des probabilités de la vie des hommes, précédé
sur la mortalité exécutée sur douze

A l'âge de	Sur 10 805 enfants nés dans la campagne il en meurt	A l'âge de	Nombre des morts
1	3 738	51	32
2	963	52	56
3	350	53	38
4	256	54	44
5	178	55	111
6	151	56	54
7	107	57	51
8	99	58	61
9	62	59	19
10	59	60	269
11	35	61	21
12	44	62	51
13	36	63	50
14	38	64	48
15	41	65	82
16	42	66	75
17	47	67	49
18	67	68	69
19	44	69	35
20	78	70	133
21	51	71	25
22	80	72	100
23	68	73	37
24	62	74	44
25	121	75	88
26	66	76	26
27	55	77	33
28	77	78	38
29	42	79	15
30	116	80	89
31	42	81	16
32	101	82	30
33	62	83	11
34	50	84	21
35	146	85	12
36	77	86	9
37	71	87	38
38	76	88	2
39	27	89	9
40	245	90	9
41	35	91	1
42	82	92	3
43	44	93	0
44	52	94	0
45	139	95	3
46	51	96	1
47	47	97	0
48	62	98	3
49	22	99	0
50	216	100	1

Sur 10 805 enfants nés, il en est mort 3 738 la première année, 963 la seconde, etc., et un seul est parvenu jusqu'à 100 ans.

Dans la table suivante l'on verra le nombre de ceux qui sont parvenus à 2, 3, 4, 5 ans, etc.

du résultat des recherches de M. Dupré de Saint-Maur
paroisses de campagne et trois de Paris¹⁵

Année de la vie.	Nombre de personnes entrées dans la 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année sur 10 805.	Année de la vie.	Nombre de personnes entrées dans la 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année sur 10 805.
1	10 805	51	1 956
2	7 067	52	1 931
3	6 104	53	1 878
4	5 754	54	1 866
5	5 498	55	1 795
6	5 300	56	1 685
7	5 166	57	1 631
8	5 059	58	1 580
9	4 960	59	1 519
10	4 898	60	1 500
11	4 839	61	1 231
12	4 801	62	1 210
13	4 760	63	1 159
14	4 721	64	1 109
15	4 686	65	1 061
16	4 645	66	979
17	4 603	67	996
18	4 556	68	867
19	4 489	69	793
20	4 445	70	668
21	4 367	71	635
22	4 316	72	610
23	4 236	73	510
24	4 168	74	473
25	4 106	75	479
26	3 985	76	441
27	3 919	77	317
28	3 861	78	285
29	3 787	79	246
30	3 745	80	231
31	3 599	81	152
32	3 557	82	146
33	3 456	83	96
34	3 394	84	85
35	3 314	85	65
36	3 198	86	52
37	3 121	87	43
38	3 050	88	35
39	2 974	89	26
40	2 947	90	21
41	2 799	91	12
42	2 667	92	11
43	2 585	93	8
44	2 511	94	8
45	2 489	95	8
46	2 350	96	5
47	2 299	97	4
48	2 256	98	4
49	2 194	99	1
50	2 172	100	1

Sur 10 805 enfants qui ont vu le jour, 7 067 seulement sont parvenus à leur seconde année, 6 104 sont parvenus jusqu'à leur troisième. Un peu plus de la moitié sont parvenus à la cinquième.

15. Napoléon a déposé et refait les tableaux statistiques de Buffon établis à partir de données recueillies par l'économiste Dupré de Saint-Maur (1765-1771), dans douze paroisses de campagne pour le premier tableau, dans trois paroisses de Paris pour le second.

Dans la campagne, la moitié des enfants nés meurent à peu près avant de finir leur quatrième année. Dans les villes, au contraire, il faut seize ans pour que la moitié des enfants se trouvent morts et la table des probabilités étant calculée sur le terme moyen de ceux qui vivent après huit ans il y a 1 contre 1 à parier qu'un enfant qui vient au monde ne passera pas huit ans.

A l'âge de	Sur 13 189 enfants il en meurt	A l'âge de	Sur 13 189 enfants il en meurt
1	2 716	51	57
2	1 415	52	96
3	635	53	63
4	444	54	66
5	531	55	169
6	252	56	76
7	200	57	78
8	141	58	121
9	92	59	71
10	55	60	265
11	46	61	60
12	56	62	126
13	37	63	111
14	35	64	113
15	49	65	140
16	55	66	141
17	57	67	100
18	48	68	160
19	61	69	72
20	63	70	248
21	42	71	83
22	81	72	171
23	66	73	72
24	59	74	124
25	78	75	170
26	68	76	90
27	80	77	87
28	74	78	109
29	54	79	46
30	91	80	156
31	40	81	40
32	79	82	56
33	71	83	61
34	82	84	36
35	119	85	48
36	110	86	30
37	81	87	25
38	84	88	34
39	60	89	8
40	159	90	23
41	46	91	7
42	100	92	13
43	84	93	7
44	64	94	7
45	168	95	7
46	89	96	4
47	69	97	2
48	96	98	5
49	72	99	1
50	164	100	4

Année de la vie. Nombre de personnes qui
entrent dans la 1^{re}, 2^e,
3^e année sur 13 189.

1	13 189
2	10 473
3	9 058
4	8 423
5	7 979
6	7 648
7	7 396
8	7 196
9	7 055
10	6 963
11	6 908
12	6 862
13	6 806
14	6 769
15	6 934
16	6 685
17	6 630
18	6 573
19	6 525
20	6 404
21	6 401
22	6 359
23	6 278
24	6 212
25	6 153
26	6 075
27	6 007
28	5 917
29	5 853
30	5 799
31	5 708
32	5 668
33	5 588
34	5 518
35	5 436
36	5 317
37	5 207
38	5 126
39	5 042
40	4 982
41	4 823
42	4 777
43	4 667
44	4 585
45	4 519
46	4 351
47	4 262
48	4 193
49	4 097
50	4 025

Année de la vie. Nombre de personnes qui
entrent dans la 1^{re}, 2^e,
3^e année sur 13 189.

51	3 851
52	3 884
53	3 708
54	3 645
55	3 579
56	3 410
57	3 334
58	3 256
59	3 135
60	3 064
61	2 799
62	2 739
63	2 613
64	2 502
65	2 389
66	2 249
67	2 108
68	2 008
69	1 868
70	1 776
71	1 528
72	1 445
73	1 274
74	1 202
75	1 078
76	908
77	818
78	731
79	622
80	576
81	420
82	380
83	324
84	263
85	277
86	179
87	149
88	124
89	90
90	82
91	59
92	52
93	39
94	32
95	52
96	18
97	14
98	12
99	7
100	6

Conclusion des deux tables.
Probabilités de la vie dans les différents âges

Age.	Durée de la vie (ans et mois).	Age.	Durée de la vie (ans et mois).
1	33	44	19.9
2	38	45	19.3
3	40	46	18.9
4	41	47	18.2
5	41.6	48	17.8
6	42	49	17.2
7	42.3	50	16.7
8	41.6	51	16
9	40.10	52	15.6
10	40.2	53	15
11	39.6	54	14.6
12	38.9	55	14
13	38.1	56	13.5
14	37.5	57	12.10
15	36.9	58	12.3
16	36	59	11.8
17	35.4	60	11.1
18	34.8	61	10.6
19	34	62	10.9
20	33.5	63	9.6
21	32.1	64	9
22	32.4	65	8.6
23	31.10	66	8
24	30.3	67	7.6
25	30.9	68	7
26	30.2	69	6.7
27	29.7	70	6.2
28	29.1	71	5.8
29	28.6	72	5.4
30	28	73	5
31	27.6	74	4.9
32	26.11	75	4.6
33	26.3	76	4.3
34	25.7	77	4.1
35	25	78	3.11
36	24.5	79	3.9
37	23.10	80	3.7
38	23.3	81	3.5
39	22.8	82	3.3
40	22.1	83	3.2
41	21.6	84	3.1
42	20.11	85	3
43	20.4		

Ainsi, un homme qui vient au monde, il y a à parier qu'il vivra huit ans. A la fin de la première année, il vivra trente-trois ans, à la septième il vivra quarante-deux ans trois mois, etc.



Le Grand aigle ou l'aigle Royal.

15. Aigle gravé par Martinet pour l'*Histoire Naturelle* de Monsieur de Buffon.
Bibliothèque Nationale.

« L'aigle royal, ou le roi des oiseaux. C'est de tout les oiseaux, écrit Buffon, celui qui s'élève le plus haut ». Est-ce Buffon qui inspira Napoléon dans le choix de l'aigle impérial?

XXXI.

Notes tirées de l'*Histoire des Arabes* de l'abbé Marigny

Toujours la fascination de l'Orient : de l'Histoire des Arabes sous le gouvernement des califes, parue en 1750, Bonaparte tire deux cahiers de notes. L'auteur des quatre volumes, François Augier de Marigny (1690-1792), est avant tout un compilateur qui emprunte ses observations à Ockley et Herbelot. En 1752, il fera suivre son ouvrage d'une médiocre Histoire des révolutions de l'empire des Arabes.

L'année des Arabes est composée comme la nôtre de douze mois¹ : moharram, sefer, rebiah premier, rebiah second, giômada premier, giômada second, régeb, schaban, ramadan, schaval, doulkâdah et doulhégiah. Ces mois sont alternativement de 30 et de 29 jours, ce qui fait, pour l'année, une différence de 11 jours, c'est-à-dire d'une année sur 33.

Hégire veut dire retraite, fuite. Elle (l'ère de l'hégire) commence en 621.

L'Arabie se divise en trois : 1° Hiémen ou Arabie Heureuse ; 2° Arabie déserte, qui se subdivise en trois cantons : Thahamah, Jemamath et Hégiaz — La Mecque et Médine sont situées dans cette dernière ; 3° l'Arabie Pétrée, nommée Hagiâr, renferme les montagnes de Sinaï et d'Oreb.

Les rois Hiemarites régnèrent pendant plus de 2 000 ans et furent détrônés par les Éthiopiens. Les autres contrées eurent différents souverains. Ils furent subjugués par Alexandre. Les Romains les soumirent, mais ils se soulevaient sans cesse jusqu'au VII^e siècle que Mahomet parut.

Mahomet naquit à La Mecque. Son père était païen, sa mère juive, de la tribu des coréischites : c'était cette tribu qui avait la garde du temple appelé la Caabah, c'est-à-dire la maison carrée.

1. Ces pages sont extraites du tome I et forment un cahier de 16 p.

2. On retrouve une nouvelle fois l'esprit critique de Bonaparte.

Il fut placé, à l'âge de vingt ans, auprès d'une veuve fort riche qui, après lui avoir donné l'intendance de ses chameaux, l'épousa. Mahomet continua le négoce pendant quelques années et augmenta considérablement ses richesses. Ses affaires le conduisirent en Judée et en Syrie : il y connut des docteurs manichéens, nestoriens, etc., Il se dit d'abord inspiré, en persuada sa femme et son domestique et leur fit part de ses entretiens avec l'ange Gabriel. Ses disciples s'accrurent au point que le magistrat de La Mecque se crut obligé d'en informer. Sur le point d'être arrêté, il prend la fuite. Il marchait la nuit et le jour se cachait dans des cavernes. Il arriva enfin à Médine. Cette année-là, 621 de l'ère chrétienne, commence l'hégire qui est l'époque des mahométans.

A la tête d'un nombre considérable de disciples, il médita de se venger de La Mecque, s'en empara et y établit sa religion; remporte une victoire à Bèdre sur les ennemis. Battu à Ohod par ceux de sa tribu, il trouve de nouvelles ressources dans son éloquence, soumet plusieurs pays, les juifs; établit le pèlerinage de La Mecque; est empoisonné par Zaïnab, fille; déclara la guerre aux Grecs, élut général Khaled qu'il appela l'épée de Dieu. A la tête de trois mille hommes, ce général en défait vingt mille. Les Mecquois s'étant révoltés, il saccage leur ville et se fit reconnaître souverain de toute l'Arabie. Étant dans le temple de La Mecque, le poète Caab vint présenter des vers à sa louange; Mahomet ôta son manteau et l'en revêtit. Les califes, six cents ans après, s'en revêtaient encore les jours de cérémonie. Un calife l'acheta vingt mille drachmes après la mort de Caab.

Il mourut enfin âgé de soixante-trois ans. Sa mort fut une suite du poison qu'il avait avalé.

Mahomet ne savait ni lire ni écrire, ce qui ne me paraît pas probable². Il eut dix-sept femmes.

Alcoran veut dire livre par excellence.

Aboubekre (qui veut dire père de la pucelle) fut élu pour succéder à Mahomet. C'était son gendre, étant père de Aiesha. Plusieurs mécontents se révoltèrent, mais, battus par Khaled, leur chef Malek fut fait prisonnier et Mosseilamah fut tué.

Héraclius, empereur d'Orient, régnait alors. Le calife résolut de lui faire la guerre et envoya une armée en Syrie qui battit l'armée grecque. Khaled, ayant peu après été nommé général, assiégea Bostra, remporta plusieurs victoires particulières sur les généraux grecs et s'empara de la ville par la trahison d'un nommé Romain qui en était gouverneur.

Khaled se présente devant Damas. L'empereur envoie une armée pour en faire lever le siège. Ces cent mille chrétiens furent battus par une poignée d'Arabes. Une seconde armée de soixante-dix mille Grecs sous les ordres de Verdan. Khaled lève le siège et va à leur rencontre. Les Damasciens le poursuivent et enlèvent tout le butin, les femmes arabes. Tandis qu'ils en faisaient le partage, ces femmes, nouvelles amazones, se réunirent excitées par les harangues de Caulah, s'armèrent des pieux et se défendirent jusqu'à l'arrivée des Arabes. Déjar tient tête à trente-sept cavaliers, en tue dix-sept. La bataille s'étant enfin engagée, les Grecs sont défaits, Verdan est tué et Khaled se rend maître de Damas.

Aboubekre mourut l'année 13^e de l'hégire. Ce calife vécut toujours avec son patrimoine. Pendant les trois années de son règne, il ne prit que 3 drachmes dans le trésor.

Omar fut choisi par Aboubekre. Il fut le premier qui fut appelé émir, qui veut dire commandant.

Monté sur le trône, Omar ôta le commandement à Khaled et en revêtit Obeidah. Khaled, le valeureux Khaled reçoit avec soumission l'ordre de sa dégradation et se résout à obéir dans l'armée où il avait commandé. Il attaque

un monastère où se tenait une foire et s'en empare.

Obeidah s'empara de plusieurs villes dans la Syrie.

L'empereur envoie une armée considérable. Elle est battue en partie par Khaled. Arrivé dans les plaines de Yermouk, Obeidah cède le commandement à Khaled, qui, après un combat qui dura trois jours, tua cent cinquante mille chrétiens, fit quarante mille prisonniers du nombre desquels était Mahan, le général. Les musulmans ne perdirent que quatre mille trois cents hommes. Sur les derrières de l'armée arabe étaient placées les femmes avec ordre de tuer quiconque reculerait.

Les Arabes se transportèrent aussitôt devant Jérusalem qui se soumit à condition que le calife en personne viendrait en prendre possession. Après quoi l'on prit Alep.

Léon, fils du gouverneur d'Aazaz, assassina son père pour délivrer un musulman, père de son amante.

Antioche tombe au pouvoir des Arabes. Youkinna, renégat, s'empara de Tripoli et de Tyr. Césarée se rend et paie une contribution de 200 000 pièces d'argent. Les Arabes s'emparent de toute la Palestine, avec Joppé, Gaza, Laodicée, etc. La peste enlève Obeidah, Amrou lui succède dans le commandement. Il entre en Égypte, est fait prisonnier au siège d'Alexandrie et, délivré, il s'empare de cette place. L'Égypte tombe sous la domination des mahométans qui y perçoivent de grands impôts. Chaque habitant, soit riche, ou pauvre, fut taxé à deux ducats par année.

Dans Alexandrie était la célèbre bibliothèque fondée par Ptolémée Soter. L'on y comptait 700 000 volumes. Les Arabes n'y faisaient aucune attention lorsqu'un grammairien nommé Jean l'ayant demandée à Amrou, celui-ci écrivit à Omar qui lui répondit : « Ou ce que contiennent les livres dont vous parlez s'accorde avec ce qui est écrit dans le livre

de Dieu ou il ne s'y accorde pas. Dans l'un et l'autre cas, il faut les détruire. » On les distribua dans les différents bains pour échauffer l'eau. Ces bains étaient au nombre de 4000 et l'on fut six mois entiers à les consumer.

Comme l'Arabie éprouva une grande famine, Amrou y envoya des grains d'Égypte³ et conçut le projet d'un canal depuis Mesrah jusqu'à la mer Rouge. Amrou porta la guerre en Afrique tandis que d'autres généraux passèrent en Asie.

Omar, étant à la prière du matin dans le temple, fut assassiné par un esclave persan qui, après avoir tué sept Arabes, se tua lui-même. Le calife mourut trois jours après, âgé de soixante-trois ans.

Omar ne voulut jamais élire un successeur : « Si Salem vivait je le choisirais. » Il exclut son fils : « C'est bien assez qu'il y en ait eu un dans une famille. » Il nomma seulement six électeurs qui avaient été des compagnons du Prophète.

Ce prince donnait indistinctement aux vertueux comme aux vicieux. Il disait que la vertu serait suffisamment récompensée dans l'autre monde.

Ce fut dans ce temps-ci que l'on donna aux Arabes le nom de sarrasins, qui veut dire : désert-pauvreté-voleur.

Abdarrahman, fils d'Aboubekre et l'un des électeurs, proposa de renoncer au droit qu'il pouvait avoir du côté de son père, si l'on voulait s'en rapporter à son élection, ce qui fut accepté. Il pensa d'abord à Ali, gendre de Mahomet. Il lui proposa de ne gouverner que par le conseil des anciens; mais (Ali) celui-ci refusa d'acquiescer à cette condition, ce qui fit qu'il (Abdarrahman) nomma Othman.

Les Perses furent absolument subjugués. Omar s'était déjà emparé de la capitale. L'armée qu'envoya Othman s'empara du reste et tua le roi Izdegerd.

Amrou, qui faisait des progrès en Afrique, fut

3. Note de Bonaparte :
Il y a cent lieues d'Alexandrie à Médine.

4. A partir d'ici commentent les notes prises sur le second volume à Seurre le 18 avril 1789.

rappelé et Saïd lui succéda. Le peuple d'Égypte qui aimait Amrou en fut désespéré et livra Alexandrie à l'empereur grec, mais le retour d'Amrou rétablit les affaires et occasionna la destruction d'Alexandrie dont elle ne s'est plus relevée.

Moavias, gouverneur de Syrie, créa une marine, s'empara de l'île de Chypre, Rhodes : il renversa le fameux colosse du Soleil.

Cependant l'on était mécontent de l'administration d'Othman; il prodiguait les trésors et les emplois à ses parents, il n'écoutait pas le conseil des anciens comme il s'y était engagé. Le peuple se révolta. Il fut obligé de demander excuse en pleine mosquée. Mais Aiesha, la femme chérie de Mahomet, ayant conspiré sa perte, elle gagna Mervan, son secrétaire; par différents subterfuges l'on parvint à irriter le peuple qui força sa garde et le tua âgé de quatre-vingts ans; il s'était en vain mis sous la protection de l'Alcoran en le mettant sur son cœur⁴.

Après la mort d'Othman, Ali fut élu par acclamation du peuple de Médine, mais il demanda d'être de nouveau ballotté par les électeurs et il fut de même élu.

Aiesha, cette prétendue mère des fidèles, était ennemie particulière d'Ali par raison d'intrigues de femmes. Elle avait contribué à la mort du dernier calife et elle eut la perfidie d'en vouloir faire tomber le châtement sur Ali. Moavias, gouverneur de Syrie, celui d'Égypte se refusèrent de reconnaître Ali. Ici date un schisme et une division dans l'État qui est une suite de la mauvaise constitution que l'empire avait. Les différentes parties n'étaient pas liées avec le corps. C'est ce qui arrivera toujours dans un gouvernement despotique où l'on ne connaît aucun lien, où l'on n'a aucun art, etc. Aiesha, Tellah, Zobéir à la tête de leur parti s'emparèrent de Basrah. Ali marcha à la rencontre des rebelles, les battit, fit Aiesha prisonnière et

tua Zobéir et Tellah. Moavias se fait élire calife par le peuple de Damas et par le célèbre Amrou, conquérant de l'Égypte. Ali marche contre eux, remporte plusieurs victoires, mais sans rien décider. C'est ici l'époque où date la naissance de la secte alide et de l'Omniade ⁵.

Les kharégites abandonnent le parti d'Ali et publient dans toute l'Arabie une doctrine différente du musulmanisme, mais ils furent entièrement défaits par Ali à Naharvan.

Barac, Amrou-ebn-Béker, Abdarrahan, trois kharégites, se trouvant un jour à La Mecque, résolurent de délivrer l'Arabie des trois chefs qui divisaient les fidèles. Barac porta un coup d'épée à Moavias sans le tuer. Amrou tua un iman dans la mosquée, croyant tuer Amrou. Abdarrahan tua Ali.

L'on a d'Ali un *Centiloque*, un recueil de maximes; l'on a aussi de lui un ouvrage intitulé *Gefr* ou *Giamé* qui est une prédiction de ce qui doit arriver aux musulmans.

Les Persans d'aujourd'hui, une partie des peuples des Usbecks au-delà du fleuve Gihon, et plusieurs monarques des Indes sont de la secte d'Ali et portent un turban différemment arrangé.

Ali avait épousé Fatime, fille de Mahomet.

Hassan, fils d'Ali, succéda par acclamation du peuple à son père. Il marcha contre Moavias, mais, dans une sédition qui arriva dans son armée, il fut obligé de se retirer dans Madaïn où il prit la résolution d'abdiquer le califat, moyennant trois millions de pension que Moavias lui fit. Il vécut huit ans, au bout desquels il fut empoisonné par sa femme séduite par Moavias. Il laissa plusieurs enfants et Hossein, son frère.

Jusqu'ici la dignité de calife a été élective, mais désormais elle devient héréditaire.

Omniades vient de Omniah, bisaïeul de Moavias. Son père Abou-Sofian était un des chefs des coréischites qui se battirent longtemps contre Mahomet. Ils se raccommodèrent enfin

5. Note de Bonaparte : Ali avait établi sa demeure à Couffah, grande ville.

et Moavias fut secrétaire du Prophète. Les kharégites, toujours turbulents, se soulevèrent et battirent les troupes de Syrie, mais furent détruits par les Couffiens et les Irakiens.

Amrou-ben-Al-As mourut en Égypte.

Les musulmans arment une flotte considérable et vont faire le siège de Constantinople. Devant cette place mourut Abou-Ayoub, compagnon de Mahomet.

Yésid, fils du calife, s'empara de l'Arménie et de l'Anatolie, vint mettre le siège devant Constantinople, sema et cueillit tranquillement et puis s'en retourna.

Okbad fait bâtir la ville de Kaïroan en Afrique, centre des arts et capitale de cette partie.

Le calife établit le siège de l'empire à Damas.

Obéidallah va chercher les Turcs et les bat.

Moavias fait reconnaître son fils Yésid pour son successeur.

Ce prince mourut cette année. Il était élégant dans ses habits, magnifique [], il buvait du vin.

Hossein, frère de Hassan, chef des alides, prétend au califat. Après différentes manœuvres, il est pris et a la tête tranchée près de Couffah.

Abdallah, fils de Zobéir, se fait reconnaître calife à Médine et à La Mecque.

Médine est saccagée.

Yésid meurt. Ce prince était odieux par son luxe, sa mollesse et son irréligion. Non seulement il était indifférent sur les sectes, mais encore sur le mahométanisme même. Le seul mérite qu'on lui accorde, c'est d'avoir excellé dans la poésie.

Ce prince, d'une santé très faible, était très religieux et de la secte des kadariens. Après avoir accepté le califat, il l'abdiqua. En conséquence, les Damasciens élurent un régent. Déhac fut nommé. Moavias mourut. Les Arabes l'ont appelé *le père de la nuit*.

Mervan commença son règne par battre et tuer Déhac qui s'était déclaré pour Abdallah. Les Arabes et particulièrement les habitants de Couffah armèrent pour venger la mort du petit-fils du Prophète. Soliman se mit à la tête et fut défait et tué. Mervan meurt empoisonné, selon d'autres, étouffé par sa femme.

Le fils de Mervan lui succéda. Ce prince établit à la place du pèlerinage à La Mecque celui de Jérusalem.

Mokthar succède à l'infortuné Soliman. Il marche contre Abdallah, calife de La Mecque, le bat, le fait prisonnier et le relâche; bat l'armée de Abdalmelek, prend Obéidallah prisonnier et lui fait trancher la tête. Mossab, frère d'Abdallah, marche contre lui, le défait, l'assiège dans le château de Couffah et le tue.

Amrou-ebn-Saïd se révolte à Damas contre le calife et se raccommode. Il est assassiné dans le palais du calife par sa propre main.

Abdalmelek marche contre les troupes de Abdallah, défait et tue Mossab.

Hégiage, à la tête des troupes du calife, assiège La Mecque, s'en empare, tue Abdallah. La mère d'Abdallah, petite-fille d'Aboubekre, âgée de quatre-vingt-dix ans, soutint toujours son fils et lui fit prendre la résolution de vaincre ou mourir.

Après sa mort, toute l'Arabie reconnut le calife de Syrie et l'on recommença le pèlerinage de La Mecque.

Saleh et Schebid se révoltent dans la Mésopotamie. Ils sont battus et le premier tué. Investi dans un château, Schebid taille en pièces l'armée du calife, s'empare de Couffah; avec 600 hommes, présente la bataille à Hégiage qui en avait 16 000 hommes est battu et se noie dans le Tigre.

Abdarrahman se révolte et s'allie avec le Turc, bat deux fois Hégiage, s'empare de Couffah, lève 100 000 hommes et est battu

à Daïrkorrah par Hégiage. Abdarrahan se tue.

Abdalmelek meurt âgé de soixante ans. C'est le premier qui fit battre monnaie. Il avait une haleine si empestée que les mouches qui se reposaient sur ses lèvres tombaient mortes.

Valid, fils d'Abdalmelek, lui succéda au califat. L'empire des Arabes, déchiré depuis bien des années par des guerres sanglantes, ne pouvait s'étendre au-dehors. L'Arabie, l'Égypte, quelques pays d'Afrique, la Palestine, la Syrie, la Mésopotamie étaient les pays qui le composaient. Ce fut sous Valid que les bornes se reculèrent. Ils s'emparèrent sous son règne d'une partie de l'Espagne, d'une grande partie des Indes, etc.

Catibah s'empara du Khouaresm, de la Transoxane, du Turkestan, etc.

Valid fit construire des mosquées superbes, savamment architectées à Damas, à Médine, à La Mecque, etc.

Ce prince mourut regretté par les Syriens et détesté par les Arabes.

Valid fut surnommé le Conquérant.

Soliman, son frère, eut pour surnom *le chef du bien*; il réforma le gouvernement des provinces. Il fit assiéger Constantinople par deux cent mille hommes et quinze cents vaisseaux par deux fois; mais il échoua, les brûlots remplis de feu grégeois détruisirent sa flotte.

Yésid s'empara du Giorgian.

Soliman meurt d'une indigestion. L'on dit que ce prince mangeait 100 livres de viande par jour.

Un seigneur persan, nommé Giafar, se retira en Arabie, à Damas, et prit le nom de barmeki qui veut dire *suceur*: d'où est venue la famille des barmécides.

En mourant, Soliman désigna Omar pour lui succéder.

Omar était aussi simple que les premiers califes. Il supprima les malédictions que l'on

prononçait contre les alides. Il leur restitua une partie de leurs biens. Il entreprit de s'emparer de Constantinople et il n'y put réussir. Mervan est obligé d'en lever le siège.

Omar est empoisonné par les Omniades. Il refuse de prendre aucun remède et meurt.

Sous le califat de ce prince, les sarrasins portèrent leurs armes en France, mais furent battus par Eudes, comte d'Aquitaine.

Yésid aimait grandement une de ses femmes nommée Hababah. Comme il se promenait un jour sur les rives du Jourdain et qu'il s'amusait à jeter des grains de raisin dans la bouche de la belle Hababah, elle étouffa. Yésid garda son corps huit jours et finit par mourir de douleur.

7^e CAHIER ⁶.

Hescham, frère d'Yésid, lui succéda. Ce prince, monté sur le trône, vit naître la faction des abbassides, descendants d'Abbas, oncle de Mahomet. Les alides levèrent la tête, mais Zéid, leur chef, fut tué. Les sarrasins entrèrent en France, s'emparèrent du Languedoc; parvenus à la Loire, furent battus à Tours et à Arles par Charles Martel.

Hescham avait 10 000 chemises, 2 000 ceintures, 4 000 chevaux, 700 terres dont deux rapportaient 10 000 drachmes et un grand trésor. Hescham mourut, ses officiers pillèrent sa maison au point que l'on ne trouva rien pour l'ensevelir.

Valid, neveu d'Hescham, lui succéda. Ce prince, livré à la plus vile débauche, fit un voyage à La Mecque où il but du vin en public, mena beaucoup de chiens et fit faire la prière par une de ses concubines déguisée en homme. Les Arabes s'impatientèrent. Yésid, fils de Valid 1^{er}, se mit à la tête de la conjuration et on le tua.

(Ce prince) ne vécut que cinq mois. Il eut l'adresse d'effacer dès sa naissance la faction

6. Bonaparte entame le 1^{er} mai 1789 un nouveau cahier de notes.

de Mervan. Ce prince fut surnommé Al-Nakès, le mauvais payeur, pour avoir diminué la solde de ses troupes.

Ibrahim, frère de Yésid, ne régna que deux mois : Mervan, gouverneur de la Mésopotamie, marcha contre lui. Ibrahim le reçut à la tête de quatre-vingt mille hommes; mais il fut battu et déposé du califat. Il mourut cinq ans après.

Mervan II, de la maison des Omniades et petit-fils de Mervan I^{er}, fut reconnu calife, remporta plusieurs victoires sur différents rivaux, s'empara de Ibrahim, iman de La Mecque, qui, à la tête des abbassides et des alides, se disposait à lui faire la guerre : il le fit mourir. Ibrahim, du fond de son cachot, trouva le moyen de nommer Aboul-Abbas pour successeur : c'était son frère. Comme Ibrahim était iman, Mervan le fit noyer.

Aboul-Abbas se fit reconnaître pour calife de Couffah.

Zulcimin excita une grande révolution en Perse : ce nouveau prophète prêcha que l'homme était né libre et (que) tous (étaient) égaux. Il eut bientôt une nombreuse armée. Il en donna le commandement au fameux Cathibad qui battit deux fois Iblin (général de Mervan), quoique à la tête d'une armée plus nombreuse, mais il fut tué dans la seconde bataille. Mervan marcha alors lui-même contre Zulcimin et fut défait.

Pendant ce temps-là, Aboul-Abbas ravageait la Mésopotamie : Abou-Mosem, un de ses lieutenants, poursuivit Mervan jusqu'à Damas, d'où l'infortuné calife fut obligé de se retirer et de se réfugier en Égypte. Attaqué par Saleh, il fut tué. Ainsi périt le brave Mervan, le dernier des Omniades.

Ses deux fils : l'on dit que l'un fonda la monarchie des Omniades d'Espagne.

Dès qu'Abdallah eut reçu la nouvelle certaine de la défaite de Mervan, il fit couronner son neveu Aboul-Abbas-Saffah. Il s'occupa ensuite

des mesures à prendre pour détruire les Omnia-des. L'on raconte que, les ayant amadoués, il les fit tous tuer et fit couvrir leurs cadavres par des planches dessus lesquelles il dina⁷.

Ce prince fut surnommé Almanzor, c'est-à-dire le victorieux. Il succéda à son frère. Abdallah prétendit lui-même au califat, lève des troupes, mais, est battu par Abou-Moslem. Le calife attira à sa cour à force de caresses Abdallah et le fit mourir en faisant tailler la poutre qui soutenait le plancher de la chambre.

Almanzor fit, peu après, assassiner Abou-Moslem; mais, toujours heureux, il battit Giamhour, il battit les Ravendiens.

Depuis longtemps, le calife habitait à Haschemia; il résolut de bâtir une ville sur les bords du Tigre : Bagdad fut, depuis ce temps-là, la demeure des princes. Ce prince mourut en craignant la mort. Il vit [dans des vers écrits sur un mur] sa condamnation. Pendant plusieurs années, il devint sombre, farouche et périt enfin. Il laissa 600 millions de drachmes et 24 millions d'or.

Son fils lui succéda. Opposé à son père, il était aussi grand, aussi généreux, aussi magnanime que l'autre était avare, petit et trembleur.

Il obligea les Grecs à lui demander la paix et à lui payer 60 000 écus d'or.

Un prophète, nommé Hakem, et surnommé Burkai, c'est-à-dire masque, parce qu'il en portait un d'argent, se fit des partisans au point de faire dire qu'il mettait son masque pour empêcher les hommes de se trop éblouir de la lumière qui en sortait. Il s'empara de plusieurs places dans le Khorassan et fut assiégé dans une. Il fit ensuite creuser de vastes fosses qu'il fit remplir de chaux vive; il fit remplir une cruche d'eau-de-vie, il empoisonna ensuite le vin qu'il leur destinait (à ses partisans). Ils en burent et périrent tous. Il les traîna ensuite dans la fosse et les cadavres de ces malheureux y furent

7. Les notes qui suivent proviennent du tome III.

8. Ce tragique épisode inspirera à Bonaparte sa nouvelle *le Masque prophète*.

consumés. Il mit ensuite le feu aux liqueurs et s'y précipita. Ses prosélytes ont toujours soutenu qu'il s'était enlevé au ciel et qu'un jour il en retournerait⁸.

Mahadi fit un voyage à La Mecque et acheta dix mille drachmes une pantoufle du prophète Mahomet. Il mourut adoré du peuple et de tout l'empire, juste et grand. Il fut enterré au pied d'un arbre. L'an 164, il y eut un phénomène des plus incompréhensibles : le soleil, à son lever, sans qu'il y eût aucun nuage, ni aucune éclipse, il fit une affreuse nuit jusqu'à midi.

Hadi succéda à son père. Houssain, arrière-petit-fils d'Ali, se fit reconnaître à La Mecque, mais il termina son empire avec sa vie. Les zendiens méritèrent ensuite l'attention du calife. Ces sectaires prétendaient qu'il n'était pas permis de posséder des terres en propre, ni de manger la chair des animaux. Ils se répandirent en Europe et furent connus en France sous le nom d'albigéois.

Hadi ayant indisposé sa mère contre lui, cette fière princesse lui envoya une oie empoisonnée.

Haroun a été le restaurateur des lettres. Il appela les savants dans ses États, les y reçut avec distinction et leur assigna des pensions et des récompenses. Il fit traduire en arabe la plupart des auteurs latins et grecs.

Jahia, descendant d'Ali, se fit déclarer calife, mais Fadhel, général des armées arabes, vint à bout de persuader à Jahia de se réfugier dans les bras de Haroun. Il y fut très bien reçu et, quelque temps après, il fut assassiné.

L'on se souvient de l'élévation des Barmécides sous les Omniades, Jahia le vizir en était et Haroun le privilégia d'une manière éclatante. Fadhel (son fils) commanda les armées et Giaffar (son autre fils), distingué par son amour pour les sciences, fut le favori du calife. Fadhel succéda dans la place de

vizir à son père Jahia. Un événement des plus extraordinaires perdit toute la famille. Jahia fut enfermé dans les cachots et périt par le supplice. Tous les Barmécides sont détruits et périssent.

Quand Haroun mourut, l'Empire musulman comprenait la Chaldée, les trois Arabies, l'Assyrie, la Mésopotamie, la Médie, la Syrie, la Palestine, l'Égypte, toute l'Afrique jusqu'à l'océan, la Perse, les Indes, le Khorassan, le Tabarestan, le Zabul, le Chabul, le Mauvaralnahar, l'Arménie, la Natolie, la Géorgie, la Circassie et tous les pays au-dessus et aux environs du Pont-Euxin. Haroun mourut après avoir remporté plusieurs victoires sur les Grecs, sur les Perses rebelles et sur les Samarkandois.

Ce prince fut en liaison avec Charlemagne.

Avant de mourir, ce prince partagea son empire en trois lots qu'il donna à ses trois fils.

Amin, arrivé sur le trône, refusa d'acquiescer au testament de son père et s'empara de tout l'empire et fit reconnaître son fils pour son successeur; mais Mamon, son frère aîné, mit à la tête d'une petite armée de 4 000 hommes Thater qui battit et défit l'armée du calife composée de 60 000. Après cette victoire, il se fit reconnaître calife. Après cette victoire, Mamon suivit ses conquêtes. Comme l'on vint dire à Amin que les troupes ennemies se faisaient voir près de la ville, il demanda en grâce qu'on ne le troublât pas dans son jeu d'échecs. Enfin, déposé par ses propres sujets, couvert de honte, le lâche Amin trouva la mort.

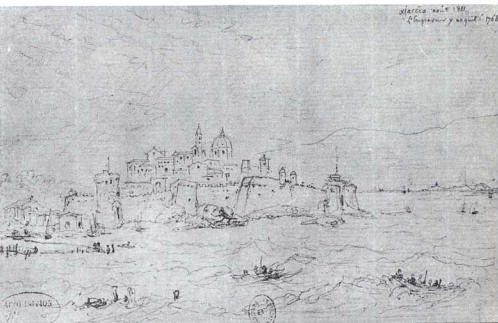
Mamon sur le trône prit de l'attachement pour les alides et les associa à l'empire. Les abbassides qui étaient principalement dans Bagdet — l'on dit que leurs familles étaient jusqu'à 30 000 — se révoltèrent et déposèrent Mamon, mais tout s'arrangea : Rizalapid, son favori, mourut et Mamon recouvra sa gloire. Il s'appliqua à faire fleurir les sciences :

il établit des collèges, créa des académies. C'est sous son règne qu'ont vécu Abbas de Méru, Ahmed-ebn-Cothaïr, célèbres astronomes.

Mamon déclara la guerre aux Grecs et envoya Thomas assiéger Constantinople, mais le roi des Bulgares battit les sarrasins.

Ce prince fit traduire Euclide en arabe. Il fit la guerre, mais son règne est principalement célèbre par les sciences et les arts qu'il fit fleurir.

Ce prince, frère de Mamon, lui succéda. Il bâtit une nouvelle ville qu'il nomma Samarath. L'on prétend qu'il avait dans ses écuries 130 000 chevaux...



16. Vue d'Ajaccio, août 1811.
Dessin anonyme au crayon.
Bibliothèque Nationale.

La ville telle que ne la verra pas Napoléon qui, à l'apogée de son pouvoir, se désintéresse d'une île qui n'est plus à la mesure de son ambition.

XXXII.

Le Masque prophète

Cette nouvelle, écrite en avril 1789, est inspirée par un épisode de l'Histoire des Arabes de Marigny. Mais les événements politiques des premiers mois de 1789 expliquent aussi la fascination exercée sur le jeune officier par le destin de ce prophète qui, au nom d'idées nouvelles, souleva les foules avant de périr écrasé par les armées du calife.

Bonaparte fait de son héros un révolutionnaire. Il grossit le détail du masque pour donner une couleur presque fantastique à son récit. Hakem défend le peuple mais il échappe à ses regards grâce à l'intermédiaire du masque. « Peut-être inconsciemment Bonaparte révèle-t-il aussi une timidité dont il ne se débarrassera jamais complètement, un besoin de se cacher loin des regards qui expliquerait sa gaucherie et sa brusquerie dans les salons des Tuileries même. » (Tomiche, op. cit., p. 93.)

Bonaparte maîtrise davantage son style que dans le Comte d'Essex et nuance mieux ses effets.

Dans l'an 160 de l'hégire, Mahadi régnait à Bagdad; ce prince, grand, généreux, éclairé, magnanime, voyait prospérer l'Empire arabe dans le sein de la paix. Craint et respecté de ses voisins, il s'occupait à faire fleurir les sciences et en accélérail les progrès lorsque la tranquillité fut troublée par Hakem qui, du fond du Khorassan, commençait à se faire des sectateurs dans toutes les parties de l'empire. Hakem, d'une haute stature, d'une éloquence mâle et emportée, se disait l'envoyé de Dieu; il prêchait une morale pure qui plaisait à la multitude: l'égalité des rangs, des fortunes était le texte ordinaire de ses sermons. Le peuple se rangeant sous ses enseignes, Hakem eut une armée.

Le calife et les grands sentirent la nécessité d'étouffer dans sa naissance une insurrection si dangereuse, mais leurs troupes furent plusieurs fois battues et Hakem acquérait tous les jours une nouvelle prépondérance.

Cependant, une maladie cruelle, suite des fatigues de la guerre, vint défigurer le visage du prophète. Ce ne fut plus le plus beau des Arabes; ces traits nobles et fiers, ces yeux grands et pleins de feu étaient défigurés. Hakem devint aveugle. Ce changement eût pu ralentir l'enthousiasme de ses partisans: il imagina de porter un masque d'argent.

1. Il est bien évident que ce discours est inspiré par la Bible. Un musulman ne pourrait appeler Allah « mon père ».

2. Un musulman ne boit pas de vin. Il y a là une invraisemblance qui a échappé à Bonaparte. Elle figure dans l'ouvrage de Marigny.

Il parut au milieu de ses sectateurs. Hakem n'avait rien perdu de son éloquence. Son discours avait la même force. Il leur parla et les convainquit qu'il ne portait le masque que pour empêcher les hommes d'être éblouis par la lumière qui sortait de sa figure.

Il espérait plus que jamais dans le délire des peuples qu'il avait exaltés, lorsque la perte d'une bataille vint ruiner ses affaires, diminuer ses partisans et affaiblir leur croyance. Il est assiégé, la garnison est peu nombreuse. Hakem, il faut périr ou tes ennemis vont s'emparer de ta personne! Il assemble ses sectateurs et leur dit : « Fidèles, vous que Dieu et Mahomet ont choisis pour restaurer l'Empire et regrader notre nation, pourquoi le nombre de nos ennemis vous décourage-t-il? Écoutez : la nuit dernière, comme vous étiez tous plongés dans le sommeil, je me suis prosterné et ai dit à Dieu : « Mon père¹, tu m'as protégé pendant tant d'années. Moi ou les miens t'aurions-nous offensé puisque tu nous abandonnes? » Un moment après j'ai entendu une voix qui me disait : « Hakem! ceux seuls qui ne t'ont pas abandonné sont tes vrais amis et seuls sont élus. Ils partageront avec toi les richesses de tes superbes ennemis. Attends la nouvelle lune, fait creuser de larges fossés et tes ennemis viendront s'y précipiter comme des mouches étourdies par la fumée. »

Les fossés sont bientôt creusés, l'on en remplit un de chaux. L'on pose des cuves pleines de vins spiritueux sur le bord.

Tout cela fait, l'on sert un repas en commun, l'on boit du même vin² et tous meurent avec les mêmes symptômes.

Hakem traîne leurs corps dans la chaux qui les consume, met le feu aux liqueurs et s'y précipite. Le lendemain, les troupes du calife veulent avancer, mais s'arrêtent en voyant les portes ouvertes. L'on entre avec précaution et l'on ne trouve qu'une femme, maîtresse d'Hakem, qui lui a survécu.

Telle fut la fin d'Hakem surnommé Burkaï que ses sectateurs croient avoir été enlevé au ciel avec les siens.

Cet exemple est incroyable. Jusqu'où peut porter la fureur de l'illustration³?

3. C'est-à-dire le désir de se rendre illustre. La conclusion de cette histoire est quelque peu inattendue sous la plume de Bonaparte.

XXXIII.

Notes

sur le gouvernement de Venise

Les constitutions politiques des États européens retiennent particulièrement l'attention de Bonaparte. De l'indigeste mais exacte Histoire du gouvernement de Venise avec des notes historiques et politiques avec des notes historiques par le sieur Amelot de La Houssaie publiée en 1676 et rééditée à Lyon en 1740, il ne retient en mai 1789 que l'analyse des institutions de la Sérénissime République. Cette lecture a peut-être eu une influence déterminante sur sa politique italienne. « Lorsque après la campagne d'Italie il se détermine à rayer la république de Venise des États européens, est-ce à cause des Pâques véronaises ou du souvenir d'Amelot de La Houssaie? » (Masson, Napoléon inconnu, t. II, p. 507.)

Venise est une aristocratie qui a varié souvent, tantôt s'approchant de la monarchie, tantôt de la démocratie. Il y a trois corps principaux qui gouvernent l'État : 1^o le Grand Conseil, où tout noble vénitien a voix; en lui réside la puissance législative; 2^o le Sénat, qui, composé de l'élite du Grand Conseil, partage avec lui le soin de la législation; 3^o le Collège, en qui réside la puissance exécutrice.

Le Grand Conseil est composé de tous les nobles qui ont plus de vingt-cinq ans; il s'assemble les dimanches et jours de fête depuis huit heures jusqu'à midi et depuis midi jusqu'au coucher du soleil en hiver. Ce conseil a le droit d'élire tous les magistrats, de casser les élections du Sénat, de faire les lois. Il y a aujourd'hui deux mille nobles qui y assistent.

Pour les élections, le grand chancelier lit le mémoire des charges vacantes : les avogadors, les chefs du conseil des Dix et les censeurs prêtent serment de faire observer les statuts du conseil. Après quoi l'on tire au sort pour nommer les électeurs qui sont toujours au nombre de trente-six. Pour cela faire, l'on a placé trois urnes de la hauteur d'homme, une devant le doge et les deux autres devant les conseillers du Collège. Dans les urnes, de droite et de gauche, l'on met autant de

boules (blanches) qu'il y a de nobles, à l'exception de trente par urne qui sont dorées. Les nobles sortent de leur place deux à deux et tirent dans les urnes. S'ils tirent une boule blanche, ils la jettent dans une boîte au-dessous; s'ils en tirent une dorée, ils la montrent aux conseillers de l'urne et vont tirer à l'urne du milieu où il y a trente-six boules dorées et vingt-quatre blanches. Ainsi sont nommés les 36 électeurs.

Les électeurs vont se placer sur un banc, la face tournée du côté du doge. Ils sont divisés en quatre mains de neuf (électeurs) chacune. Il ne peut y en avoir qu'un de chaque famille : s'il en sortait deux, le second serait pour une autre main, et il ne peut y avoir plus de deux électeurs d'une même famille.

Après cela, ils vont tous dans une chambre voisine; un secrétaire présente au plus jeune de chaque main la liste des charges et les fait tirer tous les neuf. Ils tirent des boules numérotées 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, et, selon leur numéro, nomment la première, la deuxième, la troisième charge vacante. Après cela, (le candidat) est ballotté par les neuf, et, s'il a les deux tiers des voix, il passe. Sans quoi, l'électeur recommence son élection. Comme chaque main fait la même opération, il s'ensuit qu'il y a quatre nommés pour chaque place.

Les électeurs sortent alors de l'assemblée, à moins d'être Juge grand, avogadors, etc.; et le chancelier nomme les quatre concurrents pour voir s'il n'y en a pas qui soient *in divieto*, c'est-à-dire exclus par la loi. Il exhorte les citoyens à quitter les animosités personnelles et à se souvenir des intérêts de la patrie. Les concurrents de la première charge sortent de l'assemblée avec leurs parents. Cela fait, des enfants appelés *ballottins* vont recueillir les balles avec des boîtes doubles. Les boîtes sont portées aux conseillers qui comptent les suffrages. Celui qui en a le plus est nommé.

Après le soleil couché, l'on ne peut plus rien faire. Il faut au moins avoir la moitié des voix pour être élu, faute de quoi l'élection est remise et la place reste vacante.

Pour l'élection du doge, la forme est différente. Tous les nobles qui ont trente ans étant assemblés au palais Saint-Marc, l'on ne met dans une urne que 30 boules dorées. Ceux à qui le sort les donne retirent dans une urne où il n'y en a que 9 dorées. Ces 9 en élisent 40 de familles différentes. Ces 40 sont réduits à 12 par le sort. Ces 12 en élisent 25. Ces 25 se réduisent à 9 qui en nomment 45, qui se réduisent par le sort à 11. Ceux-ci en élisent enfin 41 qui sont les électeurs du duc. Il faut qu'il soit confirmé par le Grand Conseil, sans quoi l'on forme un autre 41.

Tous les ans, l'on admet au conseil un certain nombre — ordinairement 31 — de jeunes gens de vingt à vingt et un ans que l'on nomme *barberins*. Le sort en décide. Tous les ecclésiastiques sont exclus du gouvernement, aussi bien que les neveux, frères, etc., des cardinaux ou postulants d'une dignité quelconque dépendant de Rome¹.

Les nobles ne peuvent pas faire le commerce, ni avoir plusieurs magistratures à la fois, si petites qu'elles soient. Ceux qui refusent les charges paient une amende de 2 000 ducats et sont obligés de s'absenter pour deux ans du Broglio. L'on ne félicite que le doge et les procureurs de Saint-Marc. Il est défendu de le faire aux autres nobles. Les chevaliers de Malte n'ont aucune part au gouvernement. Un noble ne peut ni recevoir des pensions ni acheter des terres en pays étranger sous peine de dégradation et de confiscation. Les nobles ne peuvent ni marier leurs filles ni se marier en pays étranger. Quand un noble épouse une citadine, il faut qu'il fasse approuver son contrat par le Grand Conseil. Le corps des citoyens comprend : les secrétaires, les notaires, les médecins, les marchands en drap et en

1. Cette disposition a retenu l'attention de Bonaparte hostile à l'intrusion de l'Église dans les affaires de l'État (cf. sa réfutation de Roustau).

soie et les verriers de Murano. Si quelque noble prenait sa femme hors de cette catégorie, ses enfants ne seraient point nobles, mais seulement citoyens. Dans la noblesse, il n'y a pas de droit d'aînesse. Tout le monde, le doge même, est soumis aux charges publiques. Les magistrats qui jugent des causes civiles ne peuvent recevoir aucune sollicitation, mais bien ceux qui jugent les criminelles. Les nobles peuvent être avocats. Toute sorte de correspondance avec les ministres étrangers est défendue aux nobles sous peine de la vie. Les enfants des ducs ne peuvent être ambassadeurs de leur vivant (du vivant de leur père). Toutes les charges sont ou annuelles ou de seize mois.

Le Sénat est l'âme de la république. C'est là où se puisent tous les conseils de paix ou de guerre. L'on l'appelle Pregadi. Il y a eu une grande variation dans le nombre des sénateurs. Aujourd'hui, il est de trois cents. Cent vingt sénateurs ayant voix : le reste ce sont des magistrats, tels que les Dix, les procureurs, les juges de la quarantie criminelle, etc., des sous-pregadi qui sont pour s'instruire. Le Sénat change tous les ans.

Le Collège est composé de vingt-six membres, savoir : du doge, de six conseillers, de trois députés appelés *capi di quaranta* qui se changent tous les mois, de six Sages grands, de cinq Sages de terre ferme et de cinq Sages des ordres.

Le Collège préside aux conseils, au Sénat, reçoit les ambassadeurs, reçoit les requêtes, mémoires, plaintes qui doivent être portés au Sénat et en rend les réponses nommées *parte*. Tout avis, toute discussion avant d'être présenté au Sénat est éclairci par le Collège, au point même que les avis qui le divisent sont ballottés et qu'il n'y a qu'eux qui puissent en ouvrir. C'est le Collège qui convoque le Sénat et lui est cependant soumis, étant obligé d'exécuter ses résolutions.

Le duché de Venise rend tous les ans trois millions de ducats et un million pour le sel. Les autres États rendent autant : ce qui fait 20 millions de livres tournois. Il ne se fait pas de paiement qui n'ait été ballotté aux Pregadi.

Le doge est à vie. Il préside à tous les conseils et sa juridiction hors de Venise est nulle. Les dépêches des ambassadeurs sont expédiées à son nom, mais scellées du sceau de la République et signées par un secrétaire du Sénat. Le doge n'a d'autre revenu que 100 sequins par semaine, c'est-à-dire 12 000 écus par an.

Les bénéfices de Saint-Marc sont à sa nomination, savoir vingt-six chanoines.

Lorsque le doge est trop vieux, on le dépose pour en nommer un autre, ce qui fait que les doges, si mal qu'ils soient, assistent toujours aux conseils et que l'on apprend souvent la nouvelle de leur mort avant celle de leur maladie. Ainsi, de même qu'un général d'armée doit mourir sur le champ d'honneur, le doge, selon les préjugés du pays, doit mourir sur son siège ducal.

Le doge est sous l'inspection des Dix. Après sa mort, son administration est recherchée par trois inquisiteurs et cinq correcteurs que l'on élit tout exprès, lesquels trouvent toujours ou que le défunt a abusé de son autorité, ou qu'il a négligé la chose publique, ou qu'il n'a pas vécu d'une manière conforme à son rang, et en conséquence ses héritiers sont condamnés à une amende pécuniaire.

Les conseillers de la Seigneurie la constituent. Ils sont six, députés chacun de son quartier. Ils partagent avec le doge la puissance exécutive. Ils ne peuvent assister à aucune noce, ni fiançailles, excepté à celles de leurs fils, neveux, frères, etc. Dans leur élection, il n'y a que deux sortes de compétiteurs : les premiers nommés par le Sénat, les seconds par la première main des électeurs.

Ce sont les députés du Sénat qui sont au Collège. Ils peuvent s'assembler entre eux pour délibérer sur les affaires qui doivent être portées au Sénat. Il y a *il Savio di Setti mana* qui reçoit les mémoires, requêtes que l'on présente au Conseil pour le Sénat. Ces Sages sont au Sénat ce que sont les conseillers de la Seigneurie au Collège. Les Sages ne sont en charge que six mois. Ils ne sont élus que par les Pregadi. Il leur appartient de convoquer le Sénat. Ils sont habillés de drap violet à manches ducales.

Il y en a cinq : un porte le titre de Sage à écriture, qui a les revues des gens de guerre dans son département. Il est juge par appel des délits commis par les soldats, etc. Un autre s'appelle *Savio Cassiere*, c'est le trésorier de l'armée.

Ils sont cinq. Ce sont de jeunes nobles qui n'ont un titre que pour pouvoir assister au Conseil pour écouter. Les affaires de mer les regardent, mais ils cèdent en tout aux autres Sages. Le Sénat les nomme.

Ces trois sortes de Sages qui composent le Collège, aussi bien que les conseillers, forment autant de comités qui ont leur département et qui, par leur réunion, constituent la puissance exécutrice.

Ces officiers suivent immédiatement le doge. L'intendance du palais de Saint-Marc, la police, tandis que les conseillers sont assemblés, sont de leur ressort; les archives, les papiers, les bureaux, tout est sous leur sauvegarde. La veste du procureur s'est vendue en 1570 jusqu'à 100 000 ducats. Conformément à la *parte* de 1572, il n'y a que neuf procureurs par mérite; l'éducation, la religion sont sous leurs auspices. Le bien des pupilles, des mineurs, des veuves est sous leur protection. Ils dirigent les maisons publiques, sans en rendre compte. Ce sont les pères de tous les malheureux; l'habit violet, l'étole noire, les manches ducales.

Lors de la conjuration de Bajamont Tiepolo, l'on établit une chambre de justice, mais comme, toutes les fois que l'on renouvelait cette chambre, la populace murmurait, l'on prit le parti de la rendre perpétuelle. Tout ce qui est crime d'État, sédition, malversation de magistrats, assassinat des nobles, etc., est aujourd'hui de son ressort. Le conseil des Dix a cassé des décrets du Grand Conseil; il a conclu des ligues offensives et défensives. Ces usurpations furent longtemps tolérées à cause de la sagesse du conseil. En 1628, l'on a cependant mitigé son autorité. Il n'y a pas au monde de tribunal criminel plus rigoureux, ni de procédure plus extraordinaire. Les trois chefs reçoivent les plaintes, font saisir les criminels, les interrogent, assoient leur jugement et se portent accusateurs à leur conseil où, sans entendre le malheureux, il est condamné. Ce tribunal exerce sa rigueur surtout sur les nobles. Tous, jusqu'au doge, lui sont soumis. Tout officier de la République employé chez l'étranger est sujet à leur inspection. L'on a des exemples de fils condamnés à mort par leurs pères, entre autres le doge Antoine Venier.

Les trois inquisiteurs ne sont proprement qu'une commission des Dix dont ils sont tous. Ils peuvent, étant d'accord, faire périr le doge, même sans la participation de personne. A défaut d'unanimité, il faut qu'ils assemblent les Dix. Ils font noyer souvent des personnes au canal Orfano.

Ils font des visites dans le palais de Saint-Marc de nuit. Il est si dangereux de les voir qu'ils iraient jusqu'au lit du doge sans être vus de personne.

La Comédie, les réduits, l'Opéra, les [] de la ville sont des endroits d'asile. Les criminels peuvent y aller en toute sûreté. Les Dix y ont inspection.

Ce sont les Dix qui donnent les ordonnances pour les moines et les églises. Cela fait qu'ils

n'osent pas désobéir comme partout ailleurs. Les Dix sont annuels et ne sauraient être continués. Ils doivent être de familles absolument différentes.

Le Conseil, le Sénat, le Collège, le conseil des Dix forment le gouvernement politique de la République.

Les quaranties sont chargées de la justice distributive. La quarantie civile nouvelle reçoit les appels des sentences rendues dehors de la ville. La quarantie civile vieille reçoit les appels des sentences données par les magistrats de la ville.

La quarantie criminelle juge de tous les crimes qui ne sont pas du ressort du conseil des Dix.

Les avogadors, dans ces quaranties, font les fonctions de la partie publique. Il y a outre cela des contradicteurs qui défendent les accusés contre les avogadors.

L'on ne peut appeler des sentences aux quaranties sans le consentement des trois auditeurs *vecchi* ou *novi*. Si les auditeurs confirment la sentence, l'on ne peut plus en appeler qu'en donnant des épices et en consignant une somme.

L'on reste huit mois dans chaque quarantie, ce qui fait deux ans.

Les trois avogadors ont le droit de s'opposer aux décrets du Conseil même en les *intermettant*. Il faut qu'il y en ait au moins un aux délibérations du Sénat. Ils portent les causes où il leur plaît. Les avogadors sont habillés en violet à manches ducales. Leur gestion dure seize mois.

Les deux censeurs, les trois syndics, les six seigneurs criminels de jour, les six seigneurs civils de nuit, les provéditeurs du commun, les provéditeurs *alle ragioni vecchie*, les provéditeurs *alla giustizia vecchia*, les surintendants *alle Biave*, ceux du sel, ceux de la santé, les réformateurs des pompes, les directeurs des revenus, les dix Sages, les quatre

juges *della messettaria*, les trois juges *al Forestier*, les trois juges *Cattaveri*, les trois seigneurs *alli branchi* sont des magistrats inférieurs qui ont dans leur ressort la police et la justice municipales. Ils sont tous nobles et annuels.

Le chancelier est le doge de la bourgeoisie. Il assiste à tous les conseils, il est le confident de tous les secrets. L'on n'écrit et l'on ne reçoit aucune lettre qu'il ne l'ait vue. Il est maître du sceau. Il passe avant tous les sénateurs; il va immédiatement après les conseillers de la Seigneurie. Il a le titre d'excellence. Cette charge est à vie. Le chancelier a 12 000 ducats d'appointements, mais il n'a aucune voix délibérative dans les conseils; il reçoit dans toutes les occasions des honneurs infinis : le Grand Conseil l'élit; c'est le but de l'ambition des citadins.

Les secrétaires sont à vie et élus par le conseil des Dix. Ceux du conseil des Dix ne sont que quatre. Le Sénat en emploie vingt-quatre. Cinq à six sont employés dans les résidences de Naples, Florence, Milan, Zurich avec 2 000 ducats. Les autres qui servent aux Pregadi ont 400 ducats. Ils sont vêtus de drap violet avec le caperon de velours. Les secrétaires de la troisième classe font nos fonctions de greffiers, notaires, etc. Tous ces secrétaires, de la classe des citadins, sont comptables de leur conduite au redoutable tribunal des Dix.

Le patriarche de Venise en gouverne le spirituel. Il est élu par le Sénat et est toujours noble. Il met dans ses mandements : *Par la grâce de Dieu*, simplement.

Les paroissiens, tant citadins que nobles, élisent leurs curés. Le prélat n'a presque aucune autorité, le Sénat ne lui en laissant aucune. Les nobles ne peuvent être curés, ni chefs de bénéfices. Le pape nomme aux évêchés et aux abbayes de terre ferme, mais il ne peut y nommer que des natifs de Venise. Les prêtres

n'ont aucune prépondérance dans le gouvernement et l'on voit fort peu de cardinaux vénitiens.

Sont des nobles envoyés en terre ferme pour gouverner : c'est à peu près les préteurs des Romains. L'État de terre ferme comprend sept principaux gouvernements qui sont : Trévise, Padoue, Vicence, Vérone, Bresse, Bergame et Crème, qui sont gouvernés par sept podestats qui restent seize mois en charge. Ils ont sous leurs ordres de petits podestats, des gouverneurs de châteaux, etc.

Le capitaine d'armes est (chargé) de commander le militaire dans les provinces. Il juge les différends qui naissent entre les soldats, etc., sans que le podestat en puisse prendre connaissance. Il est chargé aussi de ce qui concerne la recette des finances, etc. Les camerlingues lui en rendent compte.

L'on appelle aussi les capitaines d'armes recteurs.

Le Frioul, l'Istrie, la Dalmatie sont gouvernés de manières différentes. Le Frioul a un provéditeur général, appelé de Palmanova, qui est rempli par un sénateur du premier rang. Le lieutenant d'Udine peut, à son retour, être proposé pour le conseil des Dix.

Un podestat et trois conseillers, qui sont de pauvres nobles, gouvernent l'Istrie. Quatorze villes de cette province ont chacune leur podestat.

Le provéditeur général tient le premier rang dans la Dalmatie. Il a sous lui un général étranger, mais qui ne peut rien faire sans ses ordres. Il y a dans cette province des villes qui sont commandées par des camerlingues.

Un provéditeur et deux conseillers à Corfou, qu'elle possède depuis 1382. L'île fournit 200 000 minots de sel aux Vénitiens. Les îles de Céphalonie, de Zante, de Cerigo sont gouvernées à peu près de même : mais tous les

provéditeurs obéissent au capitaine général de la mer qui est seize mois en charge.

Le généralissime ou capitaine général de mer est toujours un noble vénitien². Le Sénat le nomme pour commander les flottes de la République. Son pouvoir est aussi absolu que celui du dictateur romain. Son autorité s'étend sur la flotte, sur les ports, les îles et les forteresses où l'on reçoit ses ordres. Quand il va quelque part, le clergé va au-devant de lui et on lui fait les mêmes honneurs que l'on rendrait au Sénat. C'est un crime de lèse-majesté de lui désobéir. Son autorité dure trois ans. Il ne touche cependant aucun argent. C'est l'affaire du provéditeur³. A son retour, le conseil des Dix ou les inquisiteurs jugent sa conduite. Malheur à ceux qui ont été malheureux en perdant une bataille. L'habillement du général de mer est rouge. Il n'y a de capitaine général qu'en temps de guerre.

Le provéditeur est toujours existant. Il se change tous les deux ans. Il commande dans l'absence du capitaine. Il rend compte des finances au Sénat à son retour. Il a d'ordinaire deux nobles vénitiens qui lui servent d'aides. Lorsque le capitaine ou le provéditeur ont été battus, ils doivent se rendre prisonniers et le provéditeur, avant de rendre son compte, se constitue toujours. La résidence ordinaire du provéditeur est à Corfou.

La République prétend que le golfe lui appartient; par conséquence elle entretient six galères, tant pour en assurer la navigation que pour percevoir les tributs que l'on est obligé de lui payer : cette place change tous les trois ans.

Il y a d'ordinaire mille hommes par galéasse et cent pièces de canon. Les capitaines sont tous nobles vénitiens et n'obéissent qu'au général qui, lui-même, prend les ordres du généralissime.

Il y a encore un général de débarquement qui commande les soldats détachés de la flotte.

2. Le cahier porte la date à laquelle ont été prises les notes : Seurre 18 mai. C'est une édition de 1695 qu'aurait consultée Bonaparte.

3. Note de Bonaparte : Gracchus disait qu'il avait été riche en Sardaigne et qu'il en revenait pauvre.

4. Bonaparte énumère une série de familles nobles : Barbarigo, Belegno, Corrado...

Toutes les galères sont commandées par de jeunes nobles qu'ils appellent *Sopra Comiti*.

Il y a cinq sortes de nobles vénitiens. Les premiers s'appellent *Nobili di casa vichia* ou *di casa tribunicia* parce qu'ils descendent des anciens tribuns qui gouvernèrent les îles vénitiennes avant la création du premier doge. L'on prétend qu'il n'y en a que douze; l'on en compte cependant dix-huit : les Sanutes qui ont fourni cinq princes ou ducs souverains à Venise. Il y avait un patriarche de Grade en 969.

Les nobles de la seconde classe sont plus nombreux : il y a soixante-dix-huit familles de nommées⁴.

Belegno compte un doge en 1060.

Les nobles de la troisième classe sont ceux qui l'ont acheté lors de la guerre de Gênes. Elles sont plus nombreuses. Bono, Cicogna, Condolmiero, qui a eu un pape, Garzoni, Vendramin, etc.

Les nobles de la quatrième classe ou de la guerre de Candie. Il y a quatre-vingts familles de nommées : Cornaro, Fini, qui acheta la veste du procureur 100 000 ducats, Giovannelli, Manini, Ottoboni.

Les nobles de la cinquième classe sont les nobles par honneur. Ce sont le roi de France, les Bourbons, le duc de Savoie, la maison de Lorraine, Lusignan, Luxembourg, Brunswick, Medici, Farnèse, etc.

Il y a encore dans cette classe les nobles par mérite qui sont les descendants de ceux qui ont servi la République : les Martinenghi, Richelieu, les Mazarins, etc.

Index

On trouvera un index des noms de personnes
et de lieux à la fin du 3^e volume.

Table des illustrations

Frontispice. Portrait inachevé de Napoléon I ^{er} par Jacques-Louis David.	ix
1. « La Création de Bonaparte. »	xv
2. Certificat de noblesse délivré par le Che- valier A. M. d'Hozier de Sérigny à Napoleone de Bonaparte.	13
3. Bonaparte vu par un de ses camarades à l'École militaire de Brienne.	19
4. Pascal de Paoli.	27
5. Carte nouvelle de l'isle de Corse.	33
6. Le Palais-Royal.	57
7. Lettre de Bonaparte à M. Le Saucquer.	63
8. Page de titre de l' <i>Histoire ancienne des Égyp- tiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Baby- loniens, des Mèdes et des Perses, des Macédo- niens, des Grecs.</i>	99
9. Page de titre de l' <i>Histoire nouvelle et impar- tiale d'Angleterre depuis l'invasion de Jules César jusqu'aux préliminaires de la paix de 1763.</i>	155
10. Fragment du <i>Comte d'Essex.</i>	241
11. Plan de la ville d'Auxonne.	291
12. <i>Mémoires d'artillerie.</i>	301
13. Page de titre des <i>Tables des constructions des principaux attirails de l'artillerie.</i>	377

14. Frontispice et page de titre de l'*Histoire philosophique et politique des Établissements et du Commerce des Européens dans les deux Indes*. 377
15. Aigle gravé par Martinet pour l'*Histoire Naturelle* de Monsieur de Buffon. 427
16. Vue d'Ajaccio, août 1811. 447

Table des chapitres

Préface de Marcel Dunan.	xi
Introduction.	xvii

TOME I. — MANUSCRITS 1786-1789

Avertissement.	3
Chronologie.	5
I. Le chien, le lapin et le chasseur.	
9	
II. Mémoire sur les écoles militaires.	
15	
III. Sur le cours de mathématiques de Bezout.	
21	
IV. Sur la Corse.	
25	
V. Sur le suicide.	
35	
VI. Défense de Rousseau.	
39	
VII. Une rencontre au Palais-Royal.	
53	
VIII. Introduction à une histoire de la Corse.	
59	
IX. Parallèle entre l'amour de la gloire et l'amour de la patrie.	
65	
X. Théodore à Milord Walpole.	
75	
XI. A la Saint-Huberti.	
79	
XII. Constitution de la Calotte du régiment de la Fère.	
83	
XIII. Notes tirées de l' <i>Histoire Ancienne</i> de Rollin.	
99	

XIV. Notes tirées de l' <i>Histoire d'Angleterre</i> de Barrow.	153
XV. Le comte d'Essex.	235
XVI. Sur l'autorité royale.	245
XVII. Sur Frédéric II.	249
XVIII. Notes tirées des <i>Mémoires</i> de l'abbé Terray.	259
XIX. Sur la compagnie des Indes.	265
XX. Notes tirées des <i>Mémoires</i> du baron de Tott.	269
XXI. Notes tirées des <i>Lettres de cachet</i> par le comte de Mirabeau.	279
XXII. Notes d'artillerie tirées du marquis de Vallière.	289
XXIII. Deuxième cahier d'artillerie.	303
XXIV. Histoire de l'artillerie.	319
XXV. Notes tirées de l' <i>Espion anglais</i> .	331
XXVI. Mémoire sur la manière de disposer les canons pour le jet des bombes.	357
XXVII. Rapport sur l'armement des côtes de Provence.	367
XXVIII. Notes tirées de la <i>République</i> de Platon.	371
XXIX. Notes tirées de l'abbé Raynal.	379
XXX. Notes tirées de Bernardin de Saint-Pierre et de Buffon.	387
XXXI. Notes tirées de l' <i>Histoire des Arabes</i> de l'abbé Marigny.	429
XXXII. Le masque prophète.	449
XXXIII. Notes sur le gouvernement de Venise.	455
Table des illustrations.	471

Le tome I de cette première édition critique des Œuvres littéraires et des écrits militaires de Napoléon Bonaparte a été achevé d'imprimer le 2 octobre 1967 sur les presses de l'Istituto Italiano d'Arti Grafiche à Bergame. Le texte en caractères Didot a été composé par les soins de Firmin-Didot et C^{ie}. Papier vergé à l'ancienne de la Cartiere del Garda. Reliure pleine peau frappée à l'or fin au dos et aux plats de fers d'époque.

Cet ouvrage a été tiré à dix mille exemplaires, savoir :

Deux cents exemplaires de tête constituant l'édition originale numérotés de 1 à 200.
Neuf mille huit cents exemplaires, accompagnés d'un ex-libris numéroté de 201 à 10 000.

Les exemplaires de tête comportent une eau-forte originale de Jean Revol, tirée sur les presses de l'Atelier de l'Hermitage. La plaque en a été rayée après le tirage des planches réservées à l'éditeur et des deux cents planches numérotées et signées par l'artiste.

L'exemplaire numéro 1 est relié en plein chagrin avec des gardes en soie et comporte une note originale de Napoléon écrite et signée de sa main.

L'exemplaire numéro 2 est relié en plein chagrin avec des gardes en soie et comporte un texte original revêtu de la signature de Napoléon. Cet exemplaire est accompagné de la plaque rayée de l'eau-forte gravée par Jean Revol.

Les dix-huit exemplaires numérotés de 3 à 20 sont reliés en plein chagrin avec des gardes en soie et comportent un texte original revêtu de la signature autographe de Napoléon.

Les cent quatre-vingts exemplaires numérotés de 21 à 200 sont reliés en pleine peau avec des gardes en soie et comportent un autographe original de personnalités ayant appartenu à l'entourage de l'Empereur.

Neuf mille huit cents exemplaires sont accompagnés d'un ex-libris numéroté de 201 à 10 000.

Il a été tiré en outre quelques exemplaires hors-commerce réservés à l'éditeur et à ses amis.

Tous les exemplaires de cette édition sont accompagnés d'un porte-document en cuir vert doublé de cuir rouge et frappé à l'or fin, reproduction fidèle d'un portefeuille actuellement conservé au Musée de la Malmaison et ayant appartenu à Bonaparte Premier Consul. Ce porte-document contient trois planches en quadrichromie et une gravure tirée sur soie en six couleurs.



